

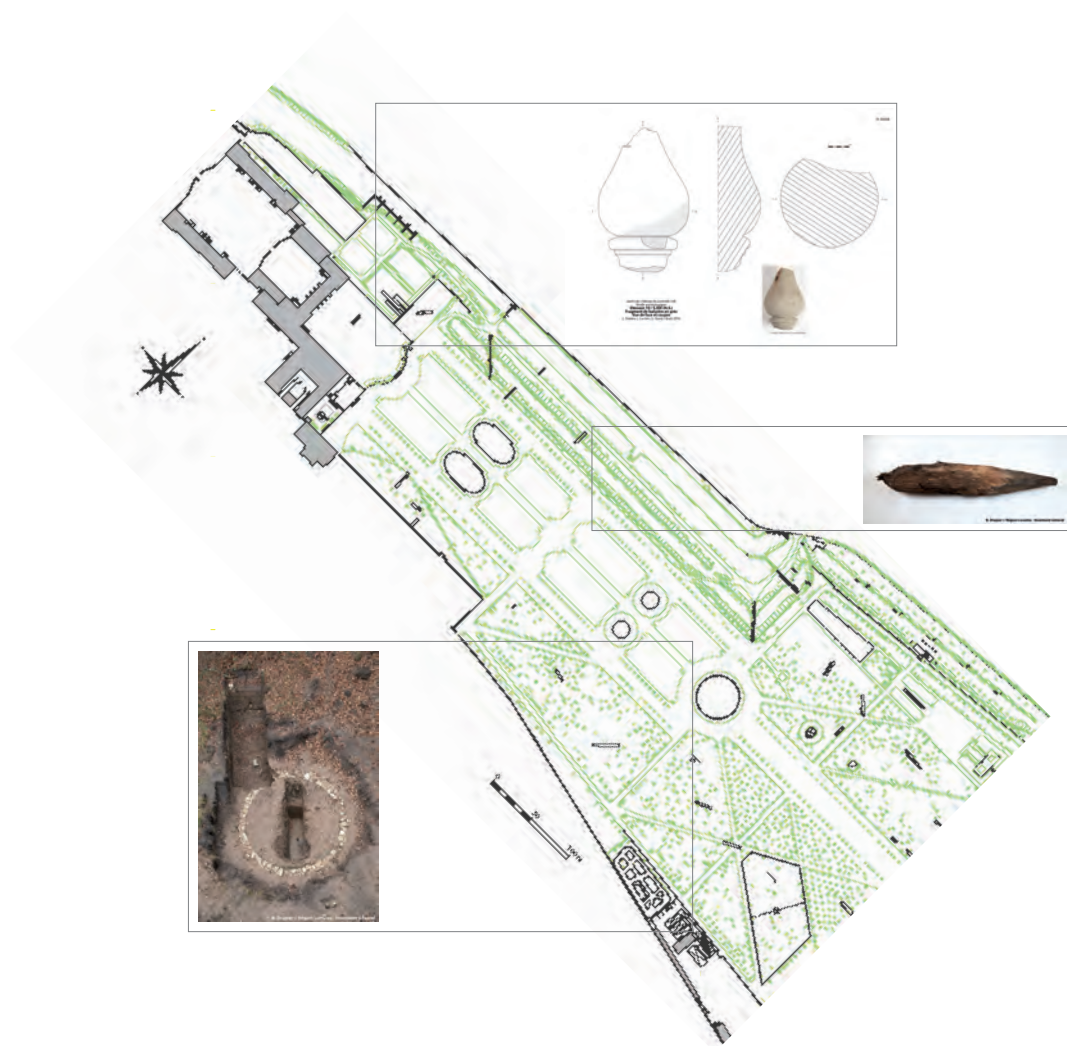
CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

JARDIN DU CHATEAU DE LUNEVILLE (54)

ETUDE ARCHEOLOGIQUE

Document final de synthèse

VOL. I : TEXTE



Cécile TRAVERS

avec la collaboration de Laura LECLERC et Guillaume GUTEL
ALTER-EGOS

Août 2010

SOMMAIRE

Avant-propos.....	p. 4
I- CONTEXTE DE L'ETUDE.....	p. 5
I-1 Le cadre administratif et opérationnel.....	p. 5
I-2 Le contexte d'intervention.....	p. 6
I-3 Les objectifs de recherche.....	p. 7
I-4 L'approche méthodologique.....	p. 9
II- DONNEES HISTORIQUES.....	p. 10
III- ANALYSE ARCHEOLOGIQUE.....	p. 11
III-1 Le site avant le XVIIIe siècle.....	p. 11
III-1-1 Position géographique, formation géomorphologique et géologique.....	p. 11
III-1-2 Formation pédologique.....	p. 14
III-1-3 L'occupation du site avant le XVIIIe siècle.....	p. 14
III-1-3-1 Les terrains situés à l'Est de l'enceinte médiévale.....	p. 14
III-1-3-2 Le jardin clos de la plateforme du château.....	p. 18
III-1-3-3 La Vezouze.....	p. 21
III-2 Les aménagements paysagers réalisés sous le règne de Léopold de 1700 à 1729.....	p. 21
III-2-1 Le remaniement des structures paysagères existantes de 1700 à 1705.....	p. 21
III-2-2 Un projet encore tâtonnant de 1706 à 1710.....	p. 23
III-2-2-1 Aménagement de la berge Nord du canal du moulin, arasement du rempart médiéval, et nivellement du terrain en vue de l'agrandissement du jardin vers l'Est.....	p. 23
III-2-2-2 Remblaiement de la surface du parterre et création d'une esplanade à l'Est du château.....	p. 25
III-2-3 Un nouveau projet de jardin dessiné en 1710.....	p. 26
III-2-4 Les travaux de terrassement liés à l'aménagement du nouveau jardin de 1710 à 1718.....	p. 29
III-2-4-1 Nivellement de la plateforme du jardin.....	p. 29
III-2-4-2 Rabotage puis nivellement du terrain d'implantation du futur jardin de l'hôtel de Craon.....	p. 31
III-2-4-3 Creusement du fossé de clôture oriental du jardin.....	p. 33
III-2-4-4 Les talus Nord et le bord du canal.....	p. 34
III-2-5 La construction de la clôture Est de l'esplanade en 1718.....	p. 37
III-2-6 L'implantation des structures végétales.....	p. 38
III-2-6-1 Les tapis de gazon de l'extrémité orientale du jardin.....	p. 42
III-2-6-2 Les bosquets.....	p. 44
III-2-6-3 Les talus Nord.....	p. 46
III-2-6-4 Le jardin de l'hôtel de Craon.....	p. 49
III-2-7 L'aménagement des allées.....	p. 51

III-2-7-1 Les surfaces de circulation.....	p. 51
III-2-7-2 Les alignements végétaux.....	p. 53
III-2-8 L'aménagement des bassins.....	p. 55
III-2-8-1 Les données historiques.....	p. 55
III-2-8-2 Les données archéologiques.....	p. 59
III-2-9 La construction du canal.....	p. 70
III-2-10 Les interventions d'Elisabeth-Charlotte, veuve de Léopold, de 1729 à 1736.....	p. 73
III-3 Les aménagements paysagers réalisés sous le règne de Stanislas de 1737 à 1766.....	p. 75
III-3-1 Le jardin du Kiosque.....	p. 77
III-3-1-1 Le Kiosque.....	p. 77
III-3-1-2 Le jardin.....	p. 83
III-3-2 La contre-allée Sud du parterre central.....	p. 88
III-3-3 La terrasse du Quinconce.....	p. 88
III-3-3-1 Les données historiques.....	p. 88
III-3-3-2 Les données archéologiques.....	p. 91
III-3-4 Le bassin de l'esplanade.....	p. 96
III-3-4-1 Les données historiques.....	p. 96
III-3-4-2 Les données archéologiques.....	p. 97
III-3-5 L'emmarchement de l'esplanade.....	p. 98
III-3-5-1 Les données historiques.....	p. 98
III-3-5-2 Les données archéologiques.....	p. 100
III-3-6 Le Rocher.....	p. 101
III-3-6-1 Les données historiques.....	p. 101
III-3-6-2 Les données archéologiques.....	p. 103
III-3-7 Le canal, la branche Sud de la croix du canal et son allée périphérique.....	p. 106
III-3-8 Le bassin du parterre du pavillon de la Cascade.....	p. 109
III-3-8-1 Les données historiques.....	p. 109
III-3-8-2 Les données archéologiques.....	p. 110
III-4 L'évolution du jardin de 1766 à la Révolution.....	p. 113
III-4-1 Le démantèlement des bassins, du Kiosque et du Rocher en 1766.....	p. 113
III-4-2 Transformation de l'ancien jardin du Kiosque entre 1767 et 1788.....	p. 115
III-4-2-1 Un quinconce d'arbres.....	p. 116
III-4-2-2 Un petit jardin privatif orné d'un bassin circulaire.....	p. 117
III-4-3 Etat du jardin à la veille de la Révolution.....	p. 119
III-5 L'évolution du jardin au XIXe siècle.....	p. 121
III-5-1 Nivèlement de la partie centrale du jardin et suppression de l'emmarchement de l'esplanade en 1800.....	p. 121
III-5-2 Restauration du jardin par le prince de Hohenlohe en 1817-1818.....	p. 122
III-5-2-1 Les données historiques.....	p. 122
III-5-2-2 Les données archéologiques.....	p. 122

III-5-3 Le canal et le Rocher.....	p. 128
III-5-4 Les aménagements réalisés par la ville de Lunéville à partir de 1831.....	p. 132
III-5-4-1 Réfections successives de l'allée N-S passant au milieu des bosquets n°1 et n° 2.....	p. 132
III-5-4-2 Plantations d'arbres.....	p. 132
III-5-4-3 Construction d'une buvette à l'extrémité orientale du jardin en 1839.....	p. 133
III-5-4-4 Démantèlement des enrochements du Rocher, nivellement de la cour du Rocher, remplacement de la balustrade de l'esplanade en 1852-1853.....	p. 136
III-5-4-5 Projets successifs de réaménagement du petit jardin dit « des Généraux » en 1856 et 1863.....	p. 137
III-5-4-6 Implantation d'une écurie et de magasins à fourrages dans la cour du Rocher en 1870-1871.....	p. 141
III-5-4-7 Implantation d'un kiosque à musique et d'une cascade, remise en état du grand bassin circulaire central, et remaniement de l'extrémité Est du jardin au début des années 1880.....	p. 141
III-5-4-8 Création des parterres de gazon de l'esplanade entre 1866 et 1887.....	p. 143
III-6 L'évolution du jardin du XXe siècle à nos jours.....	p. 145
III-6-1 Création d'un parterre à l'Ouest du Monument aux Morts en 1927.....	p. 145
III-6-2 Restauration de la surface du jardin et de l'esplanade en 1946.....	p. 145
III-6-3 Destruction du Tivoli en 1952.....	p. 149
III-6-4 De 1960 à nos jours.....	p. 150
IV- ANALYSE PALYNOLOGIQUE.....	p. 153
IV-1 Contexte de prélèvement, problématique et méthodologie.....	p. 153
IV-2 Résultats.....	p. 154
IV-2-1 Description des résultats négatifs.....	p. 154
IV-2-2 Interprétation des résultats positifs.....	p. 156
IV-2-2-1 Les échantillons issus du canal.....	p. 156
IV-2-2-2 L'échantillon issu de l'aqueduc.....	p. 161
IV-2-2-3 L'échantillon issu du sol des bosquets XVIIIe.....	p. 162
IV-3 Conclusion.....	p. 163
IV-4 Références bibliographiques.....	p. 163
V- SYNTHESE.....	p. 164
Bibliographie.....	p. 172
Index des figures.....	p. 174

AVANT-PROPOS

Ce document rend compte des connaissances acquises sur le jardin du château de Lunéville suite à l'intervention archéologique menée d'octobre à décembre 2009. Il se décline en trois volumes : un volume « Texte » (vol. I), un volume « Annexes » (vol. II), et un volume « Planches » (vol. III).

Il s'agissait d'une part de recueillir la mémoire du site à travers l'étude des vestiges conservés dans son proche sous-sol, et d'autre part, de nourrir le projet de réhabilitation du jardin à l'aide de données tangibles.

Le croisement des données archéologiques recueillies sur le terrain avec les informations issues de la documentation historique, a permis de répondre au principal objectif qui nous était fixé, à savoir, confirmer la présence et préciser la localisation des structures paysagères du XVIII^e siècle. Cette étude a également permis d'approfondir la connaissance du site et de dégager les différentes étapes de son évolution du Moyen-Age jusqu'à nos jours.

I- CONTEXTE DE L'ETUDE

I-1 Le cadre administratif et opérationnel

Nature de l'opération : Fouille programmée

Autorisation d'opération archéologique : n° 2009-500 du 12/10/2009, accordée par le Préfet de la Région Lorraine

Département : Meurthe-et-Moselle

Commune : Lunéville

Lieu-dit : « Jardins du château ducal »

Parcelles cadastrales : Feuille AR n° 96 / Feuille AP n° 388 et 390

N° Patriarche : 7958

N° Site : 54 329 0031

Surface sondée : environ 500 m²

Maîtrise d'ouvrage : CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Maîtrise d'œuvre : Pierre-Yves CAILLAULT, Architecte en Chef des Monuments Historiques

Entreprise prestataire : Société ALTER-EGOS

Responsable scientifique : Cécile TRAVERS, archéologue spécialiste des jardins

Durée de l'intervention terrain : du 19 octobre 2009 au 11 décembre 2009

Personnel : 1 archéologue (Cécile TRAVERS), 2 techniciens de fouille (Laura LECLERC, Guillaume GUTEL)

Palynologie : Catherine ARGANT, société ARCHEODUNUM

Topographie : Laurent KINDT, société CONCEPT CARTO-GRAPHICS

Terrassement et pompage : Entreprise FLB

Et la collaboration du personnel du château de Lunéville, dont la gentillesse et la disponibilité ont contribué pour une large part à la bonne marche du chantier¹.

¹ Nous tenons tout particulièrement à remercier MM. Didier BAHAIN, Bernard BARBIER et Stéphane CARRACHIOLI pour le soutien quotidien qu'ils nous ont accordé.

I-2 Le contexte d'intervention

Cette opération archéologique s'inscrit dans le cadre d'un projet global de réhabilitation du site du château de Lunéville dont la maîtrise d'œuvre est assurée par Pierre-Yves Caillault, architecte en chef des monuments historiques.

Suite à l'incendie de janvier 2003 qui avait détruit une grande partie Sud de l'édifice, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, nouvellement propriétaire, s'est lancé dans une vaste réflexion sur le devenir de ce site emblématique de la région Lorraine, successivement résidence ducal, palais princier, et caserne militaire. Parallèlement aux mesures de sauvegarde d'urgence et aux premiers travaux de reconstruction, se faisait jour la nécessité d'inclure dans ce processus de réflexion l'environnement paysager du château. Le jardin, en tant qu'espace privé voué à l'agrément et au loisir, est en effet indissociable de l'édifice, dont il est à la fois l'écrin et le prolongement. La mémoire collective se souvenait qu'au XVIII^e siècle, sous les règnes de Léopold I^{er} de Lorraine (1690-1729), puis de Stanislas Leszczyński (1737-1766), roi de Pologne en exil « installé » à Lunéville par son beau-père Louis XV, les jardins du château de Lunéville avaient connu un faste et un rayonnement particuliers. Un état des lieux historique et topographique de cet ensemble paysager s'imposait. Plusieurs études ont donc été engagées, visant à mieux cerner les étapes constitutives de son histoire du XVIII^e siècle à nos jours :

- Une étude documentaire, réalisée par Martine Tronquart pour le Service Régional de l'Inventaire et rendue en novembre 2005, ayant permis de rassembler la documentation existante et de mettre au jour des sources historiques jusque là inédites (documents écrits, plans, cartes postales, etc...) ²,
- Une étude préliminaire, réalisée par l'agence Caillault et rendue en février 2008, ayant permis d'analyser l'évolution des différentes parties du jardin sous un angle topographique et historique afin d'orienter les recherches ultérieures ³,
- Une étude géophysique, réalisée par la société Géocarta et rendue en septembre 2008, ayant permis de vérifier la présence et la localisation de certains éléments figurant sur les plans du XVIII^e siècle ⁴ (Annexes 1, 2, 3, vol. II, p. 1, 2, 3).

Partant des conclusions de ces différentes études, notre intervention avait pour but de fournir des données tangibles à la connaissance de l'histoire du jardin du château de Lunéville, et permettre ainsi à l'agence Caillault de poser les principes d'une « restauration » ambitieuse, scientifiquement cohérente, et consciente des strates historiques qui constituent cet ensemble paysager remarquable.

² M. TRONQUART, *Aménagement du jardin du château de Lunéville : étude documentaire*, Service Régional de l'Inventaire, novembre 2005

³ P.-Y. CAILLAULT, *Lunéville, Restauration des jardins, parcs et bosquets, Etude préliminaire : analyse des différentes parties du jardin en préparation des sondages archéologiques*, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, février 2008

⁴ M. CHEMIN, S. TRILLAUD, *Etude des jardins du Château de Lunéville : rapport de prospection géophysique*, Géocarta, septembre 2008

I-3 Les objectifs de recherche

Les sources mentionnent la présence d'un jardin d'agrément à l'Est du château de Lunéville dès le XVI^e siècle. L'agence Caillault a cependant décidé d'orienter les recherches archéologiques plus spécifiquement sur les aménagements du XVIII^e siècle, car c'est précisément l'époque à laquelle le jardin du château de Lunéville acquiert le développement spatial que nous lui connaissons aujourd'hui et la splendeur qui a si fortement marqué la mémoire collective, au point de faire surnommer le site « le Petit Versailles lorrain ». Notre stratégie d'intervention a donc été guidée en premier lieu par la recherche des éléments de composition du XVIII^e siècle. Les éléments plus anciens mis au jour lors de la fouille n'ont cependant pas été négligés. En effet, ils permettent d'alimenter l'histoire diachronique du site, indispensable à sa bonne compréhension.

L'analyse historique et topographique réalisée par l'agence Caillault a permis de comprendre que la structure actuelle - un grand parterre central ponctué de bassins, cerné de bosquets à l'Est et au Sud, et bordé au Nord par deux promenades talutées surplombant un canal - correspondait globalement à celle du jardin classique et régulier créé dans les années 1710 sous le règne de Léopold I^{er} de Lorraine (1679-1729). En 1737, Stanislas Leszczyński (1677-1766), roi de Pologne en exil et beau-père de Louis XV, s'installe à Lunéville et fait appel à l'architecte Emmanuel Héré pour mettre le parc à son goût. Il aménage la prairie située entre la rivière et le canal du jardin, fait construire plusieurs édifices d'inspiration exotique (le Trèfle, le Kiosque), crée une cascade monumentale à l'extrémité Est de la branche principale du canal, et aménage le fameux Rocher en contrebas de la terrasse du château. Ces travaux ne modifient pas fondamentalement la structure du jardin créé sous Léopold, mais lui apporte la touche de fantaisie qui fera sa renommée dans toute l'Europe des Lumières.

La zone du parterre central, ayant fait l'objet de nombreux remaniements au cours du XX^e siècle, laissait peu d'espoir de retrouver les structures du XVIII^e siècle. En revanche, les zones périphériques, occupées anciennement par les bosquets, le petit jardin dépendant de l'hôtel de Craon, l'esplanade Est, la terrasse du Quinconce, les talus et la cour du Rocher, n'ayant apparemment pas subi de transformations majeures depuis 1766, date de la mort de Stanislas, étaient susceptibles de renfermer des traces des aménagements passés. C'est donc sur ces zones que s'est concentrée notre intervention.

De manière générale, une fouille de jardin permet de mettre au jour les informations contenues dans le sous-sol d'un jardin avant que celui-ci ne soit réaménagé, et de fournir des données concrètes sur l'évolution de sa configuration depuis l'époque de sa création jusqu'à nos jours.

Tenant compte des attentes de l'agence Caillault et nous appuyant sur son découpage du jardin en différentes zones d'investigation (Annexe 4, vol. II, p. 4), nous avons décliné ces objectifs généraux en un certain nombre d'objectifs spécifiques autour desquels l'étude s'est articulée :

Les conditions de la création du jardin

- Le site avant les aménagements du XVIII^e siècle
- Les travaux de terrassement et les aménagements de sous-sol ayant précédé l'implantation des structures paysagères du XVIII^e siècle

Les grandes phases de l'histoire du jardin

- Identification et caractérisation des niveaux d'occupation successifs depuis le terrain dit « géologique » jusqu'à nos jours
- Reconnaissance et calage chronologique des éléments structurels recoupés par les sondages
- Identification de la palette végétale utilisée aux différentes périodes (sous réserve de la bonne conservation des pollens au sein des couches archéologiques)

Les structures paysagères du XVIIIe siècle

L'esplanade Est (ou « terrasse derrière le château »)

- Localisation et conception technique du bassin central
- Caractérisation de la limite entre esplanade et jardin
- Repérage des niveaux de circulation de part et d'autre de cette limite

La terrasse du Quinconce

- Repérage des limites du « quinconce »
- Largeur et revêtement des allées
- Localisation et conception technique du bassin

Le petit jardin

- Repérage des niveaux du XVIIIe
- Largeur et revêtement des allées
- Localisation et conception technique des bassins
- Repérage des vestiges du kiosque

La rampe entre le jardin et la ville

- Repérage du niveau de circulation du XVIIIe

Les bosquets

- Localisation et conception technique des bassins
- Dimension et nature du revêtement de certaines allées

L'extrémité orientale du jardin

- Localisation et caractérisation de cette limite
- Largeur et revêtement de l'allée bordant cette limite

Le parterre du pavillon de la Cascade

- Localisation et conception technique du bassin quadrilobé
- Repérage du fond d'un hypothétique boulingrin

Les talus Nord

- Profil originel des talus
- Largeur et revêtement des allées qui les bordaient

Le canal

- Localisation et conception technique des bords du canal (canal principal et croix du Rocher)
- Largeur et revêtement de l'allée qui le bordait

La cour du Rocher

- Estimation de son potentiel archéologique
- Mise au jour d'éléments provenant du théâtre d'automates

I-4 L'approche méthodologique

Concrètement, il s'agissait de rechercher les traces des structures paysagères du XVIII^e siècle (allées, trous de plantations, dénivelés, structures hydrauliques, maçonneries) mentionnées dans la documentation historique et révélées en partie par l'étude géophysique menée en 2008, afin de préciser leur localisation, leur nature, ainsi que leur degré de conservation, et de repérer les niveaux d'occupation successifs du jardin.

Partant de ces objectifs de recherche, un décapage de 18 m² (D.I) et vingt-quatre sondages linéaires de 1 m 50 de large (S.I, S.II, S.III, S.IV, S.V, S.VI, S.VII, S.VIII, S.IX, S.X, S.XI, S.XII, S.XIII, S.XIV, S.XV, S.XVI, S.XVII, S.XVIII, S.XIX, S.XX, S.XXI, S.XXII, S.XXIII, S.XXIV), oscillant entre 5 et 28 m de long et faisant en moyenne 1 m 75 de profondeur, ont été réalisés dans les différents secteurs d'investigation définis par l'agence Caillault (Pl. I, vol. III). La surface sondée (environ 500 m²) représente 0,3 % de la surface totale du jardin (environ 16,5 ha).

Le choix d'implantation de ces sondages a résulté d'un compromis opéré entre nos critères de recherche et les contraintes spatiales liées à la présence des arbres et des réseaux souterrains (Annexe 5, vol. II, p. 5). Seul le secteur de la porte de Lorraine devant permettre d'observer la rampe faisant la liaison entre le jardin et la ville, n'a pas pu être sondé du fait de la présence de deux réseaux sensibles.

Les faces latérales de ces sondages ont ensuite été relevées à l'échelle 1/20^e (Pl. IV à XVIII, vol. III), puis étudiées par la caractérisation d'unités stratigraphiques (U.S.), ou couches, décrites selon des critères colorimétriques, texturaux et structuraux généralement utilisés en pédologie, ainsi que sur des traits archéologiques et biologiques (Annexe 6, vol. II, p. 6 à 47). Chaque couche minutieusement enregistrée témoigne à sa façon d'un événement vécu par le jardin. Il appartient à l'archéologue d'interpréter cet événement et de le localiser à la fois dans le temps et dans l'espace.

L'analyse archéologique proprement dite repose sur la confrontation des données de fouille avec les informations issues de la documentation historique. Ce travail passe par une relecture approfondie de la documentation historique et une mise à l'échelle des plans les plus significatifs. Il s'appuie également sur les résultats des études scientifiques pratiquées en parallèle : prospection électrique, étude palynologique, étude du matériel céramique et des éléments lapidaires mis au jour lors de la fouille.

II- DONNEES HISTORIQUES

L'histoire du jardin ayant déjà été réalisée et largement commentée par nos prédécesseurs, il nous a semblé inutile de rédiger une ultime redite. Après une relecture approfondie des sources d'archives⁵ mises au jour par M. Tronquart⁶, les informations qui nous semblaient importantes du point de vue de la compréhension du contexte de création du jardin, comme du point de vue de l'interprétation des données archéologiques, ont été compilées à l'intérieur de trois tableaux figurant dans le volume II de ce rapport. Le premier d'entre eux concerne le jardin en général (Annexe 7, vol. II, p. 48), le second s'intéresse à l'esplanade Est, au petit jardin de l'hôtel de Craon, au parterre central et aux bosquets (Annexe 8, vol. II, p. 60), et le troisième rassemble les informations relatives à la terrasse du Quinconce, à la cour du Rocher, au canal, aux talus Nord, et à l'extrémité Est du jardin (Annexe 9, vol. II, p. 82). Ces tableaux présentent les données historiques de manière synthétique en les classant par date et par secteur d'investigation pour faciliter leur exploitation lors de l'analyse archéologique et afin de mettre en évidence d'éventuelles corrélations. La plupart du temps nous les avons livrées brutes, telles que M. Tronquart les a transcrites, et les sources d'archives dont elles sont extraites sont systématiquement indiquées. Ces tableaux contiennent par ailleurs des données issues du dépouillement d'archives réalisé par Thierry Franz (chargé de documentation au Musée du château de Lunéville) dans le cadre de sa thèse de doctorat⁷.

Nous nous sommes également appuyés sur les informations contenues dans les trois articles suivants :

- M. Tronquart, « Lunéville : résidence ducal, palais princier, château militaire, Histoire d'une construction », *Pays Lorrain*, n° 2, Mars 2009
- P.-Y. Caillault, « La restauration du château de Lunéville : chantiers et réflexions en cours », *Pays Lorrain*, n° 3, Septembre 2009
- A. Masquillier, L. Defranoux, et M. Georges-Leroy, « A propos de l'incendie du château de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), Etat de la question archéologique », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, n° 92, 2^e trimestre 2003

Quelques données proviennent également d'un ouvrage historique écrit en 1817 par un érudit local du nom de Guerrier (1761-1844). Celles-ci sont à prendre avec précaution car l'auteur ne cite pas ses sources. Il nous a paru néanmoins intéressant de consulter l'œuvre d'un auteur né sous Stanislas et ayant vécu à Lunéville dans les dernières années du XVIII^e siècle :

- Guerrier, *Essai historique sur la ville de Lunéville dédié à son altesse le prince de Hohenlohe*, Lunéville, Imprimerie Guibal l'aîné, 1817⁸

En définitive, il s'agissait de restituer la chronologie des événements ayant affecté le site, et plus spécifiquement le jardin, depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours, afin de pouvoir interpréter le plus finement possible les traces observées dans le sous-sol. Dans le texte qui

⁵ Afin d'éviter tout biais interprétatif, il était indispensable de revenir au libellé original.

⁶ M. TRONQUART, *Aménagement du jardin du château de Lunéville : étude documentaire*, Service Régional de l'Inventaire, novembre 2005

⁷ T. FRANZ, « Le cadre de vie de l'aristocratie lorraine au XVIII^e siècle. Architecture intérieure et décoration », sous la direction du professeur Pierre Sesmat, Université NANCY II (en cours de rédaction)

⁸ Consultable en texte intégral sur : <http://books.google.fr>

suit, chaque référence historique ayant servi à l'analyse archéologique est systématiquement mentionnée en appel de note.

III- ANALYSE ARCHEOLOGIQUE

Remarques préliminaires :

Les altitudes enregistrées au GPS par la société Concept Carto-Graphics comportent un décalage systématique de 1 m 80 par rapport aux altitudes figurant sur le plan topographique réalisé par le cabinet Kloczko en septembre 2005. Il faut donc rajouter 1 m 80 à toutes les valeurs d'altitude mentionnées dans la suite de ce rapport pour les mettre en conformité avec le relevé de 2005.

Par ailleurs, pour la bonne compréhension de cette partie du rapport, il est indispensable de se munir du Tableau des unités stratigraphiques figurant en p. 6 du vol. II « ANNEXES », et de se reporter au plan des sondages (Pl. I) et aux coupes stratigraphiques interprétées (Pl. XIX à XXXVII), situées dans le vol. III « PLANCHES ».

III-1 Le site avant le XVIIIe siècle

III-1-1 Position géographique, formation géomorphologique et géologique

La ville de Lunéville se situe dans la partie orientale de la région Lorraine, à la confluence de deux puissantes rivières prenant leur source dans le massif des Vosges : la Meurthe et la Vezouze. Le château se situe dans la partie Nord du tissu urbain en rive gauche de la Vezouze et occupe un site légèrement en surplomb par rapport au reste de la ville. Le jardin quant à lui se développe d'Ouest en Est sur un terrain relativement plat situé à l'arrière du château (fig. 1).

D'un point de vue géomorphologique et géologique, le site est implanté sur le rebord d'une terrasse alluviale formée au Quaternaire⁹, en particulier vers la fin du Pléistocène¹⁰, par les eaux de la Vezouze et de la Meurthe (fig. 2). Au cours d'une période froide et humide (glaciaire), une rivière étale son lit et dépose des alluvions provenant des pentes dépourvues de végétation situées en amont. Lorsque survient une période chaude et sèche (interglaciaire) le débit des écoulements est insuffisant pour transporter des matériaux - dont la mobilisation s'avère en outre plus ardue du fait de la présence de végétation - la rivière creuse son lit dans les alluvions mises en place lors de la phase précédente, se forme alors une « terrasse ». Ce système, appelé système fluvio-glaciaire, se répète, établissant dans certaines vallées plusieurs terrasses étagées, les plus anciennes étant les plus hautes topographiquement. A Lunéville, nous sommes en présence d'une « basse » terrasse, c'est-à-dire de celle qui se trouve la plus proche du lit actuel de la rivière, et donc la plus récente. Le terrain géologique sous-jacent, dit aussi « terrain naturel » (TN), est constitué des alluvions déposées par la Vezouze et/ou par la Meurthe lors de la dernière glaciation, laquelle s'est achevée aux alentours de – 10 000 BP.

Ces alluvions sont présentes à la base de quasiment toutes les coupes stratigraphiques des

⁹ Le Quaternaire est la période de temps la plus récente et la plus courte de l'échelle géologique. Il comprend un terme inférieur, le Pléistocène, compris entre - 1,87 million d'années et - 10 000 ans, et un terme supérieur, l'Holocène, compris entre - 10 000 ans et le présent.

¹⁰ Entre – 750 000 et – 10 000 ans BP.

sondages réalisés sur la plateforme du jardin (S.I, S.II, S.III, S.IV, S.V, S.VII, S.VIII, S.IX, S.X, S.XII, S.XIII, S.XIV, S.XV, S.XVI). Il s'agit principalement de graviers et de cailloux roulés baignant dans une matrice sableuse de couleur rouille à jaune-rouille alternant avec des lits de sables plus ou moins grossiers de couleur jaune-rouille à gris-jaune (U.S. 32, 61, 85, 97, 98, 108, 124, 151, 177, 244, 274, 321, 341, 348, 349, 401, 479, 512, 513, 566).



fig. 1 : Localisation du château de Lunéville et de son jardin - Extrait de la carte topographique au 1/25 000^e (IGN)
©IGN 2005, ©GEOSIGNAL, ©TELEATLAS

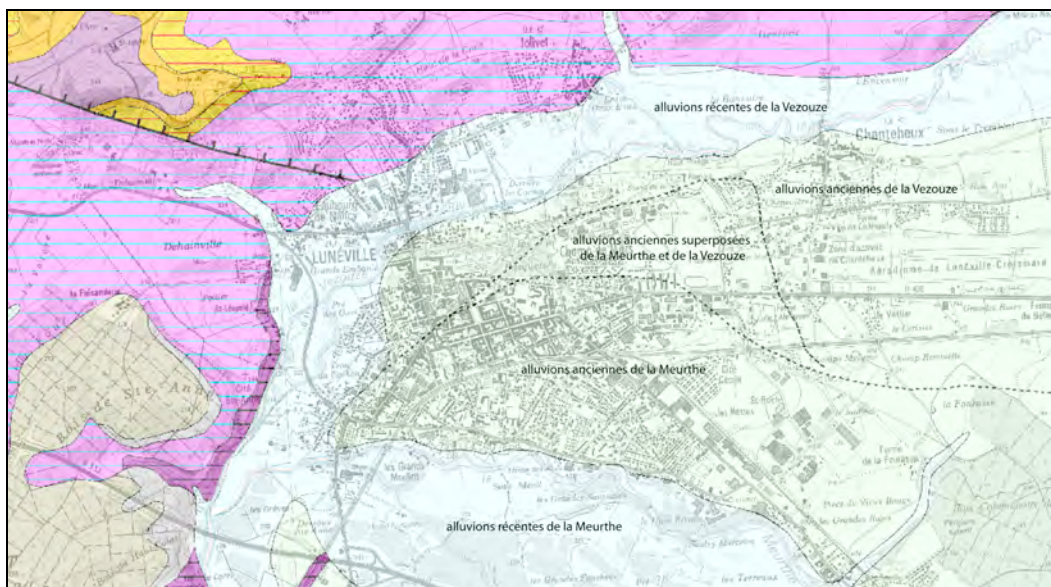


fig. 2 : Nature géologique du sous-sol lunévillois – Extrait de la carte géologique (BRGM) superposée à la carte topographique au 1/25 000^e (IGN) ©IGN 2005, ©GEOSIGNAL, ©TELEATLAS

Ponctuellement, ces matériaux meubles et perméables sont traversés latéralement par des veines de sables indurés et oxydés de couleur rouge (U.S. 70) ou par des veines de sables argileux compactés et hydromorphes de couleur gris clair (U.S. 175, 176) correspondant à des dépôts localisés de matériaux à granulométrie plus fine ayant subi une évolution

pédogénétique spécifique.

Le plafond de cet horizon géologique varie selon les sondages et évoque un double pendage général E-O et S-N. Cette légère déclivité naturelle était sans doute très accentuée sur les marges Nord et Ouest de la zone étudiée, situées au niveau du talus de l'ancienne terrasse alluviale, ce qui explique l'absence de ces couches d'alluvions dans les sondages réalisés sur l'esplanade Est, la terrasse du quinconce et les talus Nord (S.XVIII, S.XIX, S.XX, S.XXIII, S.XXIV). Pour pouvoir les atteindre, il aurait fallu creuser plus profondément. Leur absence dans les sondages situés en contrebas de la plateforme du château et des jardins (S.XXI, S.XXII), s'explique en revanche par le fait que nous nous trouvons vraisemblablement au niveau de l'ancien lit de la Vezouze¹¹, dans le secteur des alluvions récentes.

Nous avons par ailleurs observé un hiatus entre le plafond de ces alluvions naturelles repéré dans le sondage S.VIII (cote 230 m) et celui repéré dans le sondage S.X (cote 228,60 m) alors que ces sondages ne sont distants que d'une quarantaine de mètres¹². Cette différence d'altitude pourrait indiquer que nous sommes en présence de la limite entre les alluvions superposées de la Meurthe et de la Vezouze et celles déposées plus tardivement, et sans doute à un niveau légèrement inférieur, par la Vezouze seule. D'après la carte géologique, cette limite théorique traverse le jardin en diagonale de l'angle S/O du bosquet n° 3 à l'angle N/E du bosquet n°1 (fig. 2). Les données de terrain semblent indiquer qu'elle passe un peu plus vers l'Est (fig. 3).

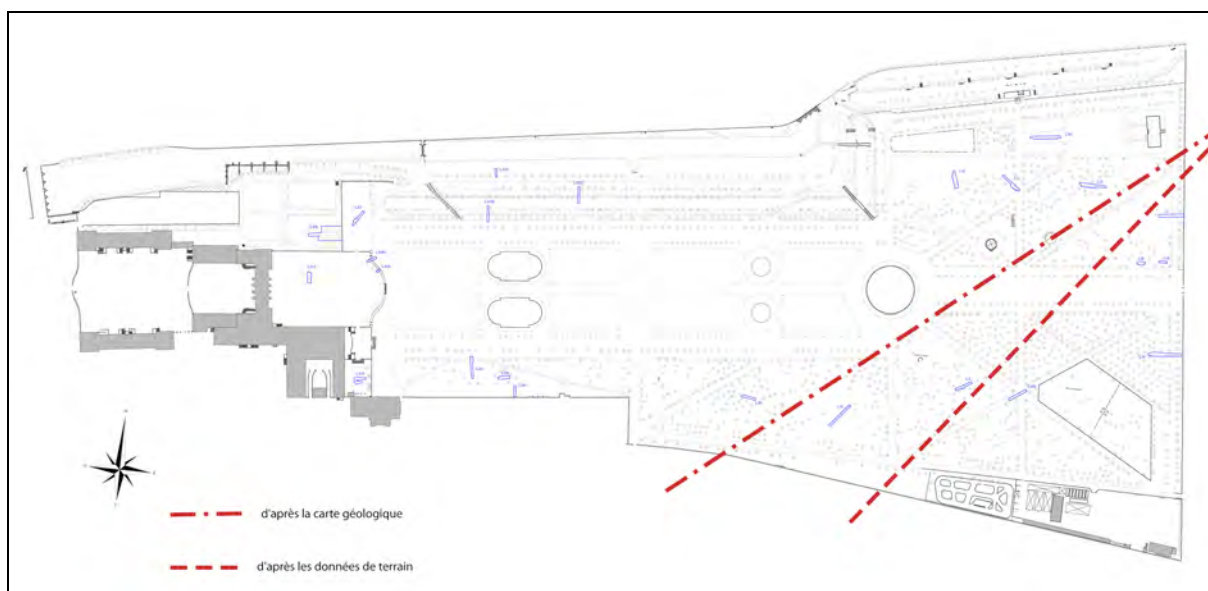


fig. 3 : Localisation de la limite théorique entre les alluvions de la basse terrasse de la Vezouze à l'Ouest et les alluvions superposées de la Meurthe et de la Vezouze à l'Est

¹¹ Jusqu'au XVIII^e siècle, celle-ci passait au pied du château. Elle a été détournée lors de la création du canal.

¹² Pour comparaison, entre les sondages S.X et S.XII, pourtant distants de plus de 150 m, cette différence n'est que de 30 cm.

III-1-2 Formation pédologique

En Europe occidentale, vers – 10 000 ans BP, la fin de la dernière glaciation engendre le retour de conditions climatiques et hydrologiques plus clémentes, permettant ainsi le développement de la végétation, et la formation de sols¹³ à la surface des structures géologiques originelles.

A Lunéville, les alluvions anciennes des basses terrasses de la Vezouze et de la Meurthe ont généré des sols de nature limono-sableuse, à drainage interne rapide, du type sol brun encore riche en graviers et cailloux roulés peu altérés¹⁴. Cet horizon pédologique a été observé dans les sondages S.IV, S.V, S.VI, S.VII, S.X, S.XII, S.XV. Sa couleur varie du brun foncé au brun-gris avec parfois des nuances jaune-rouille héritées des caractéristiques du matériau géologique sous-jacent (U.S. 107, 183, 192, 193, 210, 243, 319, 330, 338, 485, 536, 537). Des couches de sables limoneux brunifiés contenant beaucoup de graviers viennent parfois s'intercaler entre ce sol et les alluvions naturelles sous-jacentes (U.S. 125, 194, 280, 296, 313, 320, 331, 332, 334, 339, 340). Elles correspondent à un horizon de transition entre la structure géologique et la structure pédologique, dénommé dans notre tableau des unités stratigraphiques : « TN pédogénétisé ». Dans le sondage S.IV, les petites fosses entamant le terrain géologique de façon irrégulière vers 10 m, dont le comblement se compose de sable grossier et de sables limoneux brun (U.S. 178, 179, 181, 182), pourraient témoigner de l'enracinement de végétaux spontanés à la surface du terrain géologique.

Formé sur une échelle de temps allant *grosso modo* de - 10 000 BP au début du XVIII^e siècle, ce sol fait entre 40 et 1 m 30 d'épaisseur selon l'endroit où il a été observé. Les U.S. qui lui sont associées contiennent du matériel d'origine anthropique (charbons, fer, fragments de terre cuite) témoignant de la présence de l'homme sur ou à proximité de la zone étudiée bien avant le début du XVIII^e siècle.

Plus ancienne que la basse terrasse de la Vezouze et donc topographiquement plus élevée, la basse terrasse de la Meurthe et de la Vezouze a sans doute été davantage soumise à l'érosion. Ceci pourrait expliquer l'absence de cet horizon pédologique dans les sondages S.I, S.II, S.III, S.VIII, et S.IX, tous situés à l'Est d'une limite théorique légèrement décalée par rapport à celle figurant sur la Carte géologique (fig. 3).

III-1-3 L'occupation du site avant le XVIII^e siècle

III-1-3-1 Les terrains situés au-delà de l'enceinte médiévale

D'après la notice de la carte géologique¹⁵, la ville de Lunéville repose sur une épaisseur notable de remblais. Ceux-ci témoignent de l'histoire particulièrement mouvementée de ce site plusieurs fois saccagé et reconstruit depuis sa fondation à la fin du Xe siècle¹⁶. Cette

¹³ Formation naturelle de surface, à structure meuble et d'épaisseur variable, résultant de la transformation de la roche mère sous-jacente sous l'influence de divers processus, physiques, chimiques et biologiques, au contact de l'atmosphère et des êtres vivants.

¹⁴ MÉNILLET F., avec la collaboration de DURAND M., LE ROUX J., CORDIER S., HANOT F., CHARNET F. (2005) - Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Lunéville (269), 2^e édition. Orléans : BRGM, 67 p. Carte géologique par Ménillet F., Durand M., Le Roux J., Cordier S. (2005).

¹⁵ MÉNILLET F., *ibid.*

¹⁶ Au Xe siècle, la terre de Lunéville appartient aux comtes épiscopaux de Metz. Un premier noyau urbain fait son apparition autour de l'abbaye Saint-Rémy (probablement à l'emplacement de l'actuelle église Saint-Jacques) et d'un castrum, lequel contrôle le pont sur la

sédimentation urbaine explique probablement la position légèrement dominante de la ville et du château par rapport au jardin¹⁷. En effet, la zone sur laquelle ce dernier a été aménagé est toujours restée à l'écart du tissu urbain.

Au Moyen-Age, le site d'implantation du jardin se situe hors de la première enceinte urbaine construite au XII^e siècle, et occupe les terrains compris entre le chemin d'Allemagne et la rivière (fig. 4). La seconde enceinte bastionnée, construite entre 1587 et 1591, englobe le faubourg-rue, dit faubourg d'Allemagne, constitué aux abords de la porte Saint-Jacques, de part et d'autre de l'ancien chemin d'Allemagne (actuelles rue de Lorraine et rue Villebois-Mareuil). Son tronçon Est passait très probablement au niveau de l'actuelle rue des Bosquets¹⁸ et se prolongeait jusqu'à la rivière. La zone du futur jardin s'est donc retrouvée coupée en deux : la partie Ouest, encadrée, à l'Ouest, par l'enceinte médiévale, derrière laquelle se trouvait le jardin clos de la plateforme du château, au Nord, par la rivière, à l'Est, par l'enceinte XVI^e, et au Sud, par les maisons bordant le côté Nord du chemin d'Allemagne, et la partie Est, située au-delà de l'enceinte moderne, en territoire semi-rural.

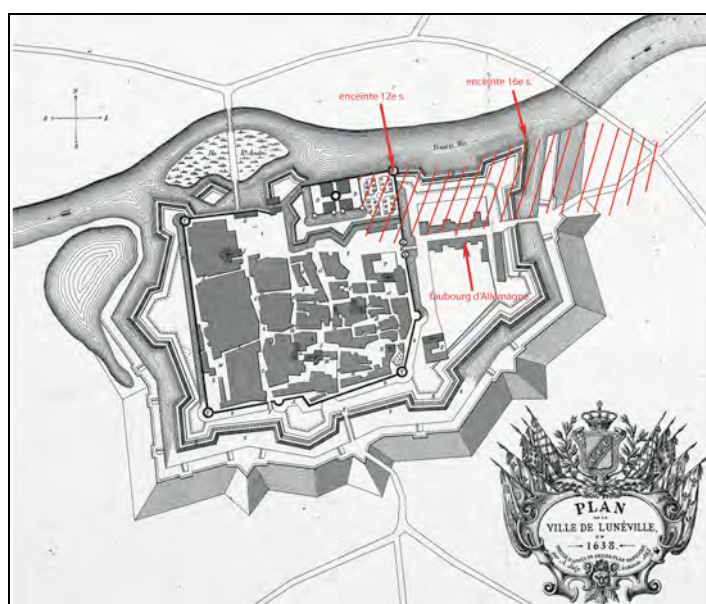


fig. 4 : Localisation de la zone étudiée dans le tissu urbain du début du XVII^e siècle – Extrait du plan de la ville de Lunéville en 1638 dressé par A. Joly, architecte, 1865. Lithographie L. Christophe, Nancy (BM Nancy) ©Région Lorraine - Inventaire Général

A l'arrière des maisons du faubourg d'Allemagne se trouvaient des parcelles jardinées que Léopold annexa en 1717 pour l'aménagement du jardin de l'hôtel de Craon¹⁹. Le sondage S.XV a été réalisé sur l'emprise de ces jardins particuliers, probablement cultivés depuis le

Vezouze, lieu de passage obligé d'une voie de communication importante, dite « route du sel ». Un premier château fort, doublé d'une enceinte urbaine, est construit au XII^e siècle. Le rattachement de la seigneurie de Lunéville au duché de Lorraine date de 1243. De 1470 à 1477, Lunéville est plusieurs fois saccagée lors de la guerre qui affronte le duché de Lorraine au duché de Bourgogne.

¹⁷ Il existe un dénivelé de 2 m entre le jardin et la ville, bien repérable au niveau de la porte de Lorraine (accès Sud donnant sur le faubourg d'Allemagne), laquelle dès le XVIII^e siècle était agrémentée côté jardin d'une rampe réalisant une transition douce entre ces deux espaces topographiquement différenciés.

¹⁸ D'après GUERRIER (*ibid.*), il s'agissait d'une fortification de terre équipée de sept bastions et de tours. Elle aurait été rasée dès le XVII^e siècle.

¹⁹ En 1717, le prince de Craon achète trois maisons particulières pour construire son hôtel à l'emplacement de l'ancienne vénérie. Un document de 1769 précise que : « (...) derrier ces maisons, il y avoit des jardins qui ont été compris dans le petit Bosquet régnant le long de l'hôtel et auquel le Duc Leopold l'avoit annexé par des clotures et grilles qu'il rendoit inaccessible au public, de manière que M le Prince de Craon en avoit seul l'usage. (...) » (AD 54 C 210)

Moyen-Age²⁰. Ceci pourrait expliquer la plus grande épaisseur de sol originel observée dans ce secteur du jardin (U.S. 485, 536, 537). En effet, un sol a tendance à s'épaissir et à se bonifier par le travail horticole, notamment grâce à l'apport d'amendements, d'autant plus s'il se trouve près d'un habitat et dans une situation topographique favorable à la sédimentation, ce qui est le cas ici. En revanche, le creusement entaillant les graviers du substrat géologique, observé entre 6 et 14 m dans les deux faces du sondage S.XV, pourrait être un témoin d'une ancienne sablière (ou gravière). Il est comblé avec des limons sableux de couleur brun foncé contenant énormément de graviers, de cailloux, et, en moindre proportion, du matériel anthropique (U.S. 489).

N'ayant pas effectué de sondage au niveau du parterre central, nous n'avons aucune information concernant les terrains situés au Nord de ces jardins particuliers, entre l'enceinte médiévale et l'enceinte moderne. Seuls ceux situés hors de l'enceinte moderne sont documentés à la fois par les informations historiques et par les données archéologiques. Nous distinguons deux ensembles :

- Les terrains situés au niveau de la basse terrasse de la Vezouze, renseignés par les sondages S.IV, S.V, S.VI, S.VII, S.X, et S.XII, où l'épaisseur et la couleur brun-foncé²¹ de l'horizon pédologique (U.S. 107, 192, 193, 210, 243, 338) témoignent d'une mise en culture ancienne, et confirment le caractère rural ou semi-rural de cette zone située hors du périmètre urbain médiéval et moderne (fig. 4)²². L'horizon pédologique observé dans les sondages S.IV et S.X a visiblement été cultivé de façon moins intensive, ou sur une échelle de temps plus courte. Les limons sableux qui les constituent sont moins humifères et ne contiennent pas de matériel anthropique (U.S. 183, 319, 330). Dans le sondage S.IV, la fosse observée au niveau de la surface de cet horizon entre 18 m 80 et 20 m 80, contenant des cendres et quelques fragments de mortier jaune-rouille (U.S. 184), pourrait témoigner de la destruction d'une ancienne structure végétale par le feu (haie ?) peut-être opérée au moment de la création du jardin.

Ces terres alluviales naturellement bien drainées, et facilement irrigables du fait de la proximité de la Vezouze, constituaient un terrain de culture idéal²³. En 1712, les sources évoquent effectivement des « terres » enclavées dans le nouveau jardin qui sont rachetées par Léopold à leurs propriétaires²⁴.

- Les terrains situés sur la basse terrasse des alluvions anciennes superposées de la Vezouze et de la Meurthe s'étirant vers l'Est, où les alluvions affleuraient par défaut de couverture pédologique, et qui étaient probablement occupés par des terrains vagues impropres à l'agriculture.

²⁰ « (...) Les faubourgs accueillent volontiers les cultures dès qu'on s'écarte du bourgeonnement de maisons qui encadre le prolongement extra muros des principaux axes entrecroisés dans les villes closes. (...) » dans J.P. LEGUAY, *Terres urbaines, Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen-Age*, Presses Universitaires de Rennes, 2009.

²¹ Cette couleur indique que le sédiment est riche en humus provenant de l'apport de litières animale et végétale.

²² « (...) des terrains de prédilection de jardins et de vergers sont implantés dans une ceinture semi-rurale, semi-urbaine qui s'achève, à l'intérieur de la banlieue, par des champs emblavés, des vignobles plus étendus que les petits clos citadins, des herbages et des bosquets. Beaucoup de potagers sont installés sur la contrescarpe des fossés ou dans les fossés eux-mêmes s'ils sont à sec mais d'où on a extrait de la bonne terre (...) » dans J.P. LEGUAY (*ibid.*)

²³ « (...) les berges en pente douce des ruisseaux ou de fleuves (...) autorisent d'autant plus l'implantation des cultures que les alluvions sont abondantes et l'arrosage aisé (...) » dans J.P. LEGUAY (*ibid.*)

²⁴ « le 15 8bre 1712 (...) pour aller dresser un estat et un verbal des terres enclavées dans les nouveaux jardins qui sont à payer aux particuliers (...) » (AD 54 B 1610)



fig. 5 : Horizon pédologique humifère surmontant les alluvions naturelles et piégé sous les remblais du XVIII^e – Coupe stratigraphique N/O-S/E du sondage S.VI

C'est ce que semble confirmer une carte topographique qui qualifie les terrains situés à l'Est du jardin de terrains incultes en 1740 (fig. 6), ainsi qu'une mention de 1767 : « (...) *Garenn*²⁵ au levant des Bosquets (...) dont le fond n'est que gravier couvert d'une épaisseur de terre peu considérable pour une bonne culture (...) »²⁶. Une carte de 1773 (fig. 7) représente également plusieurs sablonnières indiquant que ces terrains vagues ont été ponctuellement exploités comme carrières de sables et/ou de graviers²⁷. A ce propos, dans le sondage S.I, nous observons, vers 7 m, le départ d'une fosse relativement large qui s'ouvre vers l'Est et entaille les alluvions anciennes en profondeur. Le fond de cette fosse n'a pas été atteint. Il pourrait s'agir d'une sablonnière remblayée. Elle aurait été comblée avant 1710²⁸ par des remblais sableux mélangés à des graviers (U.S. 12, 14, 15, 16, 29, 30). Son comblement a été retailé postérieurement par une petite fosse indéterminée d'environ 1 m de large à l'ouverture et 40 cm de profondeur, remplie de galets (U.S. 13). Elle n'a pas de réciproque dans l'autre face du sondage, il ne s'agit donc pas d'un drain agricole.

Par ailleurs, vers l'angle N/E du jardin, il semble que le terrain d'origine a été nivelé en vue de créer une surface de circulation. Le sol originel observé dans le sondage S.VII (U.S. 243), épais d'une soixantaine de centimètres à l'Ouest, s'affine progressivement vers l'Est, pour disparaître complètement au niveau de 16 m. Il est surmonté d'une couche de limons sableux brun-gris compactés, dont la surface est lissée et comporte des fragments de mortier de chaux et de brique pulvérulente (ou mortier de tuileau²⁹ ?). Cette couche, épaisse de quelques centimètres et parfaitement horizontale (U.S. 247), évoque un sol de circulation en contexte de chantier. Ce sol, qui s'étend sur toute la surface sondée, est antérieur aux travaux de terrassement engagés en 1710. S'agit-il d'un chemin d'accès pour le chantier de rénovation du château des premières années du XVIII^e siècle ? Les traces observées sont malheureusement beaucoup trop isolées pour pousser plus loin cette interprétation.

²⁵ « *Garenne* : (...) 6. En Lorraine du nord, friche, mauvaise terre. (...) » dans M. LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural, Les mots du passé*, Fayard, 1997.

²⁶ AD 54 B 11 131

²⁷ Bien que tardives, ces mentions doivent refléter une situation qui a peu évolué entre le Moyen-Age et l'époque moderne. En effet, ces terrains pauvres ne laissaient pas vraiment d'alternative.

²⁸ Date des travaux engagés à l'époque de Léopold dont les couches associées surmontent le comblement de cette fosse.

²⁹ Mortier hydraulique constitué de chaux et de terre cuite concassée.

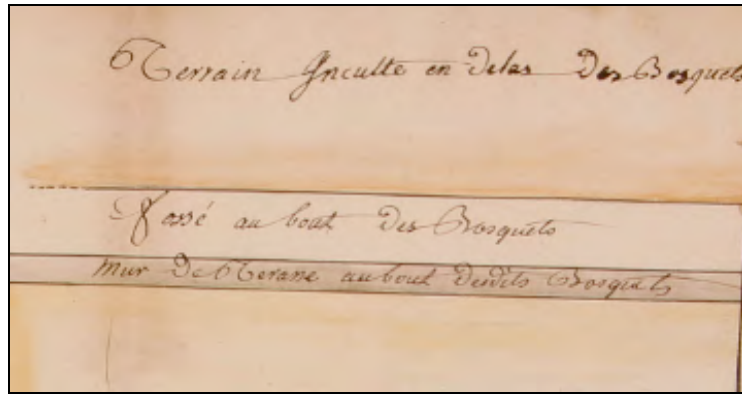


fig. 6 : Mention d'un terrain inculte situé à l'Est du jardin – « Carte topographique d'un terrain (...) », AD 54 B 11 295, 1740, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 7 : Mention de sablières - « Carte du terrain proposé pour la manœuvre de la gendarmerie », encre sur papier, 1773, BM Nancy FG7 LUN 14, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

III-1-3-2 Le jardin clos de la plateforme du château

Deux plans tardifs et peu précis³⁰ (fig. 4 et fig. 8) représentent le site tel qu'il se présentait avant les modifications du XVII^e siècle, c'est-à-dire avant la reconstruction du château par Henri II de Lorraine (1612-1615), et avant que la grande enceinte urbaine bastionnée, construite entre 1587 et 1591, ne commence à être démantelée (1638) :

- Une plate-forme entourée de fossés en eau sur trois de ses côtés et bordée, au Nord, par la Vezouze (anciennement Haute Seille), au Sud et à l'Ouest, par le bourg de Lunéville, et à l'Est, par le faubourg d'Allemagne et des terrains apparemment vierges de construction,
- Sur cette plate-forme, une forteresse quadrangulaire équipée de plusieurs tours, cernée au Sud et à l'Ouest par des fossés, et donnant à l'Est sur un jardin, dont l'angle Nord-Est était occupé par une grosse tour de défense appartenant à la première enceinte urbaine et ayant les pieds dans la Vezouze.

³⁰ Le plan de Beaulieu comporte une erreur d'orientation : le Nord est en bas, côté rivière.

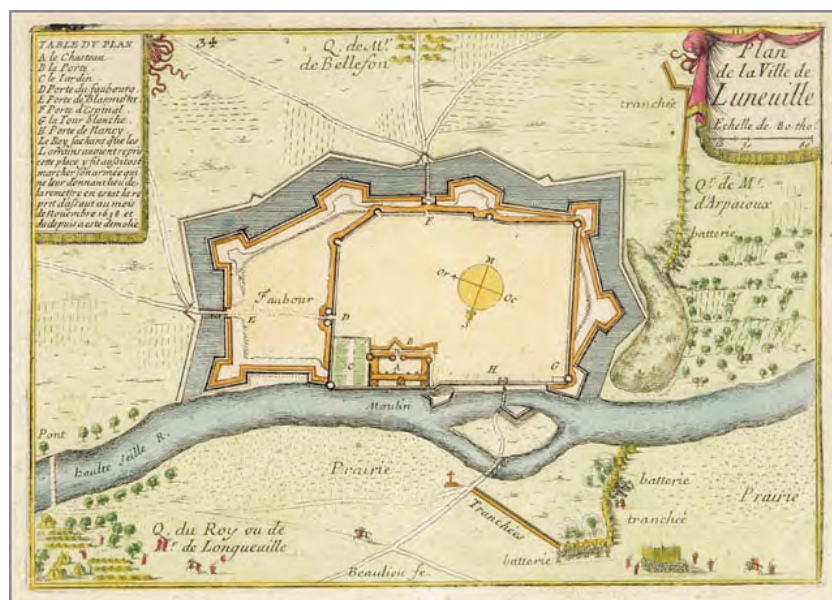


fig. 8 : Plan de la ville de Lunéville, gravure de Beaulieu : *Plans et profils des principales villes du Duché de Lorraine et de Bar avec la carte générale et les particulières de chacun gouvernement d'icelle...* 17^e siècle [1668] (BM Nancy) © Région Lorraine - Inventaire Général

Sur le plan de Joly (fig. 4), ce jardin se compose de quatre parterres rectangulaires ordonnés autour d'un bassin circulaire central. Beaulieu, quant à lui, représente six carrés plantés séparés par des allées orthogonales (fig. 8). Il s'agit probablement de représentations stéréotypées, mais elles attestent néanmoins de l'existence d'un jardin d'agrément clos et régulier, typique des jardins aménagés au Moyen-Age et à la Renaissance autour des châteaux de moyenne importance.

Au début du XVII^e siècle, l'ancienne forteresse médiévale, qui devait se trouver dans un état assez déplorable, est remplacée par un nouveau château. La construction de ce dernier s'est étalée de 1612 à 1615 sous la direction de Jean La Hière. Henri II désire en faire l'une de ses résidences privilégiées. Un plan de ce château (fig. 9), levé en 1690 et restitué par Joly en 1865, représente un édifice en U ordonné selon un axe de symétrie E/O. Il se compose d'un corps central flanqué à ses extrémités de deux imposants pavillons carrés, et de deux corps de portiques en retour d'équerre se terminant chacun par un petit pavillon rectangulaire. A la suite de ces travaux, vers 1620, un certain Hector Parent, probablement le jardinier d'Henri II, crée un nouveau jardin, dont les sources disent qu'il se situe « au derrière du château »³¹ et auquel on accédait par un escalier en fer à cheval situé au centre de la façade Est du corps de logis³².

La partie Ouest du jardin, proche du château et occupée actuellement par l'esplanade Est, recouvre d'après nous l'ancien jardin clos « médiéval »³³. Ce secteur a fait l'objet d'une reconnaissance archéologique via le sondage S.XIX. La couche de terre brun-noir (très humifère) observée à la base de la stratigraphie de ce sondage, épaisse d'une quarantaine de centimètres, dont le niveau supérieur se trouve à - 1 m 70 de la surface actuelle (fig. 10), et que l'on suit sur toute la longueur du sondage, correspond de toute évidence au substrat de plantation de ce jardin (U.S. 792).

³¹ AD 54 B 6755, B 6643 et B 6647 (non consultés, cités par M. Tronquart dans son historique)

³² En effet, les appartements nobles, comme souvent dans les châteaux de cette époque, se trouvaient au premier étage.

³³ Dans la documentation historique, ce jardin n'est pas cité avant la fin du XVI^e siècle (plan de Joly). Nous pensons néanmoins qu'il a été aménagé au plus tôt au XII^e siècle, date de construction de l'enceinte urbaine qui le limite à l'Est, et au plus tard au XVI^e siècle. Pour simplifier, nous le qualifions de « médiéval ».

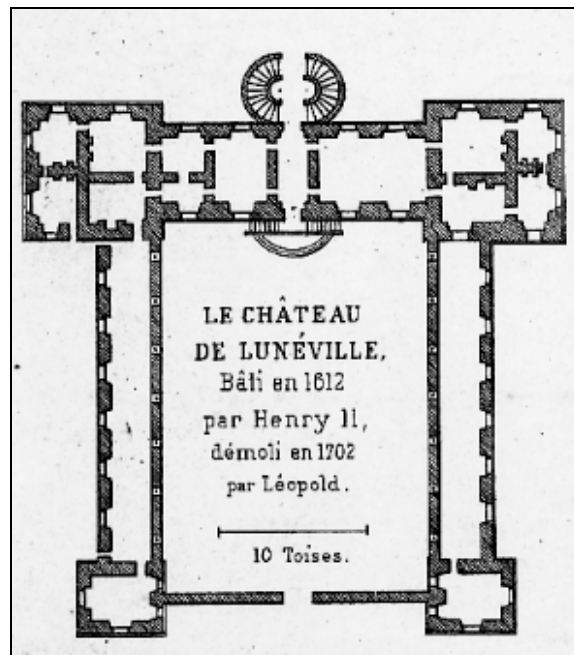


fig. 9 : Plan du château bâti en 1612 par Henri II - Plan de la ville de Lunéville en 1638 dressé d'après un ancien plan manuscrit par A. Joly, architecte, 1865. Lithographie L. Christophe, Nancy (BM Nancy), détail © Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 10 : Sédiments très humifères du jardin clos de la plateforme du château - Coupe stratigraphique S-N du sondage S.XIX

Il s'agit *a priori* d'un sédiment rapporté. En effet, celui-ci surmonte des couches de matériaux graveleux mêlés à des sédiments terreux (U.S. 793, 794) ayant probablement été répandus comme remblais au moment de la création de la plateforme d'implantation de ce jardin. La fine couche de graviers hétérométriques mêlés de terre et de sable jaune-rouille qui le

surmonte, pourrait être le reliquat d'une allée du premier jardin, antérieur à 1620 (U.S. 791). Cette couche est retaillée localement par un niveau de sable rouille (U.S. 795) attribuable au revêtement d'une allée plus tardive, peut-être contemporaine de la composition créée par Hector Parent. Les traces archéologiques associées à ce jardin d'agrément sont cependant trop localisées et trop lacunaires pour que nous puissions en déduire quoi que ce soit. Tout au plus pouvons-nous dire que ses allées étaient revêtues de sable rouille et que son altitude se situait aux alentours de 228,70 m, ce qui doit logiquement correspondre à celle du rez-de-chaussée du château d'Henri II.

III-1-3-3 La Vezouze

Avant son détournement au début du XVIII^e siècle, la Vezouze formait la limite Nord du site d'implantation du jardin et coulait au pied du château et de son jardin clos (fig. 4 et fig. 8). Au N/O de la forteresse se trouvait un moulin, implanté sur une petite plate-forme bastionnée plantée dans le lit de la rivière et séparée de celle du château par un petit canal. Ce dernier, alimenté par la rivière et par les douves du château, faisait visiblement fonctionner le moulin.

La couche d'argile limono-sableuse gris foncé et parfaitement horizontale repérée à la base de la stratigraphie du sondage S.XXI à l'altitude 219,60 m (U.S. 700), pourrait témoigner de la localisation de l'ancien lit de cette rivière, ou tout du moins de sa berge marécageuse. En effet, elle présente un faciès de « vase », typique des sédiments fins et organiques³⁴ déposés au fond et sur les bords d'une rivière lorsque celle-ci élargit son lit et réduit son débit, notamment à l'approche d'une confluence comme c'est le cas à Lunéville.

III-2 Les aménagements paysagers réalisés sous le règne de Léopold de 1700 à 1729

III-2-1 Le remaniement des structures paysagères existantes de 1700 à 1705

Lorsqu'à son arrivée en Lorraine en 1697³⁵ Léopold s'intéresse à Lunéville, l'environnement paysager du château, probablement hérité des aménagements réalisés en 1620, comprend :

- un jardin d'agrément à l'Est, dit aussi le « parterre », limité par le rempart médiéval, auquel on accède par un escalier en fer à cheval placé dans l'axe du corps de logis,
- un potager clos de murs au Sud, auquel on accède par un escalier depuis l'aile Sud de la cour d'honneur,
- une terrasse paysagée, dite aussi « terrasse verte » ou « jardin vert » ou « jardin du côté du moulin », au Nord, située entre le château et la rivière³⁶.

³⁴ D'où la couleur noire liée au fait que la matière organique en suspension dans l'eau et qui se dépose sur le fond du cours d'eau se dégrade mal dans les conditions anaérobies qui y règnent, formant par accumulation avec les sédiments minéraux à fraction fine ce que l'on nomme couramment la « vase ».

³⁵ Époque à laquelle il reprend possession de la Lorraine suite au traité de Ryswick (1697) et à son mariage avec Elisabeth Charlotte d'Orléans, nièce de Louis XIV.

³⁶ De nombreuses questions subsistent quant à cette dernière, localisée *grosso modo* dans le secteur de l'actuelle cour du Rocher. A quelle

En 1698, Léopold, qui n'envisage pas encore de s'installer définitivement à Lunéville, se contente de réorganiser les espaces intérieurs et de refaire les décors du château d'Henri II. Côté jardin, il confie à Yves des Hours, directeur et dessinateur des jardins de Lorraine, le soin de remettre au goût du jour les structures existantes.

De 1700 à 1702, celui-ci modifie la composition de la « terrasse verte » en créant des allées sablées et un bassin rectangulaire bilobé en pierres de taille³⁷. En 1707, les sources mentionnent également un boulingrin, des parterres de gazon, et des bordures de buis³⁸. Nous ignorons s'il s'agit d'un remaniement postérieur ou de l'achèvement des travaux entrepris en 1700.

Il ouvre le potager sur l'extérieur en installant une belle porte en pierre de taille ornée de pilastres et de corbeilles de fleurs au milieu de son mur de clôture extérieur donnant au Sud côté ville³⁹, en créant, probablement au Nord côté parterre, un mur d'appui agrémenté de deux petites portes, et en perçant une porte de communication donnant dans le jardin du couvent des Sœurs Grises, à l'Est. Il agrmente ce potager de treillages en chêne peints en vert, d'un cadran solaire sur piédestal en pierre de taille, d'un bassin circulaire « en glaise » revêtu de pierre de taille⁴⁰, et plante des espaliers⁴¹ le long de son mur de clôture. En 1702, ce jardin est qualifié de « potager de son altesse royale madame ». En 1707, les archives mentionnent la construction d'un pavillon abritant le salon et la cuisine de SAR Madame situé de toute évidence à l'extrémité de ce jardin⁴². D'après les archives étudiées par Thierry Franz, ce pavillon est venu se greffer au Sud du petit pavillon de l'extrémité occidentale de l'aile Sud de la cour d'honneur, servant de clôture Ouest au potager de Madame, et l'isolant de la "rue du Château"⁴³. Dans un mémoire de travaux, il est par ailleurs indiqué que l'aile ducale construite au Sud de l'ancien parterre dans les années 1710 a été implantée sur le « petit jardin de Madame », ce qui confirme que ce jardin potager était en partie mitoyen du jardin d'agrément.

Yves des Hours fait rapporter de la terre au niveau du « grand parterre à la face principale du château », soit l'ancien jardin d'agrément, et crée une nouvelle composition comprenant des allées sablées, des parterres de gazon, et quatre bassins « en glaise » revêtus de pierre de taille, agrémentés de jets d'eau et de regards en pierre⁴⁴. Deux d'entre eux sont qualifiés de grands bassins octogonaux et sont ornés de naïades en pierre⁴⁵.

époque a-t-elle été construite ? Comment s'articulait-elle avec le bâtiment et le jardin ? En 1721, les sources parlent du « rabaissement et transport de terre » d'un terrain appelé « l'Isle de l'ancienne vanne » situé entre les « hauts murs des anciennes et nouvelles terrasses du château » à l'Est, « la vieille vanne et la décharge » à l'Ouest et le château au Sud. S'agit-il de cette terrasse ? Nous ne pouvons pas en dire beaucoup plus dans l'état actuel de nos connaissances.

³⁷ AD 54 B 1549

³⁸ AD 54 B 1581

³⁹ AD 54 B 1562

⁴⁰ L'étanchéité de ce type de bassin consistait en un corroi d'argile appliqué sur le fond et sur le pourtour. Le mur de douve (au contact avec l'eau) était en pierre de taille, et le contremur (au contact avec le terrain encaissant et donc non apparent) était construit à l'économie, en petits moellons.

⁴¹ Arbustes généralement fruitiers, de demi-tige ou de basse-tige, plantés en alignement devant un mur et palissés à l'aide de treillage ou de fils de fer.

⁴² « (...) construction d'un salon et cuisine placé au bout du jardin de son Altesse Madame au château de Lunéville (...) août 1707 (...) » (non transcrites : 9 pages, toisé et dimensions) (AD 54 B 1581)

« (...) nouveau salon et cuisine nouvellement construit dans le petit parterre joignant notre château de Lunéville (...) » (AD 54 B 1582)

« (...) Toisé des ouvrages de charpente (...) pour la construction de une salle et cuisine de son Altesse Royale Madame, attendant au château de Lunéville pendant la présente année 1707 (...) » (AD 54 B 1582)

⁴³ Cette rue existe toujours sous ce nom : elle commence à l'extrémité Ouest de l'aile Sud de la cour d'honneur et se prolonge au Sud vers l'église Saint-Jacques.

⁴⁴ AD 54 B 1562

⁴⁵ AD 54 B 1557

De cet ensemble paysager, seul le jardin d'agrément a donné lieu à une reconnaissance archéologique, via le sondage S.XIX. La couche de bonne terre faisant entre 5 et 10 cm d'épaisseur (U.S. 790), surmontant le niveau de sable rouille interprété comme étant le reliquat d'une allée du jardin d'Henri II, pourrait correspondre à la terre rapportée en 1700 pour égaliser le terrain et constituer le substrat de plantation des nouveaux parterres de gazon. Notons qu'avant cet apport, et afin de garder le niveau calé sur la base de l'escalier en fer à cheval, Yves des Hours a visiblement opéré un rabotage de la surface de l'ancienne composition, ce qui explique que nous n'ayons pas retrouvé l'intégralité des niveaux de circulation antérieurs.

En 1702, les troupes de Louis XIV occupant Nancy, Léopold décide d'installer la cour à Lunéville. Cette résolution amorce un tournant décisif pour l'avenir du château et de son environnement paysager. Léopold va en effet devoir mettre le site en adéquation avec le prestige de sa nouvelle fonction.

Au niveau des jardins, les effets de cette décision ne se font pas sentir tout de suite. Les végétaux rentrés entre 1702 et 1703 par Yves des Hours sont probablement voués au remaniement défini en 1700 : deux cents pieds de chêne⁴⁶, quinze toises de charmilles à planter le long de berceaux non localisés, quantité de tapis de gazon prélevés dans les prairies des environs, ainsi que des plants de fraisiers sauvages pour le « jardin potager de Madame »⁴⁷. Il n'est pas encore question de changer la topographie de l'environnement du château. Tous les efforts se concentrent sur le bâti.

De 1703 à 1705, le château subit en effet une première campagne de travaux dirigée par un certain Pierre Bourdict. La fine couche de mortier et de graviers observée dans le sondage S.XIX (U.S. 789), surmontant l'U.S. 790, pourrait être attribuée à ce chantier.

III-2-2 Un projet encore tâtonnant de 1706 à 1710

III-2-2-1 Aménagement de la berge Nord du canal du moulin, arasement du rempart médiéval, et nivellement du terrain en vue de l'agrandissement du jardin vers l'Est

C'est en 1706 que les choses semblent réellement s'amorcer en ce qui concerne l'environnement du château. Les archives mentionnent l'existence d'un canal alimentant le moulin, passant entre le château et la prairie, sans doute celle qui est figurée sur les plans anciens (fig. 8), et dont la prise d'eau sur la rivière se situait en amont du site⁴⁸. On procède alors à l'aménagement de la berge Nord de ce canal (côté prairie) sur 140 toises de longueur. Il est précisé que cette berge doit être traitée comme la berge Sud déjà existante (côté château), avec un mur revêtu de pierres de taille, surmonté d'un parapet en briques, lui-même couronné d'une tablette bicolore alternant des dalles de pierre et des briques posées de champ⁴⁹. D'après un document de 1721, ce canal faisait 185 toises 3 pieds de long, 12 toises 4 pieds 6 pouces de large, et 4 pieds de profondeur⁵⁰. Il s'agit probablement de l'ancêtre du canal actuel.

⁴⁶ AD 54 B 1557

⁴⁷ AD 54 B 1562

⁴⁸ Doit-on en déduire que la rivière a déjà été détournée vers le Nord ?

⁴⁹ AD 54 3F 249, pièce n°3

⁵⁰ AD 54 B 1652

En 1706, les archives évoquent également la destruction du rempart médiéval situé à l'arrière du château. D'après nous, le tronçon Est de l'enceinte médiévale passait au niveau des immeubles implantés entre la rue du Général Leclerc et la rue de la Vieille Muraille. En effet, le nom de cette dernière est sans équivoque. De plus, il existe un hiatus flagrant entre d'un côté, à l'Ouest de la rue de la Vieille Muraille, un parcellaire urbain typiquement médiéval marqué par un réseau de voies étroites et sinueuses délimitant des îlots de petites parcelles agglutinées, et de l'autre un parcellaire moderne, caractérisé par des modules de plus grande taille juxtaposés le long de voies plus larges et rectilignes (fig. 11).



fig. 11 : Projection du tracé présumé de la ligne de fortification médiévale passant à l'Est du château – Extrait du plan cadastral informatisé de la ville de Lunéville
©2007 Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique

Il subsiste encore quelques vestiges de cette muraille, éparpillés dans le tissu urbain actuel. Elle aurait notamment été observée dans les caves d'une maison située à l'angle Ouest de la rue de Lorraine et de la rue du Général Leclerc. De plus, dans les années 1960, certaines personnes se rappelaient encore avoir vu dans leur jeunesse les vestiges d'une des tours de la porte Saint-Jacques au niveau de l'actuelle place de la Comédie⁵¹. Sachant que cette place se trouve au débouché de la rue de la Vieille Muraille dans la rue de Lorraine, que cette dernière recouvre le tracé de l'ancien chemin d'Allemagne, et que la porte Saint-Jacques permettait de sortir de la ville par le chemin d'Allemagne, nous ne pouvons que confirmer cette localisation. En supposant que cette muraille était rectiligne, et en prolongeant virtuellement son tracé vers le Nord en direction du château, il apparaît qu'elle passait approximativement au niveau de la limite entre l'esplanade et le jardin. N'ayant pas trouvé trace de ce rempart dans le sondage S.XVIII implanté en travers de cette limite théorique, nous en déduisons qu'il passait légèrement plus à l'Ouest ou plus à l'Est du sondage.

En 1706, après l'arasement du tronçon jouxtant le parterre, il est précisé que le terrain devait être rabaissé au même niveau qu'un « terre-plein » créé à l'Est du rempart, celui-ci ayant lui-

⁵¹ Informations de M. Jean-Pierre CARCIOFI, vice-président des Amis du Château de Lunéville.

même été réglé sur le niveau du parterre⁵². Cette volonté de nivèlement atteste que l'idée d'agrandir le jardin vers l'Est est déjà dans l'air. Les couches de remblais observées à la base de la coupe stratigraphique du sondage S.XVIII (U.S. 751, 752, 753, 754, 755, 763, 776, 777, 778), pourraient correspondre aux sédiments qui ont été rapportés afin de régler l'assiette de ce terre-plein. Leur altitude supérieure (environ 228,80 m) correspond effectivement à celle de l'U.S. 790 interprétée comme étant la couche de bonne terre rapportée en 1700-1702 avant la modification du parterre. L'enceinte médiévale passerait donc plutôt à l'Ouest de notre sondage, lui-même étant peut-être implanté au niveau de l'ancien fossé.

III-2-2-2 Remblaiement de la surface du parterre et création d'une esplanade à l'Est du château

De 1706 à 1708, le projet d'agrandissement du jardin semble encore tâtonnant. Tous les efforts se portent sur la construction de la nouvelle orangerie et du nouveau potager du côté du faubourg d'Allemagne, ainsi que sur l'achèvement de la « terrasse verte » au Nord du château. Il faut attendre le mois de septembre 1708 pour voir le projet se préciser, bien que qualifié d'« essai »⁵³.

Yves des Hours fait alors remblayer la surface de l'ancien parterre pour surélever son assiette et le transformer en esplanade⁵⁴. Ces remblais ont été observés dans le sondage S.XIX. Ils sont constitués de sédiments terreux mélangés à des rebuts de chantier, et font environ 1 m 40 d'épaisseur (U.S. 788, 804, 805). Ils ont permis de mettre le jardin de plain pied avec le rez-de-chaussée du nouveau château, surélevé par rapport à celui du château d'Henri II, entraînant la disparition de l'escalier en fer à cheval, dont les vestiges doivent être enfouis dans le sous-sol actuel de l'esplanade.

Les deux pierres calcaires moulurées retrouvées hors stratigraphie dans le sondage S.XIX (éléments 18 et 19, Pl. XXXXVI, vol. III) proviennent probablement de ces remblais de nivèlement. Elles correspondent peut-être à des éléments architectoniques de l'ancien château (corniche, entablement, tablette de balustrade...?).

De toute évidence, l'« essai » proposé par Yves des Hours a remporté l'adhésion de Léopold. Cet espace autrefois végétalisé et intime devient un espace de circulation, et probablement aussi de représentation, entièrement minéral, par lequel on transite pour aller de la cour d'honneur au jardin. Son revêtement d'origine a été occulté par les aménagements postérieurs.

⁵² « (...) l'on commencera à desblayer les terres des anciens remparts au derrière du château de ce qui sera (exep... ?) au dessus du terplain que lon aura réglé au niveau du parterre qui est au derrière du dit château, lesquelles terres seront transportés jusqu'au derrière des massonnerie dudit revestement et contreforts (...) » (AD 54 3F 249, pièce n°3)

⁵³ Octobre 1708 : « Estat des tombereaux et journaliers employés à voiturer des terres pour faire l'essay que le sr Desours directeur des jardins et plaisirs de SAR a fait à la terrasse de derrier le château de Lunéville par ordre de SAR les premier, trois, quatre, et cinq septembre dernier » (AD 54 B 1585)

⁵⁴ Septembre 1708 : « État des voitures faites avec des tombereaux et journaliers qui ont este employés au deblay et transport des terres prises derrier les jardins des reverends peres capucins et aplanissement d'icelles, pour les remplay de la terrasse de derrier le château de Lunéville pour former lesplanade (...) à compter du samedi premier septembre 1708 jusque et y compris le dix huit dudit mois (...) » (AD 54 B 1585)

III-2-3 Un nouveau projet de jardin dessiné en 1710

Les choses se précisent en 1710. Le château connaît une seconde campagne de travaux dirigée par l'architecte Germain Boffrand. Celui-ci présente ses premiers dessins en 1709. Il réalise au moins six projets, tous adopte un plan en H. C'est le sixième qui semble avoir été retenu. Il est publié par Boffrand lui-même dans son *Livre d'Architecture* en 1745 (fig. 12). Les ailes encadrant la cour d'honneur sont remaniées. On construit de nouveaux bâtiments : aile Sud encadrant l'esplanade, chapelle, cuisines « situées à l'arrière du château », jeu de paume. L'aile Sud, abritant désormais les appartements ducaux, n'est pas achevée avant 1716. Il s'agit de « l'aile neuve » citée de manière récurrente dans les documents des années 1715 à 1720. L'aile réciproque devant fermer le côté Nord de l'esplanade n'a jamais été réalisée.

Les archives mentionnent par ailleurs l'élaboration d'un nouveau plan de jardin par un certain Jean Richard, « entrepreneur »⁵⁵. Les travaux engagés cette année-là au niveau de l'environnement paysager du château, dirigés par Yves des Hours, sont de toute évidence en rapport avec ce nouveau projet.

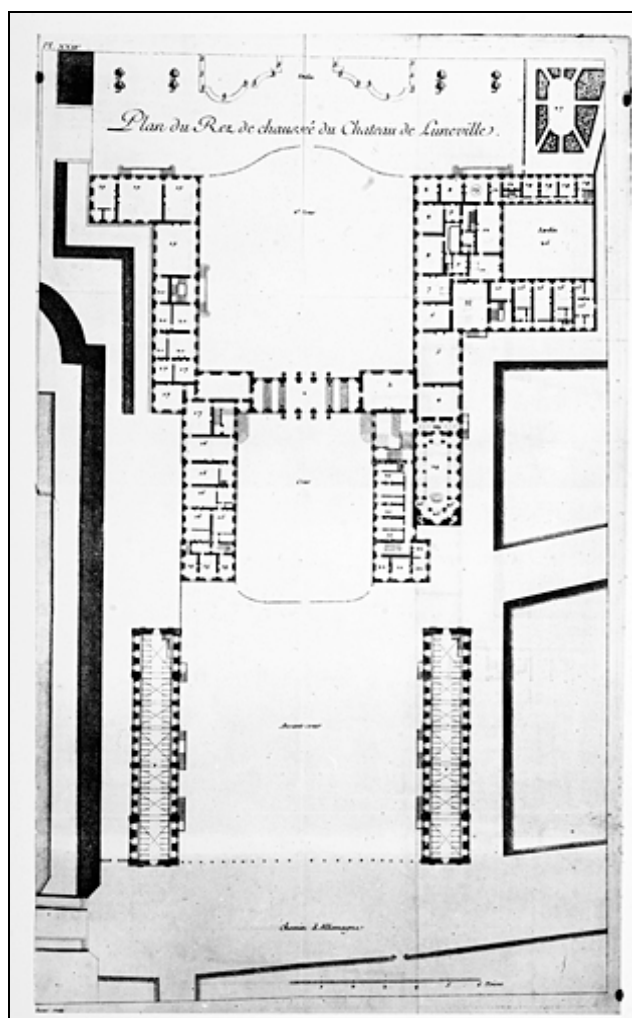


fig. 12 : Plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville par Boffrand, extrait de G. Boffrand, *Livre d'Architecture...*, Paris : Cavalier, 1745, Pl. XXIV © Région Lorraine - Inventaire Général

⁵⁵ « 141 livres 17 sols à Jean Richard pour un nouveau plan qu'il a fait du jardin du château (...) » (AD 54 B 1596)

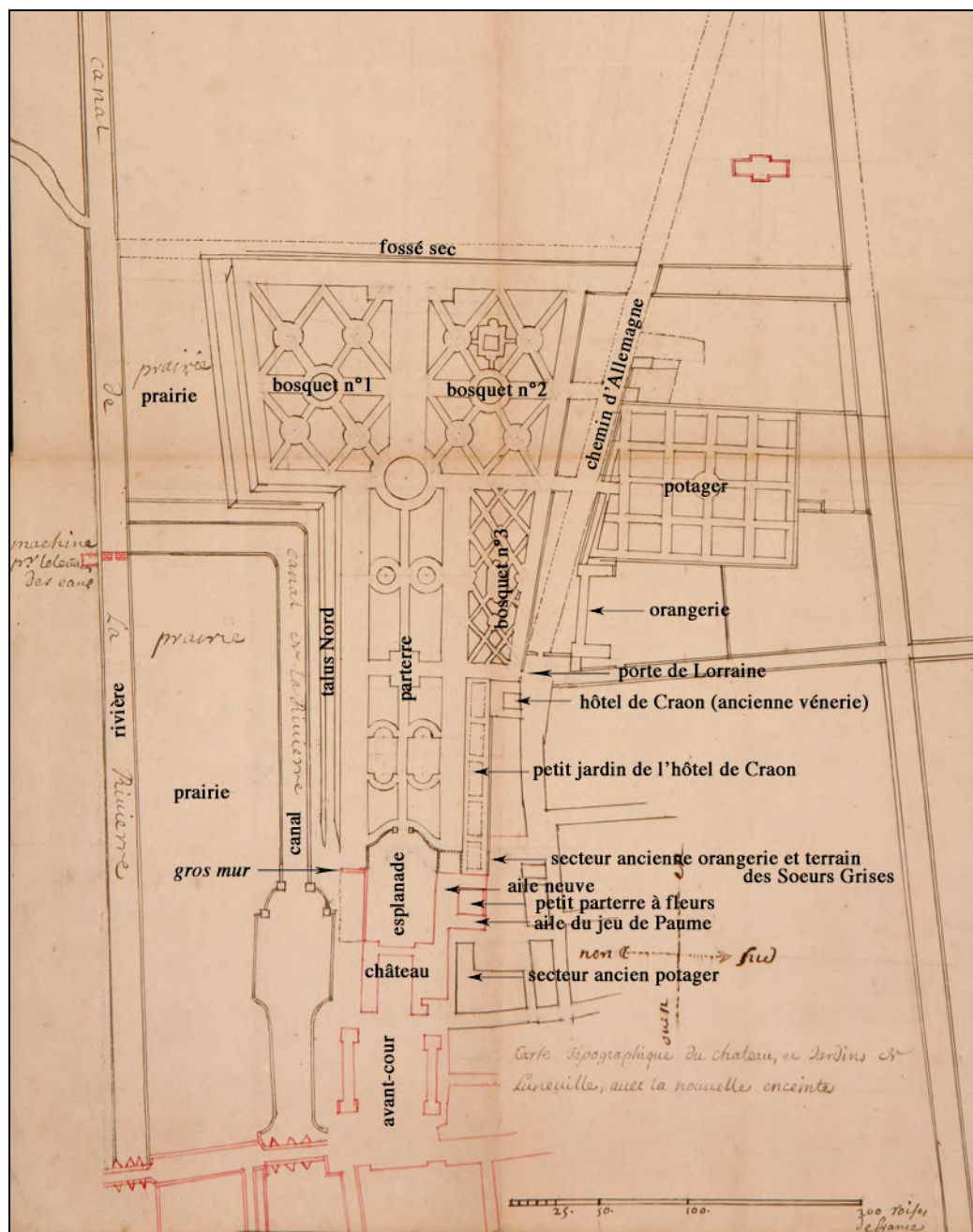


fig. 13 : « Carte topographique du château et jardins de Lunéville avec la nouvelle enceinte », AD 54 3 F 249, pièce n° 17, s. d., avant 1738 © Région Lorraine - Inventaire Général

Il s'agit en premier lieu d'améliorer les abords du site. En effet, à cette époque, un jardin aussi prestigieux que celui du duc de Lorraine ne se conçoit pas sans apporter un soin particulier à l'aspect de son paysage environnant. Ce dernier doit refléter le goût et la puissance du propriétaire, tout autant que le jardin, dont il constitue en quelque sorte l'antichambre publique. Un certain nombre d'aménagements sont donc réalisés en ce sens :

- Création d'un nouveau canal (nous ignorons ce que devient l'ancien canal du moulin mentionné en 1706),
- Comblement de l'ancien lit de la Vezouze passant « derrière » le château avec les terres provenant du creusement du nouveau canal,

- Assainissement et embellissement de la prairie située vis-à-vis du château via la plantation d'alignements de peupliers et de tilleuls,

- Création d'une avenue longue de « 3 168 pas » menant à Hodonvillé (actuel village de Croismare situé à l'Est de Lunéville) où sont plantés pas moins de 1 122 tilleuls.

L'aménagement de cette avenue (future avenue de Chanteheu), dont les sources disent qu'elle part de « la sortie du jardin du château de Lunéville » (sortie Est), prouve que l'extension spatiale du jardin dans les limites que nous lui connaissons aujourd'hui est fixée dès 1710⁵⁶.

La couche de sédiments terreux remaniés contenant énormément de graviers, quelques fragments de terre cuite architecturale et quelques pierres de construction (U.S. 688), faisant environ 40 cm d'épaisseur, parfaitement horizontale, et surmontant le niveau de vase repéré à la base du sondage S.XXI, pourrait correspondre aux sédiments extraits du creusement de ce nouveau canal. En effet, nous savons qu'ils ont servi à combler l'ancien lit de la Vezouze passant derrière le château⁵⁷. Après ce remblaiement, cette zone mal drainée est visiblement laissée à l'abandon pendant plus trente ans. Vers le milieu du XVIII^e siècle, on la qualifie de « cloaque qui infectait le château et fatiguait la vue »⁵⁸. La couche de terre argileuse brun-gris épaisse de 10 cm qui la surmonte (U.S. 691), pourrait correspondre au sol plus ou moins marécageux qui s'est développé à la surface de ces remblais entre 1710 et 1742⁵⁹ et dont témoigne la description péjorative faite par Fillion de Charigneu. Deux tessons de céramique vernissée retrouvés à la surface de ce sol et datant du XVIII^e confirment notre interprétation chronologique. Nous observons par ailleurs la présence d'un pieu en bois de 20 cm de diamètre (U.S. 699), planté verticalement dans les remblais répandus en 1710 et situé vers 11 m 50 dans le sondage S.XXI. Sa partie supérieure affleure les remblais et est recouverte par la couche de sol décrite plus haut. Ce type de pieu, ou pilotis, était en général placé sous les fondations des constructions maçonnées pour assurer leur stabilité dans des terrains sableux ou argileux susceptibles d'être engorgés. Sa présence ici n'est donc pas anecdotique. Peut-être est-elle liée à un projet d'aménagement avorté ?

Les sources évoquent par ailleurs l'agrandissement de l'esplanade⁶⁰. En comparant le plan projet de Boffrand (fig. 12), probablement établi en 1709, avec les plans postérieurs et notamment avec la Carte topographique levée avant 1738 (fig. 13), il apparaît effectivement que la limite orientale de cette esplanade a été déplacée d'une vingtaine de mètres vers l'Est par rapport au projet initial. Les remblais observés dans la moitié Ouest du sondage S.XVIII (U.S. 747, 748, 749, 750, 759), surmontant ceux du terre-plein de 1706, pourraient être contemporains de cet agrandissement. Leur superposition en couches inclinées indique qu'ils ont été déversés depuis l'Ouest (la surface de l'esplanade déjà constituée ?) contre un élément plein et vertical matérialisant alors cette limite orientale, probablement la palissade en bois mentionnée en 1718⁶¹. Cet agrandissement serait lié au projet du grand perron greffé à l'extrémité orientale de l'aile Sud, sur lequel la limite de l'esplanade s'avère être alignée.

⁵⁶ AD 54 B 1595

⁵⁷ Décembre : « (...) pour le payement des terres qui ont esté transporté dans le vieux lit de la rivière au derrier de notre chasteau de Lunéville lesquelles auront été tirés de l'excavation du nouveau canal que nous avons ordonné de faire au dit lieu (...) » (AD 54 B 1595)

⁵⁸ FILLION DE CHARIGNEU, *Journal de ce qui s'est passé à l'arrivée, et pendant le séjour de Mesdames de France, Adelaïde et Victoire, à Lunéville, au château de la Malgrange et à Nancy*, Nancy : Claude Leseure, imprimerie ordinaire du Roy (s. d.), p. 12.

⁵⁹ Date de l'aménagement de cette partie du site par Stanislas.

⁶⁰ AD 54 B 1595

⁶¹ « (...) avoir démolì la palissade qui étoit en place du mur qui doit porter la grille derrière le château (...) » (AD 54 B 1636)

Celui-ci ne figurait pas sur le projet de Boffrand. Il n'est réalisé qu'en 1718⁶².

En 1710, une équipe d'arpenteurs pose les jalons devant permettre de reporter sur le terrain le tracé exact du jardin dessiné par Jean Richard et ainsi préparer le travail des ouvriers chargés de la réalisation du jardin⁶³.

III-2-4 Les travaux de terrassement liés à l'aménagement du nouveau jardin de 1710 à 1718

Toute création de jardin implique la réalisation de travaux de terrassement préalables, d'autant plus lourds que la surface à traiter est grande. Ces travaux servent d'une part à transformer la topographie du terrain d'origine qui, la plupart du temps, n'a pas l'assiette attendue, et d'autre part à rendre le substrat de plantation propice au développement des végétaux que l'on prévoit d'installer. Le jardin du château de Lunéville n'échappe pas à la règle, d'autant plus qu'il s'agit d'un jardin parfaitement de niveau, tel qu'on les concevait et appréciait encore en ce début de XVIII^e siècle. Le toisé des « grands remuelements et transports de terres » évoqué en 1712 dans les archives en est la démonstration évidente⁶⁴. De plus, quasiment tous les sondages réalisés entre novembre et décembre 2009 dans l'enceinte du jardin comportent des traces de ces travaux préparatoires.

III-2-4-1 Nivèlement de la plateforme du jardin

Pour créer une surface plane sur laquelle il pourra aménager son jardin de niveau, Yves des Hours doit compenser la déclivité naturelle du terrain d'origine, et notamment sur sa marge Nord où celle-ci était plus accentuée. Le faciès des couches de remblais surmontant les sols cultivés observés dans les sondages S.V et S.VI (U.S. 102, 105, 106, 109, 116, 188, 190, 191, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 226) montre bien cette volonté d'aplanissement. Elles s'épaississent vers le Nord afin de compenser la pente originelle. Ces remblais, constitués de sables et de galets mélangés à des sables limoneux brunifiés, comportant un peu de matériel anthropique (charbons, fragments de terre cuite, fragments de mortier), sont des dépôts volontaires d'alluvions anciennes prélevées ailleurs (probablement dans une aire proche par souci d'économie de transport), puis répandues en couches successives jusqu'à atteindre le niveau indiqué par les jalons des arpenteurs.

Il n'est pas impossible qu'Yves des Hours ait délibérément choisi ce type de sédiments à fort pouvoir drainant pour constituer le sous-sol des futurs bosquets et ainsi assurer aux racines des arbres un bon drainage en profondeur.

Dans le sondage S.VII, le terrain ayant déjà été aplani, ces remblais font une épaisseur constante sur toute la longueur du sondage, soit environ 1 m 20. Ils sont constitués, comme plus haut, de TN rapporté, mélangé à des sédiments terreux (U.S. 246, 252).

⁶² Date à laquelle sont posés ses ornements en fer forgé : « (...) balcon et rampe du grand péron du costé des bosquets (...) » (faits par un serrurier) (AD 54 B 1636). Au cours des travaux de restauration effectués en 2008, il est apparu qu'il existait effectivement un état de l'aile Sud sans perron (Information de E. STEFANOVA, Agence Caillault ACMH).

⁶³ « (...) comme aussy pour le tracement (...) du plan et alignements de nos jardins et rivières dans la prairie que son Altesse royale a ordonné de faire de mesme que pour les voitures de tillots et perches piquets et jallons et gens de journées qui ont este employé audit tracement et alignement (...) » (AD 54 B 1595)

⁶⁴ AD 54 B 1637

Dans les sondages S.IV, S.IX, S.X et S.XII, il n'y a visiblement pas eu d'apport supplémentaire, l'assiette du terrain d'origine devant être à peu près celle qui convenait.

Nous les retrouvons en revanche à l'extrémité Sud du sondage S.XXIII implantés sur le rebord septentrional de la plateforme du jardin, où ils se superposent en couches plus ou moins horizontales jusqu'à la rupture de pente située vers 3 m (U.S. 651, 652, 653, 654, 655, 656, 660, 661). Dans la partie S/O du sondage S.XX implanté à l'extrémité Ouest de la plateforme du jardin, ils sont constitués de limons sableux brun foncé chargés en graviers (TN pédogénétisé) alternant avec des couches de sable rouille mélangés à des graviers (TN) et des couches de mortier pulvérulent⁶⁵ (U.S. 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 640, 641, 642, 643). Leur organisation en lits superposés affichant un pendage accusé vers le Nord, indique qu'à cet endroit la déclivité naturelle du terrain devait être très importante.

A proximité de l'esplanade, les remblais répandus en 1706-1710 suite à l'arasement du rempart médiéval (U.S. 776, 777, 778), ont été complétés par une épaisseur supplémentaire de sédiments terreux mêlés de sable (U.S. 774, 775). Leur niveau supérieur se situe à la cote 229 m.

A l'inverse, dans la partie S/E du futur jardin, au niveau de l'ancienne terrasse de la Meurthe et de la Vezouze, le terrain d'origine a peut-être nécessité un léger rabotage de surface afin de ménager une hauteur suffisante pour l'apport du substrat de plantation des futurs bosquets. En effet, dans le sondage S.VIII, ces remblais sont absents, et le niveau supérieur des alluvions naturelles est très proche de la surface actuelle (U.S. 61). Une mention d'archives évoquant des « excès de terre » à enlever dans l'enceinte du jardin, pourrait conforter notre hypothèse⁶⁶. Afin d'éviter des dépenses inutiles en frais de transport de matériaux, il est d'ailleurs probable que les sédiments rabotés de ce côté du terrain aient servi à remblayer les parties topographiquement déficitaires, selon un système de vases communicants.

Bien que plane en apparence, la surface du terrain d'implantation du futur jardin nécessitait tout de même une légère déclivité E-O et S-N pour permettre un écoulement gravitaire des eaux de surface en direction de la rivière, et faire que celles-ci ne stagnent pas dans les allées⁶⁷. C'est sans doute pourquoi le terrain d'origine observé dans le sondage S.I, dont l'altitude était déjà relativement haute, a lui aussi été surhaussé à l'aide de remblais similaires à ceux observés dans les sondages précédents (U.S. 10, 11, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47). Ceux-ci viennent également combler une petite fosse indéterminée creusée dans les alluvions naturelles (U.S. 31), d'environ 40 cm de profondeur et apparaissant entre 8 et 9 m. Le sondage S.XI, implanté au niveau de la partie orientale du futur bosquet n° 3, est un cas particulier. Le terrain géologique, qui, logiquement, aurait dû apparaître vers l'altitude 228,50 m⁶⁸, est absent. Il a donc été décapé, de même que le sol originel qui le surmontait⁶⁹. A leur place nous trouvons des couches successives de sédiments rapportés, complètement différents

⁶⁵ La proximité du chantier de construction du château pourrait justifier la présence de mortier dans ce secteur alors qu'on n'en retrouve pas dans les remblais de la partie orientale du jardin.

⁶⁶ « (...) le 22 juin 1712 trois jours aux toisez des excès de terre a enlever dans les dits jardins délaissés par Jean Richard a un nouveau entrepreneur (...) » (AD 54 B 1610)

⁶⁷ « (...) Les Jardins de niveau parfait sont les plus commodes pour la promenade (...). Pour peu qu'un terrain ait de l'étendue, il est rarement sans quelque pente : il seroit même à souhaiter qu'il y en eût toujours une imperceptible pour l'écoulement des eaux qui séjournant trop longtemps dans les allées, y forment des marques noires en croupissant. (...) » dans A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *La théorie et la pratique du jardinage*, édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003, p. 56.

⁶⁸ En tenant compte de la déclivité naturelle du terrain d'origine et en faisant une moyenne entre l'altitude du TN observée dans le sondage S.X (228, 80 m) et celle observée dans le sondage XII (228,30), on obtient une valeur avoisinant la cote 228,50 m.

⁶⁹ Ce sol existe dans les sondages S.X et S.XII.

de ceux utilisés pour niveler la moitié Nord du jardin (U.S. 358, 359, 360, 361, 365, 379, 385, 388, 389). Ces limons sableux bruns foncés plus ou moins argileux mêlés à du sable et à des graviers, et intercalés de couches de sables argileux gris-rouille localement très argileux, présentent un faciès d'alluvions récentes⁷⁰, et ont manifestement été prélevés à proximité de la Vezouze. Ils apparaissent dans les deux faces du sondage et s'étendent sur toute sa longueur. Il est d'autant plus difficile d'interpréter ce dépôt, que nous n'avons pas atteint sa base. S'agit-il du comblement d'une ancienne dépression (sablonnière, fosse de destruction d'un habitat) ? En 1712, il est effectivement question de la destruction de plusieurs maisons⁷¹ dans l'enceinte du futur jardin, mais celles-ci ne sont malheureusement pas localisées.

Le nivellement de la plateforme du futur jardin passe également par la destruction en 1712 d'une « grande et haute terrasse de graviers faisant partie des anciens remparts » qui est dite aboutir à la vénerie⁷². Il s'agit vraisemblablement des vestiges de l'enceinte moderne, qui traversait le terrain du Sud vers le Nord au niveau de l'actuelle porte de Lorraine. A cette époque, la vénerie a probablement déjà été détruite puisqu'il est signalé que les graviers en question sont surmontés de différents « monceaux de fumier, terre, repoux⁷³ et brouilles⁷⁴ » provenant de la démolition de cet édifice.

III-2-4-2 Rabotage puis nivellement du terrain d'implantation du futur jardin de l'hôtel de Craon

Les archives de 1712 mentionnent par ailleurs l'enlèvement de « déblais, rocailles et repoux »⁷⁵ provenant de la destruction de l'ancienne orangerie⁷⁶, lesquels avaient été répandus sur une bande de terrain située à l'arrière du faubourg d'Allemagne, comprise entre le château et l'ancienne vénerie (fig. 13). Quelques années plus tard, cette bande de terrain où se trouvaient anciennement les jardins particuliers des maisons qui bordaient le côté Nord de la rue du faubourg d'Allemagne, servira de terrain d'implantation au jardin de l'hôtel de Craon⁷⁷.

On mentionne également le nivellement de l'ancien « jardin des Sœurs Grises placé dessus la plateforme à côté de l'orangerie »⁷⁸, racheté par Léopold en juillet 1712⁷⁹, dont la bonne terre est rabotée sur 3 pieds d'épaisseur⁸⁰. D'après les archives, ce jardin, dont nous ne connaissons pas l'implantation exacte, était mitoyen de l'ancien parterre du château et de l'ancien potager, et devait se trouver à l'intérieur de l'enceinte médiévale. Il est annexé par Léopold au moment de ses projets d'agrandissement. Nous présumons que son emprise a servi de terrain d'implantation pour l'extrémité Ouest du jardin de l'hôtel de Craon et peut-être aussi pour la

⁷⁰ « Les fonds des vallées principales sont généralement tapissés de limons argileux, ou de sable argileux, parfois tourbeux, recouvrant généralement des alluvions graveleuses (Fyb3), à matrice sableuse ou sablo-limono-argileuse, pouvant présenter de minces intercalations de limons argileux, ou plus rarement de tourbe (...) » dans MÉNILLET F. (*ibid.*)

⁷¹ « (...) démolitions de la vennerie raiouveie (?) comme aussy de la maison dudit Laloy et de plus° autres (...) » (AD 54 B 1637)

⁷² Située au niveau de l'actuelle porte de Lorraine.

⁷³ « Repous : Mortier fait avec de la brique pilée et de petits plâtras (...) » dans M. LACHIVER, *ibid.*

⁷⁴ « Brouilles : Menues branches qui restent dans les forêts après qu'on a retranché le bois de corde et qui servent à faire des fagots (...) » dans M. LACHIVER, *ibid.*

⁷⁵ AD 54 B 1637

⁷⁶ Située par conséquent dans le secteur du théâtre actuel, au S/E du château.

⁷⁷ Celui-ci est construit en 1717 à l'emplacement supposé de l'ancienne vénerie.

⁷⁸ D'après les archives, ce jardin, dont nous ne connaissons pas l'implantation exacte, était mitoyen de l'ancien parterre du château et de l'ancien potager de Madame, se situait à proximité de l'ancienne orangerie et à l'intérieur de l'enceinte médiévale. Il est annexé par Léopold au moment de ses projets d'agrandissement. Nous présumons que son emprise a servi à implanter l'extrémité Ouest du jardin de l'hôtel de Craon et peut-être aussi l'aile de la Chancellerie.

⁷⁹ A »D 54 B 1636

⁸⁰ (...) Bonne terre mise en provision provenant de la fouille faite de la démolition du terrain et jardin des sœurs grises, placé dessus la plate forme a coté de l'ancienne orangerie (longueur : 20 toises, largeur : 10 toises, hauteur : 3 pieds) (...) » (AD 54 B 1637)

future aile de la Chancellerie.

D'un point de vue archéologique, la zone où se trouvaient les jardins particuliers du faubourg d'Allemagne est renseignée par les sondages S.XIII, S.XIV, et S.XV. Visiblement, le sol de ces jardins a été décapé sur au moins 60 cm de profondeur⁸¹, puis remblayé à l'aide de sédiments identiques à ceux ayant servi à combler la dépression observée dans le sondage S.XI⁸², intercalés avec des sédiments sableux de type alluvions anciennes (U.S. 397, 398, 399, 400, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 421, 422, 423, 451, 459, 460, 475, 484, 486, 487, 488, 490, 491, 492, 505, 511, 517, 518, 526, 527, 528, 529, 530). L'amorce Nord de ce décapage, bien que partiellement occultée par les remaniements postérieurs, est bien visible dans les deux faces du sondage S.XV. Il commence vers 6 m et se prolonge en direction du Sud sur toute la longueur du sondage. Cette intervention est peut-être en rapport avec le décapage de bonne terre effectué au niveau du jardin des Sœurs Grises, situé d'après nous dans le prolongement Ouest de ces jardins particuliers. Dans le sondage S.XVI, implanté théoriquement sur l'emprise de celui-ci, nous retrouvons effectivement le même type de sédiments rapportés surmontant le terrain géologique (U.S. 560, 561, 562, 563, 564, 565). La bonne terre était un bien rare en ce contexte urbain ou semi-urbain. Or il en fallait des quantités considérables pour l'aménagement d'un jardin tel que celui du château de Lunéville, notamment pour les bosquets qui étaient en partie implantés sur un secteur stérile quasiment dénué de terre arable. Si en 1715, on n'hésite pas à prélever la terre de trente cinq petits jardins de particuliers lunévillois pour la transporter dans les jardins du château⁸³, il paraît logique que celle des jardins situés dans l'entourage immédiat du château ait subi un sort similaire.

Vers 5 m dans la coupe stratigraphique du sondage S.XV, nous avons également observé le fond d'une fosse arrondie remplie de bonne terre (U.S. 532), entaillant l'horizon de sol ancien (U.S. 536) et précédant l'amorce du décapage décrit plus haut. Cette fosse, assimilable à une trace de plantation, fait environ 80 cm de profondeur sur 1 m 50 de large pour ce qui en reste. Son niveau d'ouverture étant tronqué par les aménagements de Stanislas, il est difficile de savoir si elle est contemporaine du jardin de l'hôtel de Craon, ou des jardins du faubourg d'Allemagne. Le fait que nous ne la retrouvons pas dans la face opposée du sondage témoigne en faveur de la plantation d'un arbre isolé⁸⁴. Or, les sources décrivant le jardin de l'hôtel de Craon ne mentionnent aucun alignement d'arbres. Nous penchons donc pour l'hypothèse d'une structure végétale antérieure à l'aménagement du jardin de Léopold : peut-être un arbre d'alignement ponctuant la limite de parcelle des jardins du faubourg d'Allemagne, ce qui expliquerait que le décapage effectué en 1712 débute juste derrière cette fosse. Les sédiments brassés plus ou moins argileux et hydromorphes ayant servi à combler la fosse d'extraction de ce végétal (U.S. 534, 535) sont par ailleurs similaires à ceux répandus en 1712 pour remblayer la surface décapée de ces jardins particuliers, ce qui est un argument en faveur de la contemporanéité de ces deux opérations.

⁸¹ La limite haute de ce décapage a été occultée par les aménagements postérieurs.

⁸² Les limons argileux, sables argileux et argiles des alluvions récentes de la Vezouze.

⁸³ « (...) lever le plan de 35 petits jardins pour en lever la bonne terre pour la porter dans les jardins du château de Lunéville (...) » (AD 54 B 1619)

⁸⁴ En effet, à cette époque, les charmilles des palissades étaient plantées dans des tranchées.

III-2-4-3 Creusement du fossé de clôture oriental du jardin

Le creusement d'un fossé matérialisant la limite orientale de la plateforme du jardin est cité dans les archives en 1713⁸⁵. Une mention de 1714 indique qu'il s'agissait d'un fossé sec⁸⁶. Son revêtement maçonné est réalisé en 1716⁸⁷ et le pont en bois qui permettait de le franchir dans l'axe de la grande allée du jardin, en 1717⁸⁸. Ces éléments sont par ailleurs représentés sur une Carte topographique levée en 1741 (fig. 14).



fig. 14 : Mention du fossé de clôture oriental du jardin - « Carte topographique des quatre terrains (...) », AD B 11297, 1741, détail © Région Lorraine - Inventaire Général

Un document de 1788⁸⁹ nous apprend que ce fossé était la seule clôture du temps de Stanislas, donc *a fortiori* à l'époque de Léopold, et qu'il faisait 20 pieds d'ouverture sur 9 pieds de profondeur. Il constituait alors ce que Dezallier d'Argenville nomme un saut-de-loup, ou un « ah-ah », c'est-à-dire une clôture invisible, permettant d'isoler le jardin de l'extérieur, notamment d'interdire le passage des hommes et des animaux, tout en conservant la vue sur le paysage alentour : « (...) Au bout de ces allées (principales) on percera les murs par des grilles ou des ouvertures, avec un fossé large et profond au pied revêtu des deux côtés pour soutenir les terres et empêcher qu'on y puisse monter, lesquelles continueront les enfilades et le coup d'œil. Ces percées s'appellent des sauts de Loup ou des "ah ah", parce qu'ils surprennent la vûe en approchant, et font crier ah, ah, dont ils ont pris le nom. (...) »⁹⁰. Le caractère défensif de ce fossé n'était sans doute pas suffisant en l'état, car, en 1718, on aménage un « bout de canal » dans son prolongement Nord afin de dériver l'eau de la Vezouze pour l'amener jusqu'à lui⁹¹. Ce canal est achevé et mis en eau en 1719⁹².

Manifestement absent des sondages S.I, S.II, S.III et S.IX censés initialement le recouper, nous en concluons que ce fossé se situait au-delà du mur de clôture actuel, côté Champ-de-Mars.

Une carte de 1740 mentionne l'existence d'un mur de terrasse précédant ce fossé de clôture côté jardin (fig. 15). Ce mur servait de toute évidence à retenir les terres de remblais de la

⁸⁵ « (...) transport de terres des fossez devant la closture des jardins du château (...) » (AD 54 B 1610)

⁸⁶ « (...) canal a sec au bout des bosquets du costé de Chanteheu (...) » (AD 54 B 1616)

⁸⁷ AD 54 B 12 446

⁸⁸ AD 54 B 12 446 et AD 54 B 1636

⁸⁹ AD 54 C 536

⁹⁰ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 54

⁹¹ « (...) Arpentage des prés qu'on a pris pour construire un nouveau bout de canal que son AR a ordonné de faire a la fin de septembre 1718 qui prend depuis la vielle riviere et qui vient a la rencontre du grand fossé qui sert d'enceinte aux bosquets du château (...) » (AD 54 B 1636)

⁹² « Toisé finale des fouilles et transports des terres que Nicolas Richard dit La Fleur a fait pour servir a la construction d'un canal en ligne du grand fossé qui est a la teste des bosquets ordonné par SAR a commencé depuis le bout bas dudit grand fossé et prolongé jusque a la rencontre de la riviere pour la faire entrer dans le dit canal (...) » (AD 54 B 1637)

plateforme du jardin. Un document de 1788, atteste qu'il était bâti en briques⁹³. En était-il de même à l'époque de Léopold ? Rien ne permet de l'affirmer. Toujours est-il que pour préserver l'effet « ah-ah » du fossé, ce mur ne devait pas dépasser le niveau du sol.

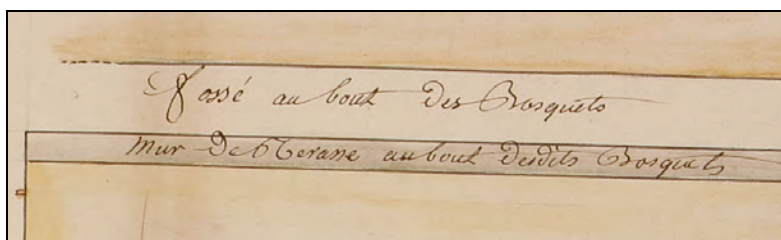


fig. 15 : Mention du mur de terrasse de l'extrémité Est du jardin - « Carte topographique d'un terrain (...) », AD 54 B 11 295, 1740, détail © Région Lorraine - Inventaire Général

III-2-4-4 Les talus Nord et le bord du canal

La bande de terrain située en contrebas de la plateforme du jardin et qui bordait le nouveau canal était encore recouverte par les terres extraites de la fouille du premier canal (probablement le canal du moulin évoqué en 1706). En 1712, cette zone est rabotée, aplanie et recouverte de graviers afin de constituer l'assiette d'une nouvelle allée appelée « allée isolée au bas des bosquets », ou « allée basse des bosquets »⁹⁴.

Cette allée, ou tout au moins la sous-couche de graviers constituant son assiette, aurait dû apparaître dans le sondage S.XXII implanté en travers de l'ancienne berge du canal. Les remaniements contemporains ont manifestement tout fait disparaître. Ne restent que les sédiments argileux gris-rouille chargés en graviers, repérés à l'extrémité Nord du sondage S.XXIV, lesquels pourraient correspondre aux sédiments extraits lors du creusement du premier canal au début du XVIII^e siècle (U.S. 736, 741, 742).

Entre ce secteur et la plateforme du jardin, il existait un dénivelé d'environ 7 m, correspondant à la rupture de pente du rebord de l'ancienne terrasse alluviale. En 1714, Yves des Hours a l'idée d'exploiter ce dénivelé en créant deux terrasses talutées se déployant sur toute la longueur du parterre central et du bosquet n° 1. Celles-ci étaient censées opérer la transition topographique entre la plateforme des jardins et le bord du canal, tout en faisant office de promenades ombragées. L'entrepreneur chargé des travaux est tenu de prélever les remblais nécessaires à leur réalisation dans une butte de terre localisée sur la prairie située de l'autre côté du canal⁹⁵. On précise qu'il doit séparer les « cailloux, graviers et autres mauvaises terres » de la bonne terre⁹⁶. Les premiers servent à créer le modelé des talus et à former l'assiette de l'allée, dite « allée du milieu », qui les sépare. D'après les sources, cette allée faisait 30 pieds de large. Les « bonnes terres » sont quant à elles répandues en une couche de 3 à 4 pieds d'épaisseur sur cette même allée, ainsi que sur les pans inclinés des talus. D'après les documents d'archives, les travaux de terrassement liés à la réalisation de ces talus se sont étalés de 1714 à 1719 et ont visiblement progressé d'Est en Ouest⁹⁷.

⁹³ Le mur de terrasse en partie dégarni de leurs briques (...) » (AD 54 C 536)

⁹⁴ « (...) Rabaissement des mauvaises terres et aplanissement qu'il a fallu faire pour charger et couvrir l'allée de gravier qui est joignant le canal au pied de la terrasse le dit enlèvement et aplanissement sont des terres provenant de la première fouille du canal avant son élargissement (...) » (AD 54 B 1637)

⁹⁵ Autrement dit celle où ont été plantés des peupliers et des tilleuls en 1710. Cette butte de terre correspond probablement aux sédiments extraits lors du creusement du nouveau canal, entreposés sur cette prairie dans l'attente de leur réutilisation.

⁹⁶ Nous constatons encore une fois que la bonne terre était une denrée rare et qu'il ne fallait pas la gaspiller en la mélangeant avec du tout-venant.

⁹⁷ AM Lunéville Série DD section 50 n° 2, AD 54 B 1619, AD 54 B 1627, AD 54 B 1637

Les sondages S.XXIII et S.XXIV implantés en travers des deux talus actuels, ont permis d'observer les couches de remblais ayant servi à former leur modelé. Constitués de sédiments sablo-limoneux et argilo-sableux à faciès hydromorphe⁹⁸, très chargés en graviers (U.S. 670, 671, 727, 728, 735), ces remblais correspondent tout à fait aux « mauvaises terres » décrites dans les documents d'archives. Dans le sondage S.XXIII (talus haut), ils se superposent en couches inclinées selon un angle d'environ 30°⁹⁹. Ils s'aplanissent à l'extrémité Nord du sondage S.XXIII pour former le replat de l'allée du milieu (U.S. 670), situé à une altitude d'environ 226 m, ainsi qu'à l'extrémité Nord du sondage S.XXIV pour former le bord de l'allée basse (U.S. 740), située à une altitude d'environ 222 m. Dans le sondage S.XXIII, ils viennent s'appliquer contre les remblais sableux rapportés en 1710-1712 pour former le rebord de la plateforme du jardin à l'altitude approximative de 229 m.



fig. 16 : Vestiges de l'aqueduc maçonné implanté à l'époque de Léopold à la base des talus Nord – Coupe stratigraphique S-N du sondage S.XXIV

A l'extrémité Nord du sondage S.XXIV, ces remblais recouvrent une structure maçonnée implantée le long de la limite inférieure du talus bas, que nous interprétons comme un aménagement hydraulique souterrain de type aqueduc maçonné. Cet aqueduc consiste en un tunnel voûté en encorbellement, réalisé en petits moellons calcaires liés au mortier de chaux jaune-rouille (U.S. 738), et couvert par un empilement de petites dalles calcaires (fig. 16). Ces données correspondent exactement à la description que fait Dezallier d'Argenville de ce type de structure : « (...) *Les Aqueducs souterrains consistent en de longues rigoles bâties de pierres de taille, de moellons ou de pierres de meulière, et couvertes par-dessus de voûtes ou de pierres plates appelées dalles, pour tenir l'eau à l'abri des ardeurs du Soleil (...). On fait couler l'eau de différentes manières dans ces Aqueducs, le plus souvent on y emploie du plomb, ou des auges de pierre. On peut cependant y faire passer des tuyaux de grez (...)* »¹⁰⁰. Hors œuvre, l'édifice repéré dans le sondage S.XXIV fait 80 cm de large, ses parois latérales font environ 28 cm d'épaisseur (soit 1 pied lorrain), et son espace intérieur, environ 18 cm de large. La présence de la nappe aquifère ayant empêché de creuser plus profondément, nous n'avons pas atteint sa base. Il est construit en tranchée étroite dans les sédiments argileux

⁹⁸ Ces sédiments correspondent aux sols hydromorphes qui se sont développés à l'Holocène sur les alluvions récentes de la rivière. Cela concorde avec le fait qu'ils puissent provenir du creusement du canal, puisque ce dernier est creusé dans la zone où passait anciennement la rivière.

⁹⁹ Nous observons que les couches XVIIIe et les couches plus récentes sont subparallèles, ce qui signifie que l'inclinaison du talus actuel est probablement conforme à celle du talus d'origine.

¹⁰⁰ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 496.

extraits de la fouille du premier canal. Son aménagement a sans doute précédé de peu celui des talus. Il est probable que cet aqueduc abritait la conduite en bois mentionnée dans un inventaire de 1731, et qui, semble-t-il, prenait naissance à l'angle rentrant des talus pour alimenter les parties basses du château situées au niveau de l'actuelle cour du Rocher¹⁰¹. En 1788, un document confirme en effet l'existence d'une source ou « fontaine en eau » dans l'angle rentrant des talus¹⁰².

Qu'en est-il des « bonnes terres » réservées en 1714 pour être répandues à la surface des pans inclinés des talus et sur l'allée du milieu ? Seul le talus haut, recoupé par le sondage S.XXIII, en livre témoignage. La couche uniforme de limons sableux brun-noir surmontant les remblais de formation du talus et épousant leur inclinaison (U.S. 669), correspond de toute évidence aux « bonnes terres » évoquées dans les documents. Épais d'une vingtaine de centimètres seulement, recouvert par 1 m de sédiments plus récents, cet horizon n'est probablement qu'un reliquat de la couche de terre répandue initialement. Plusieurs causes sont à mettre sur le compte de cette perte d'épaisseur, ou de cette disparition en ce qui concerne le sondage S.XXIV : tout d'abord l'érosion, naturelle en contexte de pente, mais cependant limitée par la présence de la végétation¹⁰³, et les remaniements successifs de la surface des talus, dont il sera question plus loin.

D'après les sources, à l'Ouest, ces talus se terminaient par une rampe engazonnée qui reliait la plateforme du jardin à l'allée basse bordant le canal. Cette rampe est aménagée en 1718. On précise qu'elle se trouve près d'un « gros mur »¹⁰⁴, également désigné par l'expression « hauts murs au droit du bout du grand canal »¹⁰⁵, et déjà mentionné en 1717 comme étant implanté dans l'alignement de l'extrémité Est de l'aile Sud¹⁰⁶. Ce mur figure sur la Carte topographique antérieure à 1738¹⁰⁷ (fig. 13). Celle-ci, bien que très imprécise d'un point de vue purement géométrique, semble donner une représentation relativement fidèle de la disposition d'origine dans ce secteur (fig. 17). Nous voyons effectivement que l'accès au canal depuis la plateforme du parterre ne comporte pas d'escalier. Dans ces conditions, seule une pente douce pouvait permettre de passer progressivement du plan du jardin à celui de l'allée basse. Cette rampe se situe sur l'emprise de l'actuelle terrasse du Quinconce, laquelle a vraisemblablement été aménagée à l'époque de Stanislas¹⁰⁸.

Les couches observées à la base de la moitié N/E du sondage S.XX, implanté dans ce secteur, constituées d'alluvions anciennes (sables, graviers, cailloux) alternant avec des sables limoneux hydromorphes (alluvions récentes) et des limons sableux bruns chargés en graviers (TN pédogénétisé), comportant des nodules d'argile et quelques rebuts de chantier (pierres calcaires, fragments de mortier, fragments de terre cuite architecturale), sont peut-être attribuables aux remblais de formation de cette rampe (U.S. 587, 639). La nature de ces sédiments est assez proche de celle des remblais utilisés pour l'aménagement des talus et leur

¹⁰¹ « La file de cors de fontaine qui prend son origine au milieu des Terrasses au droit des grands Bosquets qui distribue les eaux en quatre endroits dans les Cuisines et Rotisserie de la bouche, et au commun du château de Lunéville, au bas de la Rivière contenant en longueur deux cent cinquante toise courante mesure de lorraine (...) » (AD 54 B 10 747)

¹⁰² « (...) A l'angle du canal une fontaine en eau. (...) » (AD 54 C 536)

¹⁰³ Ces talus étaient engazonnés.

¹⁰⁴ Pose de gazon « a la rampe descendant l'allée basse du canal près le gros mur (...) » (AD 54 B 1637)

¹⁰⁵ « (...) Un bout de terrasse dont le talus est tapissé de gazon approchant la grande rampe près des hauts murs au droit du bout du grand canal (...) » (AD 54 B 1637)

¹⁰⁶ 5 mai 1717 : « Devis et conditions auxquels seront obligés ceux qui se rendront adjudicataire des transports de terres (...) pour la continuation des terrasses de ces jardins du château de Lunéville le long et en ligne parallèle de la plate forme des parterres jusqu'au gros murs alignement de l'aisle neuve dudit château (...) » (AD 54 B 1627)

¹⁰⁷ C'est visiblement sur ce mur que Boffrand prévoyait de construire l'extrémité Est de l'aile Nord de l'esplanade, finalement non réalisée.

¹⁰⁸ Tout indique donc que cette dernière n'a pas été aménagée sous Léopold. D'ailleurs, les documents d'archives de cette époque ne livrent aucune information concernant l'aménagement de cette terrasse. En revanche, elle figure sur les plans contemporains de Stanislas.

surface est légèrement inclinée. Leur altitude à l'extrémité N/E du sondage, se situant aux alentours de 228 m conforte également cette hypothèse : elle est intermédiaire entre celle de la surface de la plateforme du jardin (environ 229 m) et celle de l'allée du milieu des talus¹⁰⁹ (environ 226 m).

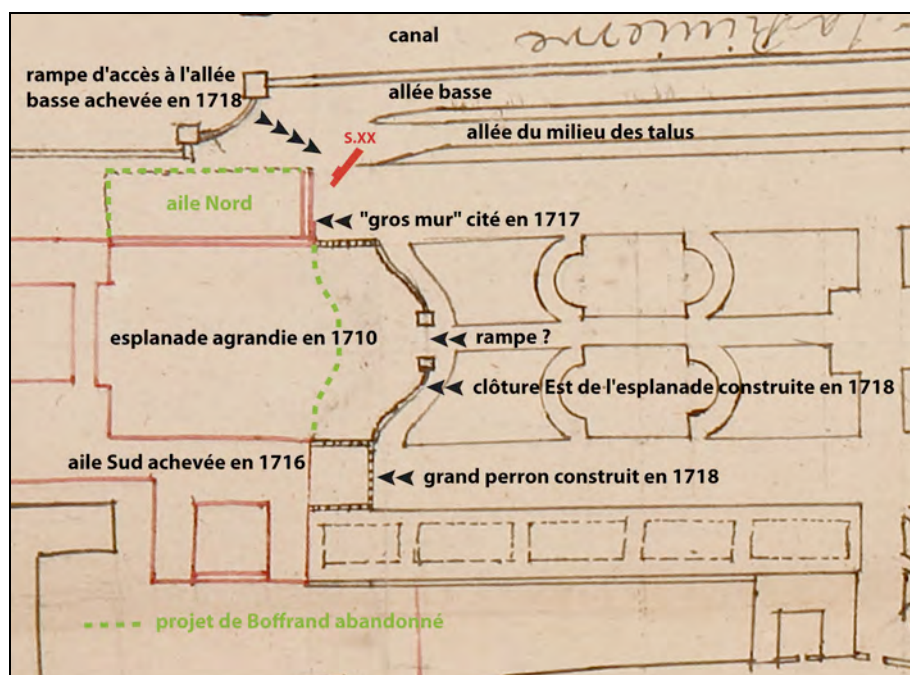


fig. 17 : Localisation des éléments cités en 1717 et 1718 et positionnement du sondage S.XX sur la Carte topographique antérieure à 1738 - Carte topographique du château et jardins de Lunéville avec la nouvelle enceinte, AD 54 3 F 249, pièce n° 17, s. d., avant 1738, détail © Région Lorraine - Inventaire Général

III-2-5 La construction de la clôture Est de l'esplanade en 1718

La clôture Est de l'esplanade n'est construite qu'en 1718 : « (...) Toisé des ouvrages de maçonnerie, pierre de taille, charpente, excavation et transports de terres (...) pour la construction d'un mur qui doit porter la grille derriere le chateau (...) »¹¹⁰. Le grand perron implanté à l'extrémité Est de l'aile Sud, sur lequel elle est alignée, est d'ailleurs construit à la même date.

Les sources évoquent un mur constitué d'un socle et d'une tablette en pierre de taille¹¹¹ surmontés d'une grille qui vient se substituer à une palissade¹¹². Ses fondations reposent sur des madriers, eux-mêmes posés sur des pilotis (au total, 105 pieux de 6 pieds de long). Celles-ci font 34 toises 4 pieds de long, 3 pieds de large et 3 pieds de haut, et celles de sa partie en retour (côté Nord), 4 toises de long, 2 pieds de large, 1 pied de haut. La tablette, dont on précise qu'elle est « cintrée », fait 2 pieds 10 pouces de large (soit 85,77 cm) et 1 pied de haut (soit 28,59 cm)¹¹³.

¹⁰⁹ Relevée à l'extrémité Nord du sondage S.XXIII.

¹¹⁰ AD 54 B 1636

¹¹¹ Pour le socle, seuls les parements sont en pierre de taille.

¹¹² Cette dernière ayant probablement servi à retenir provisoirement les remblais de nivellement répandus en 1710 (cf. plus haut).

¹¹³ Les dimensions évoquées dans ce document, basées sur des rapports de 10, sont manifestement données en mesures de Lorraine.

D'après la Carte topographique antérieure à 1738 (fig. 17), cette clôture se composait de deux murs courbes symétriques (d'où la tablette cintrée), terminés par des piliers à l'approche de l'axe de la perspective centrale afin de laisser une ouverture sur le jardin. Les sources évoquent effectivement « (...) *Les deux jambages de la porte dans le milieu* (...) »¹¹⁴. En revanche, les documents n'évoquent pas d'escalier. Celui-ci n'est cité qu'à partir de 1753. En tout état de cause, le massif maçonné retrouvé dans les sondages S.XVII et XVIII, évoquant clairement la présence d'un escalier à cet endroit, serait plus tardif, et sa construction aurait occulté les fondations du mur construit en 1718, ce qui explique que nous ne les ayons pas retrouvées.

Si, en 1718, la clôture Est de l'esplanade se limitait effectivement à un mur surmonté d'une grille, comme le laissent supposer les documents d'archives, la liaison topographique entre le niveau de l'esplanade et celui du jardin devait se faire par l'intermédiaire d'une rampe adoucie (fig. 17). A cette époque, les grands piédestaux surmontés des statues de Minerve et d'Hercule ponctuant les angles N/E et S/E de l'esplanade n'existaient pas. La Carte topographique antérieure à 1738 ne les représente pas et les sources n'en parlent pas. Ils ont vraisemblablement été rajoutés à l'époque de Stanislas.

III-2-6 L'implantation des structures végétales

Aux travaux de terrassement succèdent en général les travaux liés à l'aménagement de la surface du jardin, et notamment l'implantation des structures végétales.

Sur les parties non remblayées de la plateforme du jardin du château de Lunéville, les végétaux ont été plantés directement dans les limons sableux plus ou moins humifères des terrains cultivés préexistants, suffisamment épais pour servir de substrat de plantation aux arbres des bosquets. Ce cas de figure concerne les sondages S.X et S.XII (U.S. 183, 319, 330, 338). Dans le sondage S.IV, où ce sol cultivé était pourtant présent (U.S. 183), un rabotage de surface a visiblement été nécessaire (arrachement de végétaux ?), obligeant les concepteurs du jardin à remblayer la surface décapée avec de la bonne terre pour avoir une épaisseur de substrat suffisante (U.S. 180, 184).

Toutes les parties du site où ce sol faisait défaut ont été concernées par cet apport exogène. On s'arrange alors pour prélever de la bonne terre sur les proches terrains annexés dans le cadre de l'agrandissement du château, notamment, on l'a vu, au niveau du terrain des Sœurs Grises et des jardins de derrière le faubourg d'Allemagne. Mais cela ne suffisant pas, on n'hésite pas à faire raboter trente cinq petits jardins de particuliers lunévillois, que l'on indemnise au passage, afin d'en prélever la terre pour la transporter dans les jardins du château.

Ces apports participent des « grands remuements, transports des terres et autres ouvrages » mentionnés en 1712, qui se poursuivent en 1713¹¹⁵. Ils ont été observés dans les sondages S.I, S.II, S.III, S.IV, S.V, S.VI, S.VIII, S.IX, S.XI, S.XIII, S.XIV, S.XV, S.XVI, S.XXIII et S.XXIV (U.S. 38, 73, 74, 84, 96, 103, 180, 184, 189, 195, 201, 205, 206, 272, 273, 292, 293, 294, 295, 298, 308, 312, 314, 357, 363, 364, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 387, 519, 559, 666, 669) où ils se composent de limons plus ou moins sableux brun à brun foncé, plus rarement brun-noir, avec des tonalités jaune-rouille plus ou moins marquées.

¹¹⁴ AD 54 B 1636

¹¹⁵ « (...) *trois jours pour faire le toisez des terres transportées dans les jardins et bosquets derrière le château* (...) » (AD 54 B 1610)

Localement, ils se mélangent à du sable sous forme de poches ou de petits nodules, ou à des sables limoneux évoluant du jaune-rouille au brun-jaune, et peuvent comporter du matériel anthropique en faible quantité (tessons de poterie ou de tuile, fragments d'ardoise, mortier, charbons, os). Ces caractéristiques confirment qu'il s'agit bien de sédiments brassés et rapportés. Dans la plupart des sondages, cette terre rapportée à l'époque de Léopold (TR) ne subsiste que sous forme de reliquat, sa surface ayant été rabotée lors des remaniements postérieurs. Dans les sondages S.VII, S.XIII et S.XIV - zones du jardin de l'hôtel de Craon et du quart Nord du bosquet n° 1, très remaniées sous Stanislas - elle a totalement disparu. Dans le sondage S.V, seul le fond d'un trou de plantation en témoigne (U.S. 103). A l'inverse, son reliquat, situé à l'extrémité Ouest du sondage S.I, a de toute évidence servi de substrat de plantation de manière continue du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours (U.S. 38). Nous parlons de couche palimpseste.

Certains sondages ont livré des traces de plantation pouvant se rapporter aux aménagements effectués par Léopold au niveau de l'extrémité Est du jardin, des bosquets, des talus et du petit jardin de l'hôtel de Craon. Nous allons détailler ces traces secteur par secteur et tenter, chaque fois que c'est possible, de les mettre en correspondance avec les informations historiques et les éléments figurant sur les plans de la seconde moitié du XVIIIe siècle (fig. 18 et fig. 19).

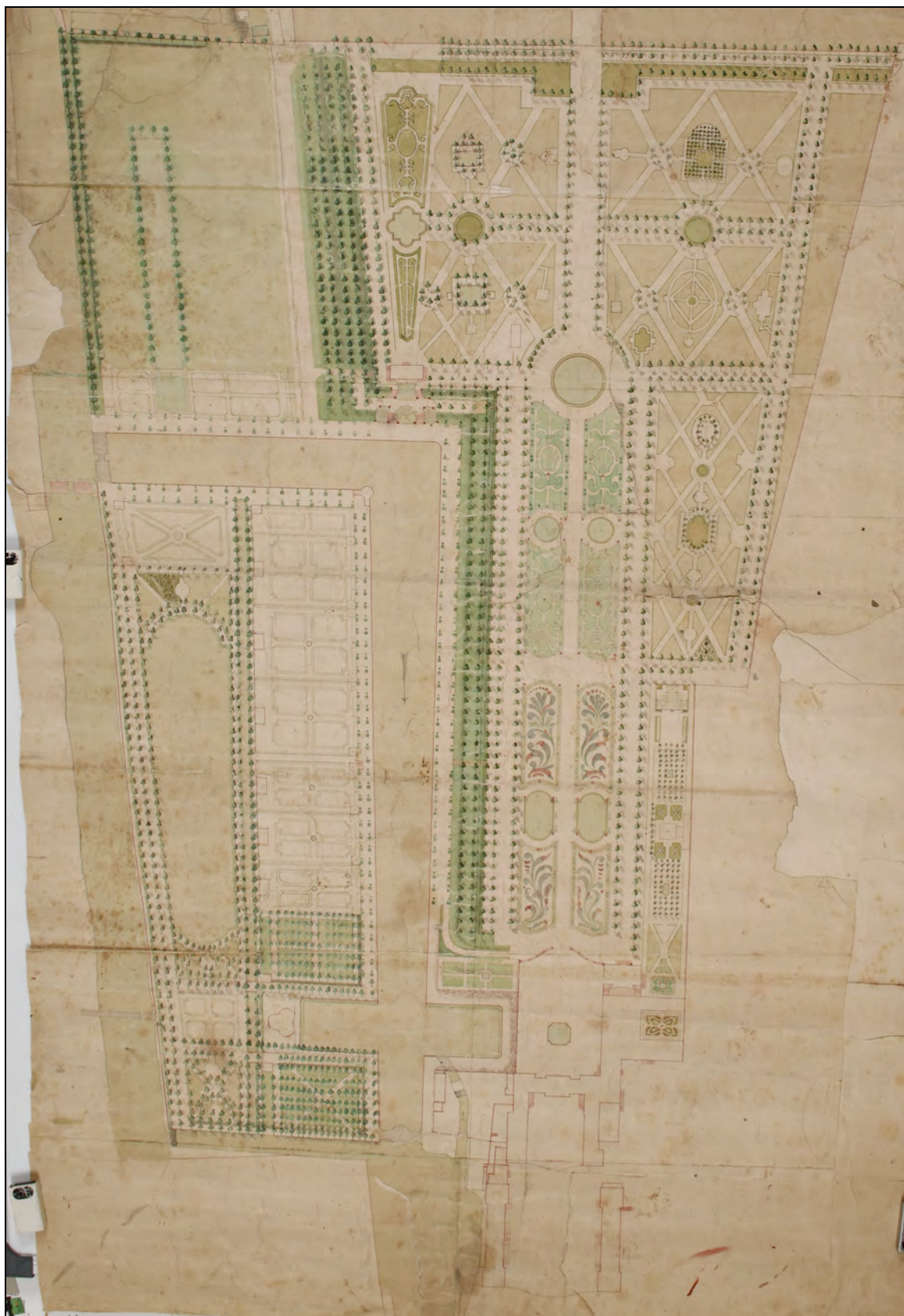


fig. 18 : Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville, s. d. (XVIIIe) © Région Lorraine - Inventaire Général

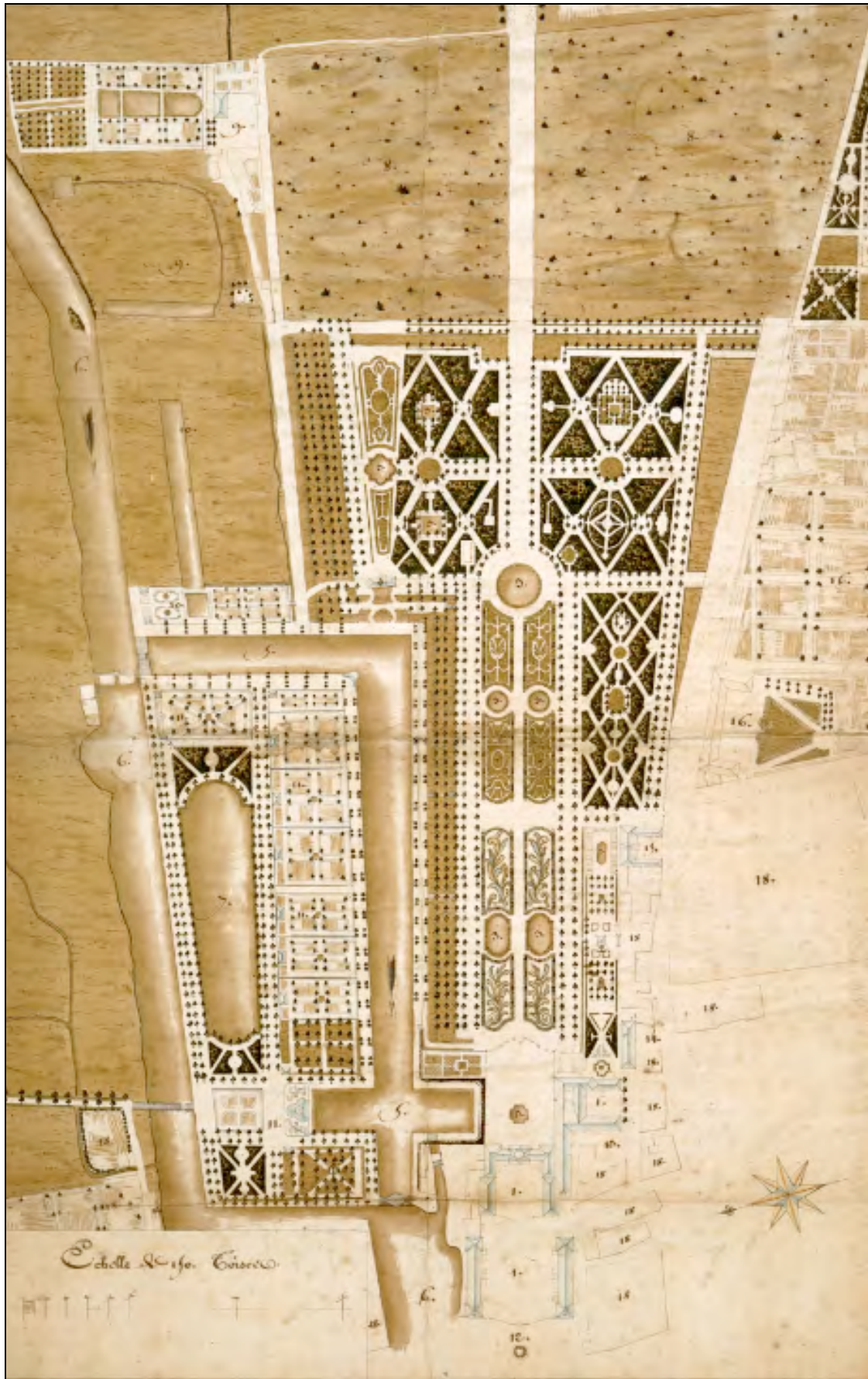


fig. 19 : « Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767 ©Région Lorraine - Inventaire Général

III-2-6-1 Les tapis de gazon de l'extrémité orientale du jardin

En 1715, les sources mentionnent des « tapis de gazon » situés de toute évidence à l'extrémité Est du jardin¹¹⁶. Ils sont également cités en 1731¹¹⁷. Ceux-ci pourraient correspondre aux longues bandes de gazon figurées le long de la clôture Est du jardin sur les plans de la seconde moitié du XVIIIe siècle (fig. 18 et 19). Ces parterres étaient manifestement bordés par des alignements arbres ponctuant une ligne continue assimilable à une palissade (fig. 20).



fig. 20 : Les tapis de gazon bordés d'alignements d'arbres et de palissades situés à l'extrémité Est du jardin – « Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767, détail © Région Lorraine - Inventaire Général

Dans le sondage S.IX, implanté au niveau de ces parterres, la surface du terrain géologique a visiblement été rabotée afin de permettre l'épandage de bonne terre nécessaire à l'implantation des structures végétales du jardin. Vers 5 m 50 et vers 18 m, les alluvions naturelles sont entaillées plus profondément par deux fosses à fond plat, aux bords légèrement évasés, et faisant environ 2 m de large sur 1 m de profondeur (fig. 21). Ces fosses, présentes dans les deux faces du sondage, sont remplies de sédiments terreux (U.S. 272, 295) et s'apparentent sans ambiguïté à des tranchées de plantation. Elles correspondent à ce que Dezallier d'Argenville préconise lorsqu'il s'agit d'effectuer des plantations dans des terrains ingrats : « (...) Si vous avez des trous et des rigoles à faire dans des terres rapportées, sablonneuses et méchantes d'elle-mêmes, soit pour planter des palissades ou des rangées d'arbres, il faut faire de bonnes tranchées d'un bout à l'autre sans interruption, de 4 pieds de large et de 3 de profondeur, en un mot effondrer le terrain, et y faire apporter de la bonne terre pour en remplir la tranchée : l'on pourra dans cette terre planter hardiment les arbres, qui sans cette précaution n'y feroient que languir. (...) »¹¹⁸.



fig. 21 : Tranchées de plantation des alignements d'arbres bordant l'un des tapis de gazon de l'extrémité Est du jardin XVIIIe – Coupe stratigraphique O-E du sondage S.IX

De bord à bord, ces tranchées sont espacées d'un peu moins de 10 m. Cette mesure correspond à peu près à la largeur des tapis de gazon représentés sur les plans du XVIIIe

¹¹⁶ « (...) poser les tapis de gazon au bout de l'allée des maronniers d'inde (...) » (AD 54 B 1619)

¹¹⁷ « (...) et dans le tapis de gazon au bout des dits bosquets (...) » (AD 54 B 10 747)

¹¹⁸ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 331

siècle. Nous serions donc en présence des tranchées de plantation des arbres d'alignement et des palissades implantés de part et d'autre du tapis de gazon situé derrière le bosquet n° 2. Une tranchée similaire et parallèle aux deux autres, repérée vers 27 m dans le même sondage, et recoupée partiellement (U.S. 312, 314), pourrait quant à elle correspondre à l'alignement d'arbres situé le long de la clôture du jardin, lui aussi agrémenté d'une palissade.

Dans le sondage S.II, nous retrouvons un creusement assez similaire dont l'axe longitudinal se situe aux alentours de 5 m 50 (U.S. 96). Il pourrait s'agir de la tranchée de plantation de l'alignement Est du tapis de gazon bordant le bosquet n° 1. A l'extrémité Ouest du sondage S.III (U.S. 84), nous observons l'amorce d'un creusement qui pourrait quant à lui correspondre à l'alignement Ouest de ce même tapis de gazon, ce qui confirmerait le décroché observé sur les plans de part et d'autre de la grande allée axiale. Au niveau du sondage S.I, un décapage de la surface du jardin, vraisemblablement opéré au XIX^e siècle sur une profondeur de plus de un mètre, a fait disparaître toute trace des aménagements datant de l'époque de Léopold, ce qui explique qu'aucune structure comparable à celles observées dans le sondage S.IX n'apparaissent, alors que logiquement ce sondage recoupe lui aussi les anciens tapis de gazon. En revanche, la couche de bonne terre observée à son extrémité Ouest (U.S. 38), surmontant les remblais de nivellement répandus en 1710-1712, et ayant échappé au rabotage du XIX^e siècle, pourrait correspondre au substrat de plantation des dits tapis de gazon (il s'agit de la couche palimpseste évoquée plus haut).

Le fait que nous ayons observé des tranchées et non pas des trous de plantation isolés constitue un argument décisif en faveur de la présence de palissades. En effet, d'après les sources, la plantation des palissades des bosquets s'est effectuée dans des « rigoles et tranchées »¹¹⁹. C'est aussi ce que conseille Dezallier d'Argenville¹²⁰. Contrairement aux palissades des bosquets qui devaient former des parois opaques vraisemblablement assez hautes, celles des tapis de gazon ne devaient pas entraver la vue sur le paysage alentour¹²¹. Il s'agissait probablement de structures basses, ou « banquettes », taillées à hauteur d'appui, telles que les décrit Dezallier d'Argenville : « (...) *Les banquettes sont des palissades basses à hauteur d'appui, qui ne doivent pas passer ordinairement trois ou quatre pieds de haut, elles servent dans les côtés des allées doubles, où étant ainsi ravalées, elles n'empêchent point de jouir d'une belle vue entre la tige des arbres : elles deviennent désagréables quand elles n'ont que deux pieds et demi, et à quatre elles sont trop hautes ; leur vraie mesure est de trois pieds et demi. (...)* »¹²². Elles pouvaient être réalisées en buis, en if, ou bien encore en charmille, en hêtre ou en érable. Il semble qu'à Lunéville on ait préféré la charmille. Par ailleurs, nous n'avons aucune information quant à l'essence utilisée pour les alignements d'arbres qui ponctuaient ces banquettes. Etant donné l'envergure de ces tranchées de plantation, nous sommes tentés de penser qu'il s'agissait de gros arbres plantés en motte. A ce propos, les archives mentionnent une « machine » conçue spécialement pour « arracher, transporter et replanter » les gros arbres prélevés dans les forêts environnantes, notamment des tilleuls de la forêt de Mondon, afin de les replacer dans les jardins du château de Lunéville¹²³.

¹¹⁹ « (...) tranchée faite pour oster les cailloux et graviers et y remplacer de la bonne terre le long de l'alignement de la grand palissade de charmille qui est plantée depuis la venerie jusque au bout du jardin a coté du chemin d'Allemagne (...) »

« (...) rigolles et tranchées pour planter les palissades de charmilles (...) » (AD 54 B 1637)

¹²⁰ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 326

¹²¹ Autorisée, et même vivement préconisée, par la présence du « ah-ah » formant la clôture Est du jardin

¹²² A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 119

¹²³ « (...) pour la voiture de la machine faite pour arraché transporté et replanté les gros arbres (...) pour cordages employés à la machine (...) aux soldats du régiment des Gardes de SAR employé à l'enlèvement des dits arbres au transport et a les replanter, employé 190 journées (...) sept voitures de gros arbres à six chevaux l'une chargé dans les bois de Mondon et mené près des bosquets (...) pour chercher des tilliots dans la forêt de Mondon (...) » (AD 54 B 1616)

En positionnant l'axe des structures attribuables à ces tapis de gazon sur la superposition de plans (Pl. II du vol. III), nous constatons une parfaite adéquation entre les données de fouille et les données du plan du XVIII^e, excepté en ce qui concerne l'alignement Est du tapis de gazon situé du côté du bosquet n° 1 (observé dans S.II) qui se trouve décalé d'environ trois mètres vers l'Ouest par rapport à sa position sur le plan du XVIII^e. Ce décalage sur le terrain était-il voulu ? Voulait-on faire paraître ces tapis de gazon moins longs qu'ils n'étaient en réalité par un effet de perspective ralentie ? Ce procédé, qui consiste à élargir progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne du point de vue principal (ici, l'allée axiale) les alignements d'une perspective afin de la faire paraître plus courte¹²⁴, était une pratique courante à cette époque. Dezallier d'Argenville l'évoque dans son traité : « (...) *Quelques personnes prétendent, que dans une allée très longue, comme de trois à quatre cens toises, on peut l'élargir de quelques toises dans une des extrémités, pour éviter l'effet de la perspective qui en rétrécit la largeur considérablement, cela ne devient pas sensible sur le terrain (...)* »¹²⁵. Il se peut aussi que le plan ne corresponde pas tout à fait à ce qui a été réalisé.

III-2-6-2 Les bosquets

D'après les sources, la plantation des palissades de charmilles bordant les compartiments des bosquets, de même que celle des arbres et arbustes destinés à garnir ces derniers, commence au cours de l'année 1712¹²⁶ et se poursuit jusqu'en 1715. En 1713, on mentionne le labour des « carreaux » ou compartiments des bosquets, la plantation de piquets pour soutenir et « palissader » les charmilles et l'arrachage d' « arbres pins » dans les bois communaux des villages environnants¹²⁷. Des plantations de charmilles, tilleuls, noisetiers et « autres perches » sont mentionnées en 1714¹²⁸. La même année les prévôtés de Lunéville et d'Einville approvisionnent le château en charmilles, cerisiers sauvages et aubépines pour planter dans les compartiments des bosquets¹²⁹.

Certaines traces observées dans les sondages implantés au niveau des bosquets n° 1, 2 et 3, correspondent de toute évidence à ces plantations.

Le fond d'une petite fosse arrondie creusée dans les remblais de nivellement de la plateforme du jardin et remplie de bonne terre, a été repéré dans les deux faces de l'extrémité N/O du sondage S.V (U.S. 103). Son niveau supérieur ayant été raboté par les remaniements postérieurs, elle ne subsiste que sur 50 cm de profondeur et fait 80 cm de large à son ouverture maximum. En positionnant cette structure sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), il s'avère qu'elle se cale parfaitement sur le bord d'un compartiment encadrant le bassin circulaire placé au centre du bosquet n° 1. Il s'agit de toute évidence de la tranchée de plantation d'une palissade de charmilles implantée à l'époque de Léopold.

Une fosse similaire, large d'un peu plus de 80 cm à l'ouverture et profonde d'environ 60 cm,

¹²⁴ L'illusion inverse est appelée « perspective accélérée ». Ces subterfuges reposent sur des phénomènes optiques connus depuis au moins la Renaissance. Le Nôtre en a fait grand usage notamment dans les jardins du château de Versailles.

¹²⁵ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 115

¹²⁶ « (...) *rigolles et tranchées pour planter les palissades de charmilles, tillots noisetiers et autres plants pour la construction des deux grands bosquets à droite et à gauche de la ligne capital du milieu du château (...)* » (AD 54 B 1637) (Dimensions non transcrites de 21 « *quarreaux* » y compris dimensions des « *trous pour planter les noisetiers dans les dits quarreaux* ») Novembre 1712 à mars 1713 : « (...) *voitures de charmilles tillots noisetiers perches et autres plants que les villages des prévôtés dainville Lunéville et Rozières ont fourny et voituré pour les jardins du château (...) Jean Baptiste Perierre commis pour aller dans les villages et communautés de la prévosté dainville pour faire le choix des plants de charmille et noisetiers espines et ceriziers et pour faire et voiturer les dits plants dans les jardins du château de Lunéville pendant 65 jours(...)* » (AD 54 B 1610)

¹²⁷ AD 54 B 1610

¹²⁸ AD 54 B 1616

¹²⁹ AD 54 B 1644

a été repérée vers le milieu du sondage S.VI (U.S. 189, 201). Elle correspond vraisemblablement à la tranchée de plantation de la palissade de charmilles bordant le compartiment situé au Nord du bassin carré de la « salle des Tilleuls ». En positionnant cette structure sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), on observe néanmoins qu'elle est légèrement décalée vers le Sud par rapport à la limite du compartiment figurant sur le plan XVIIIe. La couche de bonne terre constituant son comblement supérieur se prolonge vers le Nord, et s'incurve à nouveau 2 m plus loin en une fosse longue d'à peu près 3 m et profonde elle aussi d'environ 60 cm (U.S. 189). Cette tranchée remplie de bonne terre, recoupée en écharpe par notre sondage, témoigne à l'évidence de la plantation des « perches » plantées vers 1712 pour garnir les compartiments des bosquets, dont Dezallier d'Argenville précise qu'elles doivent également être plantées dans des « rigoles »¹³⁰. L'espace de 2 m observé entre cette tranchée et la tranchée de plantation de la palissade n'est pas anodin, il correspond exactement à ce que recommande Dezallier d'Argenville : « (...) si l'on vouloit s'épargner le chagrin infailible de la (la palissade) voir mourir dix ou douze ans après (...) on y remédieroit en plantant les bordures d'un bois, de Charmilles seules sans aucun arbre, et laissant par derrière une lisière de 6 à 7 pieds de large régnaute tout au tour, c'est-à-dire une clairière sans futaie, ni broussailles entre les palissades et le bois. Alors elles jouiroient d'un grand air des deux côtés, et se maintiendroient long-tems en état, cet espace ne dégrade point les bois qui s'élevant par-dessus, forment de loin des feuillages fort agréables. Cette place vuide servira encore à labourer commodément les palissades, et à passer l'échelle double pour les tondre par derrière. (...) »¹³¹.

Une dernière couche de bonne terre a visiblement été répandue au pied de ces plantations pour niveler l'ensemble de la surface travaillée (U.S. 195). Les sources livrent un témoignage intéressant concernant l'obligation de niveler les bonnes terres rapportées après la plantation des arbres et palissades de charmilles du jardin : « (...) les dites bonnes terres seront amenés et transportées dans l'enceinte des jardins du château pour la construction et plantage des arbres et palissades (...) l'entrepreneur sera obligé d'égaliser et mettre à niveau toutes les bonnes terres qu'il fera transporté le long de la dite allée et autre endroits ou on lui fera mettre suivant les piquets et alignements de niveau qu'il lui seront marqués (...) »¹³².

Le sondage S.X, ayant été positionné de manière à recouper les aménagements liés à l'implantation du « labyrinthe » de la moitié Nord du bosquet n° 2, n'a livré aucune trace de plantation. Cela ne veut pas pour autant dire qu'il n'a jamais été planté. En effet, la surface du terrain ayant été rabotée lors des remaniements postérieurs, il se peut que les témoins de ces plantations aient disparu. Cette hypothèse n'est valable que si les végétaux composant ce labyrinthe étaient moins âgés et donc ont été plantés dans des fosses moins profondes que celles des bosquets environnants, sinon nous aurions au moins retrouvé leur fond. Dezallier d'Argenville préconise des tranchées de un pied de profondeur (soit environ 30 cm) pour planter les palissades, il conseille par ailleurs de transplanter de jeunes plants, faisant moins de deux mètres de hauteur. A Lunéville, les tranchées de plantation mises au jour dans les sondages S.V et S.VI, faisant environ 60 cm de profondeur, soit deux pieds, démontrent que ces recommandations n'ont pas été suivies à la lettre, sauf peut-être justement au niveau du « labyrinthe », où des fosses de un pied de profondeur ont en effet très bien pu être complètement occultées par les remaniements de surface postérieurs. A ce propos, le terme de « labyrinthe » employé dans les sources du XVIIIe est impropre. Au vu des plans du jardin du XVIIIe (fig. 18 et 19) il s'agissait plutôt d'une structure de type bosquet. Le module de

¹³⁰ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 332

¹³¹ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 327

¹³² AD 54 B 1620

compartiment qui le caractérise (plus petit que celui des bosquets proprement dits), les nombreuses petites allées qui le parcouraient et le fait qu'il puisse avoir été taillé plus bas que les bosquets environnants, lui ont sans doute valu ce statut de « labyrinthe ».

Dans le sondage S.XI, apparaissent plusieurs fosses de plantation qu'il est possible de rattacher aux structures du bosquet n° 3¹³³. Vers 10 m 30, une fosse arrondie d'environ 60 cm de profondeur et 60 cm d'ouverture, visible dans les deux faces du sondage et assez similaire à celles repérées dans les sondages S.V et S.VI, se superpose exactement au bord d'un compartiment de bosquet et correspond manifestement à la tranchée de plantation d'une palissade de charmilles du bosquet XVIIIe. Comme ce que nous avons observé au niveau du sondage S.VI, une couche de bonne terre a visiblement été répandue pour niveler la surface du terrain après les plantations (U.S. 369). Quelques mètres plus loin vers le S/O, nous observons une autre fosse dont l'axe de plantation se situe à 14 m 30 (U.S. 372). Celle-ci se superpose idéalement au bord d'un compartiment de bosquet. Cette structure se distingue de toutes les tranchées de plantation observées jusqu'à maintenant en ce qu'elle fait quasiment un mètre de largeur. Contrairement à la fosse repérée vers 10 m 30 dont nous sommes sûrs qu'il s'agit d'un aménagement du XVIIIe étant donné que son niveau d'ouverture se situe sous les couches de terre rapportées au XIXe, celle-ci, dont le niveau d'ouverture a été occulté par les remaniements postérieurs, peut tout aussi bien être une structure XVIIIe que XIXe. Il pourrait donc s'agir d'une replantation effectuée à l'époque de Stanislas, voire de la fosse de destruction d'une palissade devenue dépérissante ou inopportune à la fin du XVIIIe ou au XIXe siècle.

L'écartement entre ces deux fosses nous permet de déduire la largeur de l'allée délimitée par ces deux palissades de charmilles. Celle-ci faisait environ 4 m de large (soit 2 toises), ce qui correspond à la largeur figurée sur le plan du XVIIIe au même endroit. D'après ce dernier, les allées des bosquets n'étaient pas toutes d'égale largeur. Cette dimension ne peut donc pas être généralisée à l'ensemble des allées des bosquets.

III-2-6-3 Les talus Nord

D'après les documents d'archives, les pans inclinés des terrasses talutées qui opéraient la transition topographique entre le niveau de la plateforme du jardin et celui du canal, étaient revêtues de gazon, de même que l'allée intermédiaire qui les séparait, dite « allée du milieu ». Dès 1715, des tapis de gazon sont prélevés dans les prairies environnantes et transportés dans le jardin pour être appliqués aux emplacements désignés¹³⁴. Ces travaux de « gazonnage » se poursuivent jusqu'en 1719. Nous savons également que les allées qui bordaient ces talus - la contre-allée Nord du parterre central, l'allée du milieu des talus - étaient plantées de tilleuls (fig. 22).

Certaines sources détaillent les dimensions des tapis de gazon en fonction de l'endroit où ils ont été appliqués¹³⁵. Leur largeur n'est pas la même partout. Par exemple, elle est plus importante le long du parterre que le long du bosquet n° 1, où il semble que le dénivelé à traiter était moins important. Le tapis de gazon ayant servi à revêtir le talus haut bordant le

¹³³ D'après leur positionnement sur le plan topographique général superposé au plan détaillé du jardin de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

¹³⁴ Juillet 1715 : (...) pour avoir levé et voituré 508 toises carré de gazon à prendre dans la prairie et le voiturer sur la rampe de la terrasse au droit des bosquets ou on la plaqué pour le gazonnage de la dite rampe et talus (...) » (AD 54 B 1619)

¹³⁵ AD 54 B 1627 et 1637

parterre faisait 4 toises 2 pieds de large (soit 8 m 44 en mesures de France)¹³⁶. Sachant que le dénivelé effectué par ce talus entre l'altitude de la plateforme du jardin (située autour de 229 m) et celle de l'allée du milieu (située autour de 226 m) était approximativement de 3 m, d'après le théorème de Pythagore – « dans un triangle rectangle le carré de la longueur de l'hypoténuse (largeur du pan incliné) est égal à la somme des carrés des longueurs des deux autres côtés (emprise au sol et dénivelé) » – son emprise au sol devait faire aux alentours de 7 m 80. Cette mesure est relativement proche des largeurs figurées sur les plans du XVIIIe remis à l'échelle, plan à l'encre et au lavis (fig. 18) et Carte topographique de 1767 (fig. 19). En revanche, nous n'avons pas d'information concernant la largeur du talus bas.



fig. 22 : Vue actuelle des talus Nord depuis l'Ouest

D'un point de vue archéologique, tout au plus pouvons-nous être sûrs de la limite supérieure du talus haut, matérialisée par un trou de plantation creusé au XVIIIe siècle, et de la limite inférieure du talus bas, matérialisée par le passage de l'aqueduc souterrain (cf. plus haut).

Nous avons effectivement retrouvé le reliquat d'un trou de plantation attribuable à l'alignement de la contre-allée Nord du parterre central bordant le talus haut. Il s'agit du creusement entaillant les remblais de formation du talus observé vers 4 m dans le sondage S.XXIII et comblé par les U.S. 666 et 669. Cette dernière U.S. correspond à la couche de bonne terre rapportée à la surface des pans inclinés d'origine. A la manière dont elle « plonge » dans l'excavation pour remplir sa moitié supérieure, nous pouvons affirmer que la plantation des tilleuls de la contre-allée a eu lieu en même temps que l'épandage de bonne terre à la surface du talus. La rupture de pente des couches de remblais du pan incliné s'opère juste sur le bord de cette fosse de plantation. Ainsi, les alignements d'arbres étaient implantés très près des limites des talus. C'est aussi ce qui apparaît sur les plans du milieu du XVIIIe. Sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), cette trace de plantation se trouve entre l'alignement d'arbres actuel de la contre-allée et la limite supérieure du talus haut, dont elle est distante d'un peu moins de 1 m. La superposition de plans s'avère donc être assez fiable en ce qui concerne la limite supérieure de ce talus. Notons par contre que l'alignement actuel

¹³⁶ D'après nous il s'agit de mesures de France, car en les traduisant dans le système lorrain, on obtient des dimensions beaucoup trop importantes par rapport à ce que figurent les plans du XVIIIe. Mesures de France : 1 toise = 1,949 m, 1 pied = 32,484 cm, 1 pouce = 2,707 cm. Mesures de Lorraine : 1 pouce = 2,859 cm, 1 pied = 28,59 cm, 1 toise = 2,859 m.

est implanté légèrement trop au Sud.

En ce qui concerne sa limite inférieure, les couches de remblais répandues au XVIII^e pour former le pan incliné se redressent à l'horizontale vers 10 m. Cette rupture de pente pourrait témoigner de l'implantation de la limite inférieure du talus. Mais seules les couches inférieures du remblaiement ont pu être observées, or elles ne sont pas forcément le reflet exact de ce qui se passait à la surface, d'autant plus que cette donnée implique une largeur de talus (environ 5 m 50 d'emprise au sol) bien inférieure à ce que figurent les plans du XVIII^e siècle, et surtout à celle que nous avons déduite des informations historiques (environ 7 m 80). En reportant cette dernière largeur sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), il s'avère que la limite inférieure du talus haut se trouve exactement à l'endroit où passe celle figurée sur le plan du XVIII^e siècle.

D'après les sources, l'allée du milieu faisait 30 pieds de large¹³⁷, soit environ 10 m en mesure de France et 8 m 50 en mesures de Lorraine. Les données de fouille ne nous sont pas d'un grand secours pour trancher entre ces deux dimensions, le niveau de surface de l'allée du milieu du XVIII^e ayant été occulté par les remaniements postérieurs. D'après les plans du XVIII^e (fig. 18 et 19), la largeur de l'allée basse bordant le canal faisait quasiment le double de celle de l'allée du milieu des talus. Or, les données de terrain nous permettent de connaître approximativement la largeur de cette allée basse, dont la limite Nord est alignée sur le mur du canal repéré dans le sondage S.XXII (U.S. 712), et la limite Sud sur celle de l'aqueduc souterrain repéré à l'extrémité du sondage S.XXIV (U.S. 738). La distance entre ces deux structures faisant autour de 14 m, seule la largeur exprimée en mesures de Lorraine, soit 8 m 50, pourrait concorder avec ces informations. Nous la retiendrons donc comme étant une donnée fiable, d'autant plus que si les rédacteurs de ce document s'étaient exprimés en mesure de France, ils auraient sans doute écrit 5 toises (en effet, dans le système français 30 pieds équivalent exactement à 5 toises, ce qui n'est pas le cas dans le système lorrain). En reportant cette largeur de 8 m 50 sur la superposition de plans, il s'avère que la limite haute du talus inférieur se trouve exactement à l'endroit où passe celle du talus actuel. L'aqueduc souterrain étant implanté quasiment au niveau de sa limite basse, nous pouvons donc considérer que les limites du talus inférieur actuel sont assez conformes à celles du talus créé au XVIII^e siècle. Par ailleurs, la superposition de plans n'est pas exacte en ce qui concerne le positionnement des limites du talus bas.

En conclusion, dans l'hypothèse où ces talus seront restaurés dans leur état d'origine, les limites du talus haut devront être retracées en respectant une emprise au sol d'environ 7 m 80, l'alignement d'arbres situé le long de sa limite supérieure devra être légèrement décalé vers le Nord (environ 1 m), l'alignement situé le long de sa limite inférieure devra être décalé de plusieurs mètres vers le Nord, l'allée du milieu devra faire 8 m 50 de large, et les limites du talus inférieur, dont l'implantation est bonne, devront être régularisées. De plus, l'alignement bordant la limite supérieure du talus bas, qui se trouve actuellement sur la rupture de pente, devra être légèrement décalé vers le Sud (environ 1 m). L'allée basse bordant le canal devra quant à elle faire aux alentours de 14 m de large. Au XVIII^e siècle, l'alignement qui la borde en limite inférieure du talus bas n'existait pas, la vue sur le canal et la campagne environnante était entièrement dégagée.

¹³⁷ Juin 1714 : « (...) l'allée du milieu de trente pieds de largeur (...) » (AM Lunéville Série DD section 50 n°2)

III-2-6-4 Le jardin de l'hôtel de Craon

Les documents d'archives ne fournissent aucune représentation figurée de ce jardin, tout du moins dans son état contemporain de Léopold. La Carte topographique antérieure à 1738 montre bien un espace séparé du jardin du château par un trait plein, mais, hormis cinq parterres rectangulaires qui se succèdent dans le sens de sa longueur, elle ne livre aucun détail relatif à sa composition (fig. 13, p. 27). D'un point de vue chronologique, l'aménagement de ce jardin a dû suivre de peu la construction de l'hôtel du prince de Craon, réalisée en 1717.

Les sources écrites évoquent les « clôtures et grilles » qui enfermaient cet espace du côté du jardin du château. Doit-on comprendre qu'il s'agissait d'une grille métallique ? Par la suite, on ne parle plus que d'un treillage¹³⁸. Nous sommes donc plutôt tentés de penser qu'il s'agissait d'une palissade en lattes de bois entrecroisées, autrement appelée « treillage ». On parle aussi d'une allée de charmilles sablée bordée d'un chemin, qui allait de l'aile de la Chancellerie à l'hôtel de Craon¹³⁹. Faute de plan, il est difficile de localiser précisément ces éléments. Étaient-ils implantés le long du mur de clôture Sud de ce jardin ?

La pénétration dans ce jardin se faisait par l'intermédiaire de trois portes, vraisemblablement percées à intervalles réguliers sur toute la longueur de son côté Nord. Ces portes sont élargies en 1718¹⁴⁰. Malgré cela, elles s'avèrent trop étroites pour que les charrois de matériaux puissent pénétrer dans le jardin lors des travaux réalisés en 1721-1722¹⁴¹. En 1730, celle située du côté de l'hôtel de Craon est peinte en vert sur ses deux faces, de même que ses deux poteaux d'encadrement. Il s'agissait donc visiblement de portes pleines en bois. Celle dont il est question en 1730 fait 5 pieds 9 pouces de haut (1 m 86 en mesures de France, 1 m 68 en mesures de Lorraine), et son pourtour totalise une longueur de 1 toise 4 pieds 4 pouces (3 m 35 en mesures de France, 4 m 11 en mesures de Lorraine). En extrapolant ces deux chiffres, nous en déduisons que cette porte faisait soit 0 m 37 (en mesures de France), soit 0 m 75 (en mesures de Lorraine). Manifestement il s'agissait plutôt de mesures de Lorraine, et de portes effectivement assez étroites, malgré le fait qu'elles aient été élargies. Il semble qu'en 1718 il existait deux autres portes sur le petit côté Ouest de ce jardin¹⁴².

On nomme alors ce jardin « les petits bosquets », par opposition aux « grands bosquets » qui dépendaient exclusivement du château¹⁴³. A son extrémité Est, situé devant l'hôtel de Craon, il y avait effectivement un petit bosquet planté de noisetiers et bordé de palissades de charmilles, que l'on modifie en 1721 pour aménager deux « parterres de broderie » agrémentés de « giroflées doubles juliennes et autres fleurs » dont le fond est coloré avec de l'ardoise et de la tuile pilées¹⁴⁴. On évoque également différentes sortes de sables, du sable

¹³⁸ 1722 : « (...) parterre à fleurs qui est enfermé de treillage depuis la petite aile des Bureaux de son altesse Royale jusqu'à l'hôtel de Craon (...) » (AD 54 B 1652)

1731 : « (...) parterres et bosquets enfermé de treillage, depuis la petite aile des bureaux de son Altesse Royale jusqu'à l'hôtel de Craon (...) » (AD 54 B 10 747)

¹³⁹ 1722 : « (...) faire un chemin le long de l'allée de charmilles depuis la rue neuve jusqu'à l'hôtel de Craon, sabler la dite allée et autres ouvrages (...) » (AD 54 B 1674)

¹⁴⁰ « (...) avoir démolé les trois portes des petits bosquets entre le chateau et l'hôtel de Craon, les avoir rélargis, rétablis et repaillés (...) » (AD 54 B 1636)

¹⁴¹ 1722 : « (...) Attendu qu'il a fallu transporter les terres à la brouette hors du jardin parce que les tombereaux n'y pouvoient pas entrer (...) pour l'avoir mené dans le bassin à la brouette depuis la grande allée isolée dans les bassins par rapport que les voitures n'y pouvoient pas entrer dans le petit Jardin (...) » (AD 54 B 1652)

¹⁴² 1718 : « (...) avoir posé deux portes aux bosquets, proche le jardin à fleurs appartenant au jeu de paume (...) » (AD 65 B 12 446)

A cette date, l'aile de la Chancellerie n'est pas encore construite. Le jardin des « Petits Bosquets » (ou jardin de l'hôtel de Craon) et le petit jardin intérieur « proche du jeu de paume » sont limitrophes. Ces deux portes sont sans doute abolies en 1719, lors de la construction de l'aile de la Chancellerie qui vient s'intercaler entre ces deux jardins.

¹⁴³ AD 54 B 1636

¹⁴⁴ Dezallier d'Argenville conseille effectivement d'utiliser des sables de différentes couleurs, et notamment de la brique pilée appelée aussi « ciment » (pour la couleur rouge) et du mâchefer ou de la terre noire (pour la couleur noire), pour mettre en valeur les rinceaux des

rouge de Chanteheu et du sable blanc, dont on dit qu'ils ont servi à sabler l'ensemble des « jardins à fleurs » qui ornaient ce jardin¹⁴⁵.

Un toisé de 1722¹⁴⁶, réalisé probablement au moment de l'achèvement des travaux engagés l'année précédente, décrit les trois parties qui composaient ce jardin, vraisemblablement en correspondance avec les trois portes citées plus haut¹⁴⁷ :

- Un « parterre en boulingrin »¹⁴⁸ dit aussi « parterre découpé » situé à l'Ouest près du château et orné d'un bassin rectangulaire bilobé,

- Un « parterre de broderie » situé vers le milieu du jardin et orné d'un bassin rectangulaire,

- Et des parterres de broderie, dits aussi « parterre à fleurs », situés devant l'hôtel de Craon au bout desquels se trouve un petit bassin circulaire.

D'avril à juin 1724, un certain Demange et son fils, « travaillant en cabinet d'ornement et portique de treillage », fabriquent un berceau¹⁴⁹ composé de 66 « portiques » de treillage devant entourer ce jardin¹⁵⁰. Il s'agissait d'une structure en bois faite de montants verticaux sur lesquels étaient fixés des traverses et des arceaux formant une sorte de galerie voûtée qui servait de support à des végétaux grimpants¹⁵¹. Ce berceau faisait un peu moins de 3 m 90 (en mesures de France) ou 3 m 40 (en mesures de Lorraine)¹⁵² de large.

En 1727 et 1728, un certain Dupré est employé à l'entretien et à la culture de ce jardin¹⁵³.

N'ayant pas de représentation figurée du jardin de l'hôtel de Craon, les sondages S.XIII, S.XIV, S.XV et S.XVI implantés sur son emprise, ont été positionnés en fonction des éléments qui figuraient sur les plans du XVIII^e siècle représentant un état postérieur à 1737-1738, contemporain de Stanislas. Or à cette époque, sa composition a été complètement

broderies : « (...) Les sables de différentes couleurs contribuent beaucoup à détacher toutes ces petites pièces, qui font des merveilles sur le terrain (...) » (dans A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 88 et 94). A Lunéville, la couleur noire est rendue avec de l'ardoise pilée.

¹⁴⁵ Avril 1721 : « (...) planter et replanter les palissades de charmilles du petit bosquet devant l'hôtel de Craon et les noisetiers, dresser le terrain pour y planter les deux pièces de broderie, dresser les sables en couleur d'ardoise et de ciment (...) » (AD 54 B 1649)

- « (...) des giroflées doubles juliennes et autres fleurs (...) pour planter (...) le nouveau parterre de broderie ou étoit le bosquet vis à vis l'hôtel de Craon (...) » (AD 54 B 1652)

- « Memoire (...) des tombereaux de sable rouge de chanteheu et blanc pour sabler tous les jardins à fleurs de SAR Madame depuis l'aile des bureaux de son Altesse Royale jusqu'à l'hôtel de Craon (...) »

Pour avoir pilé et fourni une rezaultx et demy d'ardoise pilée et de ciment rouge de thuyile pour mettre dans les feuilles de broderies du parterre près de l'hôtel de Craon et dans les deux autres pièces de broderie du dit jardin (...) » (AD 54 B 1652)

¹⁴⁶ AD 54 B 1652 (Dépouillement effectué par T. Franz dans le cadre de sa thèse de doctorat à l'université Nancy II, sous la direction du professeur Pierre Sesmat intitulée « Le cadre de vie de l'aristocratie lorraine au XVIII^e siècle. Architecture intérieure et décoration »)

¹⁴⁷ 1722 : « (...) Audit Richard pour avoir mené les terres qui estoient sorties de la fouille desdits bassins les avoir chargé, scavoier ceux du bassin devant l'hôtel de Craon près la porte dudit jardin, ceux du bassin du milieu les avoir chargé dans la grande allée isolée, et ceux du bassin proche le chasteau les avoir chargé près de la porte dentrée (...) » (AD 54 B 1652)

¹⁴⁸ Au XVIII^e siècle, le terme « boulingrin » est employé abusivement pour désigner un parterre de gazon (découpé ou non), alors qu'à l'origine, il s'agit d'un parterre décaissé qui pouvait être planté de gazon, mais pas seulement. Les « boulingrins » du jardin de l'hôtel de Craon et du parterre central étaient en fait des parterres de gazon découpés parcourus de passe-pieds sablés et cernés d'une platebande.

¹⁴⁹ « (...) Les Berceaux et les Cabinets artificiels sont faits tout de treillage, soutenus par des montans, traverses, cercles, arc-boutans et barres de fer. On se sert pour ces treillages, d'échalas de bois de chêne bien planés et bien dressés, dont on fait des mailles de six à sept pouces en quarré, liées avec du fil de fer (...) un berceau est une grande longueur cintrée par le haut, en forme de galerie (...) » dans A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 175-176.

¹⁵⁰ 1724 : « (...) Pour avoir blanchis cinq cents cinq^{te} Echals de douze à quatorze pieds ; fendu et façonné cent cinq^{te} cerceaux de douze pieds les arrondir avec cent cinq^{te} piquets de mesme longueur, quils ont employés à faire des Portiques au nombre de soixante six ; plantés et posés autour du parterre derrier la cour, pour façon et maindœuvre de chacun desdits portiques six livres ce qui fait en tout 396 livres (...) pour les portiques qu'il a fait et posé, dans le jardin à fleurs du chasteau de Luneville (...) pour avoir faits les portiques qui sont dans nos petits Bosquets de Luneville (...) » (En note de marge : « à Demange et son fils pour avoir fait des portiques aux petits bosquets de Luneville jusqu'au 3^e juin 1724 ») (AD 54 B 1688)

¹⁵¹ Dezallier d'Argenville conseille d'y placer des rosiers, du jasmin, du chèvrefeuille, du lilas, ou de la vigne vierge (A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 176-177).

¹⁵² Valeur estimée en fonction de la longueur des arceaux de la voûte : 12 pieds avant cintrage.

¹⁵³ AD 54 B 1750

renouvelée. Ceci explique que nous n'ayons quasiment retrouvé aucune trace des aménagements réalisés par Léopold dans ce secteur du jardin, le sol ayant probablement été raboté pour l'implantation des nouveaux aménagements.

Le sondage S.XV aurait dû nous renseigner sur la nature de la clôture qui enfermait ce jardin à l'époque de Léopold. Nous n'avons pas retrouvé de tranchée de plantation pouvant évoquer la présence d'une palissade de charmille à l'endroit escompté (logiquement vers 2 m dans le sondage). Les données de fouille semblent par conséquent confirmer l'existence d'une palissade de treillage.

Dans le sondage S.XVI implanté à l'extrémité Ouest de ce jardin, l'U.S. 559 correspond d'après nous à de la terre rapportée après le décapage des structures du jardin de l'hôtel de Craon (en 1737-1738). La limite inférieure de cette couche témoigne donc de la manière dont a été mené ce décapage. Vers 4 m, elle forme une fosse ouverte vers l'Ouest, faisant 40 cm de profondeur dans la coupe O-E du sondage (face relevée), et plus de 80 cm dans la face opposée. Celle-ci pourrait témoigner de la destruction d'une structure indéterminée assez profonde (arbre de haute tige, élément maçonné ?). D'après les sources, la partie Ouest du jardin de l'hôtel de Craon était occupée par un parterre de gazon orné d'un bassin rectangulaire bilobé. La présence d'un arbre de haute tige à cet endroit apparaît donc comme très improbable.

III-2-7 L'aménagement des allées

III-2-7-1 Les surfaces de circulation

La plupart des allées des bosquets sont réalisées au cours des années 1713-1715¹⁵⁴. Seules celles du bosquet n° 3 semblent avoir été créées un peu plus tard, en 1717¹⁵⁵. L'emplacement de ces allées est labouré, nivelé, « dressé », puis sablé avec du « sable fin », visiblement répandu directement sur la terre battue, sans sous-couche de consolidation de type aire de recoupe¹⁵⁶. Selon cette technique, Dezallier d'Argenville préconise de répandre le sable sur une hauteur ne dépassant pas 2 pouces (5,5 cm), ce qui implique de sabler les allées très souvent car le sable a tendance à se mélanger avec la terre sous-jacente. Cette très faible épaisseur a contribué au fait que nous n'ayons retrouvé quasiment aucune trace du revêtement d'origine de ces allées dans nos sondages, celui-ci ayant été remanié à plusieurs reprises depuis le début du XVIIIe siècle.

Quelques traces fugaces nous permettent tout de même d'avoir une idée de la manière dont certaines de ces surfaces de circulation ont été conçues.

Ainsi, dans le sondage S.VI, la couche de bonne terre mêlée de sable rouille repérée entre 8 m 50 et 11 m, et située au niveau de la surface de circulation qui entourait le bassin de la salle des Tilleuls (U.S. 224), correspond de toute évidence à une couche d'amalgame entre revêtement de surface et terre battue sous-jacente, générée par le phénomène évoqué plus haut. L'U.S. 650 observée à l'extrémité Sud du sondage S.XXIII, de texture sableuse légèrement limoneuse, de structure compactée et de couleur jaune-brun-rouille, surmontant

¹⁵⁴ AD 54 B 1610, AD 54 B 1616, AD 54 B 1619

¹⁵⁵ Juillet, août, septembre 1717 : « (...) pour avoir labouré les allées du bosquet derrière la vennerie (...) avec le dedans des quareaux et ostés les ordures avec un tombereau pendant dix huit jours (...) » (AD 54 B 1627)

¹⁵⁶ Ce qui constitue d'après Dezallier d'Argenville la façon la plus économique de fabriquer des allées (A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 116-117).

les remblais de formation de la plateforme du jardin, et située sous les niveaux plus récents, relèverait du même phénomène au niveau de la contre-allée Nord du parterre central. L'U.S. 649 qui la surmonte, de nature similaire, pourrait dater quant à elle de l'époque de Stanislas. De même, l'U.S. 547 repérée à l'extrémité Est du sondage S.XV, correspondrait à la sous-couche de terre battue de la contre-allée Sud du même parterre (« allée isolée à la face de l'aile neuve »). La couleur du sable contenu dans ces couches laisse penser que ces allées étaient revêtues avec du « sable rouge de Chanteheu ». Celui-ci est mentionné à plusieurs reprises dans les documents d'archives.

En 1715, les sources évoquent 12 tombereaux de sable rouge de Chanteheu¹⁵⁷ ayant servi à revêtir l'allée basse des talus bordant le canal¹⁵⁸. En 1718, c'est au total un millier de tombereaux de ce même sable qui sont acheminés de Chanteheu à Lunéville pour être répandus au bas du perron de l'aile neuve (aile ducal bordant le côté Sud de l'esplanade), sur les allées du jardin de l'hôtel de Craon, et sur la rampe permettant d'accéder à la porte de Lorraine située à l'Est de ce dernier¹⁵⁹. Le revêtement de cette rampe, contrairement aux allées des bosquets, reposait semble-t-il sur une couche de « gros gravier »¹⁶⁰. D'après Dezallier d'Argenville cette façon de faire était préférable : « (...) *La meilleure manière de sabler les allées, est de faire une aire de recoupe de pierre de taille, qui se pratique ainsi : on met dans le fond à la place des terres qu'on a ôtées, cinq à six pouces de menue recoupe (...) si l'on ne pouvoit point trouver de la recoupe dans le Pays, on prendroit des gravois, des pierrailles ou des démolitions de maisons que l'on arrangera dans le fond de neuf ou dix pouces de haut, avec un lit de terre par-dessus pour faire corps, après cela on jettera le sable que l'on aura soin de bien battre aussi.* (...) »¹⁶¹. Cette technique était aussi la plus onéreuse, ce qui explique pourquoi on l'a réservée aux endroits soumis au ravinement, tels que cette allée sur rampe inclinée, ou ayant à subir des charges plus importantes, tels que l'avant-cour du château¹⁶². N'ayant pas pu faire de sondage dans l'axe de la porte de Lorraine du fait de la présence de réseaux sensibles, nous ne sommes pas en mesure de dire si cette rampe a été réalisée dans les règles de l'art. Les sources nous permettent néanmoins d'affirmer que les « gravois » présents en abondance sur place du fait de la nature du sous-sol local, ont été préférés à tout autre matériau cité par Dezallier d'Argenville pour en constituer la sous-couche de consolidation.

Les allées du parterre central sont labourées et mises de niveau en 1717. Les « deux grandes allées isolées » situées de part et d'autre de ce parterre (contre-allées Nord et contre-allée Sud du parterre central) sont ratissées en 1719¹⁶³, nous en déduisons qu'elles étaient sablées.

Il en est de même pour les allées du petit jardin de l'hôtel de Craon : « *Memoire (...) des tombereaux de sable rouge de chanteheu et blanc pour sabler tous les jardins a fleurs de SAR Madame depuis l'aile des bureaux de son Altesse Royale jusqu'à l'hotel de Craon* (...) »¹⁶⁴,

¹⁵⁷ Lieu-dit situé à environ 2,5 km à l'Est du jardin.

¹⁵⁸ 1715 : « (...) douze tombro de sable rouge pour sabler lallée ou sont posé les quaisse des orangers (...) » (AD 54 B 1620)

¹⁵⁹ 1718 : « (...) fourny et voituré depuis Chanteheux 288 tombereaux de sable pour sabler le bas du peron de l'aile neuve et le petit parterre à fleurs joindant avec la rampe pour monter au faubourg d'Allemagne près l'hotel de monsieur le marquis de Craon (...) fourny et voituré depuis le bois de Chanteheux 456 tomberaux de sable rouge pour mettre dans le parterre joindant le petit parterre à fleurs de SAR Madame (...) voituré 260 tomberaux de sable rouge devant le neuf bastiment lequel sable provenant toujours du bois de Chanteheux (...) » (AD 54 B 1637)

¹⁶⁰ « (...) voiture du gros gravier à la rampe proche monsieur de Craon (...) 20 décembre 1718 » (AD 54 B 1637)

¹⁶¹ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 116-117.

¹⁶² 1718-1719 : « Toisé général et final des transports et remuements de terres de lavant cour du chasteau de Lunéville pour les mestre dans un véritable niveau de pente comme il est a présentement avec les fournitures de graviers, sables, recoupe de pierre de taille, voitures de pierres pour paver ledit avant cour (...) » (AD 54 B 1654)

¹⁶³ Du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre 1719 : « (...) ratisser et entretenir les deux grandes allées isolées de tillots de coste et d'autres des parterres et boulingrins (...) » (AD 54 B 1637)

¹⁶⁴ AD 54 B 1652 (1721)

« (...) l'allée de charmilles depuis laisle neuve jusqu'à l'hôtel de Craon, sabler la dite allée (...) »¹⁶⁵. L'U.S. 420 constituée majoritairement de sable rouille, repérée au centre du sondage S.XIV, et observée dans les deux faces du sondage, pourrait être le reliquat d'une de ces allées. Epaisse de 20 cm pour ce qu'il en reste, cette couche repose sur un petit lit d'argile gris-vert à mettre peut-être en relation avec le chantier de construction des trois bassins du jardin de l'hôtel de Craon, réalisés en 1721-1722. A ce propos, les sources de 1722 évoquent l'évacuation d'un tas d'argile qui encombrait l'un des chemins de ce jardin : « (...) pour avoir mené et ramené le conrois qui estoit pres de la petite porte du Jardin (...) parce quil embarassoit le chemin pour passer dans la grande allée (...) »¹⁶⁶.

L'allée du milieu des talus ainsi que les rampes situées à leurs extrémités Est et Ouest étaient quant à elles revêtues de gazon.

III-2-7-2 Les alignements végétaux

D'après les plans de la seconde moitié du XVIIIe (fig. 18 et 19, p. 40 et 41), toutes les grandes allées du jardin, de même que les carrefours circulaires des allées des bosquets n° 1 et 2 et les différentes salles qui les ornaient, étaient ponctuées d'alignements d'arbres. Les documents d'archives nous permettent d'avoir une idée assez précise des essences d'arbres utilisées à l'époque de Léopold pour planter ces structures végétales (Annexe 13, vol. II, p. 105).

Ainsi, les deux grandes allées latérales qui encadrent le parterre central étaient plantées de tilleuls¹⁶⁷. D'après un document de 1715, celle située du côté Sud, longeant le jardin de l'hôtel de Craon et dénommée « allée isolée à la face de l'aile neuve », a également été plantée de palissades¹⁶⁸. La présence de ces palissades est confirmée en 1719, date à laquelle on les protège avec des caissons de bois, ainsi que les tilleuls d'alignement, lors des travaux de restauration faisant suite à l'incendie du château¹⁶⁹. Nous sommes tentés de penser qu'il s'agissait de banquettes de charmilles élevées à hauteur d'appui entre les tilleuls d'alignement. Cependant, aucun plan de la seconde moitié du XVIIIe ne les mentionne, pas même celui à l'encre et au lavis (fig. 18) qui figure en revanche les banquettes des alignements de l'extrémité Est du jardin. Ceci dit, ces plans représentent un état tardif du jardin, contemporain de Stanislas, et ces banquettes ont très bien pu être supprimées dans l'intervalle. En 1720, cette allée, qui a été endommagée par les travaux, est remise en état¹⁷⁰. Manifestement, on en profite pour remplacer les palissades initiales par des palissades d'ifs. Selon Dezallier d'Argenville, l'if est « propre aux palissades » et a l'avantage d'être toujours vert, même au plus fort de l'été¹⁷¹.

Les allées bordant les talus (contre-allée Nord du parterre central et allée du milieu des talus), étaient elles aussi bordées de tilleuls. Ces tilleuls sont remplacés en 1720¹⁷², et ceux de l'allée

¹⁶⁵ AD 54 B 1674 (1722)

¹⁶⁶ AD 54 B 1652 (Dépouillement effectué par Thierry FRANZ)

¹⁶⁷ AD 54 B 1619, AD 54 B 1637, AD 54 B 1644, AD 54 B 1698

¹⁶⁸ Janvier 1715 : « (...) plantage des arbres et palissades de charmilles de la grande allée isolée à la face de laisle neuve quy conduit dans les bosquets (...) » (AD 54 B 1620)

¹⁶⁹ « (...) pour conserver les arbres tillots et palissades de charmilles, afin que les chartiers ne les gate pas en passant, avec les voitures de pierre et autres materiaux qui seront necessaire pour la construction du château (...) » (AD 54 B 1637)

¹⁷⁰ Mars à juin 1720 : « (...) mettre en estat l'allée a la face de laisle neuve quy avoit este gasté par les voitures de pierre et y planter des ifs (...) » (AD 54 B 1644)

¹⁷¹ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 113.

¹⁷² AD 54 B 1637, AD 54 B 1644

du milieu sont à nouveau remplacés en 1730¹⁷³. Sur le plan de la moitié du XVIIIe, l'allée basse bordant le canal comportait en revanche des alignements d'arbres en caisse taillés en boule. C'est sans doute de cette allée qu'il s'agit lorsqu'en 1715 les sources évoquent une allée où sont posées des caisses d'oranger¹⁷⁴. Ces dernières étaient probablement peintes en vert¹⁷⁵.

Nous savons également que la grande demi-lune de l'extrémité Est du grand parterre était ponctuée par des chênes. Ceux-ci sont prélevés en mottes dans le bois de Mondon en 1713-1714¹⁷⁶.

Le document de 1714 qui énumère les salles des bosquets, oublie malheureusement de les localiser¹⁷⁷. Visiblement à chacune d'elles correspondait une essence d'arbre spécifique. On mentionne une « salle des Tilleuls », une « salle des Marronniers » et une « salle des Pins ». D'après ce document, les deux premières abritaient des bassins carrés, celui de la « salle des Tilleuls » étant plus grand que celui de la « salle des Marronniers », et la « salle des Pins », un bassin rectangulaire bilobé, encore plus grand que les deux précédents. Ce dernier bassin n'a sans doute pas été réalisé, ou bien a été modifié ultérieurement, car d'après les plans de la seconde moitié du XVIIIe (fig. 18 et 19), les trois salles des bosquets n° 1 et n° 2 abritaient des bassins carrés. En fonction de la taille de ces bassins, il est donc assez facile d'identifier la « salle des Tilleuls » à celle qui se trouve dans la partie Ouest du bosquet n° 1, et la « salle des Marronniers » à celle qui se trouve dans la partie Est du même bosquet. Tandis que la « salle des Pins », ayant manifestement des dimensions plus importantes, correspond très vraisemblablement à celle située dans la partie Est du bosquet n° 2.

En revanche, les archives ne disent rien des végétaux qui ont été utilisés pour planter le labyrinthe de la partie Ouest du bosquet n° 2 et les salles du bosquet n° 3. De même, nous manquons d'information concernant les essences utilisées pour peupler les alignements de l'extrémité Est du jardin, ceux des carrefours des bosquets, ceux des deux grandes allées transversales et ceux de l'allée longeant le mur de clôture Sud du jardin au niveau des bosquets n° 2 et n° 3. Nous savons en revanche que ce mur était précédé d'une palissade. Celle-ci est évoquée dès 1712 : « (...) *tranchée faite pour oster les cailloux et graviers et y remplacer de la bonne terre le long de l'alignement de la grand palissade de charmille qui est plantée depuis la venerie jusque au bout du jardin a coté du chemin d'Allemagne* (...) »¹⁷⁸.

Quant à l'allée axiale partant de la grande demi-lune de l'extrémité du parterre et s'étendant jusqu'à l'extrémité Est du jardin, nous avons tout lieu de penser qu'elle était plantée de marronniers d'Inde. Les tapis de gazon situés d'après nous à l'extrémité Est des bosquets n° 1 et 2 sont en effet cités en 1715 comme étant implantés au bout d'une allée de marronniers d'Inde¹⁷⁹. Par ailleurs, un témoignage de 1817 évoque une grande allée de marronniers qui conduisait de la grille de l'extrémité Est du jardin au grand bassin circulaire de l'extrémité des parterres¹⁸⁰. Etant donné la date tardive de cette mention, il est tentant d'objecter que ces marronniers ont pu être plantés bien après l'époque dont nous parlons, mais la concordance

¹⁷³ AD 54 B 1698

¹⁷⁴ AD 54 B 1620

¹⁷⁵ 1724 : « *Toisé des peintures a lhuyle mises a trois couches en vert faites et fournies par Bedan (...) tant sur les bancs que sur les caisses pour mettre des arbrisseaux portique de treillage et autres ouvrages dans les jardins* (...) » (AD 54 B 1671)

¹⁷⁶ AD 54 B 1616

¹⁷⁷ « *Toisé des terres excavés et transportés pour la construction des bassins à jets d'eaux qui sont dans les bosquets des jardins du château de Lunéville* (...) » (AD 54 B 1616)

¹⁷⁸ AD 54 B 1637

¹⁷⁹ AD 54 B 1619

¹⁸⁰ Guerrier, *Essai historique sur la ville de Lunéville dédié à son altesse le prince de Hohenlohe*, Lunéville, Imprimerie Guibal l'aîné, 1817 (consultable en texte intégral sur : <http://books.google.fr>)

avec les données de 1715 achèvent néanmoins de nous convaincre. Même si les arbres observés en 1817 ne sont pas ceux qui ont été plantés à l'époque de Léopold, ce qui est fort probable attendu que les marronniers ne sont pas d'une très grande longévité, nous pensons qu'il y a eu une continuité du parti-pris de départ. A l'origine, aussi bizarre que cela puisse paraître, cette allée était également plantée de pins. Ceux-ci sont mentionnés en 1722, date à laquelle on les arrache pour les replanter dans les compartiments des bosquets : « (...) paiement des arbres pins qui estoient dans l'allée des marronniers d'Inde des bosquets des jardins (...) arraché et replanté dans les quareaux du mesme bosquet (...) »¹⁸¹.

D'après les sources, les premières plantations de marronniers d'Inde dans l'environnement du château de Lunéville remontent à 1711¹⁸². Il est cependant difficile de déterminer l'endroit exact où ces arbres ont été plantés. Le document parle de la « terrasse du château », sans plus de précision. Sachant que l'avenue menant de l'extrémité Est du jardin jusqu'à Hodonvillé (future avenue de Chanteheu) est achevée en 1710, il ne serait pas étonnant qu'en 1711, les travaux de plantation de la nouvelle plateforme du jardin (encore en cours de formation à cette date) débutent par cette allée de marronniers, constituant un axe fort du futur jardin et située dans le prolongement de l'avenue déjà réalisée. Les archives évoquent par ailleurs l'achat de plus de 1 000 marronniers entre 1714 et 1719¹⁸³. Une partie d'entre eux a de toute évidence servie à planter la « salle des Marronniers » évoquée plus haut. Une autre partie non négligeable a dû être transplantée dans la pépinière en prévision des futurs remplacements¹⁸⁴, car, Dezallier d'Argenville le rappelle : « *Tout le mérite du Marronnier d'Inde, c'est de croître fort vite ; aussi est-il de peu de durée* »¹⁸⁵. Mais il n'est pas exclu, vu le nombre de plants introduits, que d'autres allées du jardin, en particulier celles sur lesquelles les archives se taisent, aient également été plantées de marronniers. Nous pensons en particulier aux deux grandes allées transversales, traversant le jardin du Nord au Sud au milieu des bosquets n° 1 et n° 2 et au niveau du grand bassin central.

III-2-8 L'aménagement des bassins

III-2-8-1 Les données historiques

De 1713 à 1715, des travaux de terrassement ont lieu dans le bois de Mondon, situé à 7 km du jardin au S/E de Lunéville¹⁸⁶ afin de canaliser l'eau du ruisseau de Beheu pour la conduire dans l'étang de la Fourasse. De cet étang partaient deux conduites en chêne réunies dans un aqueduc maçonné souterrain qui acheminait l'eau jusqu'à l'entrée Sud des bosquets (porte de Lorraine), traversait le jardin du Sud vers le Nord, et se subdivisait en autant de conduites en plomb, en bois ou en terre cuite, appelées « *cors de fontaines* », qu'il y avait de « jets d'eau et cascades ». Il achevait sa course dans le canal, où pouvait être évacuée l'eau en excès.

La manière dont étaient conçues ces conduites en chêne est bien décrite dans le traité de Dezallier d'Argenville : « (...) *Les conduites de bois sont faites de gros arbres, comme de Chênes, d'Ormes, d'Aulnes, les plus droits que l'on peut trouver, et on les perce avec des tarières d'un calibre de 3 ou 4 pouces de diamètre, quoiqu'il y en ait de 8 pouces à Chantilly. On les affûte par un des bouts, et on les fait fretter ou cercler de fer par l'autre ; ce qui sert à*

¹⁸¹ AD 54 B 1652

¹⁸² AD 54 B 1603

¹⁸³ AD 54 B 1610, AD 54 B 1620, AD 54 B 1642

¹⁸⁴ 1714 : « (...) *comme aussi pour labourer et cultiver la pepiniere des maronniers d'Inde et autre arbrisseaux* » (AD 54 B 1616)

¹⁸⁵ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.* p. 308

¹⁸⁶ AD 54 B 1610, AD 54 B 1619

*les emboîter l'un dans l'autre, et ces jointures sont recouvertes de poix ou de mastic à froid. Ces sortes de tuyaux ne sont bons que dans les pays marécageux, et ils ne sont pas longtemps sans se pourrir dans les pays un peu secs (...)»*¹⁸⁷. Le cerclage en fer, retrouvé hors stratigraphie dans le sondage S.XI (fig. 23), appartient sans doute à l'une des conduites en bois du jardin du XVIIIe. Il fait 15 cm de diamètre et 5 cm de large.



fig. 23 : Cerclage en fer d'un « cor de fontaine » du XVIIIe, retrouvé H.S. dans le sondage S.XI

La présence de « cascades », évoquée dans les documents relatifs aux travaux de recherche et d'adduction d'eau (en 1713 et 1715), n'est plus jamais mentionnée par la suite. Il est possible que le projet initial prévoyait l'intégration de cascades dans la composition. En effet, la forte déclivité du terrain au niveau de sa marge Nord se prêtait idéalement à ce type d'aménagement. Faute d'eau en suffisance, le projet a sans doute été revu à la baisse, sacrifiant ces cascades qui étaient trop gourmandes en eau.

Les trois bassins du bosquet n° 3 et les quatre bassins du parterre central sont creusés en 1712¹⁸⁸ et mis en œuvre en 1718¹⁸⁹. Les six bassins des bosquets n° 1 et n° 2 sont quant à eux creusés en 1714¹⁹⁰ et construits dans la foulée, en 1715¹⁹¹. Plusieurs toisés nous permettent d'avoir une idée très précise de la forme et des dimensions de ces bassins, et aussi de l'épaisseur des corrois d'argile qui assuraient leur étanchéité.

Il s'agissait en effet de « bassins de glaise » tels que les décrits Dezallier d'Argenville dans son traité (fig. 24). Le contremur (A), faisant 1 pied d'épaisseur, appelé aussi « mur de terre » car il reçoit la poussée des terres alentours, était élevé contre les bords de la fosse. On appliquait ensuite le corroi du fond du bassin faisant 18 pouces d'épaisseur en pétrissant de l'argile bien pure sur le fond de la fosse (F), et on construisait le mur de douve (B), appelé ainsi car c'était lui qui recevait la poussée de l'eau, à environ 18 pouces de distance du premier mur. Comme il reposait sur l'argile du fond, ce mur devait être construit sur une plateforme en bois (E), elle-même étant fixée sur des chevrons enfoncés dans la terre, appelés aussi « racinaux » (D), afin d'éviter tout risque de glissement du mur à la surface de l'argile. Puis l'espace entre ces deux murs était comblé avec de l'argile afin de constituer le corroi du pourtour du bassin (C). Il y avait enfin différentes manières de traiter le fond de ces bassins. Soit on recouvrait le corroi d'argile avec du sable sur 5 à 6 pouces de hauteur (G), celui-ci

¹⁸⁷ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 500

¹⁸⁸ AD 54 B 1637

¹⁸⁹ AD 54 B 1637

¹⁹⁰ AD 54 B 1616

¹⁹¹ AD 54 B 1620

servant à protéger le corroi et à empêcher les poissons d'aller le fouiller. Soit on posait des pavés sur un lit de mortier de « chaux et ciment » d'un pouce d'épaisseur. On pouvait aussi le « caillouter » sur 9 pouces d'épaisseur avec des « blocailles » ou des pierres plates posées de champ sans mortier sur une couche de sable¹⁹².

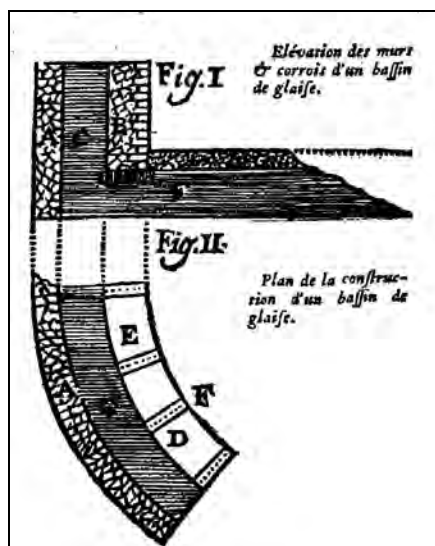


fig. 24 : Vue en plan et en coupe de la construction d'un « bassin de glaise » – Extrait de : A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *La théorie et la pratique du jardinage*, édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003, p. 531

D'après les sources, les fonds argileux des bassins du jardin de Lunéville étaient recouverts d'une couche de sable : « (...) voituré 271 tombereaux de sable de la grande rivière de Meurthe pour mettre sur le conroy qui est au fond des bassins (...) »¹⁹³. On précise d'ailleurs la couleur de celui qui a été répandu dans les bassins du parterre central : « (...) fourny et voituré depuis Craon, 62 tombereaux de sable blanc pour mettre dans les pièces d'eau et broderie du neufve parterre (...) ».

D'après les sources, les bassins du parterre central et ceux des bosquets n° 1 et n° 2 étaient revêtus de pierre de taille¹⁹⁴. Nous n'avons pas d'information en ce qui concerne les bassins du bosquet n° 3, mais il y a tout lieu de penser qu'ils ont reçu le même traitement. Il est probable que ces bassins possédaient également une margelle en pierre venant protéger et couronner leur mur de douve en belle maçonnerie.

La plupart de ces bassins étaient agrémentés de jets d'eau¹⁹⁵. Le plan du milieu du XVIIIe siècle les figure avec un point central, ou deux points décalés sur les côtés en ce qui concerne les bassins bilobés, seuls le bassin de la salle des Marronniers et celui de la salle des Tilleuls n'en comportent pas. Dans les bosquets, la pose des tuyaux et des raccordements destinés à faire jouer ces jets d'eau est réalisée en 1715¹⁹⁶. Nous savons en outre que le petit bassin du labyrinthe était agrémenté d'une gerbe.

¹⁹² A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 528-531

¹⁹³ AD 54 B 1637

¹⁹⁴ Mars à juin 1718 : Revêtement des 4 bassins du parterre (AD 54 B 1636)

1731 : « (...) Dans les deux grands Bosquets (bosquets n° 1 et 2), il y a six Bassins revêtus de pierre de taille (...) » (AD 54 B 10 747)

¹⁹⁵ Mentions de la pose des tuyaux et des raccordements pour le fonctionnement des jets d'eau (soupapes en cuivre, tuyaux en terre cuite et en plomb) en 1715 (AD 54 B 1620) et du comblement des tranchées de pose des conduites hydrauliques en 1717 (AD 54 B 1627)

¹⁹⁶ AD 54 B 1620

Ils étaient également tous cernés d'une bande de gazon¹⁹⁷. D'après Dezallier d'Argenville, celle-ci n'avait pas qu'une fonction esthétique : « *Dans un bassin de glaise, l'eau n'étant pas assez haute¹⁹⁸, la glaise du corroi du pourtour se sèche, et fait perdre l'eau, c'est pour cela qu'on met tout autour sur les corrois et murs, une bordure de gazon de la même largeur, afin que le Soleil ne puisse pas si facilement en attirer l'humidité. (...)* »¹⁹⁹.

Malgré cela, avec les fortes chaleurs de l'été 1719, l'eau est venue à manquer dans les bassins des bosquets n° 1 et n° 2 et leurs corrois ont été endommagés. Ils sont refaits avant le mois de février 1720²⁰⁰. A l'inverse, ce sont les gelées hivernales qui ont forcé l'entrepreneur Richard à s'y reprendre à deux fois pour façonner les corrois des trois bassins du bosquet n° 3 lors de leur réalisation en 1718²⁰¹.

Un quatrième bassin avec jet d'eau a pris place dans la partie N/O du bosquet n° 2. Il est qualifié de « neuf » dans un document de 1722 qui le situe dans un cabinet de charmille implanté à l'extrémité de l'« allée isolée à la face de l'aile neuve »²⁰². Ces éléments (cabinet de charmille, bassin, et jet d'eau) figurent sur le plan à l'encre et au lavis du milieu du XVIIIe (fig. 18, p. 40).

Les trois bassins qui agrémentaient les parterres et bosquets du jardin de l'hôtel de Craon sont réalisés en 1722. Un toisé rédigé au moment de l'achèvement des travaux nous livre des informations très détaillées²⁰³ :

- Un bassin rectangulaire bilobé de 4 toises 2 pieds de longueur sur 3 toises 1 pied de largeur et 3 pieds 2 pouces de profondeur²⁰⁴, implanté dans le « parterre en boulingrin » dit aussi « parterre découpé » situé près du château, à l'Ouest,
- Un bassin rectangulaire faisant 4 toises 1 pied 6 pouces de longueur, 3 toises 1 pied de largeur, et 3 pieds 2 pouces de profondeur, implanté dans le « parterre de broderie » situé au milieu du jardin,
- Un petit bassin circulaire faisant 3 toises de diamètre et 3 pieds 2 pouces de profondeur, implanté au bout des parterres de broderie, dits aussi « parterre à fleurs », situés devant l'hôtel de Craon.

Il s'agit là encore de bassins étanchéifiés à l'argile. Le corroi appliqué sur leur fond faisait 1 pied 3 pouces d'épaisseur et était recouvert d'une couche de sable sur laquelle était posé le dallage constituant le fond apparent de ces bassins²⁰⁵.

¹⁹⁷ 1718 : « (...) levé nonante huit toises de gazon (...) pour les avoir posé alentour des bassins, pièces d'eau (...) » (AD 54 B 1637)
« (...) Et pour avoir fait 126 toises courante mesure de roy de gazonnage, au pourtour des six bassins des bosquets ci devant mentionnés (...) » (AD 54 B 1644)

¹⁹⁸ En effet, le corroi de ceinture arrivait quasiment à fleur de terre. Il n'était donc protégé de l'air ambiant que par cette bande de pelouse plantée sur une faible épaisseur de terre arable.

¹⁹⁹ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 528 à 537.

²⁰⁰ AD 54 B 1644

²⁰¹ « (...) Demande ledit Richard la façon d'avoir rebechez pétris et façonnez une seconde fois les trois fonds desdits bassins pour avoir estez gasté par la vigueur de l'hiver et des gellées (...) »

Demande aussy le dit Richard la main doeuvre pour avoir refaçonné deux fois les ceintures ou contours des trois bassins pareillement gastez par la gellée (...) » (AD 54 B 1637)

²⁰² 1722 : « (...) le Cabinet de charmilles au bout de la grande allée isolée à la face de l'aile neuve ou lon a fait un nouveau jets deatüe » (AD 54 B 1652)

²⁰³ AD 54 B 1652 (Dépouillement effectué par T. Franz dans le cadre de sa thèse de doctorat à l'université Nancy II, sous la direction du professeur Pierre Sesmat intitulée « Le cadre de vie de l'aristocratie lorraine au XVIIIe siècle. Architecture intérieure et décoration »)

²⁰⁴ Nous ignorons s'il s'agit de mesures de France ou de mesures de Lorraine.

²⁰⁵ 1722 : « (...) Plus pour avoir mené du sable sur le conrois dans les bassins apres quil a este pétris pour les paver et lavoier regalé (...) » (AD 54 B 1652)

Le grand bassin circulaire de l'extrémité Est du parterre central n'est creusé qu'en 1725²⁰⁶. Il est qualifié un peu plus tard de « bassin vert »²⁰⁷. Un mémoire du plombier Jacques Masselin mentionne par ailleurs l'ajutage en plomb de son jet d'eau central²⁰⁸. Ce type de bassin, assez courant au XVIIIe siècle est appelé « pièce perdue » par Dezallier d'Argenville. Il s'agissait d'un bassin légèrement creux et gazonné (d'où son nom) dans lequel l'eau du jet d'eau se perdait par infiltration naturelle²⁰⁹.

Quant au bassin de l'esplanade Est du château figurant sur les plans de la seconde moitié du XVIIIe (fig. 18 et 19, p. 40 et 41), les sources contemporaines du règne de Léopold n'en font aucun cas. Il semble qu'il s'agisse d'un aménagement datant de l'époque de Stanislas.

III-2-8-2 Les données archéologiques

Les sondages implantés sur l'emprise des bosquets n° 1, n° 2 et n° 3 (S. IV, S.V, S.VI, S.VIII, S.X, S.XII) ont été positionnés de manière à recouper la plupart des bassins créés à l'époque de Léopold. Seuls celui de la salle des Pins et les deux petits bassins circulaires du bosquet n° 3 ont échappé à notre programme de recherche pour des raisons de temps et de moyens. Par ailleurs, la zone médiane du jardin ne faisant pas partie du périmètre d'investigation défini en accord avec l'agence Caillault²¹⁰, nous n'avons pas pu faire d'observation archéologique sur les bassins qui ornaient le grand parterre central du XVIIIe siècle.

Notre mission étant de vérifier la présence des structures du XVIIIe et d'estimer leur état de conservation, nous avons opté pour une approche « extensive » par sondages ponctuels, plutôt que pour une approche « intensive » par décapages, gourmande en temps et pas forcément pertinente dans le cadre de recherche qui avait été fixé. Les données archéologiques n'apportent donc pas d'information quant à la forme et à la taille exacte des bassins recoupés (hormis pour le bassin du Labyrinthe qui a été recoupé de part en part), mais elles ont permis de préciser leur implantation, leur profondeur et de faire des observations sur leur technique de construction. Si par la suite des questions de détail venaient à être soulevées, il est toujours possible d'effectuer des décapages à des endroits ciblés en fonction de l'intérêt qu'ils présentent pour le projet de restauration.

Par ailleurs, les sondages effectués sur l'emprise du jardin de l'hôtel de Craon n'ont pas révélé de structure hydraulique susceptible d'avoir été aménagée sous le règne de Léopold.

²⁰⁶ AD 54 B 1675 (Dépouillement effectué par T. Franz dans le cadre de sa thèse de doctorat à l'université Nancy II, sous la direction du professeur Pierre Sesmat intitulée « Le cadre de vie de l'aristocratie lorraine au XVIIIe siècle. Architecture intérieure et décoration »)

²⁰⁷ 1731 : « (...) avoir fait une tranchée dans le grand bassin vert au bout des boulingrins pour attacher les robinets en cors de plomb (...) » (AD 54 B 1710)

²⁰⁸ AD 54 B 1683 (Dépouillement effectué par T. Franz dans le cadre de sa thèse de doctorat à l'université Nancy II, sous la direction du professeur Pierre Sesmat intitulée « Le cadre de vie de l'aristocratie lorraine au XVIIIe siècle. Architecture intérieure et décoration »)

²⁰⁹ « (...) On fait encore des bassins renfoncés et gazonnés où l'eau se perd à mesure qu'elle vient (...) » (p. 538)

« (...) Il y a encore les jets perdus qui jouent dans des bassins de gazon qui ne tiennent point l'eau (...) » (p. 542) dans A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*

²¹⁰ Cette zone ayant été fortement remaniée à l'époque contemporaine, d'un commun accord avec l'agence Caillault nous avons choisi de concentrer notre attention sur les secteurs dont la surface paraissait avoir subi moins de bouleversements et qui étaient donc susceptibles de renfermer davantage de vestiges.

- Le bassin de la salle des Marronniers

D'après les sources, ce bassin était carré avec des angles coupés en arrondi et faisait 5 toises 5 pieds de côté sur 3 pieds de profondeur²¹¹ (soit 11 m 37 sur 0 m 97)²¹². Le corroi d'argile appliqué entre son contremur et son mur de douve faisait quant à lui 3 pieds de hauteur et 2 pieds de large (soit 1 m et 0 m 65) lors de sa réfection en 1719-1720²¹³.

Ce bassin apparaît bien comme étant carré sur la carte topographique dressée par Joly en 1767 (fig. 19, p. 41), en revanche il est rectangulaire sur le plan à l'encre et au lavis (fig. 18, p. 40) pris comme référence pour la superposition avec le plan actuel. Par ailleurs, les angles coupés en arrondi mentionnés dans les sources ne figurent sur aucun des plans du XVIIIe.

Le sondage S.IV effectué sur l'emprise de ce bassin révèle la présence d'une couche d'argile gris-vert de structure massive et épaisse d'environ 32 cm, apparaissant à – 1 m 90 sous le niveau actuel (U.S. 150). Cette couche, qui est en outre parfaitement plane et que l'on suit jusqu'à l'extrémité Ouest du sondage, est assimilable au corroi de fond du bassin de la salle des Marronniers (fig. 25). A son extrémité orientale nous observons une tranchée verticale de 50 cm de large, creusée dans les alluvions naturelles entre 8 m 60 et 9 m 10, correspondant de toute évidence à l'implantation de son contremur (mur appliqué contre le bord de la fosse d'implantation du bassin, qui n'était pas destiné à être vu). De cette maçonnerie, seul subsiste un lit de trois petits moellons calcaires équarris (U.S. 173), reposant sur une fine couche de mortier de chaux jaune-rouille (U.S. 174) au fond de cette tranchée. Ce dernier se situe au même niveau que la base du corroi d'argile à l'altitude de 228,10 m. Ce sont là les seuls vestiges en place du bassin d'origine construit en 1714. Les données archéologiques confirment donc ce que les données historiques avançaient, à savoir, la destruction des structures hydrauliques du jardin à la fin du règne de Stanislas, en 1766. Manifestement, toutes les pierres ayant servi à la construction de ce bassin ont été récupérées, jusqu'aux petits moellons de médiocre qualité qui devaient constituer la maçonnerie de son contremur. Nous n'avons plus aucune trace du mur de douve, qui logiquement devait se situer à environ 65 cm (épaisseur du corroi de ceinture attestée par les sources) du contremur vers l'intérieur du bassin.

Ces maigres vestiges, croisés avec les informations historiques dont nous disposons, permettent cependant d'apporter quelques précisions sur les choix techniques qui ont été opérés au moment de la conception de ce bassin.

L'épaisseur de son contremur, 50 cm, correspondant à peu près à 1 pied 6 pouces en mesure de France, est plus importante que ce que préconise Dezallier d'Argenville dans son traité (cf. plus haut). De même pour celle de son corroi de ceinture, faisant 2 pieds d'après les données historiques, alors que, selon le même auteur, une épaisseur de 1 pied et demi était suffisante. L'U.S. 148, de nature identique à celle du corroi de fond, et soudée à lui à proximité de la tranchée du contremur, correspond de toute évidence à ce corroi de ceinture ayant chuté vers l'intérieur du bassin lors de l'enlèvement des pierres du mur de douve. A ce propos, la petite entaille en angle droit observée à la surface de l'argile de fond vers 7 m 40, pourrait tout à fait correspondre à l'empreinte en négatif de ce mur de douve (ou plutôt de la plateforme en bois

²¹¹ AD 54 B 1616

²¹² En comparant les dimensions évoquées dans les sources historiques avec les dimensions des bassins représentés sur le plan du XVIIIe, il semble que celles-ci s'expriment en mesure de France plutôt qu'en mesure de Lorraine (tout du moins en ce qui concerne les bassins du parterre central et des bosquets n° 1 et n° 2). Nous rappelons ici les équivalences du système français d'Ancien Régime avec le système métrique actuel : 1 toise = 1,949 m ; 1 pied = 32,484 cm ; 1 pouce = 2,707 cm.

²¹³ AD 54 B 1644

sur laquelle ce mur était en théorie fondé). Cette trace nous permet de connaître sa largeur, qui devait faire aux alentours de 50 cm, soit 1 pied 6 pouces²¹⁴, et de situer précisément l'implantation du bord oriental de ce bassin vers 7 m 65 dans le sondage, c'est-à-dire exactement là où la superposition de plans le représente (Pl. II, vol. III). Le corroi de fond, dont les sources ne livrent aucun témoignage, fait, dans l'état où nous l'avons retrouvé, autour de 32 cm d'épaisseur. Mais sa surface, qui est irrégulière, a peut-être été rabotée. Si l'on s'en tient aux prescriptions de Dezallier d'Argenville, celui-ci devait faire 1 pied 6 pouces d'épaisseur, soit près de 50 cm. C'est aussi l'épaisseur qui a été donnée aux corrois du fond des bassins du parterre central en 1718²¹⁵.



fig. 25 : Vestiges du bassin de la salle des Marronniers – Coupe O-E du sondage S.IV

Les couches de comblement de ce bassin, résultant de sa destruction en 1766, sont également susceptibles de livrer des indications quant aux matériaux employés dans sa construction. La dalle de grès rouge fragmentée épaisse de 4 cm, retrouvée à la surface du corroi de fond entre 5 m 70 et 6 m 50 (U.S. 159), probablement en position secondaire, et reposant sur une fine couche de sable, pourrait être le reliquat d'un dallage en pierre, hypothèse appuyée par la présence de nombreux petits fragments de grès rouge retrouvés pêle-mêle dans les différentes couches du comblement (U.S. 146, 147, 149, 158). Ce qui expliquerait pourquoi la surface du corroi d'argile a été rabotée. Les fragments de mortier de tuileau²¹⁶ retrouvés en abondance dans ces mêmes couches de comblement pourraient provenir du mortier de liaison qui assurait l'étanchéité de ce dallage. Les pierres et dalles calcaires proviendraient quant à elles de la maçonnerie du contremur (mur non apparent dont la maçonnerie était logiquement moins soignée). Les quelques gros fragments de mortier en forme de dalle repérés dans l'U.S. 146 pourraient témoigner de la présence d'un enduit étanche recouvrant les parois du bassin.

D'après les documents de 1714, ce bassin faisait 3 pieds de profondeur, soit environ 1 m. Logiquement, cette dimension ne comprend pas l'épaisseur cumulée du corroi d'argile, du

²¹⁴ Ce qui correspond aux prescriptions de Dezallier d'Argenville : « (...) il faudra bâtir en de-là, le mur de douve B, qui doit avoir au moins 18 pouces d'épaisseur (...) » (dans A. J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 529)

²¹⁵ AD 54 B 1637

²¹⁶ Ce type de mortier, constitué d'un mélange de chaux et de fragments de terre cuite architecturale (brique, tuile), permettait de réaliser des maçonneries ou des revêtements étanches. Il est aussi appelé « ciment romain » car les Romains en ont fait grand usage dans leurs constructions hydrauliques.

sable, et éventuellement du dallage qui revêtaient le fond de sa fosse d'implantation. Sachant que ce dernier se situe à la cote 228,10 m et que le niveau de surface du XVIIIe se situe autour de 230,30 m²¹⁷, les aménagements du fond de ce bassin (lesquels, rappelons le, ont été rabotés) auraient dû faire logiquement 1 m 20 d'épaisseur, ce qui paraît très improbable²¹⁸. Nous en déduisons que ce bassin était beaucoup plus profond que ce que les sources avancent, et faisait autour de 1 m 50 de profondeur.

Dezallier d'Argenville préconise une profondeur ordinaire de 15 à 18 pouces, soit 48 cm maximum, en précisant que « (...) *moins ils sont creux, plus l'eau est belle : cette profondeur est suffisante pour puiser avec les arrosoirs, et pour garantir le fond d'un bassin dans les grandes gelées. On l'augmente quand ils doivent servir de réservoirs, ou qu'on y veut nourrir du poisson, comme il se pratique dans les grands bassins, canaux et pièces d'eau ; et pour lors ils doivent avoir 4 ou 5 pieds de creux (...)* »²¹⁹.

Il semble donc que les dimensions énoncées dans les sources d'archives sont fausses et que ce bassin profond d'environ 1 m 50 (soit à peu près 5 pieds), s'apparentait plus à un réservoir, ou à un vivier, qu'à un simple miroir d'eau.

- Le bassin situé au centre du bosquet n° 1

D'après les sources écrites, ce bassin circulaire faisait 9 toises 2 pieds de diamètre sur 3 pieds 8 pouces de profondeur²²⁰ (soit 18 m 20 sur 1 m 20). Le corroi d'argile appliqué entre son contremur et son mur de douve faisait quant à lui 3 pieds de hauteur et 2 pieds de large (soit 1 m et 0 m 65) lors de sa réfection en 1719-1720²²¹. L'épaisseur de son corroi de fond n'est pas précisée.

Ce bassin apparaît bien comme étant circulaire sur les documents iconographiques du XVIIIe siècle (fig. 18 et 19, p. 40 et 41), où il est représenté avec un diamètre identique à ce que les sources énoncent.

Le sondage S.V, implanté sur l'emprise théorique de ce bassin, présente une couche d'argile similaire à celle observée dans le sondage S.IV, apparaissant vers 11 m et se prolongeant au-delà de l'extrémité S/E du sondage (U.S. 123). Il s'agit bien du corroi d'étanchéité appliqué au fond de la fosse d'implantation de ce bassin en 1714-1715. Ce corroi, partiellement raboté lors de la destruction du bassin en 1766, est le seul vestige qui subsiste de cet aménagement. Dans la face étudiée, la tranchée d'implantation du contremur a été occultée par les aménagements postérieurs. Dans la face réciproque, apparaît en revanche la fosse de récupération de sa maçonnerie, située entre 9 m 50 et 10 m 40. Ces éléments ne permettent pas de préciser davantage les dimensions des murs et des corrois de ce bassin. Tout au plus pouvons-nous dire que le corroi de fond faisait au moins 30 cm d'épaisseur, et qu'il a été façonné de manière moins soignée que celui du bassin de la salle des Marronniers. En effet, l'argile qui le constitue contient de petites inclusions de sable. Or, au XVIIIe siècle, on reconnaît une bonne « glaise » de corroi entre autres à sa fermeté et au fait qu'elle ne soit pas sablonneuse²²².

²¹⁷ Estimé d'après la limite supérieure de l'U.S. 180 constituant le substrat de plantation du bosquet n° 1 au XVIIIe.

²¹⁸ Dezallier d'Argenville préconise une épaisseur théorique de 2 pieds, soit environ 65 cm.

²¹⁹ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 526.

²²⁰ AD 54 B 1616

²²¹ AD 54 B 1644

²²² A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 532.

Néanmoins, en partant de l'extrémité N/O de cette couche d'argile, et en comptant les 65 cm d'épaisseur du corroi de ceinture (d'après les sources), nous pouvons en déduire où passait la limite extérieure d'implantation du mur de douve²²³, qui devait donc se trouver vers 11 m 60 dans notre sondage. En positionnant cette limite sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), nous observons qu'elle se trouve exactement à l'endroit attendu. Les données du plan sont donc encore une fois en adéquation avec les données archéologiques.

D'après les dimensions de son corroi de ceinture refaçoné en 1719-1720, ce bassin faisait 3 pieds de profondeur, exactement comme le bassin de la salle des Marronniers. Or le fond de la fosse d'implantation repéré en fouille se situe à la cote 228,65 m, soit 55 cm plus haut que celui du bassin de la salle des Marronniers (situé à la cote 228,10), ce qui n'est pas cohérent avec l'information précédente. En ajoutant à cette altitude les 2 pieds théoriques correspondant à l'épaisseur cumulée du corroi d'argile, du sable et du dallage qui le surmontait, nous pouvons situer l'altitude théorique du fond de ce bassin aux alentours de 229,30 m. Sachant qu'à cet endroit le niveau de surface des bosquets était sensiblement le même que le niveau actuel et tournait autour de la cote 230 m, nous pouvons en déduire la profondeur approximative de ce bassin, qui serait de 0 m 70 (soit à peu près 2 pieds). Ce bassin serait donc un miroir d'eau.

D'après les matériaux repérés au sein des couches de comblement de ce bassin (U.S. 130, 132), ses maçonneries intégraient du grès clair (dalle de 4 cm d'épaisseur), du calcaire, et du mortier de tuileau. En revanche, nous n'avons pas retrouvé de grès rouge.

- Le bassin de la salle des Tilleuls

D'après les sources, ce bassin était carré et faisait 6 toises 1 pied de côté sur 3 pieds de profondeur (soit 12 m sur 1 m)²²⁴. Le corroi d'argile appliqué entre son contremur et son mur de douve faisait quant à lui 3 pieds de hauteur et 1 pied 6 pouces de large (soit 1 m et 0 m 50) lors de sa réfection en 1719-1720²²⁵. L'épaisseur de son corroi de fond n'est pas précisée.

Ce bassin apparaît bien comme étant carré sur la carte topographique dressée par Joly en 1767 (fig. 19, p. 41) et sur le plan à l'encre et au lavis (fig. 18, p. 40). En revanche, les dimensions de ses côtés ne correspondent pas à celles qui sont énoncées dans les documents historiques. En prenant le système de mesures lorrain comme référence, il est vrai que celles-ci s'en approchent davantage. Mais nous avons vu que pour la grande majorité des bassins des bosquets n° 1 et 2, c'est le système français qui avait prévalu. Or il semble très peu probable que le rédacteur du document dont sont issues ces informations soit passé d'un système de mesure à un autre au sein d'un même document sans prévenir le lecteur d'une façon ou d'une autre... Aussi, ne pouvant malheureusement pas éclairer cette question à l'aide des données archéologiques, nous n'irons pas plus loin dans l'extrapolation de ces informations.

Ce bassin a été recoupé par le sondage S.VI, à l'extrémité Sud duquel nous avons retrouvé une couche d'argile similaire à celles repérées dans les sondages S.IV et S.V (U.S. 223). Au départ, cette couche nous semblait très épaisse par rapport aux corrois des autres bassins. Une ligne de mortier de 3-4 cm d'épaisseur, située vers la moitié de sa hauteur et se prolongeant

²²³ Ce mur est le mur intérieur du bassin, il repose sur l'argile du fond. Contrairement au contremur, il était apparent, c'est donc logiquement celui que l'on représentait sur les plans.

²²⁴ AD 54 B 1616

²²⁵ AD 54 B 1644

horizontalement dans la face E-O du sondage, nous indique que sa moitié supérieure correspond en fait au corroi de ceinture tombé vers l'intérieur du bassin lors de la destruction du mur de douve (fig. 26). La ligne de mortier est un reliquat de la maçonnerie du mur de douve ayant adhéré à l'argile du corroi de ceinture contre lequel elle s'appuyait. Nous constatons que l'épaisseur du corroi de ceinture, conservé en place sur une hauteur d'environ 50 cm, est conforme à ce qu'avancent les sources et faisait bien 1 pied 6 pouces de large. Il est bordé au Nord par une tranchée verticale correspondant à la tranchée de récupération du contremur. La petite couche de sable consolidé (mortier ?) observée au fond de cette tranchée est un reliquat de la maçonnerie d'origine (U.S. 227). D'après la largeur de la base de cette tranchée, celui-ci faisait autour de 30 cm de large (soit 1 pied). Cette dimension est conforme aux préconisations de Dezallier d'Argenville, en revanche elle est inférieure à celle du contremur du bassin de la salle des Marronniers. Quant au corroi de fond, dont la surface est très régulière et ne semble pas avoir été rabotée lors de la destruction du bassin, il faisait manifestement 36 cm d'épaisseur.

Il ne reste rien de la maçonnerie du mur de douve. En revanche, nous pouvons déduire sa position à partir de celle de la limite intérieure du corroi de ceinture contre lequel il était adossé, et qui se situe à 13 m 60 dans la face Est du sondage. Cette limite se trouve, comme prévu, au niveau du côté Nord du bassin représenté sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III). Nous observons néanmoins un léger décalage vers le Sud (environ 1 m), qui avait déjà été constaté lors du positionnement de la limite du compartiment de bosquet bordant ce bassin au Nord (cf. plus haut).

D'après les sources, ce bassin faisait lui aussi 3 pieds, soit quasiment 1 m, de profondeur. Le fond de sa fosse d'implantation se situant à la cote 227 m et le niveau de surface du XVIIIe à au moins 229,30 m²²⁶, ce n'est tout simplement pas possible. En ajoutant à cette altitude les 2 pieds théoriques²²⁷ correspondant à l'épaisseur cumulée du corroi d'argile, du sable et du dallage qui le surmontait²²⁸, nous pouvons situer l'altitude théorique du fond de ce bassin aux alentours de 227,65 m. Ce qui signifie que ce bassin faisait au moins 1 m 65 de profondeur, soit à peu près la profondeur du bassin de la salle des Marronniers. Et donc nous en déduisons qu'il s'agissait d'un réservoir ou d'un vivier, et non d'un miroir d'eau comme le bassin circulaire du centre du bosquet.

A l'arrière de la tranchée d'implantation du contremur, nous observons un creusement remblayé avec les U.S. 211 et 225, qui laisse supposer que le sommet du contremur a été repris en tranchée ouverte lors de la réfection du corroi de ceinture en 1719-1720. En effet, si la profondeur du bassin était aussi importante qu'elle le paraît, la hauteur du corroi de ceinture était telle qu'il n'était pas possible de le refaçonner jusqu'au fond sans retirer une grande partie de la maçonnerie du contremur. Cette difficulté est évoquée par Dezallier d'Argenville : « (...) *parce qu'il seroit trop difficile de jeter et pétrir les glaises dans le fond du corroi, si ce mur étoit élevé de toute sa hauteur* (...) »²²⁹.

D'après les matériaux repérés au sein des couches de comblement de ce bassin (U.S. 218, 219, 220, 221, 222, 227) ses maçonneries intégraient du calcaire, du grès rouge et du mortier de tuileau.

²²⁶ D'après l'altitude supérieure des couches attribuées au XVIIIe (U.S. 224).

²²⁷ Préconisés par Dezallier d'Argenville dans son traité.

²²⁸ Rappelons le, ces données sont hypothétiques (les informations dont nous disposons « laissent supposer », mais n'attestent pas) et théoriques (car basées sur des dimensions issues d'un traité de jardin du XVIIIe).

²²⁹ A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 530.



fig. 26 : Vestiges du bassin de la salle des Tilleuls – Extrémité Sud du sondage S.VI

- Le bassin situé au centre du bosquet n° 2

D'après les sources écrites, ce bassin était circulaire et faisait 9 toises 2 pieds de diamètre sur 3 pieds 8 pouces de profondeur (soit 18 m 19 sur 1 m 19)²³⁰. Le corroi d'argile appliqué entre son contremur et son mur de douve faisait quant à lui 2 pieds 6 pouces de hauteur²³¹ et 1 pied 6 pouces de large (soit 0 m 81 et 0 m 49) lors de sa réfection en 1719-1720²³². L'épaisseur de son corroi de fond n'est pas précisée.

Ce bassin apparaît bien comme étant circulaire sur les plans de la seconde moitié du XVIIIe (fig. 18 et 19, p. 40 et 41), où il est représenté avec un diamètre identique à ce que les sources énoncent.

Le sondage S.VIII était censé recouper ce bassin. Nous avons bien retrouvé son corroi d'argile appliqué sur le fond d'une fosse creusée dans les alluvions naturelles (U.S. 60). Celui-ci, ayant été très entamé lors de la destruction du bassin survenue en 1766, ne subsiste que sur une épaisseur moyenne de 10 cm. Il est présent à l'extrémité N/E du sondage et s'étend jusqu'à la distance de 12 m 30 où il effectue une remontée verticale pour former le corroi de ceinture. Nous n'avons en revanche retrouvé aucune trace de contremur. Manifestement, ce corroi de ceinture a été appliqué directement contre le terrain naturel qui formait l'encaissant de la fosse d'implantation du bassin (U.S. 70). A cet endroit, la nature du terrain géologique est en effet très différente de celle observée dans les autres sondages. Nous sommes en présence d'une veine de sable rouge cimenté naturellement et très compacté,

²³⁰ AD 54 B 1616

²³¹ Ainsi en ce qui concerne la profondeur de ce bassin, les documents ne sont déjà pas d'accord entre eux.

²³² AD 54 B 1644

offrant de toute évidence une meilleure résistance mécanique que les sables et graviers de structure friable constituant l'encaissant des autres bassins. Ce détail n'a sans doute pas échappé aux concepteurs des structures hydrauliques du jardin qui ont considéré qu'ils pouvaient sans risque faire l'économie de la construction d'un contremur compte tenu de la solidité de cet encaissant. Sachant que le corroi de ceinture faisait à peu près 50 cm d'épaisseur, nous pouvons situer à peu près l'endroit où se trouvait le mur de douve du bassin, soit vers 11 m 80. En le positionnant sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), il s'avère qu'il se cale parfaitement sur le bord du bassin du XVIIIe.

D'après les données historiques, ce bassin faisait 3 pieds 8 pouces de profondeur soit environ 1 m 19, exactement comme le bassin central du bosquet n° 1. Néanmoins, en 1719-1720, les sources évoquent une profondeur de 2 pieds 6 pouces. Le fond de la fosse d'implantation sur lequel repose le corroi d'argile observé en fouille se situe à l'altitude de 228,90 m²³³. En lui rajoutant l'épaisseur théorique de 2 pieds²³⁴ correspondant aux hauteurs cumulées du corroi de fond, du sable et d'un hypothétique dallage, nous en déduisons que l'altitude du fond du bassin devait se situer vers 229,55 m. Or l'altitude de la surface actuelle de ce secteur des bosquets, qui correspond au moins à celle qui régnait au XVIIIe, se trouve à 230,20 m. Ce qui signifie que la profondeur de ce bassin faisait autour de 0 m 65, soit exactement celle du bassin circulaire situé au centre du bosquet n° 1, et s'approche de la valeur de 2 pieds 6 pouces énoncées dans le document de 1719-1720, qui serait par conséquent davantage en accord avec les données de fouille.

De nombreux fragments de dalles de grès rouge et, en moindre proportion, de grès clair, retrouvés dans le comblement de ce bassin (U.S. 51bis, 53, 59, 62, 69, 71, 75, 76) semblent là aussi attester la présence d'un dallage sur le fond de ce bassin. En revanche, le mortier de tuileau n'apparaît que dans de très faibles quantités (U.S. 64).

- Le bassin du Labyrinthe

D'après les sources écrites, ce bassin était circulaire et faisait 3 toises 2 pieds de diamètre sur 3 pieds 3 pouces de profondeur (soit 6 m 50 sur 1 m 05)²³⁵. Le corroi d'argile appliqué entre son contremur et son mur de douve faisait quant à lui 3 pieds de hauteur et 2 pieds 6 pouces de large (soit 0 m 97 et 0 m 81) lors de sa réfection en 1719-1720²³⁶. L'épaisseur de son corroi de fond n'est pas précisée.

Ce bassin apparaît bien comme étant circulaire sur les plans de la seconde moitié du XVIIIe (fig. 18 et 19, p. 40 et 41), où il est représenté avec un diamètre identique à ce que les sources énoncent.

Il a été recoupé de part en part par le sondage S.X. La couche d'argile horizontale de 32 cm d'épaisseur assimilable au corroi de fond repérée à 80 cm sous la surface actuelle, effectuée à ses deux extrémités une remontée verticale correspondant au corroi de ceinture. Les limites intérieures de ce corroi de ceinture indiquent la position exacte du mur de douve. Ces limites se situent à 2 m 70 du côté S/O et à 7 m 40 du côté N/E. En le positionnant sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), nous constatons que celle de 2 m 70 se cale exactement sur l'un des bords du bassin représenté au XVIIIe. En revanche, celle de 7 m 40

²³³ C'est l'une des rares données fiables dont nous disposons.

²³⁴ Déduites du traité de Dezallier d'Argenville.

²³⁵ AD 54 B 1616

²³⁶ AD 54 B 1644

est décalée de plus de 2 m vers le S/O. Deux interprétations sont possibles pour expliquer ce décalage. Soit ce bassin a été recoupé à peu près au niveau de son diamètre, comme semble l'indiquer la superposition de plans, laquelle s'avère être assez fiable en ce qui concerne l'ensemble des structures du XVIIIe, dans ce cas le diamètre de 6 m 50 énoncé par les sources historique est faux, et ce bassin faisait en réalité 4 m 70 de diamètre (limite extérieure du mur de douve). Soit, c'est la superposition qui est fautive, et dans ce cas nous pouvons considérer que le diamètre avancé par les sources est juste, mais que nous n'avons pas recoupé ce bassin au niveau de son diamètre. Dans l'état actuel de nos connaissances, il ne nous est pas permis de trancher en faveur de l'une ou l'autre de ces solutions.

La largeur du corroi de ceinture, faisant manifestement 50 cm, soit 1 pied 6 pouces, n'est pas en adéquation avec les données historiques qui énoncent une largeur de 2 pieds 6 pouces. Mais il se peut que nous ayons affaire à une erreur de transcription des documents d'archives, le 1 d'origine ayant été pris pour un 2.

Les données historiques énoncent deux profondeurs différentes, 3 pieds en 1719-1720 (soit 97 cm), et 3 pieds 3 pouces en 1714-1715 (soit 1 m 05). Le fond de sa fosse d'implantation se situe à la cote 228,50 m. En lui rajoutant l'épaisseur théorique de 2 pieds correspondant aux hauteurs cumulées du corroi de fond, du sable et d'un hypothétique dallage, nous en déduisons que l'altitude du fond du bassin devait se situer vers 229,15 m, soit 45 cm sous le niveau de surface actuel qui se situe à la cote 229,60. Or, nous supposons qu'au XVIIIe ce dernier était plus haut. En effet, nous n'avons pas retrouvé le fond des fosses de plantation des végétaux qui peuplaient ce labyrinthe, ce qui signifie que le terrain a été raboté sur une certaine hauteur, sans doute au XIXe siècle lors de l'arrachage des structures végétales qui composaient de labyrinthe. Nous connaissons l'altitude de la base de ce décapage, celle-ci se situe à la cote 229,40 m²³⁷. Si ce bassin faisait effectivement 1 m de profondeur, alors le terrain a été raboté sur 75 cm d'épaisseur, ce qui paraît beaucoup. N'étant pas en mesure d'estimer l'altitude exacte du niveau de surface du XVIIIe, nous en resterons aux données historiques quant à la profondeur de ce bassin. Si réellement ce petit bassin faisait 1 m de profondeur, alors il était plus profond que les grands bassins circulaires du milieu des bosquets n° 1 et n° 2, ce qui paraît assez étonnant. A moins qu'il s'agisse là encore d'un réservoir.

Contrairement aux autres bassins, les couches qui composent son comblement (U.S. 322, 326, 327, 328, 329) ne comportent ni mortier de tuileau, ni fragments de dalles de grès rouge. Ce qui semble écarter l'éventualité de la présence d'un dallage en grès rouge. Nous notons par ailleurs la présence de pierres et de blocs de grès de couleur variable allant du gris-jaune, localement veiné de rouille, au rouge veiné de gris, que nous n'avons pas observé dans les autres sondages. Ceux-ci pourraient provenir de la maçonnerie du mur de douve, celle qui était la plus soignée (l'une de ces pierres repose sur le corroi de fond au niveau de l'emplacement du mur de douve côté N/E), tandis que les pierres et les blocs de calcaire (dont plusieurs dalles) retrouvés dans ce même comblement appartiendraient plutôt à la maçonnerie de son contremur. L'U.S. 328, correspondant au comblement de la tranchée de récupération des pierres du contremur, a par ailleurs livré une petite pierre de taille en grès clair, bombée en surface et légèrement cintrée (élément 14, Pl. XXXIV, vol. III), identifiable à une margelle de bassin galbée. Le fragment mis au jour fait 27 cm de long, 14 cm de large et 6 cm d'épaisseur sans compter le talon de 2 cm qui permettait l'emboîtement de la margelle sur le sommet du mur de douve. Même si nous ne pouvons pas affirmer que cet élément provienne de ce bassin, il ne se trouve sans doute pas là par hasard, et il y a par conséquent de fortes

²³⁷ Altitude supérieure des couches du XVIIIe (U.S. 319, 322, 328).

présomptions pour que le bassin du Labyrinthe ait été orné d'une margelle en grès. Cette donnée est assez cohérente avec l'hypothèse évoquée plus haut d'un mur de douve revêtu de pierre de taille en grès.

- Le bassin situé au centre du bosquet n° 3

Les sources de 1712 relatives à son creusement²³⁸, évoquent un bassin rectangulaire bilobé faisant 6 toises de long sur 4 toises 4 pieds 8 pouces de large et 3 pieds de profondeur (soit en mesures de France : 11 m 70 sur 9 m 31 pour 1 m de profondeur, et en mesures de Lorraine : 17 m 15 sur 12 m 80 pour 0 m 85 de profondeur), avec deux demi-cercles saillants sur les petits côtés faisant 4 toises de diamètre (soit en mesures de France : 7 m 80, et en mesures de Lorraine : 11 m 44). D'après le toisé réalisé au moment de la réalisation de son corroi d'étanchéité en 1718²³⁹, il apparaît en fait que ce bassin était carré avec des demi-cercles saillants de 4 toises 3 pieds de diamètre (soit 8 m 77). Le corroi d'argile appliqué sur son fond carré faisait en effet 7 toises de côté sur 2 pieds de haut, et le corroi de ceinture faisait 2 pieds de haut sur 1 pied 6 pouces de large (soit 0 m 65 et 0 m 49). En ôtant la largeur des deux corrois de ceinture (2 x 1 pied 6 pouces) aux dimensions du corroi du fond (7 toises), on obtient les dimensions réelles du bassin qui faisait manifestement 6 toises 4 pieds de côté (soit 13 m)²⁴⁰.

Ce bassin apparaît bien comme étant carré bilobé sur les plans de la seconde moitié du XVIIIe (fig. 18 et 19, p. 40 et 41)²⁴¹. Ses dimensions correspondent approximativement aux dimensions de 1718 traduites en mesures de France.

Le sondage S.XII a été implanté sur l'emprise du demi-cercle Ouest de ce bassin (fig. 27). Nous découvrons un corroi d'argile plus épais que ceux observés dans les autres sondages (U.S. 347). Sa surface a été légèrement rabotée, néanmoins, à l'extrémité Est du sondage où il semble mieux conservé, il fait 65 cm d'épaisseur, soit 2 pieds, exactement la dimension qu'énonce le document de 1718. Cette couche d'argile apparaît vers 3 m 80 dans le sondage. En prenant en compte la largeur du corroi de ceinture mentionnée dans le document de 1718, soit 50 cm, nous en déduisons la position du mur de douve qui se situait logiquement vers 4 m 30 dans le sondage. En positionnant cette limite sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), force est de constater que ce mur est décalé d'environ 1 m 50 vers l'Ouest par rapport au plan du XVIIIe, et donc que la superposition n'est pas bonne.

Ce corroi se termine à l'Ouest par la tranchée d'implantation du contremur remplie avec des déblais provenant de la destruction du bassin (U.S. 342, 343, 344). Ce mur faisait manifestement 1 pied de large²⁴².

²³⁸ AD 54 B 1637

²³⁹ AD 54 B 1637

²⁴⁰ En ce qui concerne les bassins du bosquet n° 3, la comparaison des dimensions évoquées dans le document de 1712 avec les dimensions des bassins représentés sur le plan du XVIIIe, ne nous permet pas de privilégier un système de mesure (français ou lorrain) sur un autre. En revanche le document de 1718, relatif aux dimensions des corrois d'argile, semble s'exprimer en mesures de France. En effet la largeur annoncée pour le corroi de ceinture, 1 pied 6 pouces, correspond exactement à la largeur préconisée par Dezallier d'Argenville dans son traité, qui, lui, s'exprime en mesures de France. De plus, cette dimension évoque des rapports de 1/12 entre les valeurs du pied et du pouce, qui ne sont pas ceux du système lorrain, lequel est basé sur des rapports de 1/10. Rappelons les équivalences du système lorrain avec le système métrique actuel : 1 toise = 2,859 m ; 1 pied = 28,59 cm ; 1 pouce = 2,859 cm.

²⁴¹ D'après E. Stefanova de l'agence Caillault, d'un point de vue strictement géométrique de rapport d'échelle entre les différents éléments qui composent ce bosquet, ce bassin ne pouvait pas être carré. Cette approche est tout à fait intéressante, d'autant plus que les informations historiques s'avèrent quelque peu aléatoires. Cependant, n'ayant pas recueilli de données archéologiques susceptibles de régler définitivement cette question, nous avons préféré laisser un maximum d'ouverture et limiter notre propos aux seules données historiques.

²⁴² Cette dimension correspond exactement aux préconisations de Dezallier d'Argenville.

En ce qui concerne la profondeur de ce bassin, les sources de 1712 parlent de 3 pieds, et celles de 1718, de 2 pieds. Le fond de sa fosse d'implantation sur lequel repose le corroi de fond du bassin se trouvant à 227,70 m d'altitude, en ajoutant l'épaisseur du corroi (65 cm) et les 6 pouces d'épaisseur d'une éventuelle couche de sable revêtue d'un dallage (environ 16 cm), nous estimons que le fond de ce bassin se situait à l'altitude de 228,50 m. Ainsi, le niveau de circulation autour de ce bassin se situait à l'altitude de 229,50 m selon l'hypothèse de 3 pieds de profondeur, ou à l'altitude de 229,15 m selon l'hypothèse de 2 pieds. Dans les deux cas, cela implique que le niveau de surface a été rabaissé, puisqu'il se situe actuellement à l'altitude de 228,90 m. L'écart étant moins important dans la seconde hypothèse et les observations précédentes donnant davantage raison au document de 1718, nous sommes tentés de penser que ce bassin faisait 2 pieds de profondeur, comme ceux situés aux centres des bosquets n° 1 et n° 2, et qu'il s'agissait par conséquent d'un miroir d'eau.



fig. 27 : Vestiges du bassin bilobé du bosquet n° 3 – Coupe O-E du sondage S.XII

Les matériaux retrouvés épars dans les couches de comblement de ce bassin (U.S. 337, 342, 343, 344, 345, 346, 351) évoquent la présence de maçonneries en calcaire, en grès rouge et en grès clair. Nous n'avons pas repéré de mortier de tuileau, ni de fragments de dalles.

- Conclusion

Les vestiges témoignant de la présence des bassins implantés à l'époque de Léopold se limitent aux corrois d'argile qui constituaient leur étanchéité. Globalement les traces observées en fouille attestent de la fiabilité du plan du milieu du XVIIIe (sauf pour le bassin du Labyrinthe qui pourrait avoir été plus petit), et concordent avec la superposition du plan actuel et du plan ancien effectuée par l'agence Caillaud (hormis de légers décalages observés au niveau du bassin de la salle des Tilleuls et de celui du bosquet n° 3). Par contre, les profondeurs énoncées par les sources historiques se sont révélées très aléatoires. D'après les données de fouille, il semble que les bassins de la salle des Marronniers et de la salle des Tilleuls étaient très profonds (environ 1 m 65) et s'apparentaient, selon la nomenclature de Dezallier d'Argenville, à des réservoirs ou à des viviers. Les bassins situés aux centres des bosquets n° 1, 2 et 3, étaient en revanche de véritables miroirs d'eau. Apparemment, leur

profondeur faisait autour de 0 m 65. Les matériaux présents dans les couches de comblement de ces bassins nous permettent également d'avancer quelques hypothèses quant à la nature des maçonneries qui les constituaient : petits moellons calcaires (mélangés à du grès en moindre proportion) liés au mortier de chaux, pour leur contremur (mur non apparent), un dallage de fond en grès rouge, et un mur de douve (mur apparent) en belle maçonnerie de grès clair, voire en maçonnerie commune enduite de mortier de tuileau (bassins de la salle des Marronniers et de la salle des Tilleuls ?). De plus, nous avons retrouvé un fragment de margelle galbée en grès clair qui pourrait provenir du bassin du Labyrinthe.

III-2-9 La construction du canal

En 1710, les sources évoquent l'excavation d'un nouveau canal²⁴³. D'après un document de 1721²⁴⁴, il s'agissait manifestement de rallonger et approfondir l'ancien canal du moulin mentionné en 1706 (branche E-O), et de creuser la branche N-S faisant la liaison avec la rivière détournée de son lit naturel. A l'issue de ces travaux, la portion longeant le parterre faisait 210 toises de long (soit environ 410 m en mesures de France)²⁴⁵, 12 toises 4 pieds 6 pouces de large (soit environ 25 m), et 4 pieds 7 pouces de profondeur (soit environ 1 m 50). La branche N-S faisait quant à elle 103 toises de long (soit environ 200 m), 18 toises de large (soit environ 35 m) et 5 pieds 7 pouces de profondeur (soit environ 1 m 80). Ces données correspondent à ce que figure la Carte topographique antérieure à 1738 (fig. 13, p. 27)²⁴⁶. En revanche, tout semble indiquer que la berge Nord de la branche E-O a été remaniée sous Stanislas (probablement au moment du réaménagement de la prairie pour l'implantation des Chartreuses). En effet, cette portion est beaucoup plus large sur les plans réalisés à partir du milieu du XVIIIe siècle (fig. 18 et 19, p. 40 et 41). Les terres extraites en 1710 ont notamment servi à remblayer l'ancien lit de la rivière passant au Nord du château. La construction du revêtement maçonné des bords de ce canal, fondé sur des pilotis, commence en 1716 et se poursuit jusqu'en 1721²⁴⁷. En 1734, les sources mentionnent la présence d'un mur de parapet. La balustrade en bois peinte en blanc évoquée dans les années 1740 a sans doute été rajoutée à l'époque de Stanislas.

Le sondage S.XXII effectué sur l'emprise du bord Sud de ce canal nous a permis de retrouver les substructions maçonnées de son mur de berge ainsi que le corroi d'argile ayant été appliqué sur son fond (fig. 28 et 29).

Le massif de fondation repéré en fouille se compose de deux parties : une partie inférieure faisant 1 m 24 de large, dont nous n'avons pas atteint la base (U.S. 714), et une partie supérieure faisant 0 m 90 de large et 0 m 40 de haut, alignée sur la partie basse côté Nord, et formant une retraite de 34 cm côté Sud (U.S. 713). Cette maçonnerie, liée au mortier de chaux et sable jaune-rouille, est constituée de deux parements de moellons calcaires équarris et assisés (entre 10 et 20 cm) encadrant une fourrure de petits moellons grossièrement équarris. Côté jardin, son parement Sud est au contact avec les « terres et repoux » mentionnés en

²⁴³ « (...) pour le payement des terres qui ont esté transporté dans le vieux lit de la rivière au derrier de notre chasteau de Lunéville lesquelles auront été tirés de l'excavation du nouveau canal que nous avons ordonné de faire au dit lieu (...) » (AD 54 B 1595)

²⁴⁴ AD 54 B 1652

²⁴⁵ En comparant ces dimensions avec les longueurs des branches du canal figurant sur les plans du XVIIIe, il semble qu'elles soient exprimées en mesure de France.

²⁴⁶ Il n'est fait aucune mention de la portion de canal élargie située au niveau du château, dans le prolongement de la branche E-O, alors qu'elle figure sur la Carte topographique antérieure à 1738.

²⁴⁷ AD 54 B 12 446, AD 54 B 1636, AD 54 B 1649

1721²⁴⁸ ayant servi à combler sa tranchée de fondation (U.S. 710). Tandis que la surface parfaitement lisse et verticale de son parement Nord formait le revêtement intérieur du canal (fig. 30). Il semble que seuls les vingt premiers centimètres de ce parement étaient en contact avec l'eau. Au-dessous, il était occulté par le corroi argileux du fond du canal (U.S. 720). En effet, la nature perméable des sédiments sous-jacents constitués par les alluvions récentes de la Vezouze, imposait la réalisation d'un corroi d'étanchéité pour que les eaux du canal ne se perdent pas au fur et à mesure de leur parcours. Sans cela, il aurait été difficile de maîtriser la hauteur d'eau qui circulait dans le canal à partir de la vanne située sur la prise d'eau à l'extrémité de la branche S-N. Contre le mur, ce corroi fait au moins 88 cm d'épaisseur (nous n'avons pas atteint sa base) et son niveau supérieur se trouve à la cote 221,04 m. Sa surface est parfaitement horizontale sur une bande de 44 cm de large, puis elle s'incurve en direction du centre du canal. A 1 m 40 du mur, le corroi ne fait plus que 50 cm d'épaisseur (hauteur observée à partir du fond du sondage) et son niveau supérieur se situe à la cote 220,66 m.



fig. 28 : Localisation de l'ancienne ligne de berge du canal du jardin XVIIIe



fig. 29 : Fondation du mur Sud du canal XVIIIe (face Sud) repérée dans le sondage S.XXII

²⁴⁸ 1721 : « (...) terres et repoux (...) pour remplir derrière les murs du canal quand on les achèvera (...) » (AD 54 B 1649)

Ce massif de fondation pourrait dater de l'aménagement du premier canal mentionné en 1706. En effet, nous constatons que la largeur de la branche E-O du canal n'a pas varié entre l'état de 1706 et l'état de 1721. Il est donc fort probable que la base des anciens aménagements de berge ait été conservée lors des modifications engagées en 1710.



fig. 30 : Fondation du mur Sud du canal (face Nord) repérée dans le sondage S.XXII

La maçonnerie de petits moellons calcaires grossièrement équarris et liés au mortier de chaux et sable jaune-rouille qui surmonte ce massif, pourrait quant à elle être assimilable au parapet construit entre 1710 et 1721 (U.S. 712). Son mortier possède une granulométrie moins fine que le mortier utilisé dans la maçonnerie sous-jacente, ce qui pourrait indiquer qu'ils appartiennent à des périodes de construction différentes. La tranchée qui s'ouvre en direction du mur et qui entaille le niveau supérieur de l'U.S. 710, dont le sédiment de comblement comporte beaucoup de petits fragments de mortier, pourrait être liée à cette construction (U.S. 709), à moins qu'il ne s'agisse d'une reprise ponctuelle plus tardive car cette tranchée n'a pas de réciproque dans la face opposée du sondage²⁴⁹. Seule la partie enterrée de cette maçonnerie a pu être observée, et partiellement, car elle a subi des dégradations lors des remaniements postérieurs. Sa partie supérieure formant parapet du côté du jardin a quant à elle été complètement arasée, probablement au XIXe siècle. Côté canal, son parement ayant sans doute bénéficié d'une réalisation plus soignée que du côté enterré, elle est un peu mieux conservée. En revanche, 1 m 50 plus à l'Est, dans la face opposée du sondage où elle n'apparaît pas, sa destruction semble avoir été totale.

En positionnant la limite Nord de ce mur, observée à 4 m 16 de l'extrémité Sud du sondage, sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), nous constatons qu'elle se trouve exactement à l'endroit attendu, si ce n'est un très léger décalage vers le Sud.

²⁴⁹ 1734 : « Avoir retably une breche dans le mur de parapet du canal du coté des bosquets (...) » (AD 54 B 1750)

Le parapet ayant été arasé, il ne nous pas possible de déterminer la hauteur à laquelle s'élevait ce mur de berge. Ses vestiges ont été observés à l'altitude 221,66 m. Les données archéologiques ne permettent pas non plus de déterminer quelle était l'altitude exacte de l'allée basse bordant le canal. D'après nous, elle devait tourner autour de 222 m.

Quant au fond du canal, les sources évoquent une profondeur de 1 m 50 en 1721. Cette mesure est en adéquation avec les préconisations de Dezallier d'Argenville²⁵⁰, mais le canal a visiblement été approfondi et élargi à l'époque de Stanislas. En 1767, on parle de 6 pieds de profondeur, soit 1 m 70 (le document précise qu'il s'agit de mesures de Lorraine)²⁵¹. Le corroi du fond a peut-être été refaçoné à cette occasion. Ainsi, la couche d'argile repérée au fond du sondage S.XXII pourrait ne pas être contemporaine de Léopold. Malheureusement, les données archéologiques ne permettent pas de vérifier ces dimensions. Tout au plus pouvons-nous dire qu'elles sont cohérentes avec ce que nous connaissons de l'altitude approximative de l'allée basse bordant le canal (222 m) et de l'altitude supérieure du corroi d'argile observé à 2 m du bord du canal (220,66 m)²⁵².

III-2-10 Les interventions d'Elisabeth-Charlotte, veuve de Léopold, de 1729 à 1736

Léopold meurt en 1729. Le duché de Lorraine revient à son fils François III, lequel laisse très vite la régence à sa mère Elisabeth-Charlotte. Pendant son très court règne, celle-ci n'intervient pas sur la structure même du jardin. Les sources citent quelques réparations - le bassin du Labyrinthe²⁵³, les trois bassins du jardin de l'hôtel de Craon²⁵⁴, une brèche dans le mur du canal²⁵⁵, les vingt-cinq bancs des bosquets -, le remplacement des tilleuls de l'allée du milieu des talus²⁵⁶, et la réfection des platebandes du parterre central qui sont rehaussées et bombées²⁵⁷.

En revanche, dès 1731, Elisabeth-Charlotte, assistée d'Yves des Hours, entreprend une révision complète du système d'adduction des dix-neuf bassins présents dans le jardin. Un contrat d'entretien est alors signé avec l'entrepreneur François Richard « *maistre fontenier à Lunéville* »²⁵⁸. Cette révision se double de la construction d'une machine hydraulique destinée à élever l'eau de la Vezouze pour compléter l'approvisionnement en eau du jardin, qui semble-t-il était insuffisant. Cette machine est mentionnée sur la Carte topographique antérieure à 1738. Elle se situait sur la rive Nord de la rivière, au niveau de l'embranchement du canal des jardins (fig. 31).

²⁵⁰ « (...) dans les grands bassins, canaux, et pièces d'eau ; et pour lors ils doivent avoir 4 à 5 pieds de creux ; c'est assez pour y contenir beaucoup d'eau en réserve, pour que le poisson s'y élève, et pour y porter un bateau destiné au plaisir de la pêche (...). On observera surtout de ne pas donner aux canaux ou aux réservoirs plus de 4 à 5 pieds de profondeur. Il est dangereux qu'ils en aient davantage, comme de 8 à 10 pieds ; on a vu arriver tant d'accidens à des personnes qui en se promenant, sont tombées dans des bassins très-creux, et qui s'y sont noyées, que l'on doit y faire une sérieuse attention. Une chose faite pour le plaisir et l'ornement d'un Jardin, doit-elle dans la suite causer quelque peine ? (...) » dans A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *La théorie et la pratique du jardinage*, édition de 1747,

« Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003, p. 527.

²⁵¹ AD 54 B 11 131

²⁵² Compte tenu de son profil en creux, le niveau supérieur du corroi de fond était probablement encore plus bas au centre du canal, situé environ 10 m plus loin.

²⁵³ AD 54 B 1750

²⁵⁴ AD 54 B 1750

²⁵⁵ AD 54 B 1750

²⁵⁶ AD 54 B 1698

²⁵⁷ AD 54 B 1710

²⁵⁸ AD 54 B 10 747

L'on doit aussi à Elisabeth-Charlotte la construction en 1733 d'un théâtre situé à l'extérieur de l'enceinte du jardin, le long du mur de clôture Sud du petit jardin de l'hôtel de Craon, au Sud-Est de l'aile de la Chancellerie à laquelle il était relié par une galerie (fig. 32).



fig. 31 : « Machine p' lelevation des eaux » - « Carte topographique du château et jardins de Lunéville avec la nouvelle enceinte », AD 54 3 F 249, pièce n° 17, s. d., avant 1738, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

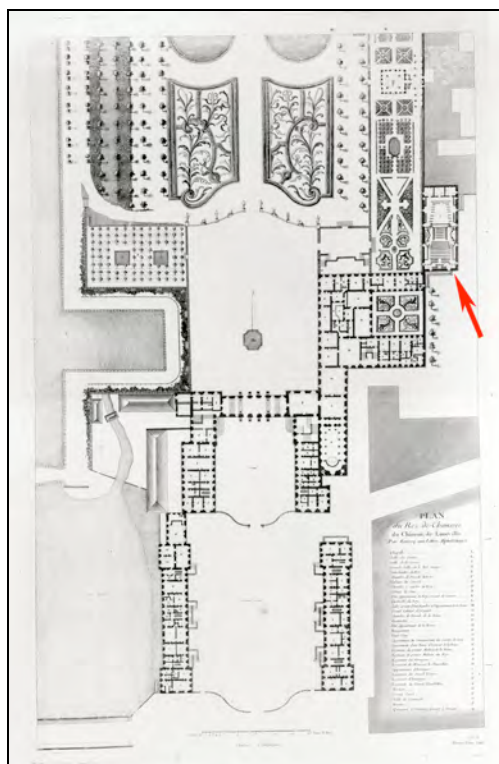


fig. 32 : Localisation du théâtre construit en 1733 - Héré E., *Recueil des plans, élévations...*, Paris : François, 1752, détail du plan du rez-de-chaussée ©Région Lorraine - Inventaire Général

III-3 Les aménagements paysagers réalisés sous le règne de Stanislas de 1737 à 1766

D'après l'analyse de la documentation historique, l'arrivée de Stanislas Leszczynski (1677-1766), roi déchu de Pologne, beau-père de Louis XV et nouveau duc de Lorraine, à Lunéville, n'a pas eu d'impact fondamental sur l'agencement général des différents espaces du jardin créés par son prédécesseur sur la plateforme du jardin. Les bosquets n° 2 et n° 3, le parterre central, les talus Nord, le petit jardin de l'hôtel de Craon, les parterres de gazon de l'extrémité Est du jardin, et l'esplanade, conservent apparemment leur intégrité d'origine²⁵⁹.

Le bosquet n° 1 voit cependant son quart Nord tronqué par l'aménagement d'un nouveau parterre triangulaire (fig. 33, n° 1), et l'extrémité Ouest de la plateforme du jardin bordant l'esplanade est transformée en terrasse agrémentée d'un quinconce d'arbres (fig. 33, n° 2).

L'intervention de Stanislas, respectueuse de l'existant, est surtout connue pour l'adjonction de « folies », éléments architecturaux décoratifs et fantaisistes censés apporter une touche un peu plus contemporaine à l'ordonnancement d'origine, dont l'aspect très régulier et classique commençait à passer de mode en ce milieu de XVIIIe siècle :

- Un pavillon « moitié turc moitié chinois », appelée le Kiosque (fig. 33, n° 3), implanté au centre de l'ancien jardin de l'hôtel de Craon, dont la composition est alors renouvelée,
- Un pavillon d'aspect palladien, appelé le « pavillon de la Cascade » (fig. 33, n° 4) derrière lequel est aménagé le parterre cité plus haut, dominant une cascade monumentale (fig. 33, n° 5) implantée sur les talus,
- Un rocher factice dit le « Rocher » situé au Nord et en contrebas du château (fig. 33, n° 6), prenant appui contre les murs de soutènement de l'esplanade et de la nouvelle terrasse du Quinconce,
- Un ensemble de petites maisonnettes agrémentées de jardins individuels, appelées « les Chartreuses », destinées aux fidèles du Roi et implantées dans la prairie située sur la berge Nord du canal (fig. 33, n° 7),
- Un autre pavillon d'inspiration exotique appelé le Trèfle (fig. 33, n° 8), situé dans le prolongement des Chartreuses, côté prairie.

Stanislas revoit aussi le tracé de l'ancien canal qu'il élargit côté Nord, et qu'il agrmente d'un bras supplémentaire implanté perpendiculairement à la branche principale, formant une croix entre l'esplanade et le Trèfle (fig. 33, n° 9), et dont la branche Sud était encadrée par le Rocher.

La surface dépouillée de l'ancienne esplanade est quant à elle dotée d'un bassin comportant plusieurs jets d'eau et des statues.

La plupart de ces aménagements ont été détruits dès le XVIIIe siècle et n'étaient connus que par des plans ou certains témoignages de l'époque. L'intervention archéologique a permis de mettre au jour un certain nombre de vestiges témoignant de leur existence et de leur

²⁵⁹ Hormis les plans, les sources d'archives relatives aux travaux réalisés sous le règne de Stanislas sont très pauvres.

implantation exacte dans l'espace du jardin actuel.

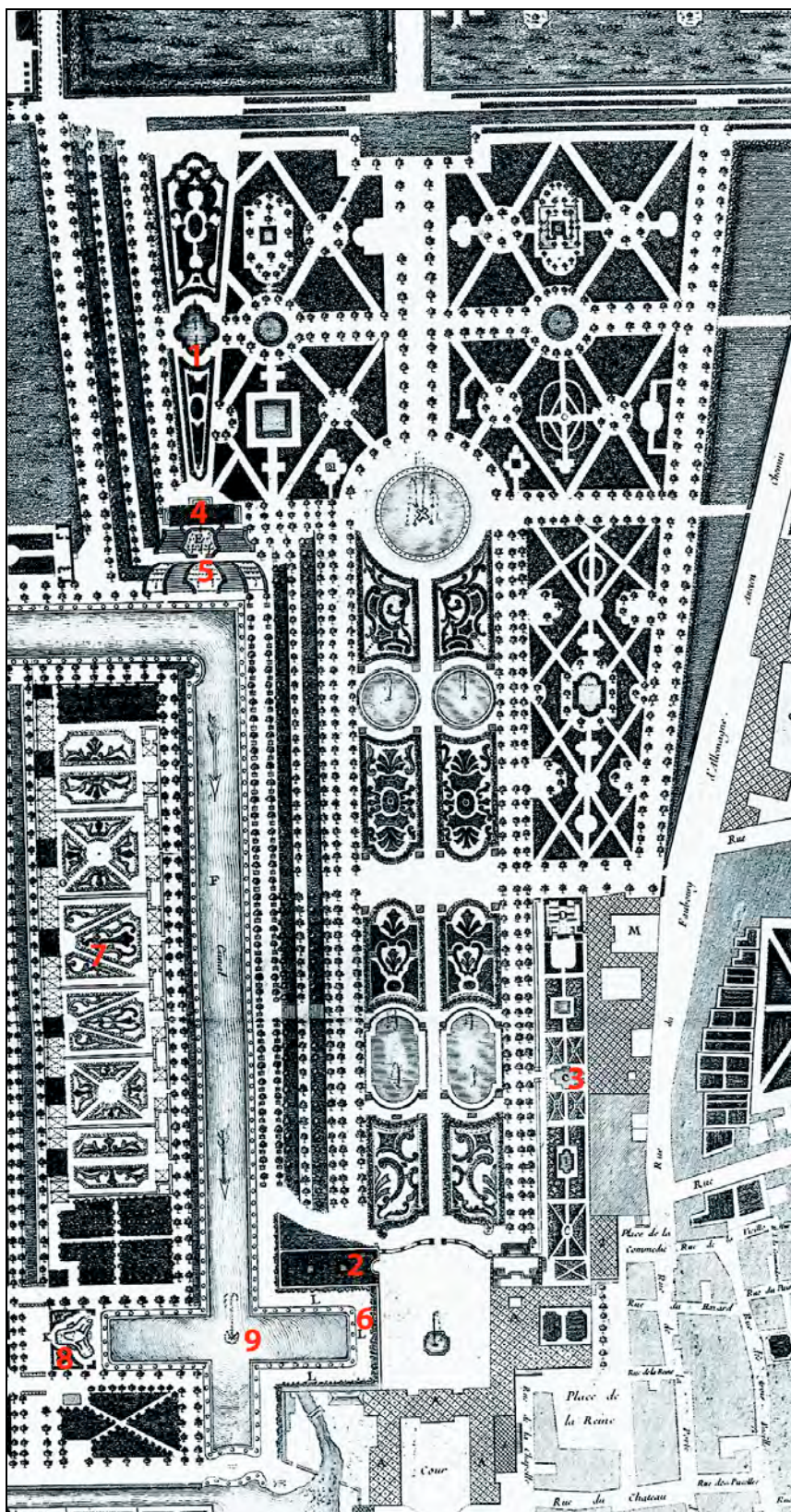


fig. 33 : Localisation des éléments paysagers rajoutés sous le règne de Stanislas à partir de 1737 - Plan du château et jardin royal extrait de E. Héré, *Recueil des plans, élévations...*, Paris : François, 1752, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

III-3-1 Le jardin du Kiosque

III-3-1-1 Le Kiosque

Stanislas, souhaitant apporter un peu de fantaisie dans ses jardins, choisit d'implanter un pavillon d'inspiration orientale faisant office de salon de musique au centre de l'ancien jardin de l'hôtel de Craon. La construction de cet édifice date des années 1737-1738. Il est connu par les représentations qu'en donne Héré dans son recueil publié en 1752²⁶⁰ (fig. 34, 35, 36, 37) et par les descriptions qu'en font plusieurs chroniqueurs des XVIIIe et XIXe siècles²⁶¹.

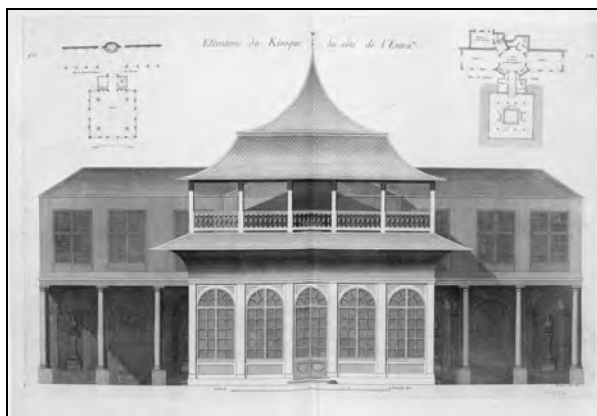


fig. 34 : Elévation du Kiosque, extrait de E. Héré, *Recueil des plans, élévations...*, Paris : François, 1752 © Région Lorraine - Inventaire Général

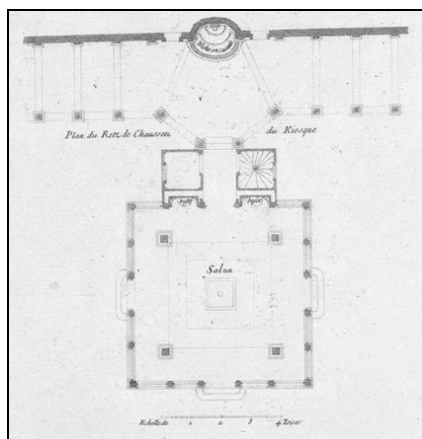


fig. 35 : Plan du rez-de-chaussée (idem)

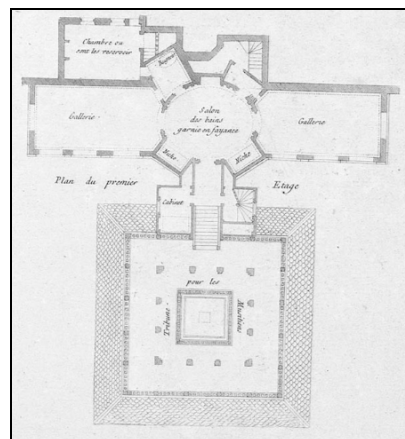


fig. 36 : Plan du premier étage (idem)

²⁶⁰ Héré E., *Recueil des plans, élévations et coupes, tant géométrales qu'en perspective des châteaux jardins et dépendances que le roy de Pologne occupe en Lorraine*, Paris : François, 1752, 2 volumes

²⁶¹ *Journal de Trévoux*, 1752, p. 68-87

DELESPINE, *Relation du voyage de Mesdames Adélaïde et Victoire à Plombières*, Paris : G. Desprez, 1752, p. 60 et 65

L. DUSSIEUX et E. SOULIE (sous le patronage de M. le duc de LUYNES, Albert), *Mémoires du duc de Luyne sur la cour de Louis XV* (1735-1758), Paris : Firmin Didot, 1861, Tome 6, p. 87-92

FILLION DE CHARIGNEU, *Journal de ce qui s'est passé à l'arrivée, et pendant le séjour de Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, à Lunéville, au Château de la Malgrange et à Nancy*, Nancy : Claude Leseure, imprimeur ordinaire du Roy (s. d.), p. 31

VOLTAIRE, 1753, cité par P. BOYE, *Les châteaux du roi Stanislas en Lorraine*, Paris, 1980

Journal de Durival l'Aîné, T. V, 1759-1762, f° 196-197 (Bibliothèque Municipale de Nancy)

GUERRIER, *Essai historique sur la ville de Lunéville dédié à son altesse le prince de Hohenlohe*, Lunéville, Imprimerie Guibal l'aîné, 1817

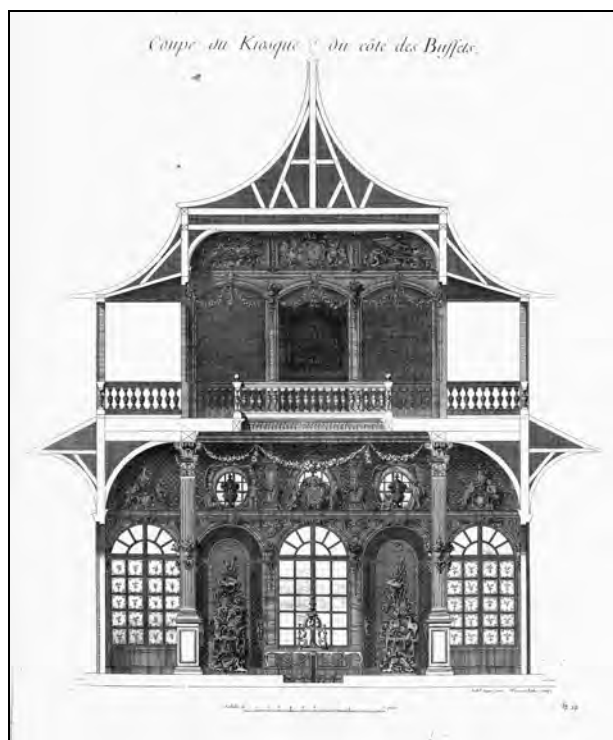


fig. 37 : Coupe du Kiosque, extrait de E. Héré, *Recueil des plans, élévations....*, Paris : François, 1752
© Région Lorraine - Inventaire Général

Cet édifice carré d'environ 11 m 50 de côté (6 toises de France) comporte un rez-de-chaussée légèrement surélevé accessible à l'aide de quelques marches disposées au centre de ses façades Est, Nord et Ouest, et un étage en tribune accessible par un escalier en colimaçon accolé à sa façade Sud. Au centre du salon du rez-de-chaussée au décor exubérant, se trouve une table équipée d'un mécanisme de levage enterré : « (...) *La table était aussi une pièce très-curieuse : dès qu'on avait desservi, il sortait de dessous terre une autre table, sur laquelle on voyait des paysages, des maisons, des arbres, des bestiaux, des parterres garnis de fleurs naturelles, des rivières ; enfin tout ce qu'on peut rassembler de plus frappant pour former un paysage agréable ; le tout était en porcelaine assortie au surtout qui ne variait point. (...)* »²⁶². Joignant cet édifice et adossée au mur de clôture Sud du jardin, une galerie en forme de péristyle à colonnes doriques, surmontée d'un étage fermé percé de six grandes baies à carreaux, abrite en son centre une niche de rocaille, appelée sur le plan de Héré « niche en cascade » car elle était agrémentée d'une fontaine constituée de plusieurs vasques en rocaille qui se déversaient l'une dans l'autre : « (...) *Vis-à-vis de la porte, sous une espèce de vestibule on voyait une fort belle grotte de rocaille, faite en cascade, où toutes sortes de figures jetaient de l'eau dans les différents bassins, ce qui faisait une très-belle perspective. (...)* »²⁶³. Ce Kiosque est représenté sur le plan à l'encre et au lavis du milieu du XVIII^e siècle (fig. 18, p. 40).

Composé entièrement de bois de sapin vernissé, il est détruit au cours d'un incendie survenu accidentellement le 11 juillet 1762. Stanislas décide immédiatement de le reconstruire et fait alors appel à Richard Mique²⁶⁴. Dès le mois de septembre, un nouveau kiosque se dresse à l'emplacement de celui qui a brûlé seulement deux mois auparavant. Nous ignorons s'il s'agit d'un édifice en bois ou en maçonnerie, mais, étant donnée la rapidité avec laquelle il est

²⁶² GUERRIER, *ibid.*

²⁶³ GUERRIER, *ibid.*

²⁶⁴ Cet architecte nancéen (1728-1794) formé aux côtés de Héré, futur premier architecte du roi Louis XVI, sera entre autre l'auteur du Hameau de la Reine, et de plusieurs fabriques des jardins du Petit Trianon de Versailles (le Belvédère, le Temple de l'Amour).

reconstruit, la première hypothèse semble la plus probable. Un inventaire des « meubles et effets » qu'il contenait, réalisé en 1764²⁶⁵, évoque : un salon dont les angles sont agrémentés de quatre fontaines, deux garde-robes, un « vestibule » (probablement la galerie adossée au mur de clôture) encadré de deux cabinets, dont l'un communique avec un logement de concierge donnant sur la rue d'Allemagne. Ces éléments pourraient concorder avec ce que figure un plan du Kiosque et de son jardin, anonyme et non daté, constituant l'une des rares représentations du Kiosque dans son second état (fig. 43, p. 84). Celui-ci montre un pavillon de plan carré dont le style et les dimensions sont assez proches de celles du kiosque créé par Héré. Néanmoins, le petit couloir qui reliait anciennement le pavillon à la galerie n'existe plus²⁶⁶, et cette galerie paraît bien moins longue que celle de l'état initial. Nous retrouvons exactement la même configuration sur deux autres plans du XVIIIe, celui de Joly daté de 1767 et un plan-masse antérieur à 1779 (fig. 44 et 45, p. 84).

Une photographie de 1905 (fig. 38) montre un édifice correspondant, d'après un témoignage de 1927²⁶⁷, aux vestiges de la galerie du second Kiosque de Stanislas. Nous voyons un portique constitué de deux colonnes ioniques ornées de guirlandes, précédant un renfoncement au fond duquel se trouve une grande niche en cul-de-four.



fig. 38 : Vestiges du Kiosque en 1905 - Ancienne photographie, Musée Historique Lorrain de Nancy, 1905
© Région Lorraine - Inventaire Général

D'un point de vue archéologique, les sondages S.XIII et S.XIV implantés sur l'emplacement présumé du premier Kiosque ont livré quelques traces susceptibles de nous renseigner sur certains aspects techniques de sa construction. La fosse à fond plat et aux parois verticales observée vers le centre du sondage S.XIV (fig. 39), dont les couches de comblement sont constituées essentiellement de matériaux de démolition (mortier, pierres, graviers, fragments de tuiles et de briques), et que l'on retrouve dans la face opposée du sondage, correspond de

²⁶⁵ AN KK 1130

²⁶⁶ C'est par ce couloir qu'en 1762 le feu a pu se propager à la galerie et au-delà, à plusieurs maisons voisines. Un témoin regrette en effet que le feu n'ait pas pu être « sapé » car le Kiosque n'était que d'un seul tenant : « (...) il n'a pas été possible de saper l'édifice qui n'était que d'une seule pièce (...) » (Journal de Durival l'Aîné, T. V, 1759-1762, f° 196-197, BM Nancy). C'est sans doute la raison pour laquelle on s'est abstenu de le reconstruire.

²⁶⁷ « (...) Tous les Lunévillois ont vu, il y a peu de temps encore, dans l'enfoncement du mur de clôture des Bosquets, à peu de distance de la Porte du Théâtre, derrière la maison habitée autrefois par Devau, lecteur du Roi, un portique avec deux colonnes ioniques ornées de guirlandes, puis un enfoncement et, dans le mur, une grande niche. C'était ce qu'il restait du Kiosque ; (...) ce portique a disparu. (...) » (DELORME E., Lunéville et son arrondissement, 1927, p. 28-31)

toute évidence à la tranchée de récupération d'un mur de fondation (U.S. 413, 414, 415, 416, 417, 418). En positionnant cette structure sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), celle-ci se trouve quasiment sur l'axe du mur oriental du Kiosque XVIII^e²⁶⁸. Il semble donc que les parois de cet édifice en bois reposaient sur une fondation maçonnée. Celle-ci faisait environ 80 cm de large sur 1 m de profondeur. Les matériaux retrouvés dans le comblement de cette fosse laissent penser qu'il s'agissait d'une maçonnerie de moellons de calcaire, et en moindre proportion de grès gris-jaune, liés au mortier de chaux jaune-rouille. La partie supérieure de sa paroi orientale formant une tranchée ouverte indique que le creusement a été opéré depuis l'extérieur de l'édifice. Les quelques tessons repérés dans son comblement, un fragment de pot de jardin en faïence à décor bleu, et deux fragments de céramique culinaire à glaçure brune, sont caractéristiques de la seconde moitié du XVIII^e siècle²⁶⁹ et confirment notre datation par l'analyse stratigraphique.



fig. 39 : Tranchée de récupération des fondations du Kiosque – Coupe E-O du sondage S.XIV

Reste à savoir si cette opération de récupération remonte à 1762, faisant suite à la destruction du premier Kiosque dans l'incendie, ou si elle date de 1766, époque à laquelle l'ensemble des matériaux constituant les bassins et les pavillons du jardin ont été récupérés. N'ayant pas retrouvé de structure assimilable aux fondations du second Kiosque, nous penchons pour la seconde solution. En effet, devant rebâtir le Kiosque à la hâte, Richard Mique a pu choisir de réutiliser les fondations du premier Kiosque, qui avaient sans doute subi quelques dommages lors de l'incendie (les nombreux charbons de bois et les fragments de mortier gris cendreaux retrouvés dans le comblement de cette fosse en témoignent), mais qui étaient peut-être récupérables.

A deux mètres de cette tranchée vers l'intérieur du Kiosque, une large fosse à parois inclinées, s'ouvrant vers 6 m 50 dans la face O-E du sondage²⁷⁰, se prolongeant jusqu'à son extrémité Ouest, et située au même niveau stratigraphique que la fosse précédente, est attribuable à la destruction d'un élément situé sous le sol de la partie centrale du salon. Cette fosse fait 1 m 20 de profondeur, au moins 3 m 50 d'envergure dans le sens E-O et au moins 2 m dans le sens

²⁶⁸ Notons cependant un décalage d'un peu plus de 1 m vers l'Ouest sans doute dû à une erreur de superposition.

²⁶⁹ D'après Fabienne RAVOIRE, spécialiste de la céramique moderne (INRAP).

²⁷⁰ Dans la face Est-Ouest du sondage ayant été relevée, son ouverture est occultée par un trou de plantation tardif (fin XVIII^e ou XIX^e), mais elle se prolonge également jusqu'à l'extrémité Ouest du sondage.

N-S. Son comblement est constitué de matériaux de démolition assez similaires à ceux de la fosse précédente (mortier, pierres calcaires, graviers), sauf qu'il ne comporte ni charbons ni de fragments de terre cuite architecturale (U.S. 436, 437, 438, 439, 440, 441). Nous notons en revanche la présence de pierres de grès rouge, de fragments de mortier de tuileau et d'ardoise. La présence de mortier de tuileau pourrait témoigner d'une structure à vocation hydraulique. Au centre du premier Kiosque, se trouvait la cavité souterraine qui abritait le mécanisme de levage de la table et probablement aussi le système d'adduction du surtout hydraulique qui la surmontait²⁷¹. Cependant, la fosse que nous avons observée est beaucoup trop large pour ne concerner que cette cavité, laquelle, d'après la vue en coupe de Héré (fig. 37) faisait seulement 1 m 50 de côté. D'autre part, l'absence de charbon dans son comblement pourrait indiquer qu'il s'agit de la destruction d'un aménagement appartenant au second Kiosque (destruction opérée par pillage, et non par incendie, en 1766). Or, l'« Inventaire des meubles et effets du Kiosque » rédigé en 1764²⁷² ne mentionne pas de table de ce type. Les angles du Kiosque, en revanche, étaient occupés par des fontaines qui, logiquement, devaient fonctionner avec un système d'adduction et d'évacuation enterré. Cette large fosse témoigne peut-être de la destruction de ce dernier.

Le sondage S.XIII a quant à lui permis de découvrir une structure maçonnée enterrée correspondant à un aqueduc du XVIIIe siècle. A 80 cm du mur de clôture (situé à l'extrémité Sud du sondage) s'ouvre une tranchée d'environ 2 m 50 de large creusée dans les remblais de 1712²⁷³, et présente dans les deux faces du sondage. Au fond de cette tranchée, sont apparues deux rangées de petits moellons grossièrement équarris (U.S. 476, 478) encadrant une rangée de dalles de grès et de calcaire posées à plat (U.S. 477). L'ensemble est lié au mortier de chaux jaune-rouille et fait autour de 90 cm de large (fig. 40). Seule la face supérieure de cette structure a pu être observée²⁷⁴. Ces données correspondent exactement à la description que fait Dezallier d'Argenville d'un aqueduc maçonné souterrain : « (...) *Les Aqueducs souterrains consistent en de longues rigoles bâties de pierres de taille, de moellons ou de pierres de meulière, et couvertes par-dessus de voûtes ou de pierres plates appelées dalles, pour tenir l'eau à l'abri des ardeurs du Soleil (...). On fait couler l'eau de différentes manières dans ces Aqueducs, le plus souvent on y emploie du plomb, ou des auges de pierre. On peut cependant y faire passer des tuyaux de grez (...)* »²⁷⁵. Celui que nous avons observé, longeant le mur de clôture du jardin du Kiosque et se dirigeant vers la galerie, contenait de toute évidence la conduite chargée d'alimenter la fontaine située dans la niche de rocaille. Sa tranchée de pose a ensuite été comblée avec des sédiments terreux contenant des fragments de calcaire et de mortier jaune-rouille similaires aux matériaux employés dans sa construction (U.S. 453, 456, 457). Peu de temps après ce comblement (et avant le chantier de construction de la galerie), une seconde tranchée de plus petite envergure (U.S. 454) a visiblement été creusée pour accéder à cet aqueduc et effectuer une opération technique indéterminée. Un tessou de faïence retrouvé à l'interface entre l'U.S. 454 et une dalle de couverture de l'aqueduc, daté du XVIIIe siècle, confirme notre interprétation chronologique.

Une lettre de Tressan, lieutenant-général familial de Stanislas, rédigée au moment du démantèlement des structures du jardin, affirme que les eaux du Kiosque viennent de très loin mais ne précise pas d'où²⁷⁶. L'utilisation de cet aqueduc a donc perduré au moins jusqu'en

²⁷¹ 1761 : « (...) *Le surtout, qui faisait l'ornement de la table, était un morceau très-curieux. Les eaux jaillissaient de toutes parts et prenaient différentes formes, sans s'écarter de la direction qu'on leur donnait. Stanislas, qui avait imaginé ces sortes de surtouts, en avait dans toutes ses maisons de plaisance. (...)* » (GUERRIER, *ibid.*). Il y en avait effectivement un dans le pavillon de la Cascade.

²⁷² AN KK 1130

²⁷³ Il s'agit des sédiments répandus au niveau des jardins particuliers du faubourg d'Allemagne suite au décapage de leur terre arable.

²⁷⁴ Nous ne voulions pas l'endommager en creusant plus profondément et le temps qui nous était imparti ne nous permettait pas de le fouiller.

²⁷⁵ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 496.

²⁷⁶ 24 mai 1766 : « (...) *le Khiste dont les eaux viennent de fort loin (...)* » (BN N.A.F. 12 443)

1766. Il est probablement tombé dans l'oubli peu après cette date. Grâce à l'archéologie, son existence, qui n'était mentionnée dans aucun document d'archives, est maintenant connue.



fig. 40 : Aqueduc souterrain alimentant la fontaine de la galerie du Kiosque au XVIIIe – Fond du sondage S.XIII

En revanche, ce sondage n'a pas révélé de structure identifiable à la galerie du Kiosque. D'après la superposition de plans (Pl. II, vol. III), celui-ci est pourtant implanté exactement sur son petit côté Est. L'endroit où logiquement auraient dû se trouver les fondations du péristyle de façade, sachant que cette galerie faisait à peu près 5 m de large, a malheureusement été occulté par les tranchées de pose de deux réseaux récents et la fosse de plantation d'un arbre de la fin du XVIIIe siècle (U.S. 458, 461, 462, 464, 465, 466). Nous supposons que les couches chargées en fragments de mortier et en éclats de taille de pierre, observées sur quasiment toute la longueur du sondage (U.S. 450, 455, 469, 470, 471, 472, 473, 474), sont liées à son chantier de construction. Celles-ci entament légèrement les sédiments de comblement de la tranchée de pose de l'aqueduc et les remblais de 1712²⁷⁷, et sont elles-mêmes surmontées d'une couche de terre rapportée contenant des fragments de matériaux de chantier, observée à partir de 5 m jusqu'à l'extrémité Nord du sondage (U.S. 468). Cette terre a visiblement servi à niveler la surface du jardin du Kiosque après les travaux. La nature des matériaux présents dans ces couches permet de penser que cette galerie intégrait du calcaire, du grès gris-jaune et du grès rouge dans ses maçonneries²⁷⁸.

Par ailleurs, les U.S. surmontant ces couches de chantier et observées entre 0 et 4 m (U.S. 445, 446, 447, 448, 449, 450), sont peut-être liées à la destruction des fondations de cette première galerie. Elles remplissent une fosse qui s'ouvre en direction du mur de clôture, et qui pourrait en effet correspondre à la tranchée de récupération des fondations des pilastres du mur de fond de la galerie (fig. 35). Elles contiennent beaucoup de matériel céramique domestique (tessons de faïence, tessons de terre cuite vernissée, dont un fragment d'assiette brûlée)²⁷⁹, un carreau de terre cuite (témoignant peut-être de la nature du revêtement de sol de l'intérieur de la galerie ou de l'étage), et des matériaux de construction (mortier, pierres de

²⁷⁷ Cette donnée confirme le fait que la surface du jardin de l'hôtel de Craon a été rabotée avant la création du jardin du Kiosque en 1737-1738.

²⁷⁸ Toutes ces données concernent bien entendu la première galerie, construite dans les années 1737-1738, puisque d'après les plans postérieurs à 1762, celle du second Kiosque était moins longue et n'a pas pu être recoupée par notre sondage.

²⁷⁹ L'ensemble de ce matériel est daté, d'après Fabienne RAVOIRE (INRAP), de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

calcaire et de grès, fragments de grès rouge, graviers et sable grossier). Le fait qu'elles ne comportent pas de charbon pourrait laisser penser que l'incendie de 1762 ne s'est pas propagé jusqu'à cette partie extrême de la galerie.

III-3-1-2 Le jardin

La création du pavillon du Kiosque en 1737-1738 a entraîné une révision complète de la composition de l'ancien jardin de l'hôtel de Craon, qui dès lors se trouve rattaché au parc du château²⁸⁰.

Deux descriptions de 1752²⁸¹, évoquent la présence de « salles de marronniers », de compartiments de buis, de boulingrins, de bassins de différentes formes et de différentes tailles, de nombreux orangers, ainsi que d'un théâtre de verdure. Ces éléments sont en relative adéquation avec ce que figurent le plan de Héré (fig. 41) et le plan à l'encre et au lavis du milieu du XVIIIe siècle (fig. 42), où le Kiosque, placé au centre de la composition, est entouré de quatre petits parterres géométriques composés de pièces triangulaires convergeant vers un petit bassin circulaire (les boulingrins ?). Ces parterres se prolongent de chaque côté par des quinconces d'arbres encadrés de palissades (sans doute les salles de marronniers évoquées plus haut). Celui situé à l'Est est orné d'un bassin rectangulaire, celui situé à l'Ouest, d'un bassin rectangulaire bilobé. Au-delà de ces quinconces, à l'Est, une esplanade encadrée de deux berceaux mène à un théâtre de verdure. A l'Ouest, on trouve un bosquet avec des allées en étoile bordées de palissades, au centre duquel Héré est le seul à représenter un bassin ovale, puis un petit parterre de broderie centré autour d'un bassin carré implanté sous les fenêtres de l'ancienne aile de la Chancellerie, occupée à cette époque par les appartements de la Reine.

D'après les plans, ce jardin était agrémenté de trois entrées, l'une située au milieu de sa limite Nord, donnant sur la contre-allée du parterre central, et les deux autres situées aux deux extrémités de sa limite Est, donnant sur la rampe qui menait à la porte de Lorraine. Ces ouvertures étaient manifestement encadrées de piliers maçonnés, représentés en rouge sur le plan du milieu du XVIIIe siècle (fig. 42). Ses limites Est et Sud étaient maçonnées, tandis que sa clôture Nord, indiquée en vert sur le plan du milieu du XVIIIe, était non maçonnée (palissade de charmille ou treillage ?).

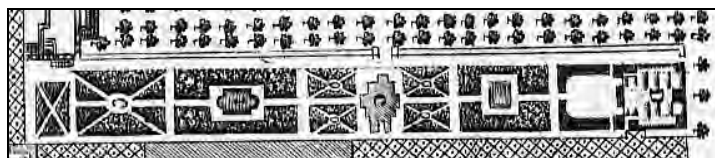


fig. 41 : Le jardin du Kiosque dessiné par Héré - Plan du château et jardin royal extrait de E. Héré, *Recueil des plans, élévations...*, Paris : François, 1752, détail © Région Lorraine - Inventaire Général

²⁸⁰ 1769 : « (...) des jardins qui ont été compris dans le petit Bosquet régnant le long de l'hôtel et auquel le Duc Leopold l'avoit annexé par des clôtures et grilles qui le rendoit inaccessible au public, de manière que M le Prince de Craon en avoit seul l'usage. Ce n'est que depuis l'avènement du Roy de Pologne qu'il a été en quelque sorte confondu avec le grand Bosquet, par les batiments qu'il y a construit et l'usage qu'il en a pris (...) » (AD 54 C 210)

²⁸¹ DELESPINE (*ibid.*) et FILLION DE CHARIGNEU (*ibid.*)

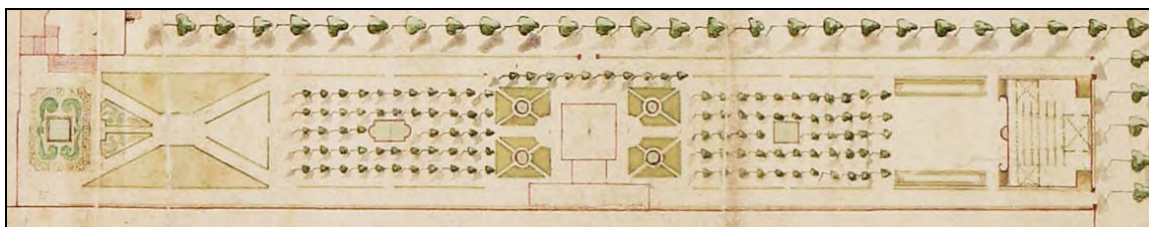


fig. 42 : Le jardin du Kiosque au milieu du XVIIIe - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIIIe siècle), détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

Un plan de détail de ce jardin, non daté et anonyme (fig. 43), représente une disposition similaire si ce n'est la présence d'une grande pièce d'eau rectangulaire bilobée encadrée par des berceaux à la place du théâtre de verdure de l'extrémité Est. Nous retrouvons ces éléments sur la Carte topographique dressée par Joly en 1767 (fig. 44) et sur un plan-masse de ce jardin antérieur à 1779²⁸² (fig. 45), ce qui laisse penser que cette configuration correspond à une évolution tardive de la composition de ce jardin, peut-être contemporaine de la construction du second kiosque, en 1762. Il n'est donc pas impossible que ce plan de détail soit un plan projet réalisé par Richard Mique lui-même. Nous constatons également que sur ce plan, les palissades qui encadrent les quinconces forment des arcades, et que les bassins qui ornaient le centre de ces mêmes quinconces ont disparu, alors qu'ils sont toujours représentés sur la Carte topographique de 1767. De plus, des alignements d'arbres agrémentés de banquettes (palissades basses) ont été rajoutées au niveau des petits parterres qui encadrent le Kiosque, dans l'alignement des palissades en arcade. L'un d'eux (celui situé au Nord) figure également sur la Carte topographique de 1767.

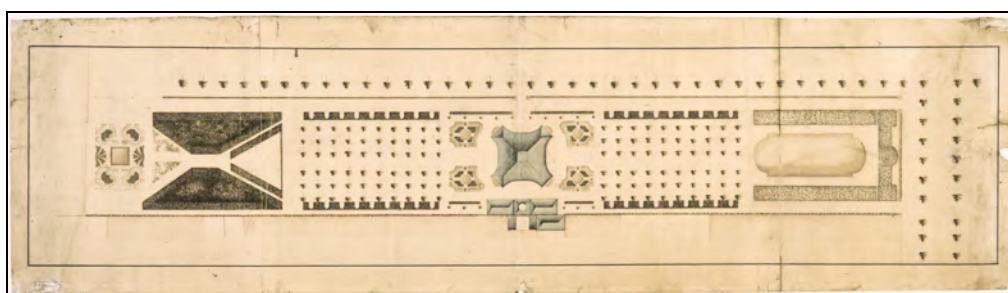


fig. 43 : Plan du Kiosque et des jardins, anonyme, s. d. (2e moitié du XVIIIe), Musée de Lunéville ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 44 : Le jardin du Kiosque en 1767 - « Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

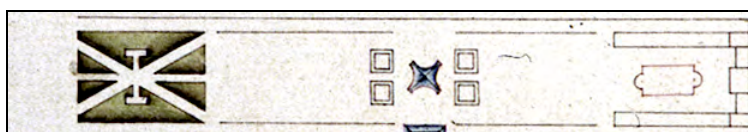


fig. 45 : Plan-masse du château et des jardins, s. d. (avant 1779), encre et lavis, Bibliothèque Municipale de Nancy, Fonds Piroux, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

²⁸² L'hôtel de Craon y figure, or cet édifice est détruit en 1779.

Un dessin relatif à un projet de construction de hangar, non daté mais datant de la fin du XVIII^e siècle (échelle en pieds) et postérieur à 1779²⁸³, représente l'un des berceaux qui encadraient ce bassin, vu en coupe et en plan (fig. 46). Il s'agissait manifestement d'une structure de treillage en bois formant une voûte soutenue par des poteaux, sur laquelle étaient palissées des plantes grimpantes (les éléments B et L correspondent au hangar projeté).

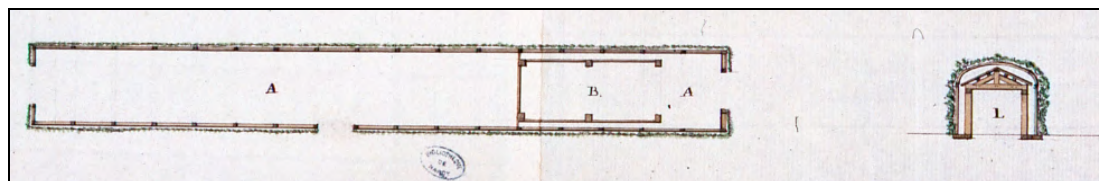


fig. 46 : « Plan de l'un des berceaux de l'ancien jardin du Kiosque sous lequel on projette d'établir un hangar pour serrer les outils du jardinier... », encre et lavis, s. d. (après 1779), Bibliothèque Municipale de Nancy, détail © Région Lorraine - Inventaire Général

Le sondage S.XV, implanté d'après la superposition de plans, sur l'emprise du quinconce Ouest de la composition de Stanislas, et le sondage S.XVI, implanté au niveau du petit parterre de broderie de l'extrémité Ouest, ont permis de retrouver l'implantation de certains éléments végétaux et architecturés figurant sur les plans de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

A l'extrémité Est du sondage S.XV, la couche d'argile parfaitement homogène s'étendant sur 3 m 80 de long dans la face E-O, sur 2 m dans la face opposée, et faisant 32 à 40 cm d'épaisseur (U.S. 504), correspond aux vestiges d'un petit bassin circulaire du XVIII^e siècle (fig. 47), dont il ne subsiste que le corroi de fond. Les deux tranchées à bords verticaux remplies de matériaux de démolition (U.S. 501, 509) qui encadrent cette couche d'argile correspondent à la tranchée de récupération de son contremur. Le fond de ce bassin était recouvert d'une couche de sable rouille de 15 cm d'épaisseur (U.S. 503), elle-même revêtue d'une dalle de mortier de tuileau épaisse d'environ 8 cm (U.S. 502). Ces derniers éléments ne sont conservés que du côté Est.

La petite couche de terre mêlée d'argile, observée à proximité de ce bassin dans la coupe S-N du sondage (U.S. 516), est assimilable à un niveau de chantier lié à la confection de son corroi. La tranchée remplie de sédiments terreux plus ou moins argileux (U.S. 498, 499, 520, 524, 525) observée à l'arrière du contremur dans les deux faces du sondage pourrait quant à elle correspondre au fossé que l'on creusait parfois autour des bassins pour vérifier leur étanchéité²⁸⁴.

D'après ses dimensions et sa localisation, ce bassin ne peut pas appartenir à la composition du jardin de l'hôtel de Craon. Les trois bassins que comportait ce dernier sont mentionnés dans plusieurs sources fiables et leurs dimensions ne concordent absolument pas avec celles du bassin repéré dans le sondage S.XV. De plus, ils étaient probablement implantés sur l'axe longitudinal du jardin, ce qui n'est pas le cas de celui-ci, dont l'axe d'implantation et le diamètre correspondent par ailleurs exactement à ceux des quatre petits bassins circulaires

²⁸³ Date de la destruction de l'hôtel de Craon qui ne figure pas sur ce plan.

²⁸⁴ « (...) Pour identifier rapidement la présence d'une perte dans le revêtement des bassins, les fontainiers avaient mis au point différentes astuces. Ils creusaient, par exemple, un petit fossé tout autour du bassin ou posaient sur la surface de l'eau une feuille ou un morceau de papier dont ils suivaient le parcours. Une fois la fente trouvée ils vidaient la pièce d'eau, cassaient une partie des murs de soutènement et pétrissaient de nouveau l'argile en faisant attention à ne pas la couper horizontalement pour ne pas provoquer d'autres fissures. (...) » dans SANTINI C., « Les artistes de l'eau : fontainiers à Versailles au Grand Siècle », *Projets de paysages, Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, publié le 23/12/2009 (http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_artistes_de_l_eau)

ornant les parterres répartis autour du Kiosque. Seule anomalie, et non des moindres, les vestiges découverts en fouille sont décalés d'environ 9 m vers l'Ouest par rapport au bassin du parterre N/O figuré sur le plan du XVIII^e²⁸⁵, or cette distance est trop importante pour être due à une simple erreur de superposition. D'un point de vue stratigraphique, les couches associées à la destruction de ce bassin recoupent la couche de terre rapportée après la destruction du jardin de l'hôtel de Craon pour constituer le substrat de plantation du jardin du Kiosque (U.S. 482, 483, 510, 514, 515), mais sont également scellées par elle dans la face opposée²⁸⁶. Ce qui signifie qu'après cette destruction, le jardin du Kiosque a continué d'exister. Ainsi, ce décalage pourrait témoigner d'une modification du projet au cours de la réalisation du jardin²⁸⁷. Selon cette hypothèse, les maçonneries de ce bassin auraient été démontées, et récupérées pour être remployées quelques mètres plus loin dans la construction de l'un des bassins des petits parterres, dont l'emplacement s'avère d'ailleurs être le même sur tous les plans de la seconde moitié du XVIII^e siècle²⁸⁸. Ce démontage pourrait également avoir un lien avec le fait que l'étanchéité de ce bassin était défectueuse (cf. tranchée de vérification évoquée plus haut).



fig. 47 : Vestiges d'un petit bassin circulaire repéré dans le jardin du Kiosque – Coupe N-S du sondage S.XV

Les matériaux utilisés dans sa construction étaient assez similaires à ceux employés à l'époque de Léopold. En témoignent les fragments de mortier de chaux jaune-rouille, d'argile, de calcaire et de grès rouge contenus dans les couches associées à sa destruction (U.S. 495, 496, 497, 500, 501, 506, 507, 508, 509, 520, 521, 522, 523). La couche de mortier de tuileau recouvrant le sable du fond, pourrait attester de l'existence d'un revêtement intérieur étanche. Nous avons également retrouvé un fragment de calcaire sculpté (élément 15, Pl. XXXXIV, vol. III) qui semble être un bord de margelle galbée à talon mouluré, et qui pourrait provenir de ce bassin²⁸⁹.

L'extrémité Ouest du sondage S.XVI, nous a également permis d'observer l'extrémité d'un corroi d'argile (U.S. 569) bordé par une tranchée verticale remplie de matériaux de

²⁸⁵ Le bassin spatialement le plus proche des vestiges découverts en fouille.

²⁸⁶ Le même substrat ayant servi à combler le niveau supérieur du bassin et à planter les structures végétales du jardin du Kiosque, les limites entre ces deux dépôts étaient difficiles à voir. L'U.S. 495, constituant le comblement supérieur du bassin dans la coupe N-S du sondage, est en effet très proche de l'U.S. 482.

²⁸⁷ Repentir de l'architecte ou erreur d'implantation de la part des géomètres travaillant pour Héré, chargés de reporter sur le terrain le dessin du jardin projeté sur papier.

²⁸⁸ Cette unanimité est plutôt un gage de fiabilité.

²⁸⁹ Cet élément ayant été retrouvé hors stratigraphie, nous ne pouvons pas être sûrs de son attribution.

démolition (U.S. 567, 568), dont le fond, occupé par deux assises de petits moellons calcaires (U.S. 571), correspond de toute évidence à la base du contremur d'un bassin du XVIII^e siècle. Cette structure entame la terre rapportée après la destruction du jardin de l'hôtel de Craon (U.S. 559) et est recoupé par un bassin circulaire plus tardif, datant probablement de la fin du XVIII^e. En estimant l'épaisseur de son corroi de ceinture à 1 pied 6 pouces, soit environ 50 cm, et sachant que la limite entre ce corroi et la tranchée du contremur se trouve à 5 m 15, le mur de douve de ce bassin devait se situer vers 5 m 65 dans notre sondage. En positionnant cette limite sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), il s'avère qu'elle se trouve exactement sur le côté Est du petit bassin carré du parterre de broderie figurant à l'extrémité Ouest du jardin du Kiosque. Ainsi nous pouvons affirmer que ce bassin a bien été réalisé.

En ce qui concerne les structures végétales plantées dans ce jardin, nous remarquons l'existence d'une fosse à fond plat et aux bords évasés située entre 6 et 7 m 30 dans la face N-S du sondage S.XV, dont le réciproque se trouve vers 5 m 80 dans la face opposée. Cette tranchée de plantation est comblée avec la bonne terre répandue à l'époque de Stanislas sur la surface décapée du jardin de l'hôtel de Craon (U.S. 482). Elle appartient donc à la composition du jardin du Kiosque. En positionnant cette tranchée sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), il s'avère qu'elle se trouve exactement au niveau de la palissade qui bordait le côté Nord du quinconce Ouest. D'après les données de fouille celle-ci était implantée à environ 3 m 80 du bord de la contre-allée du parterre central (U.S. 543), nous en déduisons que le chemin situé entre cette palissade et la clôture du jardin faisait exactement 2 toises de large (mesure de France). L'U.S. 533 surmontant l'U.S. 482 au niveau de ce chemin et dont la surface a été rabotée lors des aménagements de la fin du XVIII^e, correspond à la couche de terre répandue pour niveler la surface du terrain après les plantations.

Environ 2 m 80 plus loin dans la coupe S-N du sondage, se trouve une seconde fosse à fond plat, aux bords évasés et faisant 1 m 60 d'ouverture, située au même niveau stratigraphique que la tranchée de plantation précédente. N'ayant pas repéré de réciproque dans la face opposée, il s'agirait plutôt d'un trou de plantation isolé. Observé vers 8 m 60, celui-ci se superpose exactement à la première ligne d'arbres du quinconce Ouest du jardin du Kiosque. Nous sommes donc probablement en présence du trou de plantation d'un des arbres de ce quinconce.

Le sondage S.XV n'a livré aucune trace pouvant attester l'existence d'une palissade de verdure formant la clôture Nord du jardin du Kiosque à l'époque de Stanislas. En revanche, la petite fosse repérée vers 2 m 20 dans la face S-N du sondage S.XV, située sur la limite entre la contre-allée Sud du parterre central et l'espace dévolu au jardin du Kiosque, pourrait tout à fait correspondre au comblement de la tranchée de pose d'une clôture treillagée (U.S. 545). Elle entaille le niveau de terre rapportée constituant le sol du jardin du Kiosque (U.S. 533) et est scellée en partie par le sable de revêtement de la contre-allée contemporaine de Stanislas (U.S. 543). D'après la superposition de plans, cette petite fosse se situe exactement à l'emplacement de la limite Nord du jardin du Kiosque (Pl. II, vol. III).

Ainsi, les données archéologiques, bien que partielles, ont permis de confirmer la présence et de préciser la localisation d'un certain nombre d'éléments figurant sur les plans de la seconde moitié du XVIII^e : le pavillon du Kiosque, le petit bassin carré du parterre de broderie de l'extrémité Ouest, le quinconce d'arbre situé à l'Ouest du Kiosque et la clôture légère type palissade de treillage qui le bordait côté Nord. Globalement, les traces observées attestent la fiabilité de la superposition de plans réalisée par l'agence Caillault. Nous savons maintenant où passait et de quelle façon était conçu l'aqueduc maçonné qui alimentait la fontaine de la

galerie du Kiosque. Par ailleurs, la présence d'un petit bassin circulaire à un endroit tout à fait inattendu, pourrait témoigner d'un repentir de l'architecte en cours de réalisation du jardin.

III-3-2 La contre-allée Sud du parterre central

D'après les données de fouille, la contre-allée Sud du parterre central a visiblement été remaniée suite aux travaux d'aménagement du jardin du Kiosque (1737-1738), avec lequel elle était mitoyenne.

La sous-couche de terre battue de l'ancien revêtement a été mise à nu (U.S. 547), puis recouverte d'un petit lit de limons sableux brun foncé de structure compactée (U.S. 546), destiné à recevoir le nouveau revêtement. Ce dernier est partiellement conservé. Il s'agit de l'U.S. 543, constituée exclusivement de sable rouille et faisant à l'origine au moins 10 cm d'épaisseur. L'U.S. 544 qui la jouxte au Sud, correspond au mélange entre le sable de cette allée et la terre du jardin du Kiosque. En effet, ces deux espaces n'étaient séparés que par une clôture de treillage ajouré. La couche sableuse de couleur rouille-brun (U.S. 541) et la couche de terre battue sous-jacente (U.S. 542), retaillant et recouvrant l'U.S. 543, sont l'indice que cette allée a été rénovée, probablement du vivant de Stanislas, en tout cas avant le démantèlement du jardin du Kiosque, effectif en 1788.

Ainsi, il apparaît que le revêtement des allées créées sous Stanislas, constitué de sable rouille, était le même que celui des allées créées une vingtaine d'années plus tôt sous Léopold.

III-3-3 La terrasse du Quinconce

III-3-3-1 Les données historiques

Les données historiques concernant cette terrasse sont très pauvres. Elles se limitent à une vague évocation en 1766 (après la mort de Stanislas) - « (...) *Le Rocher est adossé au nord de la grande terrasse sur une des extrémités duquel et au levant est un quinconce formé en berceaux.* (...) »²⁹⁰ - et à une description de 1788²⁹¹ qui détaille la nature de ses clôtures²⁹² : une balustrade en pierre ponctuée de « vases » sur ses limites Nord et Ouest (surplombant le Rocher), une grille en fer agrémentée d'une porte sur sa limite Sud (jouxant le tiers oriental de l'esplanade), et un treillage sur sa limite Est (côté jardin).

La Carte topographique antérieure à 1738 (fig. 13, p. 27) ne la représente pas²⁹³. Mais elle figure sur les plans de la seconde moitié du XVIIIe siècle (fig. 48, 49, 50), ainsi que sur deux tableaux du XVIIIe siècle, représentant le château et ses jardins (fig. 51, 52).

²⁹⁰ AN K 1189

²⁹¹ AD 54 C 536

²⁹² Celles-ci sont très dégradées, donc nous supposons qu'elles sont d'origine.

²⁹³ Ce qui nous laisse penser qu'il s'agit d'un aménagement datant de l'époque de Stanislas.

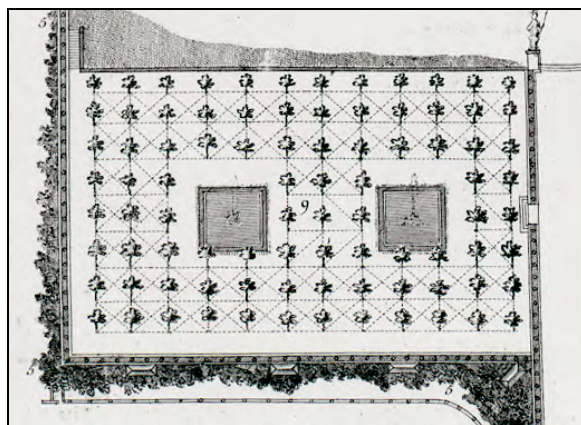


fig. 48 : La terrasse du Quinconce dessinée par Héré - Plan du château et jardin royal extrait de E. Héré, *Recueil des plans, élévations...*, Paris : François, 1752, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 49 : La terrasse du Quinconce sur le plan du milieu du XVIIIe siècle - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIIIe siècle), détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

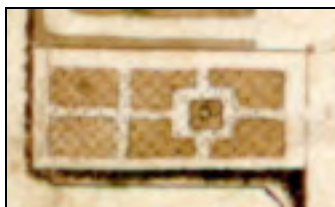


fig. 50 : La terrasse du Quinconce en 1767 - « Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

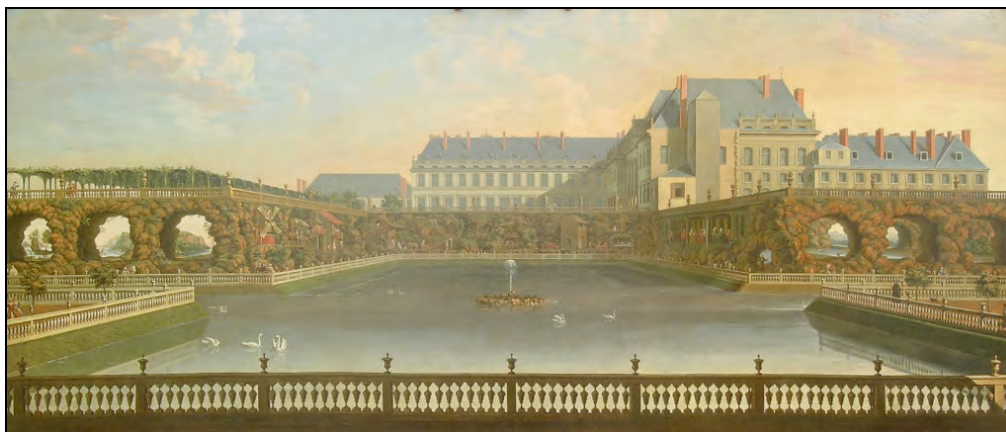


fig. 51 : Le Rocher et le Grand Canal, huile sur toile encadrée, tableau attribué à A. Joly (1706- après 1781), s. d. (XVIIIe), Musée Historique Lorrain, Nancy, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 52 : Vue d'ensemble du château et des bas bosquets, tableau provenant du château d'Einvill, anonyme, s. d. (2^e moitié du XVIII^e), Musée de Lunéville, œuvre détruite, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

Ces différentes représentations sont plus ou moins concordantes. Si, la présence d'un quinconce²⁹⁴ d'arbres est une donnée stable. La manière dont est traité le dessous des arbres diverge d'un plan à l'autre. Héré (fig. 48) représente une surface de circulation uniforme, probablement entièrement sablée, tandis que les autres plans (fig. 49, 50) figurent des parterres de gazon rectangulaires cernés par des allées. Ce traitement de surface fait partie des solutions envisagées par Dezallier d'Argenville pour aménager le sol d'un quinconce : « (...) on ratisse le dessous de ces arbres, ou on le gazonne, en ménageant seulement quelques allées blanches dans le milieu (...). On y sème quelquefois sous les arbres, des pièces de gazon, en conservant des allées ratissées, pour former quelques desseins. (...) »²⁹⁵.

Le nombre de bassins varie également d'un plan à l'autre. Le plan de Héré (fig. 48) agrément ce quinconce de deux bassins carrés. Alors que le plan à l'encre et au lavis du milieu du XVIII^e siècle et la Carte topographique de 1767 (fig. 49 et 50) n'en figurent qu'un, décentré vers le Sud.

Les éléments mentionnés dans les sources - les berceaux, la balustrade en pierre surplombant le Rocher au Nord et à l'Ouest, les « vases », qui s'avèrent être des pots à feu, la grille métallique au Sud, le treillage côté jardin – sont quant à eux bien visibles sur les représentations picturales (fig. 51, 52).

Le tableau attribué à A. Joly, représentant les berceaux en contre-plongée, nous offre le détail de leur conception (fig. 53) : les troncs des arbres du quinconce sont insérés entre les poteaux d'une structure de treillage formant une succession de voûtes sur lesquelles les branches des arbres sont savamment entrelacées. Cette configuration correspond exactement à ce que décrit Dezallier d'Argenville dans son traité : « (...) Les berceaux naturels ou de verdure, appelés champêtres, sont simplement formés de branches d'arbres, entrelassées avec art et industrie, tirées l'une sur l'autre par des fils de fer, et soutenues par de gros treillages, cerceaux et

²⁹⁴ « *Quinconce* n. m., Couvert destiné à la promenade et constitué par plusieurs rangées d'arbres d'ornement de haute-tige plantés en alignement de façon à répéter régulièrement une figure géométrique : carré, rectangle, losange, ou « quinconce », c'est-à-dire, au sens premier, la figure formée par le chiffre 5 d'un dé ou d'une carte à jouer » dans M.-H. BENETIERE, *Jardin, Vocabulaire typologique et technique* / dir. M. Chatenet, M. Mosser, Editions du Patrimoine, Paris, 2000.

²⁹⁵ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 132 et 333.

*perches (...) »*²⁹⁶. Sur le tableau anonyme de la seconde moitié du XVIII^e siècle (fig. 52), représentant quant à lui ce berceau en vue plongeante, nous remarquons la présence d'une architecture de treillage, ou « cabinet »²⁹⁷, s'élevant au-dessus de la ramure des arbres du quinconce à peu près en son centre. D'après le plan à l'encre et au lavis du milieu du XVIII^e (fig. 49), qui le représente également, ce cabinet encadrait l'unique bassin carré de la terrasse, et se trouvait donc légèrement décentré vers le Sud.

Le plan à l'encre et au lavis (fig. 49) révèle d'autres détails, tels que la présence d'un escalier maçonné (qui existe toujours) précédant le portail d'accès à l'esplanade, situé au milieu du côté Sud de la terrasse, et, de part et d'autre de cet escalier, deux traits verts assimilables à des palissades qui faisaient écran le long des grilles de clôture. La présence de cet escalier signifie que dès l'origine cette terrasse était implantée en contrebas de l'esplanade, et se situait au même niveau topographique que le jardin.



fig. 53 : Les berceaux de la terrasse du Quinconce - Le Rocher et le Grand Canal, huile sur toile encadrée, tableau attribué à A. Joly (1706- après 1781), s. d. (XVIII^e), Musée Historique Lorrain, Nancy, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

III-3-3-2 Les données archéologiques

Le sondage S.XX, implanté sur l'emprise de cette terrasse, a révélé la présence d'une tranchée remplie de blocs calcaires non équarris, noyés dans du mortier de chaux jaune-rouille assez dur. Cette tranchée est implantée selon un axe N-S parfaitement parallèle au mur de soutènement Ouest de la terrasse du Quinconce, à environ 10 m 50 de ce dernier (U.S. 644). Elle est surmontée d'un radier d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur, constitué d'un lit de blocs calcaires non équarris (15 à 25 cm), liés avec un mortier similaire et s'étendant vers l'Est sur toute la largeur du sondage, soit 2 m (U.S. 607). D'un point de vue stratigraphique, cette structure est postérieure au remblaiement de la plateforme du jardin effectué sous Léopold²⁹⁸ et antérieure aux aménagements effectués par Stanislas à la surface de cette terrasse. Elle a certainement été aménagée en vue de la construction d'un édifice, mais lequel ? Les sources ne signalent aucun aménagement maçonné dans ce secteur, si ce n'est le bassin carré construit par Stanislas, que nous avons retrouvé, et dont il sera question plus loin. Bien que repérée au niveau de ce bassin, cette structure n'a visiblement aucun lien avec lui. En effet, elle est intégralement recouverte par son corroi d'argile (U.S. 604). Nous sommes donc assez démunis pour tenter une interprétation qui soit quelque peu valable. Toujours est-il

²⁹⁶ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 179.

²⁹⁷ « (...) un cabinet est composé d'une figure quarrée, circulaire ou coupée à pans, formant un sallon qui peut se mettre aux deux extrémités, et au milieu d'un long berceau (...) » dans DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 176.

²⁹⁸ Elle entaille et recouvre les remblais de l'extrémité Ouest de cette plateforme retenus par le « gros mur » cité en 1717 (U.S. 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 640, 641, 642, 643).

que l'édifice qui devait s'élever au-dessus de ce radier, projeté par Léopold, par sa veuve, ou, voire même, par Stanislas, et qui apparemment devait être partiellement enterré ou construit à un niveau inférieur à celui du jardin alentour²⁹⁹, n'a jamais été réalisé (fig. 54).



fig. 54 : Radier et massif de fondation antérieurs à l'aménagement du bassin de la terrasse du Quinconce – Coupe S/O-N/E du sondage S.XX

Logiquement, l'aménagement de la terrasse du Quinconce a dû débuter par la construction de ses murs de soutènement. Celui situé à l'Ouest semble se trouver exactement à l'emplacement du « gros mur » mentionné en 1717 et figurant sur la Carte topographique antérieure à 1738 (fig. 17, p. 37). Nous ignorons si, lors de la création de cette terrasse, ce dernier a été conservé et prolongé vers le Nord avec un retour d'équerre vers l'Est pour former le mur de soutènement Nord, ou s'il a été détruit.



fig. 55 : Fondation du mur de soutènement Ouest de la terrasse du Quinconce – Extrémité Est du sondage S.XXI

²⁹⁹ Le niveau supérieur de ce radier de fondation se trouve à la cote 228,20 m, soit à plus d'un mètre sous le niveau de surface actuel de cette terrasse, lequel a sans doute peu varié depuis l'époque de Stanislas. A l'époque de Léopold en revanche, le niveau de surface de ce secteur du jardin proche de la rampe d'accès au canal, se situait un peu plus bas, probablement aux alentours de 228,80 m. Mais il reste toujours une différence de 0 m 60 avec l'altitude supérieure du radier observé.

La fondation du mur de soutènement Ouest, observée à l'extrémité Est du sondage S.XXI, est constituée de blocs calcaires grossièrement équarris et plus ou moins assisés, et présente un léger fruit (fig. 55). Sa base n'a pas été atteinte. En revanche, son niveau supérieur se situe à la cote 221,82 m. Son élévation a manifestement été arasée puis reconstruite au XIX^e siècle³⁰⁰. Le bandeau en pierres de taille intercalé entre la maçonnerie XIX^e et celle du XVIII^e, pourrait en revanche appartenir à l'élévation du XVIII^e. Si tel était le cas, il s'agissait manifestement d'une maçonnerie de très belle qualité. Nous n'avons pas observé de ressaut de fondation, contrairement à ce qu'a observé Murielle Georges-Leroy (Service Régional de l'Archéologie de Lorraine) lors de son intervention archéologique de 1998³⁰¹ à la base du mur de soutènement Nord de la terrasse du Quinconce, qui, lui, date assurément de l'époque de Stanislas. Cette différence de conception nous permet d'avancer que ces deux murs ne sont pas contemporains et que la fondation repérée à l'extrémité Est du sondage S.XXI pourrait être antérieure à l'aménagement de la terrasse du Quinconce, et appartenir au « gros mur » cité en 1717. Ainsi, lors de l'aménagement de la terrasse, ce dernier aurait été conservé (tout du moins ses fondations). La construction de son prolongement Nord et de son retour Est se situe entre 1738 (début des travaux entrepris par Stanislas à Lunéville) et 1742³⁰² (date de la construction du Rocher)³⁰³.

Les couches de limons sableux plus ou moins argileux, et hydromorphes³⁰⁴ (U.S. 581, 582, 583, 588, 636), observées dans la partie Nord du sondage S.XX (coupes AB et CD), correspondent vraisemblablement aux remblais répandus à l'arrière de ces deux murs pour former l'assiette de la terrasse du Quinconce. En effet, ils surmontent les remblais de formation de la rampe d'accès au canal répandus à l'époque de Léopold (U.S. 587) et compensent la légère déclivité S-N qui régnait auparavant dans ce secteur du jardin.

Suite à ces opérations de terrassement, les travaux liés à l'implantation des structures hydrauliques et des structures végétales de la terrasse du Quinconce ont pu commencer.

La couche d'argile épaisse d'environ 50 cm (1 pied 6 pouces), observée dans les quatre coupes du sondage S.XX, correspond en effet au corroi d'étanchéité d'un bassin du XVIII^e. Elle est bordée côté Nord par une maçonnerie de petits moellons calcaires grossièrement équarris liés avec un mortier de chaux jaune-rouille très friable (fig. 56). Pour la première fois, nous avons l'occasion d'observer un contremur en place, qui visiblement n'a pas été récupéré lors du démantèlement des jardins en 1766 (U.S. 635). Celui-ci fait 32 cm de large dans sa partie inférieure (soit 1 pied) et quasiment 50 cm dans sa partie supérieure (soit 1 pied 6 pouces). En le positionnant sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), il s'avère qu'il est implanté quasiment au niveau du bord Nord du petit bassin carré figuré sur le plan du XVIII^e. Ainsi, les données de fouille confirment l'existence d'un bassin décentré vers le Sud, probablement unique.

Le corroi de ceinture de ce bassin, observé dans la coupe CD, fait 46 cm de large, mais il a visiblement été entamé lors de la récupération du mur de douve, que nous n'avons pas retrouvé. Le corroi du fond est quant à lui revêtu d'une couche de sable rouille épaisse de 4 cm (U.S. 603), elle-même surmontée d'un lit de mortier de tuileau (U.S. 602) de 4 cm d'épaisseur (revêtement du fond du bassin ou accroche d'un dallage en pierres ?). Ces

³⁰⁰ Présence de briques et de ciment dans la maçonnerie située au-dessus de la cote 221,82 m.

³⁰¹ M. GEORGES-LEROY, *Lunéville. Château. Mur de soutènement de la terrasse nord. Fouilles avant travaux M.H., mars et septembre 1998*, Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, Service Régional de l'Archéologie, 1999, inédit.

³⁰² « (...) *Le Rocher naquit en 1742, mais on le compléta encore dix ans après* (...) » (J. OSTROWSKI, « Le Rocher, théâtre d'automates du roi Stanislas à Lunéville », In : *Pays Lorrain*, 1972, p. 175-176)

³⁰³ Dont la fondation prend appui contre ces deux murs, ce qui atteste de sa postériorité.

³⁰⁴ Alluvions récentes, prélevées à proximité de la rivière (dans la prairie située au Nord du canal lors de l'élargissement de ce dernier ?)

couches paraissent être en place, en revanche elles ont été partiellement entamées lors de la destruction du bassin. De plus, le niveau supérieur du contremur ayant visiblement été arasé lors de travaux de surface postérieurs, il n'est pas possible de savoir quelle profondeur avait ce bassin. D'après les données dont nous disposons, celle-ci faisait au moins 50 cm (différence d'altitude entre le niveau supérieur du revêtement de mortier de tuileau et celui du contremur).



fig. 56 : Contremur Nord du bassin de la terrasse du Quinconce – Sondage S.XX

Les couches de terre et d'argile, mélangées à du sable grossier, des graviers, des cailloux (calcaire et grès rouge) et des fragments de mortier, observées à l'arrière du contremur dans la coupe AB de ce sondage sont liées d'après nous au chantier de construction de ce bassin (U.S. 590, 591, 592, 593, 594). Elles entament les remblais de formation de la terrasse (U.S. 588) et sont surmontées par les couches de démolition du bassin (U.S. 589, 595, 596, 600, 601, 605, 606). Ces dernières contiennent beaucoup de fragments de grès rouge (dont un bloc) et des briques. Il est donc probable que ce bassin intégrait des éléments en brique et en grès rouge dans sa construction.

Vers 7 m dans la coupe AB, les couches liées au chantier de construction du bassin sont recoupées par une fosse à bords verticaux s'arrondissant vers le fond et évasés vers le haut, profonde de 65 cm et large d'au moins 75 cm à l'ouverture pour ce que nous en voyons (U.S. 598). Le rôle de cette fosse reste indéterminé. Son niveau d'ouverture est occulté par les couches de destruction du bassin, et nous n'avons pas pu observer sa relation stratigraphique avec le contremur. Il ne s'agit pas d'une fosse de plantation. Les sédiments argileux hydromorphes qui constituent son comblement (similaires aux remblais de formation de la terrasse) et sa localisation près de l'angle N/E du bassin se prêtent assez mal à cette fonction. Les plans ne signalent par ailleurs aucune plantation à cet endroit. Le fait qu'elle s'ouvre en direction du contremur et que sa limite inférieure soit alignée sur celle du corroi d'argile du

fond du bassin, pourrait indiquer qu'il s'agit d'une tranchée creusée à l'arrière du contremur pour couper les racines des arbres environnants susceptibles d'endommager les maçonneries du bassin. En effet, Chiara Santini, docteur en histoire et civilisations, chargée de recherche à l'ENSP de Versailles-Marseille³⁰⁵ note que : « (...) *Tous les cinq ans, selon Dezallier d'Argenville, il était également nécessaire de creuser un fossé profond autour des bassins placés dans les bosquets pour casser les racines des arbres qui, attirées par l'humidité de l'argile, auraient pu endommager la maçonnerie. (...)* ».

Enfin, la couche de bonne terre repérée entre 0 et 3 m 50 dans la même coupe AB (U.S. 579, 580), surmontant les remblais de formation de la terrasse, correspond stratigraphiquement à la terre rapportée à l'époque de Stanislas. Sa présence pourrait attester de la plantation des parterres de gazon signalés sur les plans du XVIIIe (fig. 49 et 50, p. 89). Son extrémité Sud, de même que la surface de circulation qui entourait le bassin ont visiblement été rabotées lors du démantèlement des structures du jardin en 1766. Les nodules de sable rouille présents dans l'U.S. 579, correspondant au bord d'un des parterres de gazon, pourraient témoigner de la nature du revêtement des surfaces de circulation de cette terrasse.

Ainsi, comme l'analyse de la documentation iconographique le laissait pressentir, la composition envisagée par Héré au niveau de cette terrasse du Quinconce n'a sans doute jamais été réalisée. Le plan qu'il publie en 1752 correspond très certainement à son projet et non à un état de l'existant. La présence du bassin carré décentré vers le Sud, repéré sur le plan du milieu du XVIIIe siècle, est quant à elle clairement attestée. Ce bassin avait un contremur en moellons calcaires, un fond recouvert d'une dalle de mortier de tuileau (comme le petit bassin circulaire repéré dans le jardin du Kiosque), et intégrait probablement du grès rouge et de la brique dans ses maçonneries. La présence des tapis de gazon semble également être confirmée par les données archéologiques, de même qu'un revêtement de sable rouge pour les allées.

Le sondage S.XXI a par ailleurs permis de mettre au jour un certain nombre d'éléments de balustres en grès retrouvés hors stratigraphie, mais extraits de toute évidence du comblement du bras Sud de la croix du canal (éléments 1 à 11, Pl. XXXVIII à XXXXII, vol. III). Ces éléments pourraient provenir de la balustrade en pierre qui couronnait les murs de soutènement Ouest et Nord de cette terrasse ainsi que celui de l'esplanade³⁰⁶. En effet, ils présentent de fortes similitudes avec la balustrade représentée sur le tableau peint au XVIIIe siècle par A. Joly (fig. 53, p. 91). En tentant de reconstituer une balustre à l'aide des éléments fragmentés retrouvés (éléments 1, 3, 10, 5, de haut en bas) nous avons estimé la hauteur de cette balustrade à environ 80 cm, sans compter la hauteur de sa tablette d'appui. Selon toute logique, l'ensemble devait s'élever à la hauteur de 1 m (soit 3 pieds).

Le vase d'angle en calcaire à décor d'oves (élément 12, Pl. XXXXIII, vol. III) et le fragment de coquille en calcaire (élément 13, Pl. XXXX, vol. III) retrouvés dans le même sondage, appartiennent en revanche à un autre ensemble décoratif, dont l'origine reste à déterminer.

³⁰⁵ SANTINI C., « Les artistes de l'eau : fontainiers à Versailles au Grand Siècle », *Projets de paysages, Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, publié le 23/12/2009 (http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_artistes_de_l_eau)

³⁰⁶ Ces éléments lapidaires ont été étudiés sur place et se trouvent actuellement dans les réserves du château.

III-3-4 Le bassin de l'esplanade

III-3-4-1 Les données historiques

Les deux seules mentions historiques de l'existence de ce bassin datent de 1753 - « (...) Cette pièce a un grand bassin rempli de différents jets d'eau et orné de quatre grandes statues avec leurs bustes. (...) »³⁰⁷ - et de 1756 - « (...) l'on voit aujourd'hui un grand jet d'eau, entre la grande aile en entrant et le rocher dont on vient de parler. (...) »³⁰⁸. Il ne figure pas sur la Carte topographique antérieure à 1738 (fig. 13, p. 27), en revanche il est représenté sur le plan de Héré (fig. 57), sur le plan à l'encre et au lavis du milieu du XVIII^e siècle (fig. 58) et sur la Carte topographique de 1767 (fig. 19, p. 41).

Ce bassin a donc probablement été aménagé à l'époque des travaux engagés par Stanislas, soit entre 1736 et 1753.

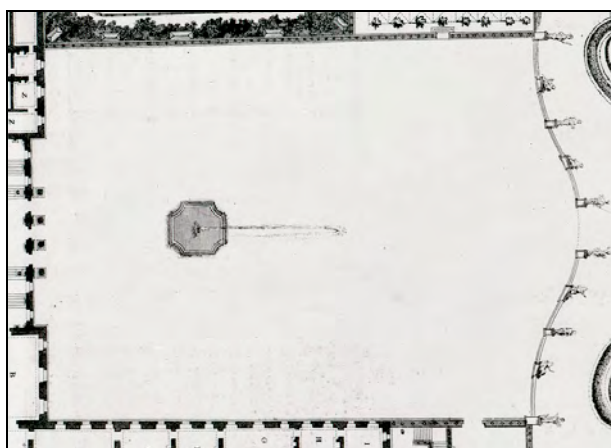


fig. 57 : L'esplanade Est dessinée par Héré - Plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville extrait de Héré E., *Recueil des plans, élévations...*, Paris : François, 1752, détail © Région Lorraine - Inventaire Général

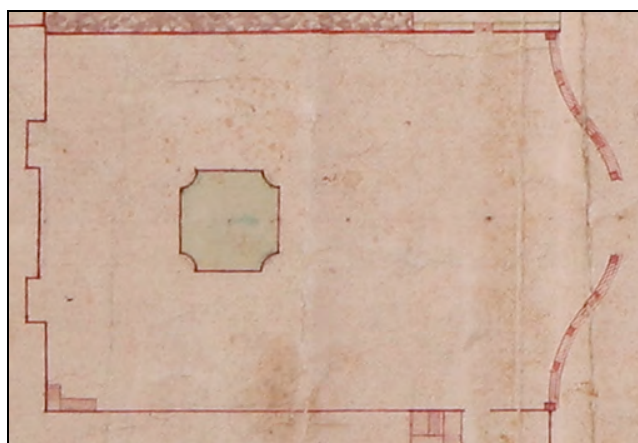


fig. 58 : L'esplanade Est au milieu du XVIII^e siècle - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIII^e siècle) détail © Région Lorraine - Inventaire Général

³⁰⁷ BM Nancy Ms 1270 (783), f° 19-20

³⁰⁸ DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, Ed. Lacour / Rediviva, 1997, Tome 1, col. 669, 1^{ère} édition 1756.

III-3-4-2 Les données archéologiques

Le sondage S.XIX effectué sur l'emprise théorique de ce bassin a effectivement révélé la présence d'une couche d'argile (U.S. 785), bordée du côté Nord par une tranchée verticale remplie de matériaux de démolition (U.S. 786) (fig. 59).

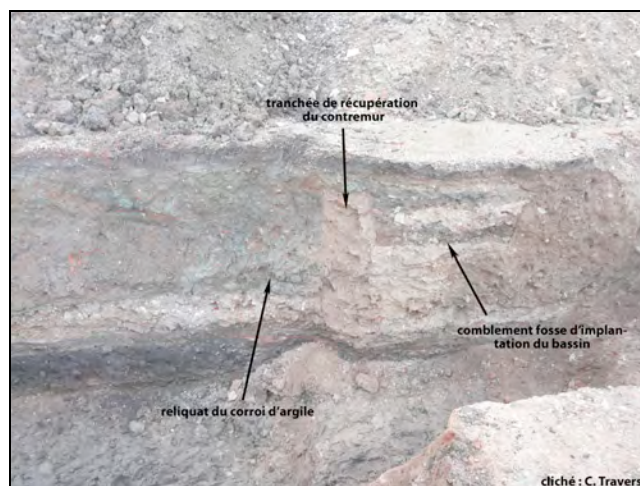


fig. 59 : Vestiges du bassin de l'esplanade Est – Coupe S-N du sondage S. XIX

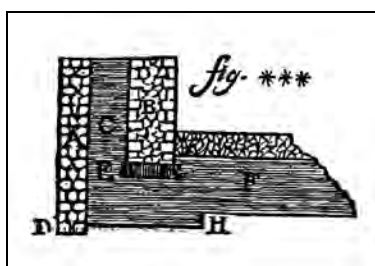


fig. 60 : Vue en coupe de la construction d'un bassin de glaise « nouvelle manière » – Extrait de : A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, *La théorie et la pratique du jardinage*, édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003, p. 532

Il s'agit bien des vestiges d'un bassin du XVIII^e. De plus, les structures retrouvées en fouille se superposent exactement à celles du bassin de l'esplanade figuré sur le plan du milieu du XVIII^e siècle (Pl. II, vol. III). La technique de construction de ce bassin est différente de celle des bassins créés sous Léopold. Tout d'abord, le contremur n'a pas été construit contre le bord de la fosse d'implantation, comme cela a été observé sur les bassins antérieurs, et comme le préconise Dezallier d'Argenville, mais en tranchée ouverte. Nous observons en effet à l'arrière du négatif de ce contremur (U.S. 786) une tranchée remplie de rebuts de chantier (U.S. 796, 798, 799, 800, 801, 802, 803), creusée dans les remblais de formation de l'esplanade (U.S. 788, 804, 805), au fond de laquelle repose le contremur³⁰⁹. Ce dernier a été implanté à un niveau inférieur à celui du corroi d'argile. Cette façon de procéder est décrite dans le traité de Dezallier d'Argenville : « (...) *Voici une nouvelle manière de faire un bassin de glaise, laquelle remédie aux accidens qui peuvent arriver à la construction des murs. Elle consiste à enfoncer le mur de terre A d'un demi pied en D, et le mur de douve B d'un pied en E, en faisant tourner le corroi d'un pied en H, comme la Figure *** le démontre. Cette dépense peu considérable empêche que les terres ne poussent le mur A, et que celui B ne*

³⁰⁹ A moins qu'il ne s'agisse d'un fossé creusé autour du contremur postérieurement à sa construction, destiné à vérifier l'étanchéité du bassin. Le fait que cette tranchée soit remplie de matériaux de construction nous laisse cependant privilégier la première solution.

glisse de dessus la plateforme, ce qui est arrivé plusieurs fois (...)»³¹⁰ (fig. 60). Le dépassement de 16 cm de la base du contremur par rapport à la base du corroi, observé ici, correspond bien au demi pied préconisé par Dezallier d'Argenville.

Cette nouvelle technique explique peut-être pourquoi le corroi du fond du bassin a été autant entamé lors de la destruction du bassin. En effet, le mur de douve étant enfoncé dans l'argile, la seule façon de récupérer l'intégralité de sa maçonnerie était d'entailler celle-ci. Par contre, le ressaut décrit par Dezallier d'Argenville en H sur la Figure *** (fig. 60) n'a pas été observé.

D'après les dimensions de sa tranchée de récupération (U.S. 786), le contremur de ce bassin faisait autour de 30 cm de large (soit 1 pied). L'U.S. 787, piégée sous l'argile du fond, correspond à une couche de chantier liée à sa construction. La base du corroi de fond se situant à la cote 229 m, en comptant environ 2 pieds pour l'épaisseur cumulée de l'argile et du revêtement de finition³¹¹, le fond apparent du bassin pourrait se situer aux alentours de la cote 229,65 m. Les couches superficielles de cette esplanade ayant été remaniées à plusieurs reprises depuis le XVIIIe, nous n'avons pas pu repérer le niveau de niveau de circulation du XVIIIe. En supposant qu'il a peu varié depuis le XVIIIe³¹², nous retiendrons l'altitude actuelle de la surface de l'esplanade observée dans le sondage S.XIX comme valeur approximative, soit 230,30 m, ce qui signifie que le bassin de l'esplanade faisait autour de 0 m 65 de profondeur, soit 2 pieds.

Les matériaux repérés dans les couches de destruction de ce bassin (U.S. 782, 783, 784, 786), laissent penser que sa construction intégrait du calcaire, du grès rouge, du mortier de tuileau, du sable rouille, et, en moindre proportion, des briques.

III-3-5 L'emmarchement de l'esplanade

III-3-5-1 Les données historiques

Nous avons vu plus haut que cet emmarchement, ainsi que les statues qui ornaient son contour, dataient probablement de l'époque de Stanislas.

En effet, la mention d'un escalier permettant de passer du niveau de l'esplanade à celui du jardin n'est évoquée qu'en 1753 : « (...) *La première plate forme qui se trouve en entrant au jardin est fort ornée étant revêtue dans son contour d'urnes et de statues. Un escalier conduit à une autre terrasse beaucoup plus grande que la première, elle est précisément au-dessous de l'esplanade et répond en ligne directe au bâtiment.* (...) »³¹³.

Une description de 1766 évoque la présence de piédestaux ornés de statues, posés sur les marches de cet escalier : « (...) *La grande terrasse est séparée des parterres du grand jardin par des degrés sur lesquels sont des piédestaux ornés de statues.* (...) »³¹⁴. Cette configuration correspond à ce qui est représenté sur le plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville par Héré (fig. 57, p. 96) et sur le plan à l'encre et au lavis du milieu du XVIIIe siècle (fig. 58, p.

³¹⁰ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 532.

³¹¹ Epaisseur théorique préconisée par Dezallier d'Argenville.

³¹² En effet, le niveau de circulation de cette esplanade, tout au moins dans sa partie Ouest, a dû toujours être plus ou moins aligné sur celui du corps de passage situé dans l'axe du corps de logis principal, lequel n'a semble-t-il jamais varié.

³¹³ BM Nancy Ms 1270 (783), f° 19-20

³¹⁴ AN K 1189

96). Les statues de Minerve et d'Hercule, reposant sur de grands piédestaux, y figurent à la place qu'elles occupent actuellement.

Un état des lieux réalisé en 1788 parle d'une grille et évoque les marches de l'escalier qui sont en fort mauvais état³¹⁵. De toute évidence, cette grille a été rajoutée après 1766. Nous la voyons sur une vue dessinée par Guibal, représentant de toute évidence un état antérieur à 1800³¹⁶ (fig. 61). Elle arrive à la hauteur du sommet des grands piédestaux supportant les statues de Minerve et d'Hercule. En revanche, l'emmarchement n'y figure pas. L'esplanade se trouve au même niveau que le jardin, et les socles, qui précèdent la grille côté jardin, surmontés alternativement de statues couchées et debout, sont posés à même le sol. S'agit-il d'une omission ou a-t-il été détruit suite au constat de 1788 ?

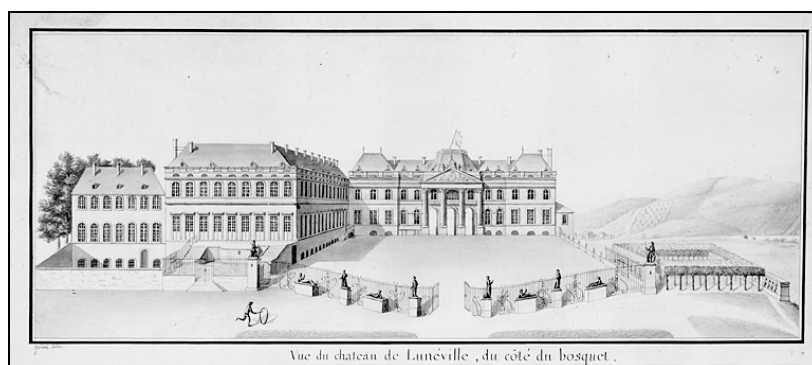


fig. 61 : « Vue du château de Lunéville du côté des Bosquets » encre et lavis, Charles-François Guibal, s. d., Musée de Lunéville ©Région Lorraine - Inventaire Général

Il faut enfin noter l'existence d'une vue d'ensemble du château depuis le jardin, non datée et anonyme (fig. 62), laquelle représente un emmarchement précédé d'une grille à hauteur d'appui, qui est elle-même ponctuée de piédestaux supportant des vases décoratifs... Etrangement, cette disposition ne correspond à aucun témoignage historique. S'agit-il d'un projet ou d'un état qui aurait effectivement existé ? Nous ne sommes pas en mesure de le savoir, mais étant donnée la nature isolée de cette représentation, nous penchons toutefois pour la première hypothèse.



fig. 62 : Vue d'ensemble du château depuis le jardin, gouache anonyme, Musée de Lunéville, s. d. 2^e moitié du XVIII^e siècle ©Région Lorraine - Inventaire Général

³¹⁵ « (...) La grille sur le parc a plusieurs morceaux d'ornemens enlevés, au surplus en état. Le perron régnant au bas de la dite grille a parties de ses marches dérangées et fort déjointes de même que les socles des statues dans la dite grille, qui sont elles mêmes un peu mutilées (...) » (AD 54 C 536)

³¹⁶ Avant le nivellement de l'esplanade par le général Clarke, à moins que cette clôture ait été rétablie au XIX^e siècle.

Les éléments qui bordaient cette esplanade sont finalement arasés en 1800 lorsque le Général Clarke fait niveler le jardin et l'esplanade pour les mettre sur le même plan topographique.

III-3-5-2 Les données archéologiques

Les sondages S.XVII et S.XVIII³¹⁷, implantés sur le rebord de l'esplanade actuelle, ont permis d'observer un massif de fondation imposant, situé à environ – 60 cm sous le niveau actuel, faisant 2 m 54 de large, constitué d'une maçonnerie de blocs de calcaire simplement équarris et liés au mortier de chaux et de sable de couleur jaune-rouille (U.S. 760). Le faciès en gradins de la partie supérieure de cette maçonnerie laisse penser que ce massif de fondation supportait des marches d'escalier, ce qui est assez cohérent avec sa largeur, trop importante pour être celle d'un mur simple. Nous n'observons pas de tranchée de fondation, ce qui signifie qu'il a été construit en tranchée étroite. Celle-ci recoupe verticalement les remblais de nivellement répandus en 1706 et 1710. La base de cette fondation n'a été atteinte que du côté Ouest, où elle se situe à l'altitude 227,96 m. Du côté Est, elle est visiblement plus basse, et n'a pas pu être atteinte en raison de la présence de la nappe aquifère (fig. 63).

Nous observons la présence d'une couche horizontale contenant beaucoup de rebuts de construction (mortier, graviers, fragments de calcaire et de grès rouge, terre cuite architecturale) et épaisse d'une trentaine de centimètres, qui surmonte les remblais de nivellement répandus en 1710 et précède cet emmarchement côté Ouest (U.S. 746). Celle-ci a vraisemblablement été répandue au moment de la construction de cet édifice pour niveler l'extrémité de l'esplanade après la destruction de l'ancienne clôture.



fig. 63 : Vestiges de la clôture Est de l'esplanade – Sondage S.XVIII

Un massif maçonné de plus petite taille, constitué de blocs de calcaire et de grès liés avec un mortier similaire, vient reposer pour moitié sur le bord Est de cette maçonnerie et pour l'autre

³¹⁷ Pour des questions de temps, seul le sondage S.XVIII a donné lieu à un relevé stratigraphique détaillé. Le sondage S.XVII a été réalisé uniquement pour vérifier que la courbe des structures mises au jour correspondait bien à celle figurée sur les plans du XVIIIe. Ce qui est confirmé.

sur les remblais de nivellement du jardin (U.S. 773). Ce massif fait environ 80 cm de large, 35 cm de haut et au moins 1 m 50 de long³¹⁸. Il s'agit d'après nous de la fondation d'un des socles de statue allongée, tels qu'ils sont figurés sur les documents iconographiques du XVIIIe siècle (fig. 32, p. 74 et fig. 61, p. 99)³¹⁹. Au vu des données de fouille, ces socles étaient engagés de moitié dans la marche inférieure de l'escalier (fig. 63). Par extrapolation, le giron de celle-ci devait donc mesurer autour de 80 cm. La largeur totale de l'emmarchement étant estimée, d'après la largeur de son massif de fondation, à 2 m 54, cela ne laisse la place que pour trois degrés³²⁰. Sa hauteur est difficile à estimer car, à cet endroit, le niveau de surface de l'esplanade a été raboté en 1800. En revanche, le niveau de circulation côté jardin, estimé en fonction de l'altitude du sommet de la fondation des piédestaux qui étaient logiquement de plain pied avec le jardin, se trouvait à la cote 229 m. Il se pourrait que l'U.S. 780 constituée d'un sédiment sableux brun-jaune-rouille soit un reliquat de la surface de circulation du XVIIIe.

En positionnant le massif maçonné repéré en fouille sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), il s'avère qu'il est parfaitement calé sur la clôture de l'esplanade du XVIIIe.

Ainsi, nous confirmons la présence d'un emmarchement de trois degrés, agrémenté, côté jardin, de statues posées sur des socles à moitié engagés dans le degré inférieur³²¹. Ces éléments sont venus se substituer au mur et à la grille implantés à l'époque de Léopold. Leur construction est attribuée à Stanislas et a eu lieu entre 1736 et 1753.

III-3-6 Le Rocher

III-3-6-1 Les données historiques

Aménagé en 1742 sur des terrains insalubres occupés autrefois par la rivière³²² et laissés vacants par Léopold, cet ensemble artificiel de rochers et de grottes accueillant des automates en bois à deux dimensions³²³ animés par un système hydraulique, formait un U autour de la branche Sud de la croix du canal.

En 1753, un anonyme bourguignon de passage à Lunéville, le décrit ainsi : « (...) *ce rocher artificiel a été construit par le roi, il est formé avec tant de naturel et de simplicité qu'au premier coup d'œil on s' imagine que les différents groupes de rochers quoique rapportés ont toujours été placés comme ils sont. (...) j'y ai admiré quatre vingt six figures dont les mouvements sont si vrais et si naturels qu'on les croit plutôt un effet de la nature que de l'art (...)* »³²⁴.

Delespine, quant à lui, rentre un peu plus dans le détail : « (...) *Cet endroit infectoit ci-devant l'aile gauche du château ; mais le Roi, par ses lumières et son gout pour les Arts, en a fait un lieu agréable et amusant. L'on y voit des figures plates qui agissent d'une façon si aisée,*

³¹⁸ Il apparaît dans les deux faces du sondage, or celui-ci fait à peu près 1 m 50 de large.

³¹⁹ Le plan du rez-de-chaussée du château par Héré, publié en 1752, et une vue de Guibal sans date, mais dessinée au plus tôt vers la fin du XVIIIe siècle.

³²⁰ Une gouache anonyme de la seconde moitié du XVIIIe siècle représente en effet trois gradins de pierre, sauf qu'ici les piédestaux sont engagés sur la marche supérieure de l'escalier et supportent non pas des statues, mais des vases (fig. 12)...

³²¹ Alors que sur le plan du milieu du XVIIIe siècle, ces socles semblent reposer sur le plus haut degré de l'emmarchement.

³²² « (...) *Ce rocher est de l'invention de sa Majesté, qui a fait un très bel endroit d'un cloaque qui infectoit le château et fatiguoit la vue (...)* » (FILLION DE CHARIGNEU, *ibid.*, p. 12)

³²³ D'après DELESPINE (*ibid.*, p. 44), il s'agissait en effet de « figures plates ».

³²⁴ BM Nancy, Ms 1270 (783) f° 19-20

qu'elles surprennent tous les spectateurs. L'eau, par des conduits cachés, tombe sur différentes roues, et fait mouvoir des fils de fer, qui artistement attachés aux figures, leur donnent des attitudes et des mouvements admirables. Ici une Meunière ouvre la fenêtre de son moulin, regarde si quelqu'un l'appelle, et referme la fenêtre ; là, des moutons paissent sur un coteau, tandis que le Berger fait résonner sa musette, et son chien veillant sur son troupeau, paroît fort occupé de deux béliers qui se battent. Deux Nouvelistes causent et gesticulent beaucoup à la porte d'une maison, où l'on voit une femme qui donne à téter à son enfant : l'un d'eux est porteur d'un placet qu'il adresse à Madame Fortune. Des scieurs de long et des Charpentiers travaillent ; des forgerons dans leur boutique battent en cadence une barre de fer étincelante : dans un coin, un Ivrogne frappe à la porte d'un cabaret ; mais la maîtresse, au lieu de lui ouvrir, lui jette par la fenêtre une potée d'eau sur la tête ; plus loin, deux Soldats se promènent jusqu'à leur guérite, le fusil sur l'épaule, en faisant leur sentinelle au bas d'une perspective où la Reine avec les Dames de sa Cour, paroît à son balcon. Enfin, un Hermite dans son antre aux pieds du Crucifix, lève les mains et les yeux au ciel. (...) »³²⁵.

L'idée de ce « théâtre d'automates », qui révèle un goût précoce pour le « pittoresque », serait née de l'imagination de Stanislas lui-même, assisté d'Emmanuel Héré pour la réalisation du projet général, et de François Richard, pour la réalisation de ses parties mécaniques³²⁶.

La représentation qu'en fait Héré dans son recueil est si détaillée, que l'on peut aisément repérer les multiples figures évoquées plus haut par Delespine (fig. 64). Grâce à ce dernier, nous savons maintenant que la galerie d'architecture représentée sur la partie Ouest du Rocher (à droite sur la gravure de Héré), et dont on pouvait légitimement se demander si elle avait été réalisée, n'était en fait qu'une « perspective »³²⁷, c'est-à-dire un décor fictif peint en trompe l'œil sur un mur.



fig. 64 : Le « Rocher », vu depuis le Grand canal, extrait de E. Héré, *Recueil des plans, élévations...* Paris : François, 1752
© Région Lorraine - Inventaire Général

³²⁵ DELESPINE, *ibid.*, p. 44 (1752)

³²⁶ J. OSTROWSKI, « Le Rocher, théâtre d'automates du roi Stanislas à Lunéville », In : *Pays lorrain*, 1972, p. 175-184

³²⁷ Employé dans un contexte de jardin du XVIIIe siècle, ce mot désigne une peinture en trompe l'œil : « (...) A l'égard des perspectives, elles servent à cacher les murs de pignon, et les murs du bout d'une allée, qu'on ne peut percer plus loin. Elles font une belle décoration, et très-surprenante par leurs percés trompeurs. On les peint à huile, ou à fresque (...) » (DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 188)

Un document de 1766³²⁸ mentionne la présence d'une barrière en chêne placée à hauteur d'appui en avant de ce Rocher. Cette barrière est représentée sur le plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville dessiné par Héré (fig. 65), ainsi que sur la vue d'ensemble du château et des jardins peinte au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle (fig. 52, p. 90). Elle devait servir à tenir les visiteurs à distance des structures fragiles du Rocher et notamment des automates.

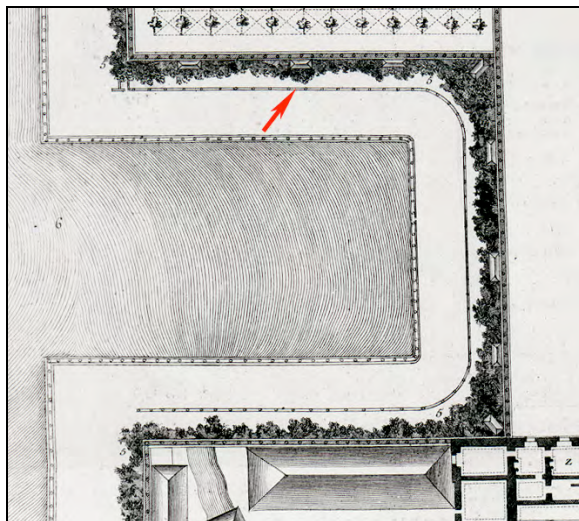


fig. 65 : Localisation de la barrière en chêne implantée en avant du Rocher - Plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville extrait de Héré E., *Recueil des plans, élévations...*, Paris : François, 1752, détail © Région Lorraine - Inventaire Général

III-3-6-2 Les données archéologiques

Le sondage S.XXI, implanté perpendiculairement au mur de soutènement Ouest du Quinconce, a livré quelques informations relatives à la mise en œuvre du Rocher dans cette partie basse du site jusqu'alors délaissée.

D'après nos conclusions (cf. plus haut), la surface de l'U.S. 691 correspond au niveau de sol sur lequel on marchait³²⁹ au moment des travaux engagés par Stanislas en 1742.

Ce sol est surmonté de deux couches horizontales constituées de sédiments terreux très chargés en mortier, sables, graviers, et rebuts de chantier (pierres calcaires, terre cuite architecturale, ardoise³³⁰), et faisant au total une soixantaine de centimètres d'épaisseur (U.S. 687, 692). Ces couches pourraient correspondre aux déblais du chantier de construction des murs de soutènement Ouest et Nord de la nouvelle terrasse du Quinconce. Ils auraient été étalés à la surface du terrain marécageux préexistant pour servir de sous-couche drainante, et ainsi éviter que l'eau présente naturellement dans le sous-sol de ce secteur du jardin ne remonte dans les fondations du Rocher.

A l'extrémité Est du sondage, nous notons la présence d'une maçonnerie de blocs calcaires

³²⁸ AD 54 C 416

³²⁹ Nous devrions plutôt dire sur lequel on « patageait » car ce terrain, correspondant à l'ancien lit remblayé de la rivière et qualifié de « cloaque » à l'époque de Stanislas, était une zone marécageuse.

³³⁰ L'ardoise est utilisée dans les maçonneries pour caler les lits de pierres à l'horizontale.

grossièrement équarris et assisés, liés avec un mortier de couleur beige très friable³³¹. Celle-ci apparaît dans les deux faces du sondage et borde la fondation du mur de soutènement Ouest de la terrasse du Quinconce avec laquelle elle n'est pas liée (fig. 66). Elle fait environ 1 m de hauteur et s'étend sur environ 2 m de large en avant du mur. Son niveau supérieur se situe autour de l'altitude 221,80 m.

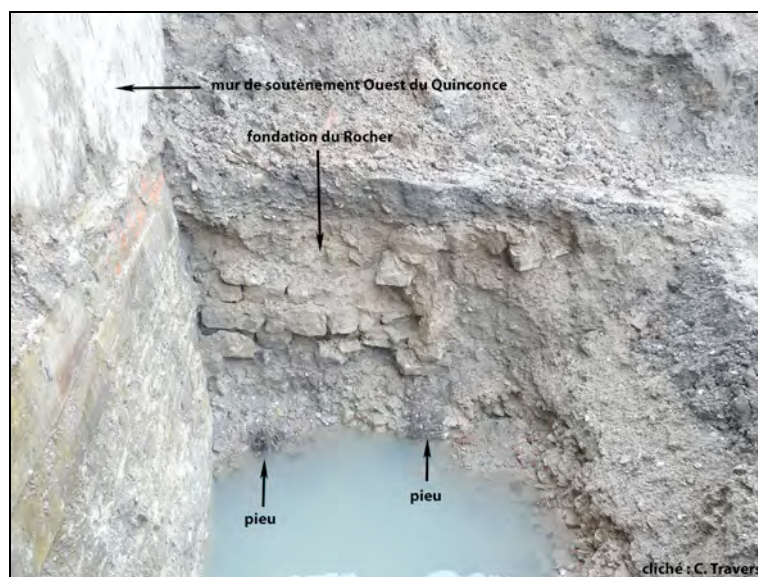


fig. 66 : Vestiges de la fondation du Rocher – Coupe E-0 du sondage S.XXI

Cette maçonnerie pourrait être mise en relation avec les maçonneries découvertes en 1998 par Murielle Georges-Leroy (Service Régional de l'Archéologie de Lorraine), dans les sondages 1 et 2 effectués au pied du mur de soutènement Nord de la terrasse du Quinconce³³². Celles-ci sont apparus à – 65 et – 40 cm sous le niveau de surface actuel, soit quasiment à la même altitude que le niveau supérieur de notre maçonnerie, et s'étendait sur au moins 1 m 50 de large en avant du mur de soutènement. Celle observée dans le sondage 1 est décrite ainsi : « (...) radier de pierres assez plates non taillées mêlées de sable brut de couleur crème. Les pierres étaient posées à plat par lits. Vers le fond du sondage a été observé un niveau de mortier pulvérulent et de terre. Ce radier s'appuie contre le parement extérieur du mur, plusieurs pierres étaient posées de chant contre le bord. Le fond de ce radier n'a pas été atteint par le sondage. Il a été observé jusqu'à 1,50 m en avant du parement du mur (...) ». Le « niveau de mortier pulvérulent et de terre » observé au fond de ce sondage profond de 1 m 80, correspond de toute évidence aux couches étalées à la surface du terrain préexistant, observées dans le sondage S.XXI (U.S. 687 et 692).

A l'époque, les conclusions de l'étude étaient les suivantes : « (...) le radier de pierres plaqué contre le mur (...) n'a pas pu être assez dégagé pour en comprendre la fonction : S'agit-il d'un aménagement du XVIII^e siècle ? Le sondage réalisé par Th. Algrin³³³ à 1 m du mur aurait révélé l'ancien niveau de la promenade qui faisait le tour du bassin du Rocher à 1,50

³³¹ L'eau présente dans le fond du sondage (qui arrivait par petits filets à travers la maçonnerie du mur de soutènement) et l'instabilité des bords, qui menaçaient à tout moment de s'effondrer, nous ont dissuadés d'effectuer un relevé détaillé de cette structure. Nous nous sommes contentés de prendre quelques mesures depuis le haut du sondage et d'enregistrer quelques altitudes à l'aide d'un niveau de chantier.

³³² M. GEORGES-LEROY, Lunéville. Château. Mur de soutènement de la terrasse nord. Fouilles avant travaux M.H., mars et septembre 1998, Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, Service Régional de l'Archéologie, 1999, inédit.

³³³ T. ALGRIN, Lunéville. Château. Restauration des lucarnes, du mur de soutènement et des bassins. Etude préalable, 1997, déposé à la CRMH de Lorraine, p. 27.

*m sous le niveau actuel*³³⁴. Cependant les observations de ce sondage, qui n'a malheureusement pas été situé précisément, ne correspondent pas exactement à celles réalisées contre le mur³³⁵. S'agit-il d'une consolidation du mur de soutènement suite à de premiers désordres ? En l'absence d'une fouille plus étendue, il reste délicat de caractériser ces vestiges ».

D'après nous, ces maçonneries, ainsi que celle observée à l'extrémité Est du sondage S.XXI, ne font qu'une et correspondent au massif de fondation du Rocher aménagé en 1742 par Stanislas au pied des murs de soutènement de la terrasse du Quinconce. Nous constatons que sa largeur (environ 2 m) est inférieure à celle du Rocher qui est figuré sur le plan à l'encre et au lavis du milieu du XVIIIe siècle (environ 5 m). Par contre, elle pourrait correspondre à celle de l'enrochement proprement dit figuré par Héré sur son plan du rez-de-chaussée du château (fig. 65, p. 103)³³⁶ : 1 toise, soit un peu moins de 2 mètres, dans ses parties les plus réduites. D'après ce plan, l'espace compris entre la barrière en chêne située en avant du Rocher et le mur de soutènement fait en revanche un peu plus de 2 toises de large, soit à peu près 5 m, ce qui équivaut à la largeur figurant sur le plan du milieu du XVIIIe siècle, ayant manifestement assimilé l'emplacement de cette barrière à la limite du Rocher.

Les deux pieux verticaux repérés dans le fond du sondage S.XXI sous l'emprise de cette maçonnerie de blocs calcaires, l'un implanté à environ 60 cm du mur de soutènement, l'autre se trouvant sous le bord Ouest de la maçonnerie, correspondent à des pilotis chargés d'assurer la stabilité de l'ensemble de la structure dans les terrains peu stables et engorgés de cette partie du site (fig. 66). Ils sont plantés dans les couches de rebuts de chantier étalées à la surface du terrain préexistant. L'un de ces pieux a été prélevé (élément 20, Pl. XXXXV, vol. III). Il fait 1 m 35 de long pour 25 cm d'équarrissage³³⁷. Son extrémité inférieure est taillée en pointe (46 cm de long) et montre des facettes irrégulières témoignant des coups de hache opérés lors de son époinçage. Son extrémité supérieure est très abîmée et ne nous autorise pas à en dire davantage. Une étude dendrochronologique, prise en charge par le Service Régional de l'Inventaire de Lorraine³³⁸ et réalisée par le bureau d'étude DendroNet, a pu identifier qu'il s'agissait de bois de chêne, mais malheureusement n'a pas pu déterminer de datation (Annexe 10, vol. II, p. 98).

Par la suite, une épaisse couche de sédiments terreux mélangés à des rebuts de chantier³³⁹ a été rapportée par dessus les 60 cm de remblais évoqués plus haut (U.S. 687), de manière à remblayer l'espace compris entre le mur de fondation du Rocher et le futur bras Sud de la croix du canal (U.S. 694). Ces sédiments sont organisés en lits successifs et affectent un pendage E-O³⁴⁰. Leur altitude supérieure se situe à 221,90 m, ce qui correspond *grosso modo* à celle du sommet de la fondation du Rocher. A proximité de l'emplacement du futur canal, côté Ouest, cette couche de remblais épaisse d'environ 1 m 20, se termine en une sorte de talus d'attente compris entre 7 m 70 et 11 m 60. Nous verrons que ce détail n'est pas anodin et préfigure la manière dont sera traitée le bord de la croix du canal.

³³⁴ Soit à l'altitude approximative de 221,20 m, ce qui est beaucoup trop bas par rapport à l'altitude du niveau d'assise du Rocher, estimée d'après nos observations aux alentours de 221,80 m

³³⁵ Nous confirmons donc les doutes de Murielle Georges-Leroy quant aux conclusions tirées par M. Algrin (ACMH) de ses observations « archéologiques ».

³³⁶ Celui-ci est plus précis que tous les autres plans du XVIIIe siècle en ce qui concerne le Rocher et donne une échelle en toises de Roy.

³³⁷ Diamètre maximal de ce pieu, correspondant globalement à celui du tronc d'arbre d'origine.

³³⁸ Nous tenons à remercier chaleureusement Mme Mireille-Bénédicte Bouvet, Conservateur régional de l'inventaire général au Conseil Régional de Lorraine qui nous a fait l'aimable proposition de prendre en charge cette étude.

³³⁹ Contenant entre autres des poches d'argile gris-vert pouvant provenir du chantier de construction des bassins implantés au niveau de l'esplanade et de la terrasse du Quinconce.

³⁴⁰ Cette inclinaison indique qu'ils ont été projetés contre le massif de fondation du Rocher depuis l'Ouest.

III-3-7 Le canal, la branche Sud de la croix du canal et son allée périphérique

Le canal du jardin créé sous Léopold a semble-t-il été remanié à l'époque de Stanislas. En comparant la Carte topographique antérieure à 1738 (fig. 13, p. 27) et les plans de la seconde moitié du XVIII^e siècle (fig. 18, p. 40, fig. 19, p. 41), il s'avère effectivement que sa branche principale E-O a été élargie³⁴¹.

A l'époque de Stanislas, le canal du jardin était constitué de trois parties³⁴². Leurs dimensions sont détaillées dans un document de 1767³⁴³ :

- La partie allant de la prise sur la rivière jusqu'à l'angle rentrant des talus faisant 89 toises de long (soit 254 m), 12 toises 6 pieds de large (soit 36 m), et 6 pieds de profondeur (soit 1 m 70)³⁴⁴,
- La partie longeant le parterre, depuis l'angle du canal jusqu'au pont cintré situé vis-à-vis du château³⁴⁵, faisant 172 toises de long (492 m), 11 toises 7 pieds « réduit de largeur »³⁴⁶ (soit 33 m), et 6 pieds « réduit de profondeur » (soit 1 m 70),
- La partie formant une croix sur la seconde, entre le Rocher et le Trèfle, chaque branche faisant 20 toises de long (soit 57 m) et 13 toises de largeur (soit 37 m).

Les deux premières parties sont alors revêtues de chaque côté par un mur de moellons de 3 pieds 6 pouces d'épaisseur³⁴⁷ (soit 1 m) surmonté d'une balustrade en bois faite de « garde-sauts de charpente avec semelles, poteaux, balustres tournées et appuis de chêne », qui se poursuit sur la troisième partie, conçue sans mur. Cette balustrade, qui était peinte en blanc, est mentionnée en 1744-1745 dans les Mémoires du duc de Luynes³⁴⁸, et figure sur les deux tableaux du XVIII^e représentant le château de Lunéville et ses jardins (fig. 51, p. 89 et fig. 52, p. 90). Elle est venue remplacer (ou compléter) le mur de parapet construit à l'époque de Léopold. En 1753, un anonyme bourguignon de passage à Lunéville signale en revanche l'existence d'un petit treillage de deux pieds de haut peint en vert³⁴⁹. Cette description nous surprend, d'autant plus que les « murs, balustres et appuis » mentionnés en 1767 dans un document d'acensement³⁵⁰, semblent bien correspondre à la balustrade évoquée vingt ans plus tôt par le duc de Luynes... Notre anonyme bourguignon aurait-il mélangé ses notes³⁵¹ ?

La modification majeure opérée à l'époque de Stanislas reste néanmoins l'adjonction d'un bras N-S implanté en travers de la branche principale de ce canal, formant une croix au niveau

³⁴¹ Probablement du côté Nord, lors de l'implantation des Chartreuses sur l'ancienne prairie.

³⁴² AN Q1 728

³⁴³ AD 54 B 11 131

³⁴⁴ Ces dimensions sont manifestement exprimées en mesures de Lorraine.

³⁴⁵ 1767 : « (...) le 3^e pont ceintré dans son plan, dit des cuisines (...) » (AN Q1 728)

³⁴⁶ Nous ne cernons pas très bien ce que veut dire cette expression, rencontrée à plusieurs reprises dans les sources du XVIII^e. Veut-on signifier qu'il s'agit de sa plus petite largeur ? En effet, d'après la Carte topographique dressée par Joly en 1767, donc contemporaine de cette description, la branche principale du canal se rétrécit d'Est en Ouest et passe de 50 m, dans l'angle du canal, à 33 m, au niveau du pont cintré. La largeur annoncée a donc visiblement été mesurée à l'endroit où ce canal était le moins large.

³⁴⁷ Cette dimension est supérieure à celle de la fondation du mur de la berge Sud retrouvé dans le sondage S.XXII. Il s'agit peut-être de la largeur du mur Nord probablement déplacé et refait à l'époque de Stanislas.

³⁴⁸ L. DUSSIEUX et E. SOULIE, *ibid.*

³⁴⁹ « (...) Ce canal est surmonté et enfermé par une petite balustrade en treillage de la hauteur de deux pieds peint en vert. (...) » (BM Nancy, Ms 1270 (783) f° 19-20)

³⁵⁰ AN Q1 728

³⁵¹ Celui-ci mentionne effectivement des treillages verts de deux pieds de haut autour des platebandes du parterre central : « Les plate bandes sont figurées par des treillages verts qui n'ont guère plus de deux pieds de hauteur. » (BM Nancy, Ms 1270 (783) f° 19-20)

du Rocher. D'après les sources, cette portion de canal était également bordée par une balustrade en bois, bien visible sur les deux représentations picturales du XVIIIe (fig. 51, p. 89 et fig. 52, p. 90), mais ne possédait pas de murs³⁵². Héré représente effectivement le bord de cette portion de canal sous la forme d'un glacis surmonté d'une balustrade (fig. 64, p. 102). Ce que confirme le tableau attribué à A. Joly, sur lequel ce glacis est représenté en vert, évoquant l'existence d'un revêtement végétalisé (fig. 51, p. 89).

D'après les données de fouille enregistrées dans le sondage S.XXI, l'aménagement du bras Sud de la croix du canal a suivi de peu l'épandage de remblais rapporté entre la fondation du Rocher et l'emplacement présumé du canal (U.S. 694). L'extrémité talutée de ces remblais laissés en attente est recouverte d'une couche de terre rapportée mélangée à des rebuts de chantier (U.S. 693). Cette couche a manifestement servi à dresser le profil en talus du bord du canal. Nous observons que sa surface a été soigneusement nivelée : elle est inclinée selon un angle de 30° dans sa moitié inférieure, s'aplanit à l'altitude de 221 m et se redresse selon un angle de 50° dans sa partie supérieure. Les couches de remblais sous-jacentes (U.S. 692, 691, 688) ont été retaillées dans son prolongement et selon la même inclinaison pour constituer le profil en creux du canal.

Suite à ce travail de préparation, une couche d'argile a été appliquée sur le fond (U.S. 686a) et sur le talus (U.S. 686b), formant le corroi d'étanchéité du canal (fig. 67). Les données archéologiques confirment donc les informations historiques, à savoir l'absence de revêtement maçonné sur les bords du bras Sud de la croix du canal.

Le niveau supérieur du corroi de fond se situe à l'altitude 220 m, ce qui, compte tenu de la pente nécessaire à ce type de structure hydraulique, est cohérent avec l'altitude de 220,66 m observée dans la branche principale du canal, 140 m en amont (S.XXII). N'ayant pas pu atteindre sa base, nous ignorons son épaisseur. En revanche, le corroi appliqué sur le talus fait 28 cm d'épaisseur. Nous observons une différence de couleur entre l'argile appliquée contre la partie basse du talus (jusqu'au replat effectué par l'U.S. 693 à la cote 221 m) qui est rouille-gris³⁵³, et celle appliquée contre sa partie supérieure, qui est plus brune. Cette différence pourrait témoigner de la transition entre sa partie immergée et sa partie émergée. En effet, pour des raisons esthétiques ce talus était probablement végétalisé. Or, sous l'action de l'activité biologique engendrée au niveau du racinaire des végétaux, un sédiment a tendance à se brunifier. Ces éléments nous permettent d'en déduire la hauteur d'eau approximative qui régnait dans cette partie du canal lors de son utilisation, soit 1 m (environ 3 pieds).

N'ayant pas observé de trace de maçonnerie au sommet de ce talus, nous confirmons l'absence de parapet. Ce qui, de fait, confirme la présence d'une balustrade en bois, qui ne nécessite pas de fondation maçonnée, et qui est clairement attestée par les sources historiques.

Vers 9 m 80, nous observons la trace d'un pieu en bois planté verticalement dans les remblais laissés en attente (U.S. 694) et scellé par les remblais de formation du talus du canal (U.S. 693) (fig. 67). Cet élément a été prélevé (son négatif correspond à l'U.S. 701). Il fait 1 m 60 de long et 38 cm d'équarrissage (élément 21, Pl. XXXV, vol. III). Sa tête est arrondie et sa pointe, taillée en facettes régulières, fait environ 60 cm de long. Il s'agit manifestement d'un pilotis. D'après sa position stratigraphique, celui-ci est manifestement en lien avec les

³⁵² 1767 : « (...) et la troisième et dernière partie forme une croix sur la seconde partie entre le rocher et le bâtiment du treffle (...) sans murs mais avec balustres (...) » (AN Q1 728)

³⁵³ La différence de couleur observée entre le corroi de fond, gris foncé, et celui du talus, rouille-gris, est due au fait que celui du fond est toujours resté immergé sous la nappe aquifère. Alors que le corroi du talus, une fois le canal asséché et comblé, s'est retrouvé au contact avec l'air présent naturellement dans les interstices du sous-sol, et a donc subi une oxydation, qui a engendré cette coloration rouille.

structures du canal. Sa localisation, à l'aplomb du sommet du talus, laisse penser qu'il était peut-être destiné à assurer la stabilité de la balustrade qui bordait le canal. Selon cette hypothèse, le fait qu'il se trouve à environ 60 cm sous le niveau de surface du XVIII^e est surprenant. Mais cette situation n'est peut-être pas d'origine. En effet, il a pu s'enfoncer sous le poids des sédiments rapportés au XX^e siècle dans ce secteur du jardin, d'autant plus que les sédiments graveleux dans lesquels il a été planté n'opposent pas une très grande résistance. D'après l'étude dendrochronologique effectuée par DendroNet (Annexe 10, vol. II, p. 98) ce pilotis est en chêne et la date d'abattage de l'arbre ayant servi à le façonner, comprise dans la fourchette 1739-1759, confirme notre interprétation chronologique. Ce pieu serait donc susceptible de matérialiser l'emplacement de la balustrade et donc celui du bord de la croix du canal. En le positionnant sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), il s'avère qu'il se trouve assez près de l'endroit où le plan du XVIII^e situe le bord du canal. La limite entre le fond du canal et l'amorce du talus se situe quant à elle vers 13 m 50, et celle entre le talus immergé et le talus émergé vers 11 m (Pl. II, vol. III).

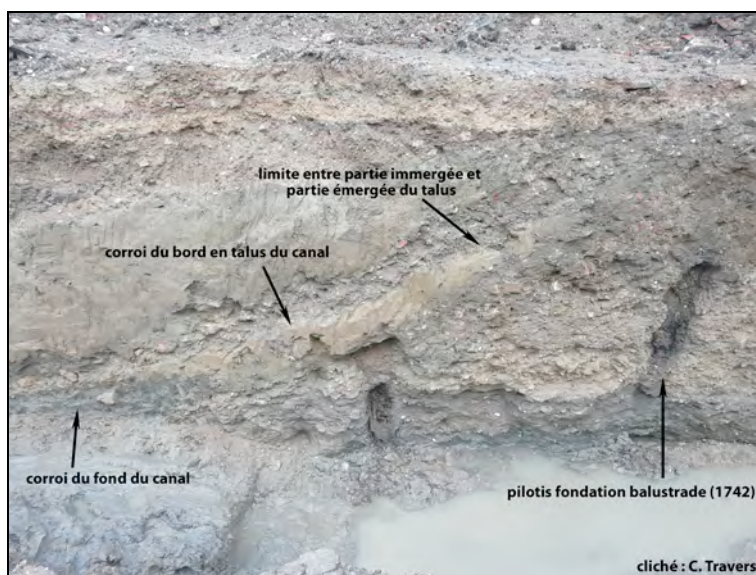


fig. 67 : Vestiges du bras Sud de la croix du canal – Coupe O-E du sondage S.XXI

Par ailleurs, l'U.S. 696, observée entre 6 m et 7 m 80, entaillant le sommet de l'U.S. 694, et constituée de graviers millimétriques à centimétriques, correspond d'après nous au reliquat de la couche de consolidation aménagée dans le fond de l'allée périphérique qui bordait ce canal. Le sable qui en remplit les interstices, nous indique que la surface de cette allée était très certainement revêtue d'une couche de sable rouille. Ce maigre reliquat ne permet pas de savoir quelles étaient ses limites d'origine. Mais connaissant la largeur minimum du Rocher, 2 m, et l'implantation de la balustrade du canal, située à 9 m 80 du mur de soutènement, nous pouvons en déduire qu'elle faisait au maximum 7 m 80 de large. L'intervalle compris entre la barrière en chêne implantée en avant du Rocher, positionnée sur la superposition de plans à 4 m 50 du mur de soutènement d'après le plan de Héré (Pl. II, vol. III), et la balustrade du canal faisait quant à lui 5 m 30 de large. Au vu des données de fouille, le niveau de surface de cette allée devait se situer aux alentours de l'altitude 222 m. Le talus était donc immergé à 50 %.

III-3-8 Le bassin du parterre du pavillon de la Cascade

III-3-8-1 Les données historiques

L'absence de ce parterre sur la Carte topographique antérieure à 1738 (fig. 13, p. 27) et son apparition sur les plans datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle (fig. 68 et 69), laissent penser qu'il s'agit d'un aménagement de Stanislas. Les sources d'archives, qui se sont avérées très pauvres en ce qui concerne les travaux réalisés sous le règne de Stanislas, ne l'évoquent à aucun moment. Seule une vague mention dans une description de 1753 évoquant le pavillon de la Cascade atteste effectivement de sa réalisation : « (...) *Par derrière ce sallon, sont dix à douze colonnes ornées d'architecture, vis à vis de ces colonnes sont des parterres de gazons, et des allées d'arbres et de charmilles* (...) »³⁵⁴.

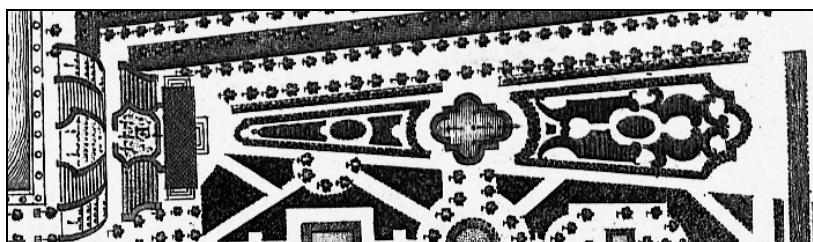


fig. 68 : Le parterre du pavillon de la Cascade d'après Héré - Plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville extrait de Héré E., *Recueil des plans, élévations...*, Paris : François, 1752, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 69 : Le parterre du pavillon de la Cascade au milieu du XVIII^e siècle - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIII^e siècle) détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

L'idée de ce parterre est probablement née de la volonté d'ouvrir la perspective derrière le pavillon de la Cascade. Ce secteur était auparavant occupé par le quart Nord du bosquet n° 1. Or, selon les règles de composition encore en vogue à cette époque : « (...) *Un Parterre est la première chose qui doit se présenter à la vûe, il doit occuper les places les plus proches du bâtiment, soit en face ou sur les côtés, tant par rapport à sa beauté et à sa richesse, qui se trouvent sans cesse sous les yeux, et se voient de toutes les fenêtres d'une maison. On doit accompagner les côtés d'un Parterre, de morceaux qui le fassent valoir. Une pièce aussi plate demande du relief, tels que sont les bosquets et les palissades. L'on examinera avant que de les planter, si l'on jouit d'une belle vûe de ce côté-là, on tiendra pour lors les côtés d'un Parterre tout découverts en y pratiquant des boulingrins, des esplanades et autres pièces plates, qui feront jouir de cette belle vûe. Donnez-vous de garde de la boucher par des bosquets (...).* »³⁵⁵. Ainsi, lorsque Stanislas fait aménager le pavillon de la Cascade, probablement dans les années 1738-1740, la présence de ce couvert arboré devient inopportune. On le détruit pour lui substituer un parterre, constitué, d'après les plans, de deux

³⁵⁴ BM Nancy, Ms 1270 (783) f° 19-20

³⁵⁵ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 52.

tapis de gazon découpé cernés d'une platebande encadrant un bassin carré quadrilobé implanté sur l'axe des grands bassins circulaires des bosquets n° 1 et 2. En ce milieu de XVIIIe siècle, ce type de parterre, plus sobre et apparemment plus facile d'entretien, appelé « parterre à l'anglaise » par Dezallier d'Argenville³⁵⁶ était alors préféré aux parterres de broderies : « (...) *Les Parterres à l'Angloise sont les plus simples et les moindres de tous. Ils ne doivent être composés que de grands tapis de gazon tout d'une pièce, ou peu coupés, et entourés d'une plate-bande de fleurs, avec un sentier ratissé de deux ou trois pieds de large, qui sépare le gazon d'avec la plate-bande, et que l'on sable, afin de les détacher. On leur donne ce nom de Parterres à l'Angloise, parce que la mode en vient d'Angleterre. Ces pièces sont aujourd'hui très-pratiquées en France, elles sont souvent préférées aux Parterres de broderie, parce qu'on les croit de moindre entretien (...)* »³⁵⁷.

Ce parterre était encadré, au Sud, par la palissade qui enfermait les compartiments du bosquet n° 1, et au Nord par une palissade qui longeait l'allée bordée d'arbres implantée le long des talus. A son extrémité Est, nous voyons que les alignements qui encadraient les tapis de gazon implantés sous Léopold à l'extrémité Est du jardin, sont interrompus. Ils ont certainement été supprimés afin que la vue sur la campagne environnante soit entièrement dégagée vis-à-vis des fenêtres du pavillon de la cascade.

III-3-8-2 Les données archéologiques

Le sondage S.VII, implanté sur l'emprise théorique du bassin carré quadrilobé agrémentant ce parterre, a effectivement permis d'attester la présence d'un bassin datant du XVIIIe siècle. La couche d'argile épaisse de 24 cm (U.S. 241) repérée à l'extrémité Ouest du sondage correspond en effet au corroi du fond d'un bassin étanchéifié à l'argile (fig. 70). Cette couche s'épaissit vers l'Est où elle est limitée par une tranchée verticale correspondant à la tranchée de récupération des pierres du contremur (U.S. 245). La couche de sable jaune-rouille et de graviers qui surmonte ce corroi (U.S. 238) est peut-être en place. Dans ce cas, le fond du bassin se situait autour de la cote 229 m, soit à environ 1 m sous le niveau actuel. Les couches de mortier beige (U.S. 237) et de mortier de tuileau (U.S. 238) qui surmontent cette couche de sable, proviennent de toute évidence de la destruction des parois maçonnées du bassin. L'U.S. 239 correspond quant à elle au corroi de ceinture tombé vers l'intérieur du bassin après la destruction du mur de douve. Son épaisseur, 38 cm (soit 1 pied 2 pouces), pourrait correspondre à celle du corroi de ceinture d'origine (à moins que celui-ci ait été entamé lors de la récupération des pierres du mur de douve). Selon toute logique, l'U.S. 240, solidaire de sa limite supérieure et constituée de mortier beige mélangé à quelques fragments d'argile, témoigne de la nature du mortier qui liait les pierres du contremur. Le lit de mortier de tuileau pulvérulent intercalé entre ce corroi de ceinture affaissé et le corroi de fond en place (U.S. 242), pourrait quant à lui être un reliquat de la maçonnerie du mur de douve. D'après nos observations, l'implantation de ce dernier devait se trouver autour de 4 m dans notre sondage. En positionnant cette limite sur la superposition de plans (Pl. II, vol. III), il s'avère qu'elle ne tombe absolument pas à l'endroit attendu. En effet, nous aurions dû recouper le demi-cercle du côté Est du bassin vers 8 m 50. Soit ce bassin avait une taille inférieure à celle que représentent les plans de la seconde moitié du XVIIIe, soit sa forme était différente. Nous penchons pour cette seconde solution. En effet, sur les plans de la fin du XVIIIe siècle (fig. 73, p. 115 et fig. 78, p. 119), ce bassin apparaît comme étant circulaire et de taille assez similaire à celle des bassins situés aux centres des bosquets n° 1 et n° 2, ce qui est pour le

³⁵⁶ L'édition à laquelle nous nous référons, revue et corrigée par Dezallier d'Argenville lui-même, date de 1747.

³⁵⁷ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 88.

coup davantage en adéquation avec nos observations de terrain.

Ces données remettent en cause l'interprétation des résultats de la prospection par radar effectuée au niveau de ce bassin (Annexes 2 et 3, vol. II, p. 2 et 3), laquelle confirmait l'existence d'un bassin quadrilobé à l'emplacement figuré sur les plans du XVIII^e³⁵⁸.

Le creusement de la fosse d'implantation de ce bassin dans les remblais de nivellement de la plateforme du jardin répandus à l'époque de Léopold (U.S. 246) a sans doute suivi de peu le décapage de surface opéré lors de la destruction des structures végétales du bosquet n° 1. Etant donné que nous n'avons retrouvé aucune fosse de plantation liée à l'implantation de ces dernières, nous pensons que la profondeur de ce décapage a dû être assez conséquente³⁵⁹. Les nodules d'argile gris-vert repérés au sein de l'U.S. 246 sur une ligne située à – 40 cm sous sa limite supérieure pourrait témoigner de la limite inférieure de ce décapage. Ainsi, les sables et graviers situés au-dessus de cette limite seraient contemporains de Stanislas, et auraient servi à remettre le jardin de niveau après la destruction des structures du bosquet.



fig. 70 : Vestiges du bassin du parterre du pavillon de la Cascade – Coupe O-E du sondage S.VII

Vers 11 m, la surface de ce remblai est entamée par une couche de bonne terre qui se prolonge jusque vers 19 m 50 (U.S. 251, 253). Celle-ci correspond vraisemblablement au substrat de plantation des structures végétales du parterre créé à l'Est du bassin. L'implantation du bord Ouest de ce parterre est elle aussi décalée de plusieurs mètres vers l'Ouest par rapport à ce que figure le plan du XVIII^e (Pl. II, vol. III), et détermine un espace de circulation d'environ 6 m de large entre le bassin et la surface plantée.

Cette couche de bonne terre n'est pas égale sur toute sa longueur. Elle fait autour de 40 cm d'épaisseur³⁶⁰ entre 11 m et 12 m 60, puis s'affine entre 12 m 60 et 13 m 60 où elle ne fait plus que 10 cm d'épaisseur, et s'épaissit à nouveau au-delà de 13 m 60. Le premier intervalle de 1 m 60 de large pourrait correspondre à l'implantation d'une platebande. En effet, si,

³⁵⁸ M. CHEMIN, S. TRILLAUD, *Etude des jardins du Château de Lunéville : rapport de prospection géophysique*, Géocarta, septembre 2008 (documentation Agence Caillault, ACMH)

³⁵⁹ Ce qui est assez logique compte tenu du fait qu'il s'agissait d'arracher des arbres et des palissades plantés vers 1712, donc ayant une trentaine d'années en 1740.

³⁶⁰ Cette épaisseur n'est pas celle d'origine car la surface de ce parterre a été rabotée lors des aménagements postérieurs.

comme l'indique Dezallier d'Argenville, celle-ci était plantée de fleurs, son sol a dû être travaillé plus en profondeur, ce qui expliquerait la plus grande épaisseur de bonne terre observée à cet endroit. Cette dimension rentre dans la fourchette haute préconisée par Dezallier d'Argenville : « (...) *Les plate-bandes qui entourent et qui enclavent les Parterres, empêchent qu'on ne les puisse gâter en marchant dedans. Elles leur servent encore d'ornement par les ifs, les arbrisseaux et les fleurs qu'on y élève. Leur proportion ordinaire est de quatre pieds de large pour les petites, et de cinq à six pour les grandes (...)* »³⁶¹. Le second intervalle, faisant 1 m de large, correspondrait alors à la largeur du sentier qui séparait cette platebande du parterre de gazon proprement dit, ce qui là encore est en adéquation avec les préconisations de Dezallier d'Argenville : « (...) *avec un sentier ratissé de deux ou trois pieds de large, qui sépare le gazon d'avec la plate-bande, et que l'on sable, afin de les détacher (...)* »³⁶².



fig. 71 : Vestiges des aménagements de surface du parterre du pavillon de la Cascade – Coupe O-E du sondage S.VII

Plus à l'Est, cette couche disparaît au profit de couches de remblais graveleux ou terreux (U.S. 255, 257, 258, 259) surmontées d'une couche de graviers à matrice sableuse jaune-rouille de structure légèrement tassée (U.S. 254) pouvant être interprété comme le reliquat d'un sentier sable³⁶³. Celle-ci fait 1 m 90 de large (soit 6 pieds) et est interrompue par une couche de bonne terre (U.S. 256), pouvant correspondre au substrat de plantation d'une pièce de gazon (fig. 71).

³⁶¹ DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 91.

³⁶² DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 88.

³⁶³ Le fait que nous ne la retrouvons pas dans la face opposée du sondage pourrait être dû au fait que le rabotage opéré à la surface de ce parterre lors de sa destruction a été effectué de façon irrégulière.

III-4 L'évolution du jardin de 1766 à la Révolution

III-4-1 Le démantèlement des bassins, du Kiosque et du Rocher en 1766

A la mort de Stanislas, en 1766, un arrêt de Louis XV stipule que « *les maisons, bâtiments, jardins, potagers, terrains, garennes et autres immeubles que le roy de Pologne possédait à son décès tant à Lunéville qu'à Commercy qu'en autres lieux des Duchés et qui ne produisent actuellement aucun revenu* » doivent être acensés³⁶⁴. Le 25 juillet 1766, les matériaux provenant du Kiosque et des bassins (pierre, plomb, cuivre et fer des maçonneries, tuyaux, robinets, soupapes, ajutages) sont vendus aux enchères : (...) *démolitions des bassins des bosquets de Lunéville et des plombs cuivre et fers des file(rées) cors, jardins et fontaines en dépendant* (...) »³⁶⁵. C'est Krantz, l'ancien fontainier du domaine, qui en est l'adjudicataire. De même, les éléments en bois, en pierre et en brique qui composaient le Rocher sont démantelés et récupérés³⁶⁶. Le roi décide en revanche de conserver le château et ses dépendances proches qu'il fait transformer en caserne. Un premier détachement de gendarmes, surnommés les Gendarmes Rouges en raison de leur habit écarlate, arrive à Lunéville et s'installe au château au mois de novembre 1766.

La destruction des bassins et la récupération de leurs matériaux de construction sont confirmées par les données de fouille. En témoigne l'absence des maçonneries des contremurs et murs de douves de tous les bassins de cette époque recoupés par nos sondages³⁶⁷ (S. IV : bassin de la salle des Marronniers, S.V : bassin central du bosquet n° 1, S.VI : bassin de la salle des Tilleuls, S.VII : bassin du parterre du pavillon de la Cascade, S.VIII : bassin central du bosquet n° 2, S.X : bassin du Labyrinthe, S.XII : bassin central du bosquet n° 3, S.XVI : bassin de l'extrémité Ouest du jardin du Kiosque, S.XIX : bassin de l'esplanade, S.XX : bassin de la terrasse du Quinconce) et les couches de démolitions qui les comblent et qui remplissent les tranchées d'implantation de leurs contremurs (U.S. 51bis, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 69, 71, 72, 75, 76, 146, 147, 148, 149, 150, 158, 159, 160, 169, 170, 171, 172, 212, 213, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 245, 249, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 342, 343, 344, 345, 346, 351, 567, 568, 599, 782, 783, 784, 786).

Dans la coupe CD du sondage S.XX pratiqué au niveau du bassin de la terrasse du Quinconce, a été repérée une fosse à fond plat et à bord vertical profonde de 40 cm, creusée juste derrière le contremur (U.S. 637, 638). Elle n'apparaît pas dans la face réciproque. Son niveau d'ouverture étant occulté par le remaniement de surface opéré au XXe siècle, nous ne pouvons pas être sûrs de son attribution chronologique. Cependant, la présence de mortier jaune-rouille et de fragments de grès rouge et de calcaire dans son comblement semble indiquer qu'elle est contemporaine de la destruction du bassin. Il pourrait s'agir de la fosse de destruction d'un regard, remblayée après la récupération des matériaux qui le constituaient.

De même, dans la coupe AB du même sondage, les remblais de comblement et le corroi de fond de ce bassin sont entaillés à partir de 11 m 50 par une fosse à bords évasés présente dans les deux faces du sondage et dont nous n'avons atteint ni le fond ni l'extrémité Sud (U.S. 620,

³⁶⁴ CHAPOTOT S., *Les jardins du roi Stanislas*, préf. François Pupil. Ed. Serpenoise, Metz, 1999

³⁶⁵ AN KK 532

³⁶⁶ 1766 : « (...) toutes les machines et figures qui composoient le rocher ainsi que la barrière en chêne à hauteur d'appui qui étoit en avant dudit rocher (...) » (AD 54 C 416)

³⁶⁷ Seul le contremur du bassin de la terrasse du Quinconce a échappé à ce pillage organisé.

621, 622, 645). Elle a dû être creusée peu de temps après le comblement du bassin car elle est recouverte en partie par une couche de terre attribuable au XVIII^e siècle rapportée postérieurement à la destruction du bassin (U.S. 597, 619). De plus, son comblement comporte des fragments de matériaux de démolition assez similaires à ceux présents dans le comblement du bassin : briques (dont certaines sont brûlées), pierres calcaires, nodules d'argile gris-vert, beaucoup de graviers, sable, mortier, rares fragments de grès rouge. S'agit-il de la fosse de récupération des canalisations du bassin et/ou des structures du jet d'eau central ? Dans ce cas, celles-ci auraient été récupérées dans un second temps.

A ce propos, la tranchée profonde et étroite remplie de sédiments brassés (U.S. 657) observée à l'extrémité Sud du sondage S.XXIII, pourrait quant à elle être interprétée comme la tranchée de récupération de l'adduction hydraulique du bassin de la terrasse du Quinconce. Elle est implantée au bord de la contre-allée Nord du parterre central³⁶⁸, côté talus, et est parfaitement axée sur les vestiges du bassin. Stratigraphiquement, elle recoupe les niveaux de remblais contemporains de Léopold, et est entaillée par des couches de remblais postérieures à 1766.

Les données de fouille observées dans le sondage S.XIV nous permettent quant à elles d'affirmer que la destruction du pavillon du Kiosque a bien eu lieu. Les seules traces que nous ayons retrouvées de cet édifice sont en effet les fosses de récupération des matériaux qui constituaient ses fondations maçonnées (U.S. 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419) et d'un élément enterré localisé vers son centre (U.S. 436, 437, 438, 439, 440, 441).

Suite à la destruction de ces structures, une couche de bonne terre destinée à remettre en état la surface du jardin a visiblement été répandue. Celle-ci a été observée dans les sondages S.IV (U.S. 166, 167, 168), S.VI (U.S. 215), S.VII (U.S. 249), S.VIII (U.S. 68), S.XII (U.S. 337), et S.XX (U.S. 597, 599, 619), recouvrant les couches liées à la destruction du bassin de la salle des Marronniers, du bassin de la salle des Tilleuls, du bassin du parterre du pavillon de la Cascade, des bassins situés aux centres des bosquets n° 2 et 3, et du bassin de la terrasse du Quinconce. Cette terre comporte quelques fragments épars de matériaux similaires à ceux repérés dans le comblement des bassins, ce qui permet de penser que son épandage est contemporain ou légèrement postérieur à la destruction de ces derniers. Nous l'avons également observée dans le sondage S.XIV, scellant la fosse de destruction des fondations du Kiosque (U.S. 404). D'après la légende de la Carte topographique dressée par Joly en 1767, tous les bassins du jardin, sauf ceux des bosquets n° 2 et 3, étaient alors engazonnés : « *bassins actuellement en gazon* » (fig. 72). Cette terre a donc pu servir ponctuellement de substrat de plantation pour marquer l'emplacement de certains bassins avec du gazon.

Concernant le Rocher, tous les éléments qui composaient le théâtre d'automates (personnages, constructions, et conduites hydrauliques) ont été récupérés en 1766. La couche de terre mêlée de matériel (brique, mortier, sable grossier, cailloux, pierres, charbon) recouvrant l'argile du talus de la branche Sud du canal, observée dans le sondage S.XXI (U.S. 685), est vraisemblablement en rapport avec la destruction de ces éléments. En revanche, les enrochements artificiels sur lesquels ces derniers prenaient place ont visiblement été conservés. En effet ceux-ci figurent sur une vue du Rocher dessinée en 1814³⁶⁹. Leur démantèlement définitif n'est vraiment attesté que dans les années 1852-1853, date à laquelle

³⁶⁸ A cette époque, les canalisations suivaient en général le tracé des allées. Cela permettait d'effectuer les éventuelles réparations et opérations d'entretien sans avoir à endommager les structures végétales du jardin.

³⁶⁹ Dessin de Charles-François Guibal, Bibliothèque Municipale de Nancy Ms (1861) n° 75.

ils servent de carrière pour la création des rampes de la petite cour intérieure appelée « cour des Marronniers »³⁷⁰.

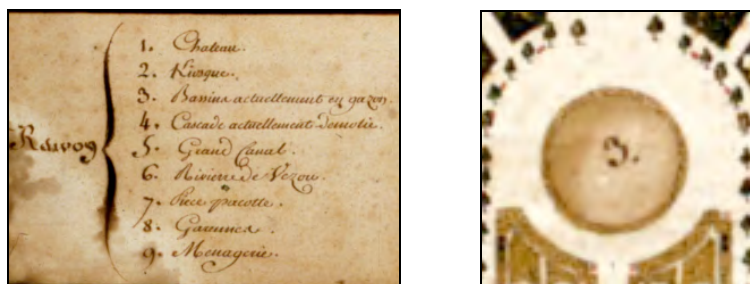


fig. 72 : Les bassins engazonnés mentionnés en 1767 - « Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767, détails © Région Lorraine - Inventaire Général

III-4-2 Transformation de l'ancien jardin du Kiosque entre 1767 et 1788



fig. 73 : Plan dit « des Gendarmes Rouges », encre et aquarelle, AC Lunéville série M, s. d. (vers 1788)
© Région Lorraine - Inventaire Général

Un plan du jardin réalisé vers 1788 (fig. 73) montre que l'ancien jardin du Kiosque a été transformé en un immense quinconce composé de six rangées d'arbres et que son extrémité Ouest, adjacente au perron de l'aile Sud du château, a été isolée du reste du jardin par la construction d'un mur implanté dans l'alignement de la grille de l'esplanade. Ce mur correspond de toute évidence à celui que l'on voit sur la « Vue du château de Lunéville du côté des Bosquets » dessinée par Guibal à la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle (fig. 74). Le jardin ayant été ouvert au public³⁷¹, il s'agissait de réserver un espace privatif pour les commandants de gendarmerie qui jouissaient alors des anciens appartements ducaux. Nous ne connaissons pas la date exacte de ces modifications, mais celles-ci sont effectives en 1788.

³⁷⁰ « (...) On a utilisé à cet effet des blocs de pierre qui formaient jadis un rocher factice maintenant en ruine au dessous de la grande terrasse du château au lieu dit le Rocher. C'était comme une carrière où l'on cassait ces pierres pour l'entretien du sol des cours des casernes (...) » (SHAT Article 8 section 1 carton 4)

³⁷¹ L'ouverture au public est attestée en 1788 : « (...) Le corps étoit en outre chargé de la surveillance et l'entretien du grand jardin public entretien d'allée, bosquets, charmilles, gazons etc et le commandant le receuillant les fleurs et les fruits de son jardin particulier joignant le grand canal le faisoit entretenir. (...) » (AD 54 C 78)

Les sondages S.XIII, S.XIV, S.XV et S.XVI, pratiqués sur l'emprise du jardin du Kiosque, ont permis de mettre en évidence un certain nombre de traces en rapport avec ces nouvelles dispositions.



fig. 74 : Mur du petit jardin privatif créé à l'extrémité Ouest de l'ancien jardin du Kiosque - « Vue du château de Lunéville du côté des Bosquets » encre et lavis, Charles-François Guibal, s. d., Musée de Lunéville ©Région Lorraine - Inventaire Général

III-4-2-1 Un quinconce d'arbres

Plusieurs trous de plantation repérés dans les sondages S.XIII, S.XIV et S.V sont en effet attribuables à l'implantation de ce quinconce. Dans le sondage S.XIII, il s'agit de la fosse à bords évasés remplie de limons sableux brun foncé contenant une certaine quantité de sable et de graviers (U.S. 458, 464, 465), repérée à 4 m 50 du mur de clôture Est du jardin (U.S. 452). Cette fosse entame les couches de destruction de la galerie du Kiosque, ce qui la situe chronologiquement après 1762. De même, les deux fosses à bords évasés, profondes de 1 m 50 repérées dans la face Sud du sondage S.XIV, n'ayant pas de réciproque, et recoupant les couches de destruction du Kiosque, correspondent à des trous de plantation effectués après 1766. Leur envergure, 1 m 50 pour celle située à gauche dans la coupe E-O relevée (U.S. 395, 402, 403) et plus de 2 m pour l'autre (U.S. 424, 425, 426, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434), est comparable à celle de la fosse précédente, et montre qu'elles ont accueilli des arbres de haute tige déjà d'une belle taille. Leur comblement contient des sédiments identiques à ceux dans lesquels elles ont été creusées (couches de démolition du Kiosque, remblais sableux plus ou moins argileux répandus en 1712, sables et graviers des alluvions naturelles sous-jacentes), mélangés à de la bonne terre. La présence de cendres dans certaines de ces couches (U.S. 402, 432), pourrait résulter d'un apport volontaire à vocation horticole³⁷². Ces fosses sont espacées d'environ 5 m.

De même, la petite fosse remplie de bonne terre retaillant le comblement supérieur du petit bassin circulaire repéré dans le sondage S.XV, observée vers 10 m 80 (U.S. 494), et rabotée lors des remaniements postérieurs, pourraient correspondre au reliquat d'un trou de plantation d'un des arbres de ce quinconce³⁷³.

Ainsi, l'existence d'un quinconce d'arbres, établi entre 1767 et 1788 en lieu et place de l'ancien jardin du Kiosque, semble être confirmée par les données archéologiques. D'après nos observations, l'écartement entre les arbres faisait environ 5 m. La largeur du terrain

³⁷² La cendre de bois est un très bon engrais potassique.

³⁷³ Présence de racines et de percolations racinaires.

d'implantation de ce quinconce étant de 30 m, cet écartement confirmerait l'existence de 6 rangées d'arbres.

Consécutivement à ces plantations, une couche de bonne terre a été répandue sur la surface décapée du jardin du Kiosque, afin de renouveler son substrat de plantation. Elle est visible dans les sondages S.XIV (U.S. 394, 435) et S.XV (U.S. 531). Dans ce dernier sondage, nous observons que l'emprise de ce quinconce est venue empiéter sur celle de la contre-allée Sud du parterre central, réduisant sa largeur d'environ 1 m du côté Sud.

La couche de sable rouge reposant sur une fine couche de terre brun-noir (U.S. 540), et surmontant le sable rouille de la contre-allée Sud du parterre central contemporaine de Stanislas (U.S. 541), repérée à l'extrémité Nord du sondage S.XV, pourrait avoir été répandue à la suite de ces transformations. Elle témoigne d'une réfection du revêtement de cette contre-allée avec du sable provenant d'un gisement différent de celui sollicité à l'époque de Léopold et de Stanislas.

III-4-2-2 Un petit jardin privatif orné d'un bassin circulaire

L'extrémité Ouest du sondage S.XVI nous a permis de mettre en évidence la présence d'un bassin circulaire étanchéifié à l'argile, assez similaire aux bassins des périodes précédentes de par sa technique de construction et les matériaux qui le constituent. En revanche, il surmonte et recoupe les vestiges du bassin carré de l'extrémité Ouest du jardin du Kiosque (U.S. 569, 571). Donc sa construction est postérieure à 1766. L'U.S. 556, formant l'encaissant de ce bassin, correspond à une couche de terre rapportée constituant le substrat du nouveau jardin. Cette couche épaisse d'une trentaine de centimètres scelle une large fosse³⁷⁴ à bords verticaux et profonde d'environ 40 cm, creusée dans le substrat du jardin du Kiosque (U.S. 559) et comblée avec de l'argile mélangée à des fragments de matériaux de construction similaires à ceux des bassins du XVIIIe (U.S. 558). Il pourrait s'agir d'une fosse dépotoir creusée pour enfouir l'argile issue de la destruction du corroi de l'ancien bassin carré, et ainsi faire place nette pour permettre l'application du corroi d'argile du nouveau bassin. Les petites couches de sédiments comportant des fragments d'argile gris-vert, du sable rouille, et des éclats de taille de calcaire et de grès rouge, repérées à la surface de l'U.S. 556, sont probablement liées au chantier de construction de ce nouveau bassin (U.S. 553, 554, 555, 557).

De tous les bassins repérés en fouille, celui-ci est le seul à avoir conservé ses maçonneries. Ceci est un argument supplémentaire pour affirmer que sa construction est postérieure à 1766, date à laquelle tous les bassins du jardin (exceptés ceux du parterre central) ont été détruits et leurs matériaux récupérés.

Le décapage de surface D.I effectué dans le prolongement Ouest du sondage S.XVI a permis de mettre au jour l'intégralité du tracé de ce bassin (fig. 75). Nous observons une maçonnerie circulaire de petits moellons calcaires grossièrement équarris liés au mortier de chaux jaune-rouille et épaisse d'environ 25 cm (U.S. 572), assimilable au contremur de ce bassin. La couche d'argile gris-vert épaisse elle aussi d'environ 25 cm, appliquée contre le diamètre intérieur de cette maçonnerie, est quant à elle assimilable à son corroi de ceinture (U.S. 573). Les belles pierres de taille en grès rouge observées contre ce corroi correspondent de toute évidence à son mur de douve, ou parement intérieur (U.S. 574). Seule la première assise de cette maçonnerie est conservée (fig. 76). Elle fait 60 cm de haut et se compose de blocs de

³⁷⁴ Elle a été observée dans les deux faces du sondage.

grès rouge cintrés, épais d'une vingtaine de centimètres, et faisant au moins 65 cm de long. La face supérieure du bloc observé dans le petit sondage pratiqué au centre du décapage D.I comporte des reliquats de mortier de tuileau, témoignant de la nature du liant utilisé dans cette maçonnerie au contact avec l'eau. Ce bloc de grès repose sur un dallage bicolore constitué de grandes dalles de pierre alternativement blanche (en calcaire) et rouge (en grès rouge) liées au mortier de tuileau et faisant environ 42 cm de large sur 95 cm de long (U.S. 575). Ce dallage correspond au revêtement du fond du bassin (fig. 77).



fig. 75 : Vestiges du bassin du petit jardin privatif – D.I



fig. 76 : Détail du mur de douve (U.S. 574) – D.I



fig. 77 : Détail du dallage bicolore du fond (U.S. 575) – D.I

Le diamètre intérieur de ce bassin fait 3 m 50. D'après la différence d'altitude entre la cote de la surface du dallage (227,80 m) et celle du niveau supérieur du contremur (228,70 m), sa profondeur faisait au moins 0 m 90.

Ainsi, la présence de ce petit bassin circulaire révèle que l'espace isolé du reste du jardin public par un mur et situé sous les fenêtres des anciens appartements ducaux, a été aménagé en petit jardin privatif destiné à l'usage exclusif des nouveaux occupants du château. Ce petit jardin correspond sans doute à celui qui est représenté sur un plan des Bosquets daté de 1793, qui montre un bassin circulaire entouré de quatre parterres quadrangulaires séparés par des allées (fig. 78). Nous n'avons pas retrouvé le niveau de surface de ce jardin. Celui-ci a visiblement été raboté lors des remaniements postérieurs.

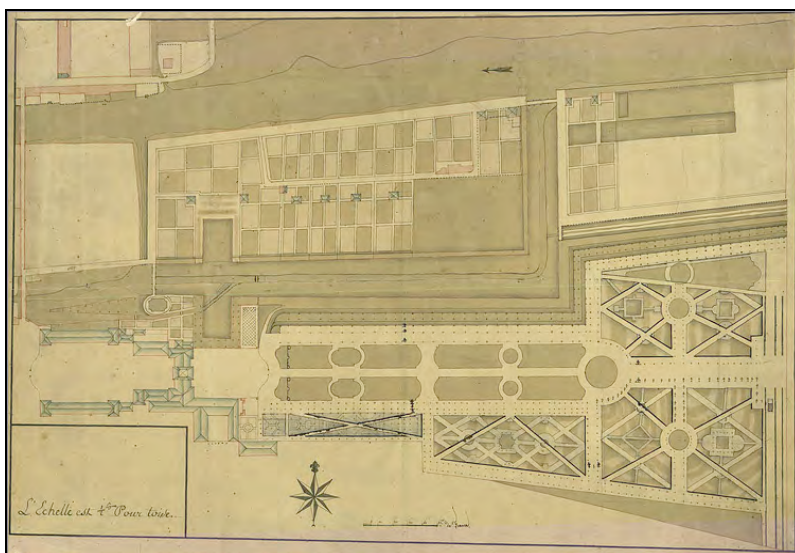


fig. 78 : Plan des Bosquets, s. d. (daté de 1793 dans *Lunéville, fastes du Versailles lorrain* / dir. J. Charles-Gaffiot. Paris : D. Carpentier, tome 2, 2005), AC Lunéville sans cote, introuvé © Région Lorraine - Inventaire Général

III-4-3 Etat du jardin à la veille de la Révolution

La Gendarmerie de France est dissoute en 1788. A Lunéville, elle est remplacée par deux régiments de carabiniers, surnommés les « Carabiniers de Monsieur »³⁷⁵, lesquels succèdent aux Gendarmes Rouges au sein des locaux du château de Lunéville. Ce changement d'occupants donne lieu à la rédaction d'une « Visite générale du château de Lunéville et de ses dépendances »³⁷⁶ qui nous permet d'avoir une idée assez précise de l'état du jardin à la veille de la Révolution :

- La grille, l'emmarchement et les socles des statues de l'esplanade sont dégradés et mutilés (« plusieurs morceaux d'ornement enlevés »), de même que les marches, grilles, et murs d'appui du perron situé à l'extrémité Est de l'ancienne aile ducale.

³⁷⁵ Le « colonel-propritaire » de cette brigade de cavalerie était Monsieur (surnom du frère de Louis XVI), le comte de Provence.

³⁷⁶ AD 54 C 536

- La balustrade en pierre bordant les côtés Nord et Ouest de la terrasse du quinconce est dégradée (plusieurs vases manquent dans sa partie Nord), de même que le treillage de sa limite Est. En revanche, la grille en fer équipée d'une porte qui permet d'accéder à l'esplanade, est en bon état.

- Les terrasses talutées qui bordent le canal sont « dégradées ».

- Mention d'une « grande palissade du côté du canal » qui commence à dépérir. Plusieurs de ses poteaux pourrissent par le bas, certaines traverses sont abimées. Il s'agit manifestement d'une palissade en bois qui clôturait le parc le long du canal³⁷⁷. Elle est mentionnée en 1800 : « (...) le parc est renfermé 1° entre le canal et une palissade construite aux dépens de l'(...) pour assurer la clôture, 2° entre les murs de terrasse sur le champ de mars servant aux manœuvres, 3° et au midy par des murs de clôture deux grilles de fer ferment le parc, l'une au midi sur la ville, l'autre sur le champ de mars (...) »³⁷⁸

- La grande grille en fer de l'entrée Est située à l'extrémité des Bosquets et ses portes, ainsi que celle de l'entrée Sud située près de l'hôtel de Craon (actuelle porte de Lorraine) ont plusieurs « morceaux d'ornement » enlevés. Les deux guérites « en maçonnerie recouvertes en pierre de taille » qui ornaient ces entrées, sont en bon état.

- Le mur de terrasse de la limite Est du jardin est en partie dégarni de ses briques.

- Plusieurs bancs en pierre sont en bon état. Certaines parties des bancs en chêne sont dépérissantes.

- La plupart des statues et des vases qui ornaient le jardin sont mutilés et plusieurs de leurs piédestaux ont déjà été repris en sous-œuvre.

Un autre document de 1788 évoque une palissade en chêne, probablement posée après 1766, située en avant du fossé de clôture oriental : « (...) la clôture en chenue le long du parc déperissoit (...) cette palissade est posée sur le chemin de la ménagerie en avant d'un fossé qui étoit la seule clôture du tems du roi de Pologne ; il seroit plus utile, moins couteux, de creuser davantage le fossé pour y faire entrer l'eau du canal ; il a déjà près de 20 pieds d'ouverture et 9 pieds de profondeur (...) Réponse au rapport : il suffira de faire creuser le fossé pour la clôture du parc (...) faire vendre les débris de la palissade (...) »³⁷⁹.

L'état des structures hydrauliques laisse également à désirer. Visiblement, la ville, qui, en 1769, avait détourné à son profit une partie des eaux qui alimentaient les bassins du jardin, n'est plus en mesure de les entretenir. Dès 1782, le constat est sévère : « (...) des dégradations qui sont allés en augmentant (...) celles des conduites souterraines des fondations des corps de fontaines (...) ayant plus de 80 ans que ces constructions sont faites, elles sont très vieilles avec les voûtes de canaux (qui) s'éboulent souvent et en plus d'un endroit, il en est un particulièrement, en grande partie comblé dont les particuliers et la Gendarmerie ne cessent de demander réparation (...) Les corps de fontaine sont, pour leur plus grand nombre, en pourriture (...) »³⁸⁰.

³⁷⁷ Cette clôture a peut-être été implantée au moment de l'acensement des Chartreuses pour faire une séparation physique entre le parc du château et les terrains des Chartreuses devenus privés.

³⁷⁸ SHAT, Article 9, carton 24 [1 VI 1 24] Lunéville 1800-1810

³⁷⁹ AD 54 C 79

³⁸⁰ AD 54 C 210

Concernant les structures végétales, nous savons que tous les orangers du jardin ont été vendus en 1766³⁸¹. Une note figurant sur la carte topographique de Joly³⁸² datant de 1767, précise que le « bosquet laissé à la ville » comporte 1712 arbres d'alignement (« gros arbres »), dont 274 marronniers et 1438 tilleuls, 120 petits tilleuls en caisse (non localisés) plus 60 dans l'allée bordant le canal, au pied des talus Nord. Ces données ont sans doute peu varié entre 1767 et 1788. Pendant cette période, les Gendarmes Rouges étaient chargés de l'entretien des « allées, bosquets, charmilles, gazon, etc » présents dans le « grand jardin public »³⁸³. A l'arrivée des Carabiniers de Monsieur, on hésite à confier le jardin à la ville. Finalement cette idée est abandonnée³⁸⁴.

A la Révolution, le château est désaffecté. Ce qui subsiste du mobilier, des boiseries du château, des statues du parc, des automates du Rocher, est vendu comme Bien National.

En revanche, l'entretien des allées du jardin semble toujours être d'actualité. En 1789, un document signale que le « *sablage des terrasses et jardins* » du château de Lunéville est à la charge de la Province³⁸⁵.

III-5 L'évolution du jardin au XIXe siècle

III-5-1 Nivellement de la partie centrale du jardin et suppression de l'emmarchement de l'esplanade en 1800

Le 24 septembre 1800, le général Clarke est nommé « commandant de la place de Lunéville et du département de la Meurthe ». Il fait niveler la partie centrale du jardin depuis le château jusqu'à l'extrémité Est des bosquets pour faciliter les parades de ses troupes lors des négociations du Traité de Lunéville³⁸⁶. Ce nivellement général occasionne le comblement des deux bassins rectangulaires bilobés qui ornaient l'ancien parterre central et la suppression de la différence de niveau entre l'esplanade et le jardin.

Dans le sondage S.XVIII, nous constatons que l'U.S. 746, interprétée comme une couche de chantier liée à la construction de l'emmarchement de la clôture Est de l'esplanade, n'a quasiment pas été entamée. Ce qui tendrait à prouver que le nivellement opéré en 1800 n'a pas eu d'impact significatif sur le niveau général de l'esplanade. Celle-ci devait en effet rester plus ou moins de plain pied avec l'avant-cour du château avec laquelle elle communiquait. Les travaux de terrassement ont donc consisté à araser la clôture qui séparait les deux espaces, et à remblayer l'extrémité Ouest de la plateforme du jardin afin de compenser le dénivelé originel d'environ 1 m qui existait à cet endroit et ainsi créer une continuité topographique. Les couches liées à la destruction de la partie supérieure de l'emmarchement, observées dans le sondage S.XVIII (U.S. 756, 757, 758, 761, 771), et la couche de remblais de nivellement qui

³⁸¹ AN KK 532

³⁸² *Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent*, dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767

³⁸³ AD 54 C 78

³⁸⁴ 10 mars 1788 : « (...) vous décidez Monsieur si le jardin public et la salle de spectacle doivent être remis à la ville en la chargeant de l'entretien de ces objets dont on constatera l'état en les lui remettant. Le jardin non, la salle oui (...) » (AD 54 C 78)

³⁸⁵ AD 54 C 78

³⁸⁶ Le traité de Lunéville a été signé à Lunéville le 9 février 1801 entre Joseph Bonaparte, représentant la France, et le comte Louis de Cobentzel, représentant l'Autriche.

les surmonte (U.S. 745), datent probablement de cette époque.

III-5-2 Restauration du jardin par le prince de Hohenlohe en 1817-1818

III-5-2-1 Les données historiques

En 1816, Louis XVIII affecte une partie du château au prince de Hohenlohe (1765-1829), ancien général autrichien ayant combattu au côté des armées des émigrés français.

A cette date, l'un des murs de terrasse contre lequel s'appuyait le Rocher s'est écroulé sous l'effet de la poussée des terres. Il est alors prévu de le reconstruire. Les fragments de balustres provenant de la balustrade qui surplombait le Rocher mis au jour dans le comblement de la branche Sud de la croix du canal (éléments 1 à 11, Pl. XXXVIII à XXXXII, vol. III), pourraient témoigner de cet accident.

D'après les sources, en 1817 le prince de Hohenlohe entreprend de restaurer le jardin en simplifiant le dessin des parterres et des bosquets³⁸⁷. Seul le grand bassin circulaire est conservé en l'état. A la demande des riverains et avec l'accord du nouvel occupant, les arbres situés le long du mur de clôture Sud du jardin du Kiosque sont abattus. On en profite pour rénover le mur et lui enlever son « aspect désagréable »³⁸⁸.

En 1818, les 32 statues mutilées qui ornaient encore le parterre central sont enlevées³⁸⁹. Joly nous apprend par ailleurs que les allégories des Saisons qui ornaient les pilastres de la grille donnant sur le Champ de Mars, sculptées en 1722, ont été descendues de leurs piédestaux à l'époque du prince de Hohenlohe³⁹⁰.

III-5-2-2 Les données archéologiques

Un certain nombre de traces observées dans le sous-sol des bosquets, du parterre du pavillon de la Cascade, des talus et de l'extrémité Est du jardin, situées stratigraphiquement entre les niveaux du XVIIIe et ceux du milieu du XIXe ou du XXe siècle, pourraient être contemporaines de l'intervention du prince de Hohenlohe.

Dans le sondage S.V, le sol de l'ancien carrefour central du bosquet n° 1 a été remanié avec une couche de terre rapportée qui, vers 4 m, scelle une fosse faisant quasiment 1 m de profondeur et plus de 2 m d'envergure (U.S. 101, 114, 115). L'un des bords de cette fosse présente un faciès en escalier assez typique d'une opération de dessouchage. Elle se trouve à 3 m de la tranchée de plantation de la palissade qui bordait l'ancien compartiment de bosquet et à 7 m de l'ancien bassin circulaire, et pourrait tout à fait correspondre à l'arrachement de l'un des arbres plantés au XVIIIe autour de ce carrefour. Cet arbre avait une centaine d'années en

³⁸⁷ « (...) le déblaiement, le nettoyage, la coupe des bordures des parterres, la disparition des bassins ; (...) il donne de toutes autres formes aux parterres qui longent l'allée centrale ; bref, d'un parc royal (...) il fait un jardin propre, régulier, avec des parterres d'un dessin discutable (...) il simplifie les dessins des massifs d'arbre qui s'étendaient du grand bassin jusqu'au mur de clôture du Champ de Mars (...) » (DELORME, p. 48)

³⁸⁸ SHAT XE 523

³⁸⁹ SHAT, Article 8 section 1 carton 1

³⁹⁰ JOLY A., *Le château de Lunéville*, Le Livre d'Histoire-Lorisse, Paris, 2003, réédition de l'ouvrage paru en 1859.

1817. Un nouveau sujet est sans doute venu le remplacer. En témoigne le creusement qui surmonte cette fosse, et qui pourrait correspondre à l'arrachement tardif de ce nouveau sujet. D'après les plans du XIX^e (fig. 79 et 80), la zone de circulation qui régnait dans ce secteur des bosquets a été transformée en surface boisée au cours du XIX^e³⁹¹. Son peuplement pourrait donc dater de l'intervention de 1817. Nous retrouvons cette terre rapportée un peu plus loin vers le Sud, remplissant deux petites entailles pratiquées à la surface des niveaux XVIII^e (U.S. 117, 118). Celles-ci témoignent peut-être de l'arrachement de végétaux spontanés qui se seraient développés entre la fin du XVIII^e et le XIX^e alors que cette partie du jardin n'était plus vraiment entretenue. Cette terre rapportée scelle également une grande fosse à fond plat et à bords légèrement inclinés, creusée entre 10 m 40 et 13 m (U.S. 119, 126, 127) dans les remblais de comblement du bassin circulaire. Elle est comblée avec de la bonne terre (U.S. 121, 122) et est assimilable à la fosse de plantation d'un arbre de grande envergure. Les U.S. 138 et 139, observées à l'extrémité S/E du sondage, pourraient correspondre au remblaiement de l'aire de décapage du gazon implanté en 1766 au niveau du bassin circulaire, à moins qu'il ne s'agisse de l'aire de préparation de l'allée qui les surmonte. Ces sédiments sont en effet surmontés d'une couche de sable jaune-rouille (U.S. 137), repérée également dans le sondage S.VIII entre 0 et 7 m (U.S. 67), où elle surmonte une sous-couche de sédiments terreux (U.S. 51, 52) répandus au fond d'une aire de préparation creusée dans les couches de comblement du bassin circulaire du bosquet n° 2.

Ces niveaux sableux, apparemment contemporains, correspondent à la réfection de la grande allée N-S recoupant transversalement les bosquets n° 1 et n° 2, laquelle a visiblement été réduite de largeur par rapport à son état XVIII^e. La limite Ouest de cette allée, observée vers 7 m dans le sondage S.VIII, correspond approximativement à celle de l'allée actuelle (Pl. III, vol. III). De même, la fosse repérée entre 10 m 40 et 13 m (U.S. 121, 122) dans le sondage S.V, dont la taille évoque la plantation d'un arbre d'alignement, se trouve exactement sur l'axe de l'alignement d'arbres bordant l'allée actuelle. Ainsi, cette allée pourrait avoir été créée dans les limites que nous lui connaissons aujourd'hui à l'époque du prince de Hohenlohe, dans le cadre de la restauration des bosquets de 1817.

La couche de terre que l'on suit sur toute la longueur du sondage S.VI (U.S. 187, 214) et qui recouvre les niveaux du XVIII^e, témoigne elle aussi d'un décapage de surface opéré au XIX^e siècle au niveau de l'ancienne salle des Tilleuls. Ce n'est sans doute pas un hasard si ce décapage est plus profond à partir de la limite de l'ancien compartiment de bosquet (entre 0 et 5 m), où devaient encore se trouver des végétaux hérités des plantations effectuées au XVIII^e siècle.

Dans le sondage S.X, ce remaniement de surface, probablement limité à un simple labourage, a été opéré sur une assez faible profondeur (U.S. 318). Il concerne la zone de l'ancien bassin du Labyrinthe (bosquet n° 2), où il n'y avait théoriquement pas de végétation à détruire. En revanche, dans le sondage S.XI, nous constatons qu'il est plus profond autour de 2 m, 10 m et 14 m 50, soit exactement au niveau de l'emplacement des palissades qui bordaient les compartiments de l'ancien bosquet n° 3 (U.S. 354, 355, 356, 362, 367, 372, 377, 386).

³⁹¹ L'ancien carrefour circulaire a été aboli et la largeur de la grande allée transversale N-S a été réduite au tiers de sa largeur initiale.



fig. 79 : Plan de la ville de Lunéville réalisé en 1856-1858, Archives Municipales de Lunéville, détail
© Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 80 : Plan des Bosquets, dit « de Pinard », encre et aquarelle, AM Lunéville, coté H, non daté (après 1880), détail
© Région Lorraine - Inventaire Général

La fosse de 2 m d'envergure, à fond plat et aux bords légèrement évasés, repérée vers 8 m 50 dans le sondage S.XII, correspond quant à elle à un fond de fosse de plantation du XIXe. Elle est remplie de bonne terre (U.S. 350) et entaille les remblais de comblement du bassin central du bosquet n° 3. Elle présente exactement le même faciès que la fosse repérée au niveau du sondage S.V (U.S. 121, 122).

Le parterre de l'ancien pavillon de la Cascade a lui aussi été remanié à l'aide d'une couche de bonne terre qui recoupe et surmonte les niveaux du XVIIIe (U.S. 232, 248, 250). Selon les plans du jardin postérieurs à 1817 (fig. 79 et 80), cet espace est resté planté de gazon pendant tout le XIXe siècle. La fine couche de terre brun-gris et quasiment dénuée de graviers qui se distingue à la surface de ce niveau de terre rapportée (U.S. 232, 248) constitue de toute évidence l'horizon d'enracinement de cette pelouse XIXe.

Les sondages S.I, S.II, S.III et S.IX, montrent également que le sol de l'extrémité Est du jardin a subi un décapage généralisé, remaniant les tapis de gazon créés sous Léopold, et les structures végétales qui les bordaient³⁹². Le terrain a ensuite été remblayé et nivelé à l'aide de matériaux graveleux (alluvions anciennes rapportées) et de bonne terre (U.S. 9, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 37, 88, 89, 90, 91, 92, 267, 271, 289, 290, 291, 306, 309, 310, 311). Il semble que l'on a alors refait une surface de circulation avec un revêtement sableux identique à celui observé au niveau de la grande allée transversale des bosquets n° 1 et n° 2. En témoigne le reliquat de sable jaune-rouille repéré vers 4 m 50 dans le sondage S.I (U.S. 18). La fosse de plantation repérée vers 4 m 50 dans le sondage S.II (U.S. 93, 94, 95) pourrait quant à elle attester de l'expansion de la zone boisée du bosquet n° 1 vers l'Est, évoquée par les plans du XIXe.

D'après les données de fouille observées dans les sondages S.XXIII et S.XXIV, les talus Nord, dont l'état était déclaré comme dégradé en 1788, ont visiblement été remaniés au XIXe siècle. Là encore, nous constatons le rabotage puis le remblaiement de la surface d'origine de ces talus avec des couches successives de remblais constitués de sédiments terreux de différentes natures et d'alluvions naturelles (U.S. 658, 659, 667, 668, 672, 673, 674, 675, 676, 725, 726, 733, 734). Nous avons du mal à dater ce remaniement, mais il est certain qu'il est la conséquence, à plus ou moins long terme, des observations faites en 1788, et pourrait dater de la restauration de 1817. Dans le sondage S.XXIII, nous observons que ce rabotage s'est accompagné de l'arrachage d'un des tilleuls de la contre-allée Nord du parterre central qui bordait la limite supérieure du talus haut. En témoigne le surcreusement effectué par la limite inférieure de ce rabotage au niveau de la fosse de plantation XVIIIe (U.S. 666). Dans le sondage S.XXIV, un arbre d'alignement de l'allée du milieu a visiblement été remplacé à l'occasion de cette réfection (U.S. 729, 730, 731, 732). D'après les traces observées, il a été planté en souche au sein d'un premier épandage de remblais (U.S. 726, 734). Une seconde couche de terre rapportée est semble-t-il venue recouvrir la souche en place (U.S. 725, 733). Selon le plan dit « de Pinard » réalisé à la fin du XIXe siècle³⁹³, le talus haut faisait 7 m 50 de large, l'allée du milieu, 10 m, le talus bas, 8 m 20, et l'allée basse bordant le canal, également 10 m de large.

Dans le sondage S.VIII, implanté au centre du bosquet n° 2, les couches assimilées à l'allée transversale probablement créée en 1817 scellent une tranchée rectiligne profonde de 1 m, remplie de sédiments terreux (U.S. 77), au fond de laquelle repose une canalisation en ciment (U.S. 78). Celle-ci est implantée exactement dans l'axe de l'allée en diagonale traversant le bosquet n° 2 du N/E au S/O et nous la suivons sur toute la longueur du sondage (fig. 81). Elle se compose de buses de 1 m de long, ayant une section extérieure carrée (20 x 20 cm), et une section intérieure circulaire, avec des parois de 8 cm d'épaisseur. Ses angles supérieurs sont biseautés, et les jonctions de buses sont chemisées de mortier de tuileau. Cette canalisation repose de loin en loin sur des pierres ayant servi à niveler son parcours et à stabiliser son assiette (fig. 82).

³⁹² En effet, dans l'axe des anciens alignements (arbres de haute tige et banquettes), le terrain a manifestement été entaillé plus profondément.

³⁹³ Ce plan, dont les conditions de réalisation sont méconnues, détaille toutes les dimensions des aménagements paysagers présents dans le jardin. Il est postérieur à 1880-1882 car le kiosque à musique et la cascade XIXe, aménagés entre ces deux dates, y figurent.



fig. 81 : Vestiges d'une canalisation en ciment XIXe - Sondage S.VIII



fig. 82 : Vue de détail de la canalisation en ciment XIXe - Sondage S.VIII

Cette canalisation a certainement été implantée en remplacement de l'aqueduc XVIIIe qui alimentait certaines parties communes du château et l'hôtel de Craon à partir d'une source située à Chanteheux et qui suivait déjà le tracé de cette allée en diagonale (fig. 83). Sur le plan dit des Gendarmes Rouges réalisé autour de 1788 (fig. 84), cet aqueduc est figuré par un trait bleu.

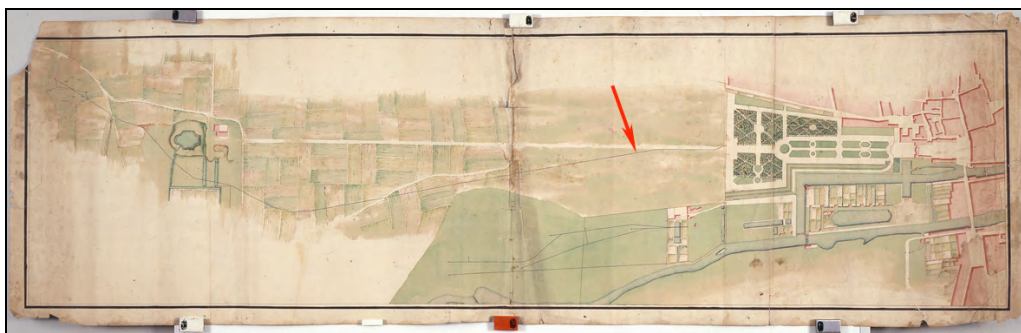


fig. 83 : Conduite hydraulique XVIIIe venant de Chanteheux – Plan du château et des Bosquets jusqu’à Chanteheux, encre et aquarelle, s. d. (fin XVIIIe), BM Lunéville ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 84 : Localisation de la conduite hydraulique venant de Chanteheux sur le Plan dit « des Gendarmes Rouges », encre et aquarelle, AC Lunéville série M, s. d. (vers 1788), détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

Les dimensions des buses qui constituent cette canalisation attestent qu’elles ont été fabriquées à une période où le système métrique avait cours, soit au plus tôt entre 1795 et 1840³⁹⁴. L’invention du ciment datant quant à elle de 1817³⁹⁵, il se pourrait que cette canalisation ait été implantée lors de la restauration du jardin par le prince de Hohenlohe.

De même, la canalisation en fonte (U.S. 586) repérée au fond d’une tranchée entaillant les niveaux XVIIIe de la terrasse du Quinconce (U.S. 584, 585), observée à 3 m 90 dans la face N/E-S/O du sondage S.XX, et à 2 m 90 dans la face opposée, pourrait être contemporaine des travaux de restauration engagés en 1817-1818³⁹⁶. Nous ignorons en revanche à quoi cette adduction était destinée.

Par ailleurs, nous n’avons aucune information quant à la date de construction du mur en pierre formant actuellement la clôture Est du jardin (U.S. 2). Le mur de terrasse mentionné au XVIIIe siècle, dont certaines briques étaient descellées en 1788, a certainement été supprimé. La large fosse repérée dans les deux faces du sondage S.I, s’ouvrant vers 3 m en direction du mur actuel et comblée avec des sédiments sableux et graveleux brun-jaune très homogènes (U.S. 6, 7), pourrait correspondre à la tranchée de fondation d’un nouveau mur de terrasse s’élevant au-dessus du niveau du jardin et probablement surmonté d’une grille. Cette tranchée entame les couches de remblais répandus potentiellement en 1817 suite à la destruction des anciens tapis de gazon, et sa surface est entamée par un trou de plantation postérieur à 1831 (U.S. 8). Cet aménagement pourrait être dû au prince de Hohenlohe. En effet, ce dernier a pu éprouver le besoin de matérialiser la frontière entre le jardin et l’extérieur avec un élément

³⁹⁴ Promulgué par une loi de 1795, le mètre a mis beaucoup de temps à s’imposer comme système de mesure unique. En 1800, les anciennes mesures sont encore autorisées. Une loi de 1840 finit par les interdire.

³⁹⁵ Elle est le fait d’un ingénieur français, Louis Vicat, qui publie ses travaux en donnant la proportion de chaux et d’argile et la température de cuisson nécessaires à sa fabrication, sans déposer de brevet. Sa commercialisation sous le nom de « ciment de Portland » date quant à elle de 1823.

³⁹⁶ Elle est en tout cas antérieure à 1946.

plus dissuasif que le simple fossé de clôture précédé d'une barrière en bois mentionnés en 1788.

Les données de fouille semblent donc confirmer la reprise en main du jardin dès 1817-1818 par le prince de Hohenlohe. D'après nos observations, celui-ci fait arracher la plupart des structures végétales, déperissantes ou indésirables, héritées du XVIII^e siècle, et renouvelle le sol des anciens bosquets pour y planter ponctuellement de nouveaux sujets. L'ancien parterre du pavillon de la Cascade est quant à lui transformé en un grand tapis de gazon. Il recrée également l'allée transversale des bosquets n° 1 et n° 2, réduite à un tiers de sa largeur par rapport à son état XVIII^e, et bordée de grands arbres, ainsi que l'allée de l'extrémité Est du jardin parallèle à l'ancien fossé de clôture. Ces nouvelles surfaces de circulation sont revêtues avec du sable jaune-rouille, plus clair que celui utilisé au XVIII^e. La présence d'une conduite de ciment remplaçant l'ancien aqueduc de Chanteheux et d'une conduite en fonte passant dans le sous-sol de la terrasse du Quinconce, atteste également d'une reprise en main du réseau hydraulique. Enfin, la construction du muret de clôture de l'extrémité Est du jardin pourrait également lui être attribuée.

III-5-3 Le canal et le Rocher

D'après le plan dit « des Gendarmes Rouges » réalisé vers 1788 (fig. 73, p. 115), les limites du canal étaient apparemment intactes à la fin du XVIII^e siècle. Sur le plan cadastral de 1818 (fig. 85), ses limites originelles sont toujours représentées, mais l'eau ne s'écoule plus que par un canal de 8 m de large situé au centre de l'ancien lit, tandis que son mur de berge n'apparaît plus en tant que limite maçonnée³⁹⁷. Les deux traits noirs figurés à son emplacement, délimitant un espace d'environ 3 m 50 de large, pourraient correspondre aux limites du talus qui s'est formé suite à son arasement. Ce talus est représenté de manière très explicite sur le plan dit « de Pinard » postérieur à 1880, où il fait exactement 3 m 60 de large (fig. 86).

L'envasement progressif du canal dû au manque d'entretien de son dispositif hydraulique et à l'abandon des curages réguliers, correspond très probablement à la couche d'argile mélangée à des limons sableux brun foncé, épaisse d'une vingtaine de centimètres, et surmontant le fond du canal repéré dans le sondage S.XXII (U.S. 722). Les poches de sédiments terreux contenant des fragments de mortier, des éclats calcaires et du matériel anthropique, piégées entre ce comblement naturel et l'argile du fond du canal (U.S. 719, 721), sont sans doute contemporaines du démantèlement du jardin opéré en 1766.

La partie supérieure du mur du canal a bien été démantelée ou arasée au XIX^e siècle. Le reliquat de maçonnerie apparaissant dans la coupe S-N du sondage S.XXII (U.S. 712), n'ayant pas de réciproque dans la face opposée, montre qu'à certains endroits la destruction de ce mur a été totale. Suite à cet arasement, la zone jouxtant le bord du canal, où passait l'allée basse des talus, a été décapée, puis remblayée avec des remblais terreux de différentes natures assez similaires aux remblais répandus à la surface des talus lors de leur réfection en 1817-1818 (U.S. 706, 707, 708, 711). Les cailloux calcaires présents en abondance dans l'U.S. 707 proviennent de toute évidence du démantèlement de la maçonnerie du mur de berge. Enfin, une couche de bonne terre rapportée, recouvrant ces remblais, la maçonnerie arasée du mur de berge et le lit envasé du canal (U.S. 705, 718), a ensuite été répandue sur

³⁹⁷ En effet, sur ce plan, les limites maçonnées sont représentées par des traits rouges, or nous n'en voyons pas à l'emplacement présumé du mur de berge Sud du canal.

l'ensemble de la zone pour former le talus évoqué plus haut et constituer le substrat de plantation d'une nouvelle berge engazonnée s'étendant en pente douce jusqu'à l'eau du canal. Cette intervention, dont les plans historiques montrent qu'elle a été effectuée avant 1818, pourrait tout à fait relever des travaux de restauration engagés par le prince de Hohenlohe en 1817.



fig. 85 : Plan cadastral de la ville de Lunéville, section H2, 1818, 1/250° ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 86 : Le canal et ses berges à la fin du XIXe - Plan des Bosquets, dit « de Pinard », encre et aquarelle, AM Lunéville, coté H, non daté (après 1880), détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

Deux vues du château dessinées entre 1814 et 1827 illustrent bien l'envasement progressif du lit de la branche Sud de la croix du canal, ainsi que la disparition des vestiges du Rocher, dont seules subsistent les grottes en 1814.

Sur la vue de 1814 (fig. 87), les faux enrochements aménagés contre le mur de soutènement de la terrasse sont toujours visibles, en revanche, le mur Ouest du Rocher, sur lequel était peint un trompe l'œil, a disparu. Dans son secteur se trouvent une fontaine agrémentée d'une

auge rectangulaire et quelques arbres. Quant au canal, dont l'envasement a visiblement commencé (présence d'herbes qui émergent de l'eau à la base des talus), ses berges talutées se lisent encore bien.

Sur une vue plus tardive, réalisée toutefois avant 1827 (fig. 88), le canal est complètement remblayé. Des personnages se promènent à son emplacement. La fontaine a également perdu son auge³⁹⁸.

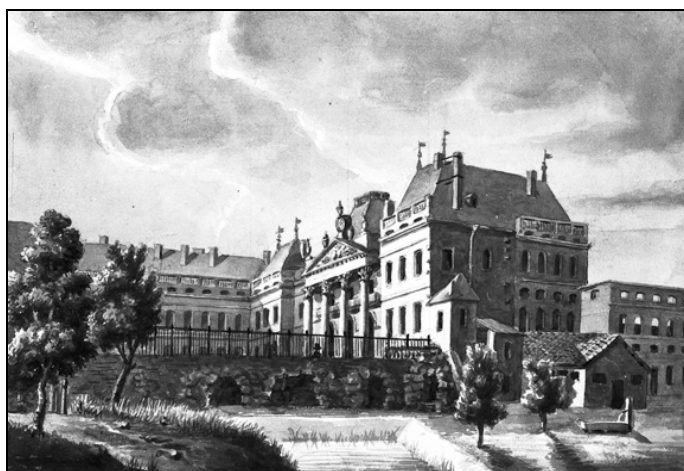


fig. 87 : Vue du Rocher et du canal en 1814, dessin de Charles-François Guibal, Bibliothèque Municipale de Nancy Ms (1861) n° 75
© Région Lorraine - Inventaire Général

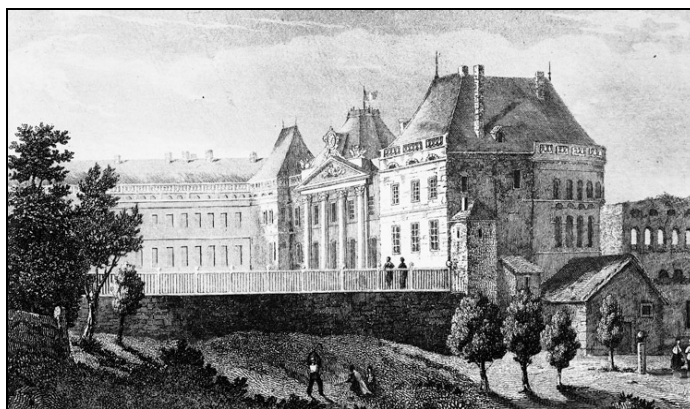


fig. 88 : Vue de la cour du Rocher entre 1814 et 1827 - « Château de Lunéville », eau-forte sur papier, dessin de Bauch, gravure de Skerlton fils, s. d. (entre 1814 et 1827), Musée Historique Lorrain de Nancy, Cabinet des arts graphiques
© Région Lorraine - Inventaire Général

Les données de fouille enregistrées dans le sondage S.XXI témoignent effectivement d'un envasement progressif de la branche Sud de la croix du canal. Celui-ci a manifestement débuté juste après 1766. En témoigne la couche argileuse épaisse de 0 m 80 (U.S. 684) qui recouvre le fond et la berge talutée du canal, scellant la couche de déblais contemporaine de la destruction des éléments du Rocher (U.S. 685). Il s'agit des sédiments fins (ou vases) en suspension dans l'eau, qui se sont déposés et accumulés dans cette partie du canal entre 1766 et le début du XIXe siècle, du fait d'un débit insuffisant. Visiblement ce dépôt a été beaucoup plus important dans cette partie reculée et abandonnée du canal, que dans la branche principale, où l'eau a toujours dû conserver un certain débit.

³⁹⁸ En 1836, les sources signalent la réparation de l'auge de cette fontaine (SHAT, Article 8, section 1, carton 1).

Dans le même temps, l'allée périphérique qui longeait le Rocher, s'est peu à peu transformée en une surface de terre battue (U.S. 695). Les couches de déblais surmontant le bord envasé du canal entre 10 et 15 m, constitués de sédiments terreux mélangés à des fragments de terre cuite architecturale, des blocs et des pierres calcaires, des graviers, du mortier, des fragments d'ardoise, des tessons de poterie (U.S. 682, 689, 690, 698), montrent que cet endroit a servi ponctuellement de dépotoir, sans doute peu de temps avant son remblaiement définitif. Les blocs calcaires présents dans l'U.S. 683 correspondent aux éléments les plus lourds de ces déblais, ayant roulé dans le fond du canal et s'étant enfoncés dans la vase humide. L'épaisse couche de gravats (mortier pulvérulent, sable, graviers, pierres calcaires, cailloux de grès rouge, ardoises, briques) qui achève de combler le lit très réduit du canal (U.S. 681) a quant à elle été répandue d'un seul jet, et témoigne d'une volonté radicale de faire disparaître cette zone marécageuse probablement malodorante et très peu esthétique (fig. 89). Cette décision pourrait avoir été prise par le prince de Hohenlohe, en 1817, au moment où il fait réaménager les berges du canal principal.

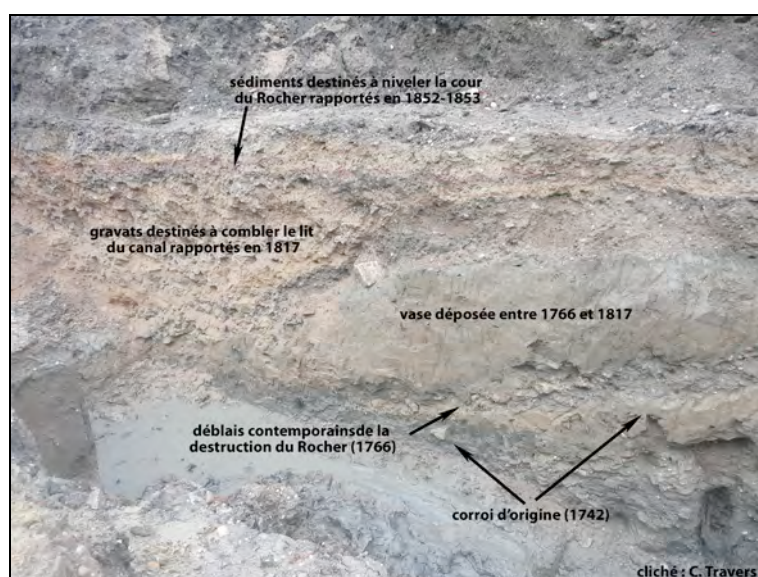


fig. 89 : Témoins archéologiques de l'évolution de la branche Sud de la croix du canal de 1742 à 1852 – Coupe O-E du sondage S.XXI

Quant aux enrochements du Rocher, un document indique qu'ils ont servi de carrière pour l'entretien du sol des cours des casernes jusqu'en 1852-53, date à laquelle ils sont démantelés et réemployés à la construction des rampes de la petite cour des Marronniers (ancien petit jardin intérieur)³⁹⁹. Il devait cependant encore en subsister quelques vestiges en 1859⁴⁰⁰.

³⁹⁹ SHAT Article 8 section 1 carton 4

⁴⁰⁰ « (...) Le rocher fut en partie détruit à la mort du roi en même temps que les jets d'eau et les bassins. D'importants vestiges et la plupart des grottes avaient survécu sans entretien jusqu'à nos jours. Avant peu tout aura disparu (...) » (JOLY A., *Le château de Lunéville*, Le Livre d'Histoire-Lorisse, Paris, 2003, réédition de l'ouvrage paru en 1859, p. 155, note 5).

III-5-4 Les aménagements réalisés par la ville de Lunéville à partir de 1831

Le prince de Hohenlohe meurt en 1829. Dès 1831, la jouissance et l'entretien du jardin sont cédés à la ville de Lunéville à condition de : « (...) *ne rien changer aux distributions existantes ni aux genres de cultures sans autorisation, De remplacer tous les arbres manquants dans les allées servant aux promenades, De ne faire ni suppression ni élagage dans les touffes d'arbrisseaux qui garnissent les ronds, boulingrins et plate bandes formant le dessin du centre des bosquets sans l'avis du chef du génie, De remplacer au fur et à mesure les arbres morts, De sabler la grande terrasse ainsi que la grande allée (...)* »⁴⁰¹.

III-5-4-1 Réfections successives de l'allée N-S passant au milieu des bosquets n° 1 et n° 2

Les couches de sable (localement gravillonneuses) observées dans le sondage S.VIII (U.S. 50, 65, 66), surmontant le revêtement de sable jaune-rouille de l'allée transversale recréée par le prince de Hohenlohe en 1817-1818, correspondent de toute évidence aux sablage successifs opérés par la ville de Lunéville au cours du XIXe siècle. En employant du sable rouille, celle-ci s'est visiblement attachée à rester dans la tradition du XVIIIe siècle. D'après les cotes figurant sur le plan dit « de Pinard » réalisé à la fin du XIXe, cette allée faisait 5 m 50 de large dans sa partie Sud (traversant l'ancien bosquet n° 2) et 5 m dans sa partie Nord (traversant l'ancien bosquet n° 1).

III-5-4-2 Plantations d'arbres

Plusieurs fosses situées stratigraphiquement entre les aménagements de 1817-1818 et les remaniements du XXe siècle, pourraient se rapporter aux plantations d'arbres effectuées par la ville au cours du XIXe siècle.

La fosse arrondie remplie de bonne terre (U.S. 663, 664, 665) retaillant les remblais répandus à la surface du talus haut lors de sa probable réfection en 1817-1818, observée dans le sondage S.XXIII vers 3 m 50, témoigne d'une replantation d'un des arbres d'alignement de la contre-allée Nord du parterre central exactement au même emplacement que celui du XVIIIe⁴⁰².

De même, les fosses arrondies creusées dans les remblais répandus en 1817-1818, repérées vers 3 m (U.S. 8) et vers 11 m 30 (U.S. 34) dans le sondage S.I, témoignent du renouvellement des arbres d'alignement encadrant l'allée de l'extrémité Est du jardin. Elles se trouvent sur l'axe des anciens alignements du XVIIIe (Pl. III, vol. III). Ces plantations pourraient avoir été opérées à l'époque de la reprise en main du jardin par la ville.

La grande fosse repérée quant à elle vers 20 m dans le sondage S.XI, et dont nous n'avons pas atteint le fond, est également attribuable à la plantation d'un sujet de grande taille effectuée au XIXe dans l'emprise de l'ancien bosquet n° 3 (Pl. III, vol. III). Celle-ci entaille la couche de terre rapportée en 1817-1818, et est remplie de limons sableux brun foncé à brun noir (U.S. 380, 383, 392). Sa physionomie avec des bords taillés en escalier dans la partie supérieure du creusement et arrondis dans sa partie inférieure, est très différente de celle des grandes fosses

⁴⁰¹ AM Série D1 section 1 n° 4

⁴⁰² En 1927, les allées et contre-allées bordant le parterre central étaient plantées de tilleuls (DELORME E., *Lunéville et son arrondissement*, 1927, p. 28-31).

à fond plat et à bords droits observées précédemment. Nous ignorons en revanche à quoi correspond l'argile limoneuse rouge mélangée à de l'argile gris-vert (U.S. 366, 378, 391), retrouvée en lit épais de quelques centimètres au même niveau stratigraphique que l'ouverture de cette fosse, ou sous forme de petits nodules épars au sein de ses couches de comblement. Nous la retrouvons également dans l'U.S. 390 (stratigraphiquement antérieure), mélangée à des limons sableux brun foncé. Cette couche aux contours irréguliers correspond peut-être au cheminement d'une racine ayant brassé des sédiments d'époques différentes.

III-5-4-3 Construction d'une buvette à l'extrémité orientale du jardin en 1839

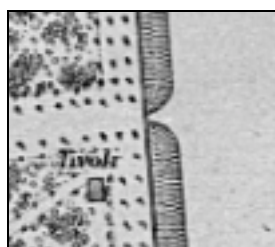


fig. 90 : Le Tivoli en 1887 - Plan de la ville de Lunéville, AM Lunéville C1 n° 8, 1887, détail
© Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 91 : « Chalet le Tivoli », ancienne photographie, MHL Nancy, vers 1890
© Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 92 : Le Tivoli après 1880 - Plan des Bosquets, dit « de Pinard », encre et aquarelle, AM Lunéville, coté H, s. d. (après 1880), détail © Région Lorraine - Inventaire Général

D'après les données historiques, la construction de cette buvette, appelée « le Tivoli », date de 1839⁴⁰³. Elle figure sur plusieurs plans du XIXe (fig. 90 et 92), et sur une photographie prise aux alentours de 1890 (fig. 91). Celle-ci montre qu'il s'agissait alors d'un bâtiment rectangulaire formé de deux parties contiguës : un édifice en dur à deux niveaux couvert d'un toit en bâtière, côté Sud, et une annexe en bois à un niveau couverte d'un toit en terrasse, côté Nord. Cette configuration correspond exactement à celle du bâtiment représenté sur le plan dit « de Pinard » à l'emplacement des anciens tapis de gazon XVIIIe (fig. 92). Ce plan donne les dimensions de cet édifice au millimètre près, soit 12 m 30 de long sur 6 m 65 de large pour la partie en dur, et 9 m 67 sur 6 m 65 pour la partie en planches.

Le sondage S.IX, creusé au départ pour vérifier la présence du fossé de clôture à l'extrémité orientale du jardin, a permis de mettre au jour un espace enterré délimité par trois murs, situé au niveau des anciens tapis de gazon de l'extrémité Est du jardin et correspondant de toute évidence à la cave de cette buvette (fig. 93). Les deux murs recoupés perpendiculairement par notre sondage (U.S. 282 et 297), constitués de moellons calcaires équarris plus ou moins assisés, sont liés au mortier de ciment, donc datent au plus tôt du XIXe siècle, et sont espacés de 6 m 80 hors oeuvre, ce qui correspond à la largeur du Tivoli mentionnée sur le plan dit « de Pinard ». Un troisième mur, recoupé longitudinalement par notre sondage, forme la limite Nord de cet espace enterré. Ces murs, dont la face intérieure est recouverte d'un enduit, font autour de 60 cm d'épaisseur et ont été observés sur au moins 1 m 80 de hauteur (leur base n'a pas été atteinte). Ils correspondent manifestement aux fondations des murs gouttereaux et du mur pignon Nord de la partie en dur du Tivoli (Pl. III, vol. III). Le mur Est (U.S. 297) est appliqué contre le bord de la fosse d'implantation de cette cave, dont l'ouverture entaille légèrement la couche de terre répandue à l'époque du prince de Hohenlohe (U.S. 289). Le mur Ouest (U.S. 282) quant à lui a été construit à une dizaine de centimètres du bord de la fosse, l'espace intermédiaire ayant été comblé avec des sédiments graveleux mélangés à de la terre (U.S. 281, 283). La couche de graviers (U.S. 265) surmontant un lit de limons sableux rouille (U.S. 266), repérée entre 0 et 4 m dans la coupe O-E du sondage S.IX, et les graviers repérés à l'interface de l'U.S. 304 et de l'U.S. 306 entre 24 et 25 m, pourraient correspondre à une surface de circulation aménagée aux abords du Tivoli en 1839 (Pl. III, vol. III).



fig. 93 : Vestiges du Tivoli - Sondage S.IX

⁴⁰³ AM Lunéville OI 2



fig. 94 : Aqueduc XIXe (U.S. 278, 279) – Coupe O-E du sondage S.IX



fig. 95 : Tuyau en grès de Rambervillers retrouvé en place dans le sondage S.IX (U.S. 277)



fig. 96 : Estampille « Produits Céramiques Rambervillers »



fig. 97 : Estampille « 75 »

L'aqueduc repéré entre 7 et 8 m dans le sondage, jouxtant le mur Ouest de l'édifice et se dirigeant vers le S/O, a visiblement été implanté dans un second temps (fig. 94). Il est constitué d'une dalle calcaire (U.S. 279) bordée du côté extérieur par une assise de petits moellons calcaires (U.S. 278), et contient une canalisation composée de tuyaux de grès émaillés au sel, liés et chemisés au ciment (U.S. 277). Le tuyau repéré en fouille (fig. 95)

porte plusieurs estampilles : « *produits céramiques Rambervillers*⁴⁰⁴ » indiquant l'atelier de fabrication (fig. 96) et « 75 » indiquant la largeur du diamètre intérieur (fig. 97). La Société Anonyme des Produits Céramiques de Rambervillers, créée en 1881, était spécialisée dans la fabrication de tuyaux vernissés pour l'eau. Elle devient la « Société Anonyme des Produits Céramiques de Jeanménil et Rambervillers » en 1885⁴⁰⁵. Par conséquent cette canalisation est forcément postérieure à 1839, et son implantation a été effectuée dans un second temps, probablement entre 1881 et 1885. La couche de cailloux calcaires et de fragments de terre cuite architecturale (U.S. 264) surmontant l'allée créée à l'arrière du Tivoli en 1839, pourrait être attribuée à ce chantier.

Il est possible que l'extension Nord du bâtiment (partie en bois surmontée d'une terrasse) date également de cette période. En effet, sur le plan de 1856-1858 (fig. 90) le Tivoli est moins long que sur le plan dit « de Pinard » réalisé après 1880 (fig. 92).

III-5-4-4 Démantèlement des enrochements du Rocher, nivellement de la cour du Rocher, remplacement de la balustrade de l'esplanade en 1852-1853

D'après les sources, le démantèlement des enrochements du Rocher date de 1852-1853⁴⁰⁶. Peu après, les murs de soutènement contre lesquels s'appuyaient ces rochers factices sont réparés, et le sol de la cour, désormais dénommée « cour du Rocher », est nivelé. On signale dans le même temps la construction d'un mur de clôture autour de la cour du Rocher⁴⁰⁷.

L'U.S. 680 repérée dans le sondage S.XXI, surmontant les remblais de comblement de la branche Sud de la croix du canal répandus en 1817-1818, constituée de lits successifs horizontaux de sédiments sableux et argileux, et épaisse d'une trentaine de centimètres, correspond manifestement à cette opération de nivellement. Les fragments de grès rouge plus ou moins pulvérulents retrouvés en lits au sein de cette couche pourraient correspondre aux déchets de taille issus du prélèvement des enrochements du Rocher. Par ailleurs, le mur de soutènement Ouest de la terrasse du Quinconce comporte des éléments en brique et en ciment évoquant une reprise de sa maçonnerie au XIXe (fig. 55, p. 92). Celle-ci pourrait être en rapport avec la remise en état de 1852-1853.

Dans le même temps, on envisage de supprimer le manège découvert qui avait été aménagé sur l'esplanade⁴⁰⁸ et de remplacer la « mauvaise grille en bois » couronnant alors son mur de soutènement Nord, visible sur les gravures du premier quart du XIXe siècle (fig. 87 et 88, p. 130), par une balustrade « semblable à celle qui orne le couronnement des bâtiments ». On précise que les « fuseaux » de cette nouvelle balustrade pourraient être réalisés en « ciment de Vassy »⁴⁰⁹. Il s'agit de la balustrade actuelle, effectivement composée d'éléments en ciment (fig. 98). D'après nos observations, celle-ci ne se trouve pas exactement à l'emplacement de la balustrade du XVIIIe. En effet, elle n'est pas alignée sur le muret qui porte la grille de la terrasse du Quinconce, qui, lui, est visiblement d'origine (fig. 99), mais sur l'angle du

⁴⁰⁴ Village situé à une trentaine de kilomètres au Sud de Lunéville.

⁴⁰⁵ Informations obtenues auprès de Mr Marcel FERRY. Cet artisan a redonné vie en 1974 à la fameuse technique des grès flammés de Rambervillers, et tient un atelier au n°1 rue de la Céramique 88700 Rambervillers.

⁴⁰⁶ Selon Joly, il restait encore des vestiges de ce Rocher en 1859, donc les pierres n'auraient pas toutes été récupérées en 1852-53 (JOLY A., *Le château de Lunéville*, Le Livre d'histoire-Lorisse, Paris, 2003, réédition de l'ouvrage paru en 1859, p. 155, note 5).

⁴⁰⁷ « (...) On a utilisé à cet effet des blocs de pierre qui formaient jadis un rocher factice maintenant en ruine au dessous de la grande terrasse du château au lieu dit le Rocher. C'était comme une carrière où l'on cassait ces pierres pour l'entretien du sol des cours des casernes (...) Construction du mur d'enceinte de la cour du rocher, nivellement du sol et réparation des murs de soutènement (...) » (SHAT Article 8 section 1 carton 4)

⁴⁰⁸ Nous ignorons de quand date cet aménagement, mais il est de toute façon postérieur au nivellement opéré par le général Clarke en 1800.

⁴⁰⁹ SHAT Article 8 section 1 carton 4

château. Or, sur le plan à l'encre et au lavis du XVIII^e, ces deux limites sont parfaitement alignées et sont implantées légèrement en retrait par rapport à l'angle de l'édifice (fig. 100). Ainsi l'empierrement affleurant le sol de l'esplanade tout le long de la balustrade actuelle (fig. 98), qui se situe dans l'axe du muret de clôture de la terrasse du Quinconce (fig. 100), correspond selon toute logique au sommet de la fondation de la balustrade du XVIII^e.



fig. 98 : Balustrade actuelle de l'esplanade



fig. 99 : Liaison de la balustrade actuelle avec le muret de la terrasse du Quinconce

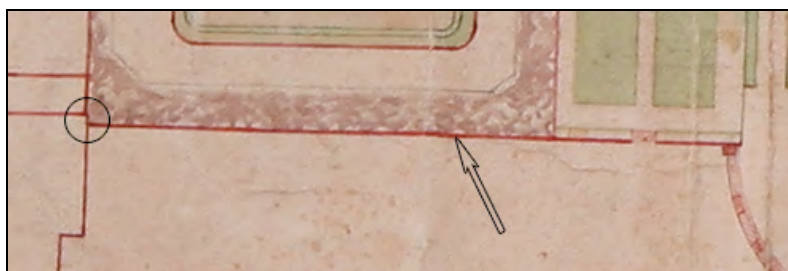


fig. 100 : La limite Nord de l'esplanade au XVIII^e - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIII^e siècle), détail © Région Lorraine - Inventaire Général

III-5-4-5 Projets successifs de réaménagement du petit jardin privatif dit « des Généraux » en 1856 et 1863

Les sources ont livré un projet de restauration du château dessiné par le Génie militaire (direction de Metz) en 1856. Le plan du rez-de-chaussée de l'édifice associé à ce projet représente une esquisse de la composition du petit jardin privatif situé sous les fenêtres des appartements du Général de Division (fig. 101). Nous voyons un bassin circulaire (probablement celui construit à la fin du XVIII^e siècle et repéré en fouille) situé au centre d'un espace rectangulaire ceinturé d'une plate-bande interrompue par des petits massifs circulaires. Cette configuration correspond exactement à celle qui est représentée sur un plan de l'existant dessiné en 1863 (fig. 102), ce qui pourrait attester de sa réalisation. Sur ce plan, nous voyons que le mur de clôture Sud mitoyen avec la rue est percé d'une porte de communication donnant sur un pallier prolongé par une rampe. Celle-ci permettait d'accéder

au niveau du jardin situé environ 2 m 60 plus bas que la rue. Ces aménagements ne figurent pas sur le projet de 1856. Ils ont probablement été rajoutés entre 1856 et 1863.

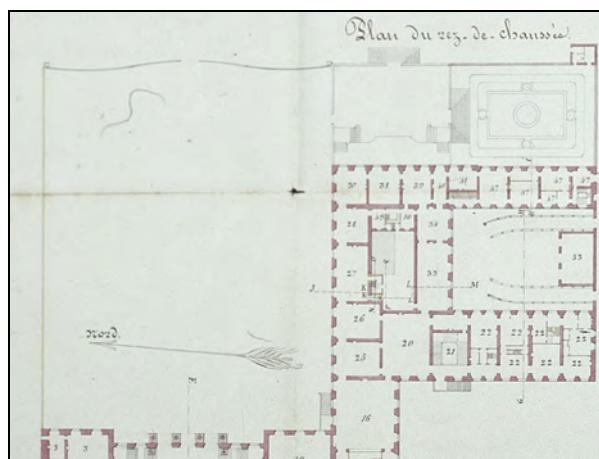


fig. 101 : Projet de restauration du château de Lunéville en 1856, « Plan du rez-de-chaussée », Service Historique de l'Armée de Terre, Plans article 8, feuille n° 1, 1856, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

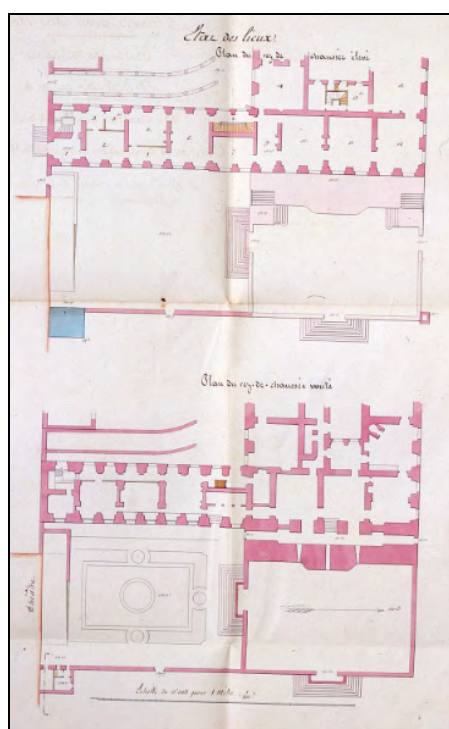


fig. 102 : « Projets pour 1864-1865 – Bâtiments militaires (...) Améliorations au logement du Général de Division », « Etat des lieux : Plan du rez-de-chaussée élevé et plan du rez-de-chaussée voûté », 1863, Service Historique de l'Armée de Terre, Plans article 8, détail de l'état existant ©Région Lorraine - Inventaire Général

Un second projet, daté de 1863 et relatif à des améliorations devant être apportées au logement du Général de Division, montre ce jardin sous un jour radicalement différent (fig. 103 et 104). On prévoit tout d'abord de surélever le niveau du jardin d'environ 2 m, pour l'amener, d'un côté, au niveau de la rue, et de l'autre, au niveau de la terrasse de l'extrémité de l'aile Sud du château. Seule une étroite bande de terrain longeant l'aile des Généraux et accessible par un escalier intégré dans un talus, est conservée au niveau d'origine. Ce couloir de 1 m de large avait pour fonction de donner du jour aux fenêtres du rez-de-chaussée voûté

de l'aile des Généraux, et offrait un passage pour accéder aux parties basses du perron et de la terrasse. Ces travaux devaient entraîner la suppression du bassin circulaire, de la rampe d'accès, et du grand escalier permettant d'accéder à la terrasse de l'extrémité de l'ancienne aile ducale. Ce dernier est remplacé par un petit escalier décalé vers l'Ouest, faisant pendant à celui du perron de l'aile Sud. La composition projetée, une allée elliptique cernant un parterre de pelouse curviligne, est typique de l'esthétique paysagère des jardins irréguliers du Second Empire.

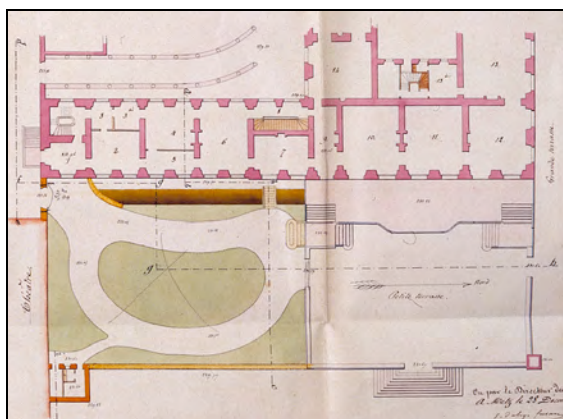


fig. 103 : Projet de jardin irrégulier - « Projets pour 1864-1865 – Bâtiments militaires (...) Améliorations au logement du Général de Division », « Plan du rez-de-chaussée élevé », 1863, Service Historique de l'Armée de Terre, Plans article 8, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

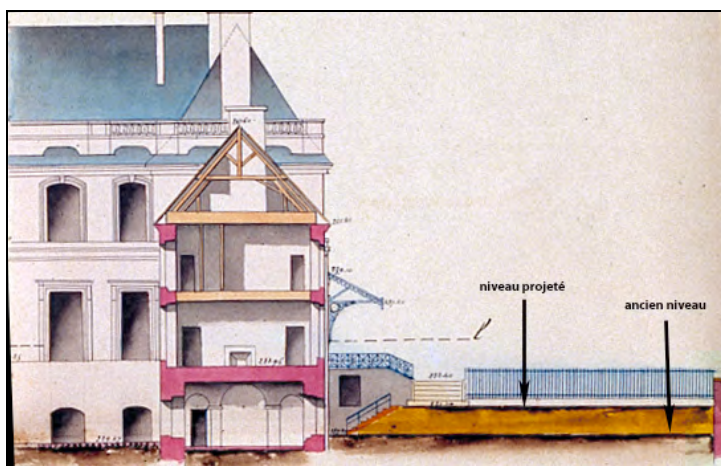


fig. 104 : Coupe O-E du jardin des Généraux - « Projets pour 1864-1865 – Bâtiments militaires (...) Améliorations au logement du Général de Division », « Elévation selon abbc », 1863, Service Historique de l'Armée de Terre, Plans article 8, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

Nous ignorons si cette composition a été réalisée. Néanmoins, d'après les sources, une partie du projet de 1863 a été ajournée⁴¹⁰, et le grand escalier de communication avec la terrasse figure toujours sur le plan dit « de Pinard » postérieur à 1880 (fig. 105). Il semble donc que le projet de transformation du jardin des Généraux n'a pas été mené à son terme. Il existe actuellement une différence d'altitude d'environ 40 cm entre le centre de cette parcelle de jardin et la zone qui jouxte l'édifice, ce qui n'a, en effet, rien de comparable avec les 2 m de remblaiement prévus en 1863⁴¹¹. Par ailleurs, en superposant le plan de 1863 avec le plan des

⁴¹⁰ SHAT Article 8 section 3 carton 6

⁴¹¹ Il est vrai que ce remblai a pu être rabaissé ultérieurement.

sondages (fig. 106), il s'avère que le petit édifice rectangulaire adossé actuellement au mur de clôture Sud de ce jardin (en gris sur le plan), se situe à l'emplacement du pallier et de la rampe maçonnée qui permettaient d'accéder au jardin depuis la rue (la porte donnant sur la rue est bien représentée sur le plan dit « de Pinard »). Nous ignorons la date de construction (XXe siècle) et la fonction de cet édifice, mais il se pourrait qu'il ait été implanté sur les substructions maçonnées de cette rampe.



fig. 105 : Le jardin des Généraux après 1880 - Plan des Bosquets, dit « de Pinard », encre et aquarelle, AM Lunéville, coté H, non daté (après 1880), détail © Région Lorraine - Inventaire Général

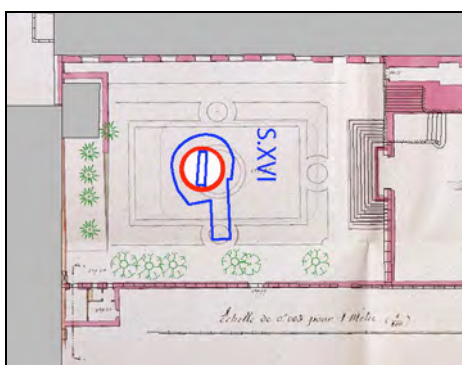


fig. 106 : Superposition du plan de 1863 avec le plan des sondages

Les traces archéologiques relatives aux remaniements XIXe de ce jardin sont peu éloquentes et ne sont pas vraiment corrélables avec les projets évoqués plus haut. La composition créée à la fin du XVIIIe autour du petit bassin circulaire retrouvé en fouille a semble-t-il été modifiée. La fine couche de sable grossier de couleur rouille repérée dans le sondage S.XVI, surmontant le niveau découpé du premier jardin et présente dans les deux faces du sondage (U.S. 552), semble être le reliquat d'une surface de circulation. Celle-ci date peut-être de 1864-1865. En effet, un document de cette époque atteste l'emploi de « gros sable » pour sabler une allée du jardin⁴¹². La maçonnerie de briques liée au ciment, observée à l'extrémité Est du sondage (U.S. 570), débordant de 25 cm dans la coupe N-S du sondage puis s'interrompant, serait contemporaine de cette surface de circulation, et pourrait quant à elle être le reliquat d'une bordure maçonnée (Pl. III, vol. III). Ces aménagements sont recouverts par une couche de sables limoneux gris-brun mélangés à du sable rouille et à de la bonne terre (U.S. 551) témoignant d'une période d'abandon ou de non entretien du jardin, qui aurait précédé la destruction du bassin. D'après les données de fouille, seules les parties apparentes de ce bassin ont été récupérées (éventuelle margelle et assises supérieures du parement interne). Ce bassin a ensuite été comblé avec des sédiments terreux contenant des matériaux issus de la destruction de ses parties maçonnées (éclats de calcaire, fragments de mortier de tuileau) (U.S. 576). Suite à cette destruction, une couche de bonne terre très humifère (U.S. 550) a été

⁴¹² SHAT Article 8 section 3 carton 6

répandue sur l'ensemble de la surface du jardin pour constituer un nouveau substrat de plantation. Ce sédiment est similaire à celui qui a été répandu après guerre pour restaurer la surface des bosquets. Ainsi ce bassin pourrait avoir perduré jusqu'en 1946. Les arbres actuellement présents dans l'enceinte de ce jardin ont poussé spontanément et/ou ont été plantés après 1946.

III-5-4-6 Implantation d'une écurie et de magasins à fourrage dans la cour du Rocher en 1870-1871

Les plans de la ville de Lunéville datant des années 1880 figurent plusieurs bâtiments ayant pris place dans la cour du Rocher (fig. 80, p. 124 et fig. 107). D'après les sources, leur construction daterait des années 1870-1871⁴¹³. La petite couche de mortier de ciment lissé repérée entre 6 m et 6 m 50 dans le sondage S.XXI (U.S. 697), située à la cote 222 m, pourrait être un reliquat du sol de l'écurie implantée contre les murs de soutènement de l'esplanade et de la terrasse du Quinconce.

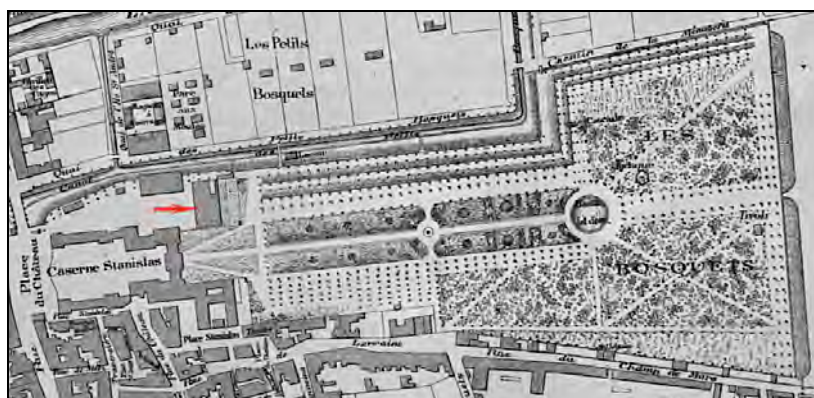


fig. 107 : Localisation de l'écurie implantée dans la cour du Rocher en 1870-1871 - Plan de la ville de Lunéville en 1887, Archives Municipales de Lunéville, C 1 n° 8, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général

III-5-4-7 Implantation d'un kiosque à musique et d'une cascade, remise en eau du grand bassin circulaire, et remaniement de l'extrémité Est du jardin au début des années 1880

D'après les sources, la construction du kiosque à musique situé sur l'emprise de l'ancien bosquet n° 1, celle de la cascade de style rustique implantée au même endroit que la cascade de Stanislas (fig. 108), et la réhabilitation du grand bassin circulaire situé à l'extrémité du parterre central, datent des années 1880-1882⁴¹⁴. Ces éléments figurent sur le plan de la ville dressé en 1887 (fig. 107).

⁴¹³ SHAT Article 8 section 3 carton 6

⁴¹⁴ AM Lunéville, non dépouillé.



fig. 108 : « La Cascade des Bosquets », Carte postale, avant 1914, Collection particulière CPI
© Région Lorraine - Inventaire Général

Au niveau archéologique, la couche de terre rapportée scellant l'aqueduc souterrain implanté à l'arrière du Tivoli dans les années 1880 (U.S. 268, 270, 288, 304), correspond visiblement à un remaniement de surface opéré peu après l'implantation de la canalisation en grès vernissé⁴¹⁵, soit dans les années 1880. Cet apport a eu pour effet le rehaussement du niveau de circulation d'une trentaine de centimètres par rapport à celui de 1839. Cette couche de terre rapportée a probablement servi de substrat de plantation pour les platebandes de pelouse implantées le long des façades Est et Ouest du Tivoli et au pied de l'alignement situé le long du mur de clôture, visibles sur le plan dit « de Pinard » (fig. 92, p. 133). La petite fosse arrondie remplie de bonne terre (U.S. 269), creusée au centre de la platebande de 3 m de large située à l'arrière du Tivoli (U.S. 268, 270), et repérée vers 6 m 30 dans le sondage S.IX, correspond vraisemblablement à la plantation d'un arbuste d'agrément. Nous retrouvons cette couche de terre dans le sondage S.I, surmontant le reliquat de l'allée sablée créée en 1817 observée vers 4 m dans le sondage S.I (U.S. 17), et dans le sondage S.II (U.S. 87). Dans le sondage S.IX, elle est retaillée entre 0 m et 5 m 30 par une épaisse couche de sable rouille correspondant à la réfection de allée située à l'arrière du Tivoli. Côté Est, cette allée était probablement bordée par un alignement d'arbres. La photographie de 1890 (fig. 91, p. 133) montre en effet trois alignements d'arbres, apparemment situés exactement dans l'axe de ceux qui avaient été plantés de part et d'autre des tapis de gazon du XVIIIe : un alignement implanté le long du mur de clôture, dont le sujet qui se trouve au premier plan, faisant environ 1 m de diamètre, est peut-être hérité du XVIIIe, et deux alignements parallèles au précédent, implantés de part et d'autre de la buvette. Ces deux derniers alignements paraissent beaucoup plus jeunes (environ 50 cm de diamètre) et pourraient quant à eux avoir été plantés au moment de la construction du Tivoli en 1839. Au premier plan à droite, nous observons la présence d'un tapis de gazon rectangulaire implanté entre le Tivoli et la grande allée centrale. Cette disposition est conforme à ce que montre le plan dit « de Pinard », postérieur à 1880

⁴¹⁵ Cette canalisation était enterrée.

(fig. 92, p. 133). En revanche celui-ci ne représente pas la surface de circulation située derrière le Tivoli, alors que, d'après le cliché de 1890 et d'après les données de fouille, celle-ci a bien existé.

Les couches de sable rouille repérées entre 5 m 50 et 9 m dans le sondage S.I (U.S. 22), et entre 16 et 21 m (U.S. 287)⁴¹⁶ dans le sondage S.IX, témoignent quant à elles de la réfection de la grande allée bordée d'arbres implantée parallèlement au mur de clôture, passant devant le Tivoli, et s'étendant du Nord au Sud sur toute la largeur du jardin (Pl. III, vol. III). L'U.S. 303, chargée en fragments de tuiles, et située dans le prolongement Est de l'U.S. 287, pourrait être interprétée comme un épandage drainant localisé. Cette réfection a sans doute été effectuée au moment du remaniement de surface des années 1880. D'après les cotes figurant sur le plan dit « de Pinard », cette allée faisait entre 3 et 4 m de large dans sa partie Nord⁴¹⁷ ce qui est parfaitement cohérent avec nos observations⁴¹⁸. Au niveau du Tivoli, cette surface de circulation était plus large. Un espace planté type platebande, d'environ 1 m de large, était apparemment réservé le long de la façade Est de l'édifice (extrémité Ouest de l'U.S. 288).

III-5-4-8 Création des parterres de gazon de l'esplanade entre 1866 et 1887

Nous ignorons la date exacte de l'aménagement de ces parterres de gazon délimités par trois allées en patte d'oie. Toujours est-il qu'ils sont apparus à la surface de l'esplanade dans le courant du XIXe siècle et qu'ils sont représentés pour la première fois sur une série de plans de la ville de Lunéville dessinés par Louis Morel entre 1839 et 1842 (fig. 109). Mais il s'agit alors probablement d'un projet. En effet, d'après les sources, l'esplanade était occupée par un manège jusqu'en 1852 (cf. plus haut). Par ailleurs, ils ne figurent ni sur le plan de la ville dressé en 1856-1858 (fig. 79, p. 124), ni sur les vues du château réalisées en 1859⁴¹⁹ et vers 1866, qui montre une esplanade entièrement dénudée (fig. 110).

En revanche, ils apparaissent sur tous les plans de la ville réalisés à partir des années 1880 (plan dit « de Pinard » postérieur à 1880, plans de 1887, 1911, 1936) ainsi que sur plusieurs photographies et cartes postales de la fin du XIXe et du début du XXe siècle (fig. 111). Leur tracé perdure visiblement jusqu'en 1946, date à laquelle on les supprime pour rétablir une surface de circulation entièrement minérale.

D'un point de vue archéologique, le creusement repéré vers 6 m dans le sondage S.XIX, entaillant les couches XVIIIe et s'ouvrant vers le Nord, pourrait correspondre au bord de l'allée en biais qui partait du corps central du château pour rejoindre l'angle N/E de l'esplanade⁴²⁰ (Pl. III, vol. III). Il est comblé avec des sables limoneux gris-brun compactés mélangés à du sable et à des graviers (U.S. 797), pouvant être interprétés comme une sous-couche de préparation et de consolidation sur laquelle a été appliqué le revêtement de surface. Celui-ci n'apparaît pas, ayant été raboté lors des remaniements postérieurs.

⁴¹⁶ L'U.S. 287 a été partiellement occultée par les aménagements postérieurs, notamment du côté Est où elle s'étendait davantage.

⁴¹⁷ La cote en question est partiellement effacée : « 3.(...)0 ».

⁴¹⁸ La largeur et l'emplacement de cette allée n'ont quasiment pas variés depuis la fin du XIXe siècle.

⁴¹⁹ « *Château côté jardin* », aquarelle et crayon, dessin préparatoire à la lithographie imprimée « *Nancy et ses environs* », 1859, MHL Nancy, Cabinet des arts graphiques, collection Wiener.

⁴²⁰ C'est en tout cas ce qui apparaît à la superposition du plan des sondages avec le dessin de ces parterres.

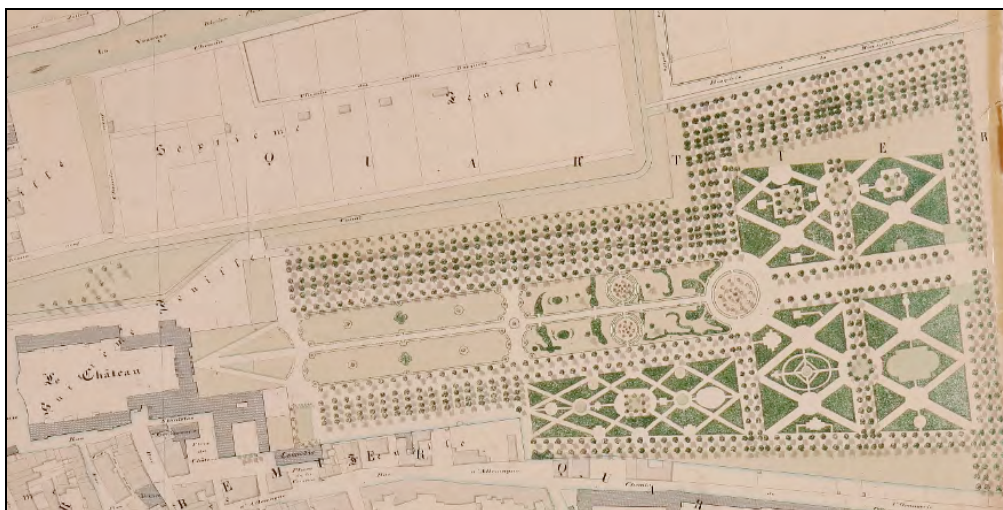


fig. 109 : Plan de la ville dressé par Louis Morel, encre et lavis, 1842, AM Lunéville, Plans dit « Morel », Registre 3, détail ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 110 : « *Château de Lunéville* », lithographie sur papier de Maugendre, impr. Bry à Paris, éditée par Wiener et fils à Nancy, vers 1866, MHL Nancy, Cabinet des arts graphiques, non coté ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 111 : « *Le château côté des Bosquets* », vue prise d'avion entre 1911 et 1914, Collection particulière CPI ©Région Lorraine - Inventaire Général

III-6 L'évolution du jardin du XXe siècle à nos jours

III-6-1 Création d'un parterre à l'Ouest du Monument aux Morts en 1927

L'inauguration du Monument aux Morts implanté dans l'angle N/E du jardin a lieu en 1927. Cette construction a visiblement occasionné le remaniement du grand tapis de gazon créé au début du XIXe siècle à l'emplacement de l'ancien parterre du pavillon de la Cascade. En effet, le plan de 1936 montre une nouvelle composition avec des surfaces de circulation qui ne figuraient pas sur les plans antérieurs : un espace circulaire⁴²¹ implanté dans l'axe de la grande allée N-S traversant les bosquets n° 1 et n° 2, duquel part une allée cernée de deux parterres de gazon menant à une vaste esplanade située devant le Monument aux Morts (fig. 112).



fig. 112 : Le parterre précédant le Monument aux Morts – Plan de la ville dressé en 1936 pour le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, AM Lunéville C1 n° 13 ©Région Lorraine - Inventaire Général

D'après sa localisation, la couche de sable rouille-brun repérée à l'extrémité Ouest du sondage S.VII (U.S. 230), pourrait correspondre au revêtement de l'espace circulaire aménagé en 1927. La couche de sables limoneux bruns compactés sous-jacente serait une sous-couche de préparation (U.S. 231).

III-6-2 Restauration de la surface du jardin et de l'esplanade en 1946

De 1944 à 1945, le jardin est occupé par un cantonnement des troupes américaines⁴²². Les sources signalent l'existence d'un dépôt de chars et de camions. A la fin de la guerre, les bosquets sont décrits comme « un bournier planté de quelques arbres »⁴²³. Dès 1946, la

⁴²¹ Celui-ci reprend à peu près les dimensions du bassin circulaire qui était implanté à cet endroit au XVIIIe.

⁴²² AM Lunéville D2 n° 84

⁴²³ « (...) A la libération nous avons trouvé le château dans un état d'abandon total (...) Quant aux Bosquets, négligés depuis fort longtemps, ils avaient servi de terrain de manœuvre aux chars de combat. (...) Ce n'était plus qu'un bournier planté de quelques arbres. » (PILLET P., « Le château de Lunéville », dans *Les monuments historiques de la France*, Juillet-Septembre 1964, n° 3, p. 102)

Municipalité de Lunéville fait curer et élargir le canal⁴²⁴, et entreprend la remise en état de la surface du jardin. Au départ il s'agit uniquement de nettoyer les allées, d'arracher la végétation parasitaire et de combler les fondrières créées par les manœuvres des chars. Mais grâce aux indemnités américaines pour dommages de guerre, cette initiative se transforme assez rapidement en une véritable entreprise de restauration destinée à « redonner aux Bosquets leur ancien caractère »⁴²⁵ :

- Suppression des plantations intempestives (arbres et arbustes) effectuées sur les pelouses du parterre central,
- Reconstruction des bassins du parterre central,
- Restauration de six statues héritées du XVIII^e siècle : la Nuit, Flore, Diane, Apollon, et Minerve et Hercule (ces deux dernières statues conservent leur emplacement d'origine aux angles N/E et S/O de l'esplanade),
- Réhabilitation de l'esplanade et recréation de la différence topographique avec le jardin.

Les vestiges enfouis de l'ancienne clôture Est de l'esplanade sont redécouverts à l'occasion de ces travaux⁴²⁶. On observe alors la présence de « marches droites, retaillées suivant le rayon de 29 m 20 », et « d'anciens piédestaux (qui) terminaient les bases des escaliers », ce qui correspond effectivement aux structures repérées dans le sondage S.XVIII.

La Municipalité cherche également à acquérir des statues et des vases du XVIII^e siècle pour orner les jardins rénovés. Il est notamment question de deux groupes d'animaux retrouvés chez un particulier de Nancy – lions attaqués par des chiens – qui paraissent provenir « presque indiscutablement » des piédestaux de l'ancienne grille de l'esplanade où ils alternaient avec les saisons couchées⁴²⁷.

Les travaux débutent le 19 mars 1946 et sont stoppés le 18 décembre, à cause du froid. 13 000 à 14 000 m³ de terre ont été manipulées sur une surface de 21 hectares⁴²⁸.

En 1947, M. Pillet, ACMH, se félicite que les bassins des parterres aient été « rétablis dans leurs dispositions primitives conformément au plan de Héré »⁴²⁹. En revanche, il s'oppose à la reconstitution d'un escalier au niveau de la limite Est de l'esplanade, selon l'argument qu'il n'existe pas sur le plan de Héré⁴³⁰. A la place, il souhaite créer ce qu'il appelle une « rampe adoucie » agrémentée de « quelques larges gradins de très faible hauteur épousant la forme

⁴²⁴ AM Lunéville D2 n° 84

⁴²⁵ Mars 1946 : « suite à l'exposé de M. Mienville, architecte chargé de l'entretien des Monuments Historiques dans le département de Meurthe et Moselle... Monsieur Mienville estime indispensable de profiter de l'occasion ainsi offerte de redonner aux Bosquets leur ancien caractère par la suppression notamment des plantations intempestives effectuées sur les pelouses du tapis vert et des végétations qui y ont spontanément pris naissance. Les deux pelouses bordant l'allée centrale devraient être nette de tout arbre ou buisson.... Les bassins rectangulaires et circulaires de ces pelouses seraient à reconstituer... indispensable le déplacement vers le nord du monument Erckmann en bordure de l'allée de Minerve » en utilisant les « indemnités versées à la ville à titre de réparations des dommages causés par les troupes stationnées dans les Bosquets dès la Libération » (AM Lunéville D2 n° 84)

⁴²⁶ Courrier de la Mairie à M. Pillet ACMH : « (...) le plan de Héré en notre possession n'indique aucun escalier alors que, cependant, des marches ont été mises à jour au cours des fouilles de 1946, exactement à l'endroit que nous avons prévu. J'ajoute que des fondations d'anciens piédestaux terminaient les bases des escaliers en question. (...) » (AM Lunéville OI 2) (Il s'agit d'une erreur d'observation, le plan de Héré figure bien un emmarchement).

⁴²⁷ Délibération du 8 février 1947 (AM Lunéville D2 n° 84)

⁴²⁸ « Monsieur Marchal (chef des travaux) (...) a fait manipuler quelques 13 000 à 14 000 m³ de terre et a transformé littéralement 21 hectares de terrain (...) les quatre statues qui subsistent de la grande époque ont été restaurées avec beaucoup de soin par Monsieur Joly, un lunévillois, élève et ami de Rodin (...) » Médiathèque du Patrimoine, dossier 0081/054/carton 23 – Correspondance... jardins, 1947-1958

⁴²⁹ L'Eclair de l'Est, 2 juin 1947

⁴³⁰ Pillet se trompait sur ce point. En observant d'un peu plus près le plan de Héré, on s'aperçoit que celui-ci figure un emmarchement continu de deux degrés.

générale de la courbe »⁴³¹. Le 20 juin, les travaux sont achevés. La disposition actuelle avec un talus engazonné épousant la courbe de l'ancien emmarchement est héritée de cette époque. Au niveau des parterres on parle de : « (...) *dégagement complet des parterres envahis au cours d'un long abandon par des végétations parasites ; restitution de ces anciens parterres, tels qu'ils existaient au temps du roi Stanislas, ainsi que de leurs bassins, mais sans les broderies de jadis, leur substituant des surfaces gazonnées bordées de lignes de fleurs. Puis, des bassins s'élancent désormais des jets d'eau (...)* »⁴³²

Une série de photographies donne une idée de l'évolution de cette partie du jardin avant, pendant et après restauration (fig. 113, 114, 115).



fig. 113 : Le jardin vu du château, avant 1946 – Bibliothèque Forney ©Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 114 : Le jardin vu du château durant les travaux de restauration de 1946-1947, Collection particulière ©Région Lorraine - Inventaire Général

⁴³¹ AM Lunéville OI 2

⁴³² Médiathèque du Patrimoine, Dossier 0081/054/carton 23 (1954)



fig. 115 : Vue d'avion vers 1960 – Collection particulière CPI ©Région Lorraine - Inventaire Général

Toutes les surfaces de circulation du jardin ont alors été renouvelées à l'aide d'un revêtement de petits graviers roulés reposant sur une sous-couche de terre battue assez humifère. Nous l'avons observé dans les sondages S.V et S.VIII au niveau de l'allée N/S traversant les bosquets n° 1 et n° 2 (U.S. 49, 133, 135, 136), dans les sondages S.I et S.IX au niveau de l'allée de l'extrémité Est du jardin (U.S. 19, 20, 21, 286, 300, 301), dans le sondage S.VII, au niveau du parterre précédant le Monument aux Morts (U.S. 229, 233), dans le sondage S.XXIII, au niveau de la contre-allée Nord du parterre central (U.S. 648), et dans le sondage S.XV, au niveau de la contre-allée Sud du parterre central (U.S. 539). Cette dernière, dont l'emprise avait été réduite à la fin du XVIII^e siècle lors de la création du quinconce d'arbres, a été élargie du côté Sud, débordant de 50 cm par rapport à son tracé XVIII^e. La contre-allée Nord a quant à elle été réduite d'environ 1 m 50 par rapport à son état XVIII^e.

A l'extrémité Est du jardin, la surface de circulation qui régnait entre l'alignement d'arbres le plus extrême et le mur de clôture, bien visible sur le plan dit « de Pinard » (fig. 80, p. 124), a manifestement été transformée en surface plantée. En témoignent les couches de terre rapportée remplissant un creusement s'ouvrant à 4 m du mur de clôture, observées à l'extrémité Est des sondages S.I (U.S. 4) et S.IX (302, 305, 307, 315, 316). Les pierres et dalles de calcaire présentes dans l'U.S. 315 et le mortier blanc repéré à la base de l'U.S. 4 (U.S. 3, 5) pourraient témoigner de la restauration du muret de clôture du jardin effectuée au moment de la création de cette platebande.

Les données de fouille attestent également du renouvellement du substrat de tous les espaces plantés du jardin (bosquets, ancien jardin du Kiosque, terrasse du Quinconce et petit jardin des Généraux). En témoigne la couche de limons sableux brun-noir située sous le niveau de sol actuel (U.S. 33, 80, 86, 141, 336, 353, 393, 467, 481, 550, 578), que nous retrouvons quasiment dans tous les sondages (S.I, II, III, IV, V, VI, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XX). A certains endroits des bosquets qui ne devaient pas présenter d'ornières, le sol a dû simplement être labouré. Cette opération correspond aux couches palimpseste observées dans les sondages S.I, S.VI, S.X, (U.S. 38, 187, 214, 318). Dans le sondage S.IV, cette couche de bonne terre (U.S. 141) scelle des couches successives de tout-venant (U.S. 142, 143, 144, 145, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 161, 162, 164) ayant servi à combler un creusement (une fondrière

occasionnée par les chars ?) situé au niveau de l'ancien bassin de la salle des Marronniers. Ces couches contiennent énormément de matériel (tessons de céramique, tuiles, briques, verre, ardoise) et notamment de la faïence culinaire datée du milieu du XIXe siècle⁴³³, qui pourrait provenir des fonds de placard des cuisines du château.

Nous retrouvons cette bonne terre humifère dans les sondages S.XXII, S.XXIII et S.XXIV surmontant les sédiments répandus au XIXe à la surface des talus et du bord du canal lors de l'intervention du prince de Hohenlohe (U.S. 647, 703, 724). Visiblement, ce remaniement de surface s'est accompagné de la réfection de l'allée du milieu des talus. En témoigne le creusement repéré vers 10 m dans le sondage S.XXIII et se prolongeant à l'horizontale jusqu'à son extrémité Nord. Les sédiments argileux répandus dans le fond de ce décapage (U.S. 677), dont on retrouve un gros fragment vers 4 m près de la limite supérieure du talus (U.S. 662), sont retaillés au niveau du bord de l'allée (vers 12 m dans le sondage) par une fosse remplie de scories, profonde d'une vingtaine de centimètres et présente dans les deux faces du sondage. Cette structure correspond d'après nous à un drain, ou une sous-couche drainante⁴³⁴, implanté au niveau de l'allée du milieu pour recueillir les eaux de ruissellement provenant des parties hautes du site et éviter que celle-ci ne se transforme en bournier à la première pluie.

Plusieurs fosses contemporaines ou postérieures au remaniement de 1946-1947 témoignent également de la plantation ou de l'extraction de certaines structures végétales, effectuées à l'occasion de ces travaux, ou plus tard dans le XXe siècle. La fosse à fond plat et à bords verticaux creusée vers 14 m 50 dans le sondage S.X correspond à une plantation effectuée sur l'emprise de l'ancien labyrinthe (U.S. 333). Dans le sondage S.XX, la fosse arrondie repérée entre 11 m 40 et 12 m 50 témoigne de la plantation d'un arbuste ou d'un arbre effectuée sur la terrasse du Quinconce (U.S. 618). L'arbre planté dans le courant du XIXe au niveau de l'ancien bosquet n° 3 (S.XII) a quant à lui été arraché, et peut-être remplacé (U.S. 381, 382) au moment des travaux de 1946-1947. Enfin, la fosse remplie de gravats observée entre 6 et 8 m dans le sondage S.XIV (U.S. 427, 442) et scellée par la couche de terre rapportée en 1946-1947 (U.S. 393), témoigne de l'extraction d'un des arbres du quinconce planté à la fin du XVIIIe siècle au niveau de l'ancien jardin du Kiosque.

Un réseau indéterminé a également été implanté parallèlement au mur de clôture Sud du quinconce. Il s'agit du tuyau de 5,5 cm de diamètre enrobé d'aluminium (U.S. 463) repéré vers le milieu du sondage S.XIII. Le comblement de sa tranchée de pose est scellé par la couche de bonne terre rapportée en 1946-1947 (U.S. 461, 462), donc a précédé de peu le remaniement de surface opéré à la fin de la seconde guerre mondiale.

III-6-3 Destruction du Tivoli en 1952

D'après les sources, la destruction de cette buvette date de 1952. D'un point de vue archéologique, nous constatons que l'édifice a été arasé au niveau de ses fondations et que sa cave a été comblée à l'aide de sédiments terreux contenant beaucoup de matériel (S.IX, U.S. 275, 276). La présence de charbons laisse penser que certains éléments en bois ont peut-être été brûlés sur place. Par ailleurs, les nombreux tessons de pots de jardin en terre cuite indiquent que l'environnement de cette buvette était agrémenté de plantes en pots.

⁴³³ Datation effectuée par F. RAVOIRE, spécialiste de la céramique moderne (INRAP)

⁴³⁴ Nous ne connaissons pas son extension maximale vers le Nord.

Suite à cette destruction, la surface du terrain a été nivelée à l'aide d'une couche de bonne terre recouvrant et faisant disparaître les espaces de circulation situés de part et d'autre du Tivoli, qui deviennent dès lors des surfaces plantées (U.S. 261). L'allée de l'extrémité Est du jardin passant dans ce secteur retrouve visiblement la même largeur que celle fixée pour sa portion Nord dans les années 1880, soit entre 3 et 4 m.

III-6-4 De 1960 à nos jours

Plusieurs interventions sur l'environnement paysager du château sont à noter pour les années 1960-1970 :

- Création d'un parc à daim implanté au sein de l'ancien bosquet n° 2,
- Comblement du fossé de clôture de l'extrémité Est du jardin réalisé au moment de l'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny,
- Destruction des magasins à fourrage implantés dans la cour du Rocher (l'un d'eux avait été transformé en garage Citroën) (fig. 116).

Seul subsiste alors le bâtiment des écuries, adossé au mur de soutènement Ouest de la terrasse du Quinconce (fig. 117). Celui-ci sera détruit au tournant des années 1970-1980. Suite à cette destruction, la zone est recouverte d'un épais remblai de terre dans la perspective d'aménager un théâtre de verdure (fig. 118).

Nous avons également recoupé plusieurs réseaux implantés à des dates diverses entre 1946-1947 et aujourd'hui :

- Un drain (tuyau en plastique perforé enrobé de polyester implanté dans une tranchée comblée avec des graviers) repéré dans le sondage S.V le long du bord Ouest de l'allée N/S traversant le bosquet n° 1 (U.S. 128, 129), et situé à 40 cm sous la surface actuelle,
- Un réseau électrique (gaine en PVC rouge de 7 cm de diamètre) repéré dans le sondage S.IV effectué sur l'emprise du bosquet n° 1, orienté vers le Monument aux Morts et situé à 80 cm sous la surface actuelle (U.S. 163, 165),
- Un réseau électrique (grillage avertisseur rouge) repéré dans le sondage S.IX, situé à environ 6 m du mur, sous l'allée de l'extrémité Est du jardin (U.S. 299), dont la tranchée de pose est remplie et scellée avec du sable rouille (U.S. 285, 299),
- Un réseau indéterminé (téléphonique ?) repéré vers 5 m dans le sondage S.XIII implanté parallèlement au mur de clôture Est de l'ancien jardin du Kiosque (U.S. 466),
- Un réseau électrique faiblement enterré (alimentation arrosage automatique), repéré dans le sondage S.XVIII (U.S. 770, 779).



fig. 116 : La cour du Rocher dans les années 1950-1960 (garage Citroën) – Cliché aérien, documentation Mr Schwender

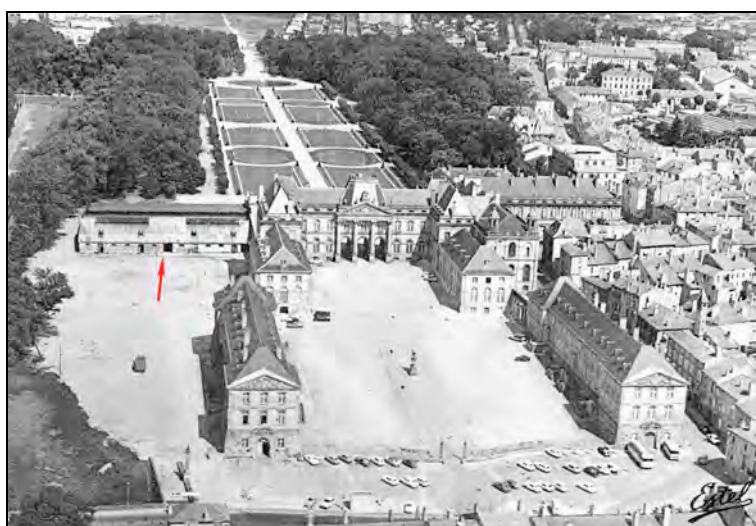


fig. 117 : La cour du Rocher dans les années 1960-1970 (écurie) – Cliché aérien, documentation Mr Schwender

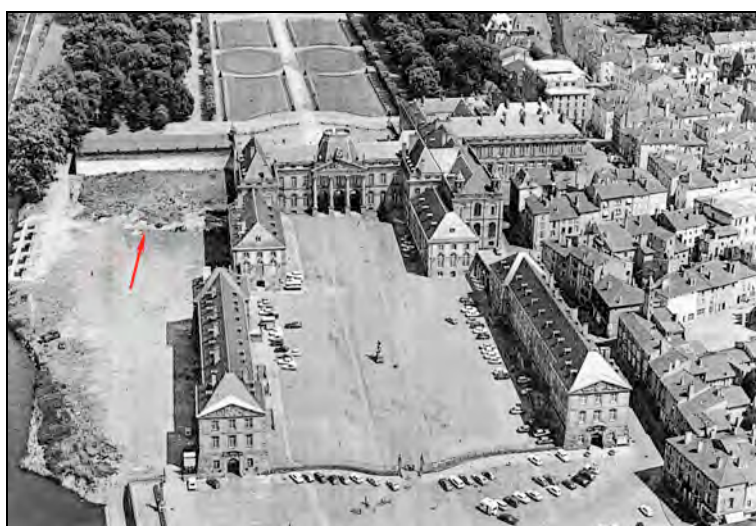


fig. 118 : La cour du Rocher dans les années 1970-1980 (remblai de terre) – Cliché aérien, documentation Mr Schwender

En 1986, les piédestaux des statues d'Hercule et de Minerve implantées aux angles S/E et N/E de l'esplanade sont remplacés. L'aire de jeux pour enfants implantée sur l'emprise de l'ancien parterre du pavillon de la Cascade date quant à elle de 1990. En 2001, le mur de soutènement Nord de la terrasse du Quinconce est restauré, et le grand bassin circulaire bénéficie de la pose d'une margelle en pierre d'Euville (travaux effectués par T. Algrin (ACMH)).

La couche de sédiments épaisse de 3 m, observée dans le sondage S.XXI (U.S. 679), surmontant le reliquat du sol de l'écurie détruite au tournant des années 1970-1980, correspond aux remblais répandus dans la cour du Rocher en 2005 pour former les deux massifs de pelouse talutés constituant la composition actuelle. D'après la tradition orale, ces remblais proviendraient du creusement de la station d'épuration de Lunéville localisée près de la Meurthe. Il s'agit en effet de sédiments argileux bruns noirs typiques des alluvions récentes déposées par les rivières locales (Vezouze ou Meurthe).

La rive Sud de la branche principale du canal a également été remaniée à deux reprises. En témoigne un premier creusement s'ouvrant vers le Nord, repéré vers 5 m dans le sondage S.XXII, comblé avec des sédiments sablo-graveleux compactés (U.S. 716, 717), et un second creusement moins profond, s'ouvrant vers 4 m, entaillant le premier, et comblé avec de la terre mélangée à des graviers (U.S. 715).

Nous savons également qu'en 2007, à la suite d'une expertise phytosanitaire, onze arbres du jardin ont été abattus. Les deux fosses situées au-dessus des fosses de plantation XIX^e repérées dans le sondage S.V pourraient correspondre à cette intervention (U.S. 104, 11, 113 et U.S. 120). Leurs couches de comblement contiennent du bois et beaucoup de gros racinaire. Le sol alentour a manifestement bénéficié d'un labour (U.S. 112).

L'horizon d'enracinement de la pelouse actuelle, surmontant la couche de bonne terre rapportée dans les bosquets lors de la restauration de 1946-1947, a été observé dans quasiment tous les sondages (U.S. 1, 79, 100, 134, 140, 186, 260, 317, 335, 352, 443, 480, 548, 577, 646, 702, 723, 743). Dans le sondage S.XVI cet horizon surmonte une couche de terre à faciès hydromorphe rapportée assez récemment (U.S. 549), peut-être lors des travaux de restauration de la terrasse située à l'extrémité de l'aile ducale⁴³⁵. Dans le sondage S.XVIII, la pelouse du talus de l'esplanade vient s'appuyer sur le rebord d'une bordure en béton implantée il y a moins de vingt ans pour souligner la limite entre le talus et le jardin (U.S. 764).

Par ailleurs, de 1947 à nos jours les surfaces de circulation du jardin (allées et esplanade) ont toutes été rechargées avec du gravier de rivière plus ou moins homométrique (U.S. 48, 284, 538, 765, 766, 806)⁴³⁶. Seule l'allée du parterre précédant le Monument aux Morts, recoupée par le sondage S.VII, a visiblement été revêtue de sable grossier (U.S. 228).

⁴³⁵ Terre ramenée par les roues des engins de travaux ?

⁴³⁶ Elles n'apparaissent pas dans toutes les coupes stratigraphiques car nous les avons parfois ratissées avant de commencer à creuser.

IV- ANALYSE PALYNOLOGIQUE

IV-1 Contexte de prélèvement, problématique et méthodologie

Lors de l'opération archéologique, 45 prélèvements ont été échantillonnés dans les différents sondages réalisés afin de donner lieu à des analyses palynologiques. Ils concernent les unités stratigraphiques récapitulées dans le Tableau 1 suivant :

n° d'échantillon	n° de sondage	n° US	n° d'échantillon	n° de sondage	n° US
PP 1	XXI	686a	PP 26	XV	492
PP 2	XXI	686b	PP 27	XV	533
PP 3	XXI	691	PP 28	XV	543
PP 4	XXII	720	PP 29	XV	541
PP 5	XXII	722	PP 30	XV	536
PP 6	XXII	705	PP 31	XV	531
PP 7	XXII	704	PP 32	XVI	556
PP 8	II	87	PP 33	XVI	559
PP 9	II	91	PP 34	XVI	552
PP 10	III	81	PP 35	XX	580
PP 11	IV	180	PP 36	XX	581
PP 12	V	107	PP 37	XX	578
PP 13	V	101	PP 38	XXIV	737
PP 14	VI	210	PP 39	XXIV	733
PP 15	VI	195	PP 40	XXIV	741
PP 16	VII	250	PP 41	XXIII	669
PP 17	IX	271	PP 42	XXIII	650
PP 18	IX	289	PP 43	XIX	790
PP 19	X	330	PP 44	XIX	792
PP 20	XI	391	PP 45	XIX	795
PP 21	XI	354			
PP 22	XII	338			
PP 23	XIII	468			
PP 24	XIV	405			
PP 25	XV	482			

Tableau 1 : Liste des prélèvements (les échantillons ayant fait l'objet d'une analyse palynologique sont indiqués en grisé)

Cette étude visait principalement à établir une restitution du paysage à partir de l'analyse palynologique des différents niveaux de remblai et d'occupation du site, depuis la création du premier jardin clos implanté sur la plateforme du château jusqu'au jardin de Stanislas.

Afin d'isoler et de concentrer les grains de pollen, le traitement chimique opéré sur les échantillons s'est déroulé en cinq étapes successives :

- décarbonatation par l'acide chlorhydrique
- désilicification par l'acide fluorhydrique
- traitement par la potasse diluée à chaud pour dissocier la matière organique
- concentration en liqueur dense de Thoulet (d=2) après mixage et centrifugation
- montage du culot dans la glycérine

L'observation des fonds de culots a été réalisée sous microscopie optique au grossissement x40.

IV-2 Résultats

Seuls 12 échantillons, sélectionnés en fonction de leur intérêt scientifique au regard de l'analyse archéologique et de leur potentiel de conservation du matériel pollinique (Tableau 1), ont fait l'objet d'une étude approfondie. Les résultats sont donnés sous forme d'un tableau de comptages et de pourcentages (Annexe 11, vol. II, p. 103), distinguant le couvert arboré (AP = Arboreal Pollen) des plantes herbacées (NAP = Non Arboreal Pollen). Pour chaque taxon, les pourcentages sont calculés à partir de la somme sporo-pollinique totale enregistrée par échantillon.

Ce tableau fait apparaître que seuls cinq des douze échantillons analysés fournissent des résultats relativement satisfaisants, tant au niveau de leur somme pollinique que de leur diversité taxinomique, et sont à même de permettre une interprétation du paysage (Reille, 1990).

IV-2-1 Description des résultats négatifs

- **L'échantillon pp.3** provient d'un niveau de circulation repéré dans le sondage de la cour du Rocher (S.XXI, U.S. 691), situé chronologiquement entre le comblement du lit de la Vezouze (1710) et l'aménagement du Rocher par Stanislas (1742). Il s'est malheureusement révélé stérile en grains de pollen. Constitué d'un sédiment à dominance sableuse, ce dernier n'a probablement pas pu piéger les dépôts laissés par les pluies polliniques.

- **L'échantillon pp.5** est extrait d'une couche de vase formée sur le bord du canal entre 1766 et 1817 suite à l'abandon de l'entretien des structures hydrauliques (S.XXII, U.S. 722). Malgré la présence d'argile, ce sédiment s'est révélé pauvre en matériel sporo-pollinique avec seulement 25 grains de pollen recensés.

- **L'échantillon pp.12** est issu d'un niveau de terre arable antérieur à l'implantation du jardin (S.V, U.S. 107) correspondant au sol des terrains cultivés situés à la périphérie de la ville. La somme sporo-pollinique enregistrée pour cet échantillon se révèle faible avec seulement 40 grains de pollen ne pouvant donner lieu à une interprétation du paysage. Nous observons une très faible diversité taxinomique (8 taxons) associée à une très forte concentration en *Cichorioideae* dont l'abondance pourrait témoigner d'une conservation sélective (Bottema, 1975). Cependant, ce taxon étant inféodé à la prairie, il est possible que cette importance témoigne également de la présence d'une aire de pâturage, ou d'une prairie cultivée.

- **L'échantillon pp.22** est lui aussi issu d'un niveau de terre arable antérieur à l'implantation du jardin (S.XII, U.S. 338) correspondant au sol des terrains cultivés suburbains. L'analyse pollinique de cet échantillon révèle une très faible concentration en grains de pollen (somme sporo-pollinique = 7) qu'il est impossible d'exploiter dans le cadre d'une restitution du paysage.

- **L'échantillon pp.26** est extrait d'un remblai de terre argilo-limoneuse répandu au niveau du jardin de l'hôtel de Craon vers 1712 (S.XV, U.S. 492). Malgré une diversité taxinomique

suffisante (17 taxons), la somme sporo-pollinique enregistrée pour cet échantillon se révèle trop faible avec seulement 46 grains de pollen et spores. Dans ce cas précis, il se pourrait que les pluies polliniques aient été insuffisantes. En effet, après son dépôt, ce sédiment a très vite été recouvert par la couche de bonne terre rapportée devant constituer le substrat de plantation des structures du jardin.

- **L'échantillon pp.42** est issu d'un niveau de circulation du XVIII^e siècle contemporain de Stanislas (S.XXIII, U.S. 650). Le sédiment analysé constitué de sables limoneux présentant quelques traces d'oxydation se révèle quasi stérile avec seulement 3 grains de pollen recensés.

- **L'échantillon pp.44** provient de la bonne terre rapportée avant 1620 lors de la création du jardin clos situé à l'arrière du château (S.XIX, U.S. 792) et ayant été utilisée jusqu'aux premières années du XVIII^e siècle. Cet échantillon s'est malheureusement révélé trop pauvre en grains de pollen, seulement 4, pour tenter une interprétation de l'ambiance végétale qui régnait dans ce jardin.

Plusieurs paramètres permettent d'expliquer l'absence de résultats satisfaisants dans ces échantillons. Pour les prélèvements issus de couches sableuses (pp.3 et pp.42), il semblerait que ce soit la composition même du sédiment qui soit à l'origine de la mauvaise conservation des grains de pollen. En effet, la porosité du sable ne permet pas la conservation du matériel pollinique. Ensuite, nous observons une conservation différentielle de certains grains de pollen, au moins pour l'échantillon pp.12, dans lequel ceux des *Cichorioideae* se sont montrés plus résistants que les autres à la corrosion. Il se pourrait par ailleurs que certains sédiments aient été moins favorablement exposés au dépôt des pluies polliniques, expliquant *de facto* l'absence de grains de pollen (pp.26). L'absence de résultats positifs pour les échantillons pp.5, pp.22 et pp.44 est quant à elle plus difficile à interpréter. De manière générale, l'absence ou la très faible représentativité du matériel pollinique s'explique soit par des conditions de conservation défavorables (oxydation, action des micro-organismes), soit par l'absence de dépôt par les pluies polliniques. Par ailleurs, les phénomènes de corrosion des grains de pollen se rencontrent plus facilement dans les sédiments secs. Ainsi, il n'est pas étonnant que les échantillons issus du canal et de l'aqueduc souterrain se révèlent les plus riches en pollen car les milieux humides ont un grand pouvoir de conservation du matériel pollinique (Richard, 1999).

IV-2-2 Interprétation des résultats positifs

Les échantillons ayant fourni des résultats positifs ont donné lieu à la réalisation d'histogrammes simplifiés d'anthropisation (Annexe 12, vol. II, p. 104) à partir des formations végétales définies dans le Tableau 2 ci-après (Barbier *et al.*, 2001) :

Groupelements de végétation des AP	Taxons
Pinède	<i>Pinus</i> (pin)
Chênaie	<i>Quercus</i> (chêne)
Essences héliophiles	<i>Corylus</i> (noisetier), <i>Betula</i> (bouleau)
Hêtraie	<i>Fagus</i> (hêtre)
Charmaie	<i>Carpinus</i> (charme)
Tillaie	<i>Tilia</i> (tilleul)
Sapinière	<i>Abies</i> (sapin)
Forêt alluviale	<i>Alnus</i> (aulne), <i>Salix</i> (saule)
Autres	<i>Juglans</i> (noyer), <i>Vitis vinifera</i> (vigne)
Groupelements de végétation des NAP	Taxons
Céréaliculture	<i>Cerealialia</i> (céréales cultivées)
Plantes rudérales nitrophiles	ASTERACEAE, <i>Centaurea jacea</i> , <i>Rumex</i> , <i>Artemisia</i> , CHENOPODIACEAE, CARYOPHYLLACEAE, BRASSICACEAE, <i>Plantago lanceolata</i>
Plantes rudérales des prairies	POACEAE, FABACEAE, APIACEAE, <i>Centaurea jacea</i> , CICHORIOIDEAE, RUBIACEAE
Plantes hygrophiles et aquatiques	CYPERACEAE, RANUNCULACEAE, <i>Myriophyllum</i> , <i>Typha</i> sp., NYPHEACEAE, <i>Menyanthes trifoliata</i> , <i>Epilobium</i> sp.

Tableau 2 : Répartition des formations végétales

IV-2-2-1 Les échantillons issus du canal

- **L'échantillon pp.1** est issu du corroi d'argile appliqué sur le fond de la branche Sud de la croix du canal créée au début des années 1740 (S.XXI, U.S. 686a).

L'analyse palynologique réalisée sur ce sédiment a fourni des résultats satisfaisants, tant au niveau de la somme sporo-pollinique (259) que de la diversité taxinomique (37). Cependant, les grains de pollens observés peuvent tout aussi bien provenir de la végétation du jardin, que de celle du site de prélèvement de l'argile et des peuplements végétaux (spontanés et cultivés) situés en amont du site, dont les pluies polliniques ont bénéficié d'un transport par l'eau de la Vezouze qui alimentait le canal. Ainsi, l'interprétation des résultats au regard de ce qui nous intéresse, à savoir la végétation implantée dans le jardin au XVIII^e siècle, s'avère extrêmement délicate. Quelques corrélations avec la palette végétale du XVIII^e déduite de l'analyse des sources historiques (Annexe 13, vol. II, p. 105) sont cependant possibles.

Le tableau de comptages et de pourcentages des pollens présents dans l'échantillon pp.1 fait apparaître une plus grande représentation du couvert arboré (AP). Son taux atteint 62,1 % de la végétation recensée, ce qui, en soit, n'est pas une surprise. En effet, la Vezouze prend sa

source sur le versant Ouest du massif des Vosges à une soixantaine de kilomètres à l'Est de Lunéville, et transporte avec elle les pollens émis par les feuillus et les résineux de la forêt vosgienne. En 1878, cette dernière comportait environ 34 % de résineux (sapin, épicéa, pin sylvestre) et 66 % de feuillus (hêtre, chêne, charme, divers)⁴³⁷. Au XVIII^e siècle, la ville de Lunéville était également cernée de quatre grandes zones boisées⁴³⁸ : le « Bois de Paroy » ou « Bois des chasses du Roy de Pologne » au N/E, en rive droite de la Vezouze, la « Forêt de Mondon » au S/E, en rive gauche de la Vezouze, le « Bois du Fourchon » au Sud, et la « Forêt de Vitrimont » à l'Ouest. Ces forêts de plaine étaient soit des chênaie-hêtraies sessiliflores, sur sol bien drainé, soit des chênaies pédonculées, sur sols acides et « mouilleux » comme celui du bois de Mondon d'où venait l'eau qui alimentait les bassins du jardin⁴³⁹. Enfin, le jardin était lui-même recouvert à plus de 60 % par des surfaces boisées (bosquets n° 1, 2 et 3, alignements des allées et des talus).

Parmi les pollens d'arbres, nous notons la présence du chêne (*Quercus* 20,8 %), du pin (*Pinus* 12,7 %), du hêtre (*Fagus* 9,6 %), et, en quantité moindre, du sapin (*Abies* 1,5 %). Le chêne et le hêtre sont des essences types des forêts de plaine qui entouraient Lunéville, donc rien d'étonnant à les retrouver ici en assez fortes proportions. De plus, nous savons que le jardin comportait un alignement d'une vingtaine de chênes disposés en demi-lune autour du grand bassin circulaire de l'extrémité Est du parterre central. Les pluies polliniques émises par ces arbres ont pu retomber dans le canal. Les pollens de pin et de sapin proviennent sans doute en grande partie des forêts vosgiennes. L'abondance de pollens de pin est normale. En effet, ceux-ci sont très résistants à la corrosion et peuvent voyager sur de grandes distances. Une partie d'entre eux peut également provenir des pins plantés au XVIII^e dans les bosquets, notamment dans la salle des Pins du bosquet n° 2. Les essences hygrophiles tels que l'aulne et le saule (*Alnus* 8,1 % et *Salix* 1,1 %) n'ont pas leur place dans un jardin régulier et classique du XVIII^e. Leur présence ici est plus certainement liée à la ripisylve⁴⁴⁰ naturelle bordant la Vezouze, dont les pluies polliniques sont arrivées jusqu'ici par le transport de l'eau. Le bouleau (*Betula* 3,4%) et le noisetier (*Corylus* 4,6 %) sont des essences héliophiles pouvant se développer sous forme de bosquets ou en lisière de forêts. Nous savons que le noisetier a été abondamment utilisé pour garnir les compartiments des bosquets du jardin⁴⁴¹, il n'est donc pas étonnant de le retrouver ici, d'autant que cette essence est bonne pollinisatrice. Quant au bouleau, absent de la palette végétale du jardin du XVIII^e, il pourrait s'agir de la variété pubescente hygrophile (*Betula pubescens*) poussant en lisière de ripisylve. Nous notons également la présence discrète du troène (*Ligustrum* 0,7 %), du noyer (*Juglans* 0,7 %) et du tilleul (*Tilia* 1,1 %). Cette dernière essence est peu pollinisatrice, d'où sans doute sa faible représentation malgré sa présence avérée dans le jardin du XVIII^e (alignements des talus et du parterre central). Quant à l'unique pollen de *Rosaceae* type *Prunus* recensé, il peut tout aussi bien provenir du peuplement alluvial de l'amont du site (Argant, 1993), que des aubépines et des cerisiers plantés dans les compartiments des bosquets du jardin (Annexe 13, vol. II, p. 105).

⁴³⁷ BERARD A., *Evolution des forêts vosgiennes*, in : *Revue forestière française*, Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, Nancy, 1960, p. 190-197 (consultable sur <http://hdl.handle.net/2042/24261>)

⁴³⁸ Voir la Carte de Cassini levée entre 1756 et 1789 consultable sur le site <http://www.geoportail.fr>

⁴³⁹ MÉNILLET F., avec la collaboration de DURAND M., LE ROUX J., CORDIER S., HANOT F., CHARNET F. (2005) - Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Lunéville (269), 2e édition. Orléans : BRGM, 67 p. Carte géologique par Ménillet F., Durand M., Le Roux J., Cordier S. (2005).

⁴⁴⁰ Formation boisée associée à un cours d'eau et étirée le long de ses berges.

⁴⁴¹ Dezallier d'Argenville considérait le noisetier comme l'un des plus beaux arbrisseaux pour garnir les bosquets (DEZALLIER D'ARGENVILLE, *ibid.*, p. 91).

Les trois pollens de chanvre (*Cannabis sativa*) recensés, peuvent quant à eux provenir de plantations volontaires - chènevières situées en périphérie de la ville - ou de la liane sauvage qui se développe spontanément dans les forêts alluviales.

Parmi les plantes herbacées, ce sont les plantes rudérales⁴⁴² qui enregistrent les plus forts taux. Nous distinguons notamment les taxons de plantes nitrophiles ne craignant pas le piétinement - chénopode (*Chenopodiaceae*), armoise (*Artemisia*), renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), composées (*Asteraceae*), plantain (*Plantago lanceolata*), certaines crucifères (*Brassicaceae*), et les taxons de prairies - certaines composées dont les *Cichorioideae* et *Centaurea jacea*, le trèfle et le mélilot (*Fabaceae*), certaines ombellifères (*Apiaceae*) et des graminées (*Poaceae*). L'ensemble de ces taxons représente environ 20 % de la végétation recensée. Ce score important est en rapport avec la forte anthropisation des abords du jardin en ce milieu de XVIIIe siècle. Les taxons de prairie peuvent éventuellement provenir des parties engazonnées du jardin (talus et parterres).

Nous observons également les taxons inféodés aux milieux humides - le souchet (*Cyperaceae*), les *Ranunculaceae*, la massette (*Typha*), le trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), et certaines épilobes (*Epilobium sp.*) - qui se développent en bordure des étangs et des marais. Leur taux s'élève à 10 %. Ces pollens témoignent à l'évidence du peuplement végétal des berges marécageuses de la Vezouze situées en amont du site, voire du site de prélèvement de l'argile du corroi. Certains de ces végétaux ont pu également coloniser les eaux calmes du canal (le trèfle d'eau notamment).

Enfin, les pollens de *Cerealia* (céréales cultivées), qui ne se dispersent qu'à très courte distance, proviennent probablement des terres cultivées situées en amont du site. Ils auraient été apportés par l'eau de la rivière.

- **L'échantillon pp.2** est issu du corroi d'argile appliqué sur le talus immergé de la branche Sud de la croix du canal (S.XXI, U.S. 686b).

Les résultats de l'analyse palynologique de cet échantillon corroborent ceux obtenus dans l'échantillon précédent. Si la somme pollinique totale apparaît plus élevée (386 contre 259), avec une diversité taxinomique un peu plus importante de 40 taxons, la répartition entre le couvert arboré et les plantes herbacées est assez comparable. Les groupements forestiers recensés sont identiques même si leur taux varie légèrement. Nous notons une plus forte présence de la tillaie (*Tilia*) avec un taux de 7,7 % dans le spectre pollinique, probablement attribuable aux alignements de tilleuls plantés sur les talus et sur la plateforme du jardin, et l'apparition discrète de l'épicéa (*Picea*), présent dans la palette végétale utilisée au XVIIIe siècle pour peupler les bosquets (Annexe 13, vol. II, p. 105). La chênaie, la hêtraie ainsi que l'aulnaie-saulaie sont un peu moins représentées, avec des taux respectifs de 13,2 %, 7,2 % et 6,7 %, alors que la pinède progresse avec un taux de 19,4 %. La représentation du noisetier reste stable (4,9 %) alors que celle du bouleau, avec un taux de 2,5 %, recule légèrement.

Le chanvre n'apparaît plus, en revanche nous recensons deux pollens de *Rosaceae* type *Prunus* et quelques pollens de vigne. Concernant ces derniers, il est difficile, lors de l'observation microscopique, de différencier la vigne sauvage (*Vitis sylvestris*), taxon inféodé aux milieux forestiers alluviaux (aulnaie-saulaie), de la vigne cultivée (*Vitis vinifera*). La faible quantité de pollens enregistrée n'est pas révélatrice d'un éloignement de cette culture

⁴⁴² Les plantes rudérales se développent spontanément à proximité des lieux fréquentés par l'homme (friches, bord des chemins...).

puisque'il a été démontré que la vigne les disperse très peu (Gauthier, 2001). Les sources contemporaines du règne de Léopold ne mentionnent pas de vigne dans le jardin, mais la gravure de Héré représentant le Rocher montre que ce dernier était agrémenté de végétation. Nous voyons notamment une grotte dont l'ouverture semble être tapissée d'une treille de vigne (fig. 119). S'agit-il d'une représentation fantaisiste ? Les pollens observés dans l'échantillon pp.2 pourraient en tout cas confirmer cette identification.

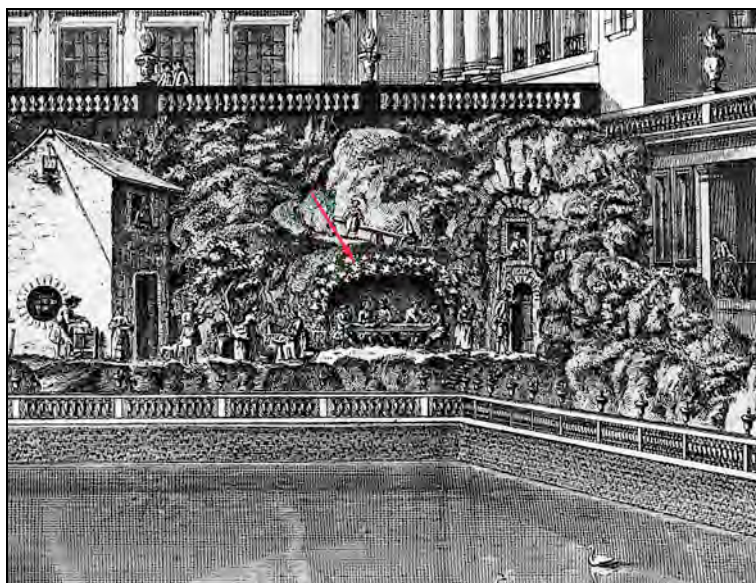


fig. 119 : Grotte du Rocher agrémentée d'une treille de vigne - Le « Rocher », vu depuis le Grand canal, extrait de E. Héré, *Recueil des plans, élévations...* Paris : François, 1752, détail © Région Lorraine - Inventaire Général



fig. 120 : Tapis naturel de *Caltha palustris*

Concernant la végétation herbacée, nous retrouvons le même cortège que dans l'échantillon précédent. A la liste des taxons de plantes rudérales nitrophiles, se rajoute l'ortie (*Urticaceae*), et à celle des plantes rudérales des prairies, l'oseille (*Rumex*) ainsi que la pimprenelle (*Sanguisorba minor*). Ces plantes totalisent 21,7 % de la végétation recensée, taux très proche de celui de l'échantillon pp.1. En ce qui concerne les taxons herbacés inféodés aux milieux humides, la disparition des *Cyperaceae*, des épilobes et du trèfle d'eau, est compensée par l'apparition de la myriophylle (*Myriophyllum*) et l'augmentation du taux

de *Ranunculaceae* (4,9 % sur un total de 8 %). La myriophylle (1,8 %), plante aquatique des eaux dormantes voire à courant lent, a très bien pu prospérer dans les eaux calmes du canal du jardin de Lunéville. La famille des *Ranunculaceae*, déjà présente dans l'échantillon du fond du canal avec un taux non négligeable de 3,4 %, comprend plusieurs taxons aquatiques ou semi-aquatiques présents naturellement en Lorraine⁴⁴³. Parmi eux, le populage des marais (*Caltha palustris*), à tiges rampantes et à fleurs jaunes, aimant les sols argileux et humides et poussant par petites touffes, est considéré par certains jardiniers comme « la plante increvable » des berges de bassins (fig. 120). Elle a pu être utilisée au XVIIIe pour tapisser le talus émergé, mais cependant humide, du canal. En effet, sur la gravure de Héré (fig. 119) nous voyons que la surface de ce dernier est traitée avec un effet graphique moutonnant. Or il ne peut pas s'agir de gazon, celui-ci avait peu de chance de réussir sur un substrat argileux. L'hypothèse *Caltha palustris*, bien qu'aléatoire, est plus convaincante.

- **L'échantillon pp.4** est issu du corroi d'argile appliqué sur le fond de la branche principale du canal (S.XXII, U.S. 720).

L'analyse palynologique réalisée montre une somme pollinique satisfaisante (294) ainsi qu'une importante diversité taxinomique (29), permettant une interprétation des résultats. Nous ferons la même remarque que précédemment, à savoir que les pollens observés peuvent tout aussi bien provenir de la végétation du jardin, que de celle du site de prélèvement de l'argile ou des zones périurbaines situées en amont du site.

Le couvert arboré (AP) représente à lui seul 73,8 % de la végétation recensée. Nous retrouvons les mêmes groupements forestiers que dans les échantillons précédents. Parmi eux, la pinède (*Pinus*) enregistre le taux le plus fort avec 31,6 %. L'importante représentation de ce taxon à forte pollinisation résulte très probablement d'une très large ouverture du milieu au niveau du canal permettant le dépôt des pluies polliniques des pinèdes situées sur les massifs forestiers vosgiens, mais aussi des pins plantés à proximité dans les bosquets du jardin. La chênaie (10,5 %) et la forêt alluviale (aulnaie-saulaie) dont le taux atteint 9,8 % de la végétation recensée apparaissent là encore bien représentées dans le paysage. En revanche, la hêtraie est quasiment inexistante. La tillaie, essence peu pollinisatrice, enregistre néanmoins un taux de 8,5 %, confirmant sa présence à proximité du lieu de prélèvement (alignements des talus et du parterre central). Les taxons héliophiles, noisetier et bouleau, totalisent 9,6 %. Les pollens de noisetier pourraient provenir en partie du peuplement des bosquets. Nous notons également la présence discrète du frêne (*Fraxinus* 1,3 %) et de l'orme (*Ulmus* 0,3 %), essences spontanées de la ripisylve bordant la Vezouze.

Les formations herbacées, dont le taux atteint 22,4 % de la végétation recensée, sont identiques à celles des échantillons précédents. Les plantes hygrophiles et aquatiques totalisent un taux de 5 %. Parmi elles, nous distinguons la présence du nénuphar (*Nymphaeaceae*), taxon inféodé aux milieux aquatiques à eaux calmes et assez profondes (60-80 cm), qui avait sans doute sa place dans le canal. Dans leur ensemble, les plantes rudérales comptent pour 16,6 % de la végétation représentée, confirmant là encore leur importance dans le paysage environnant. L'absence de certains taxons, armoise (*Artemisia*), *Cichorioideae*, *Brassicaceae*, oseille (*Rumex*), montre un cortège légèrement moins diversifié que dans les échantillons précédents.

⁴⁴³ Voir le site <http://floraine.net>

Synthèse des échantillons issus du canal

Les analyses réalisées sur les échantillons pp.1 et pp.2 montrent des résultats similaires tant dans la représentation des différentes formations végétales que dans leur composition, attestant d'une certaine contemporanéité de ces deux échantillons. Effectivement, les couches archéologiques dont ils sont extraits ont été mises en place simultanément lors de la création de la croix du canal par Stanislas au début des années 1740. L'échantillon pp.4, dont le sédiment provient du corroi du fond de la branche principale du canal créé par Léopold au début du XVIIIe siècle, révèle un paysage assez proche de celui décrit dans les échantillons pp.1 et pp.2, attestant que la composition végétale du jardin n'a quasiment pas varié entre l'époque de Léopold et celle de Stanislas. La plus forte proportion de pollens de pins recensée dans l'échantillon pp.4 est probablement due au fait que ce sédiment a été exposé plus longtemps aux pluies polliniques - une cinquantaine d'années, contre une vingtaine d'années pour les échantillons pp.1 et pp.2.

IV-2-2-2 L'échantillon issu de l'aqueduc

L'échantillon pp.38 est extrait du comblement de l'aqueduc enterré implanté le long de la limite inférieure du talus bas à l'époque de Léopold, et situé à – 80 cm sous le niveau de surface actuel (S.XXIV, U.S. 737). Ce sédiment provient de l'infiltration progressive, dans la cavité de l'aqueduc, du sédiment de la couche de terre susjacente rapportée au début du XIXe. Les pollens qu'il contient nous renseignent donc plutôt sur le paysage du XIXe siècle. Par ailleurs, les nombreuses racines qu'il contient augurent d'une pollution certaine par les pollens des couches supérieures plus récentes, ce qui invite à la prudence en matière d'interprétation des résultats.

L'analyse palynologique de cet échantillon présente une somme pollinique satisfaisante (245) ainsi qu'une relative diversité taxinomique (20) permettant une interprétation des résultats.

Le couvert arboré (AP) domine là encore le milieu en totalisant 81,6 % de la végétation recensée. Le pin (*Pinus*), avec un taux de 42,8 %, est anormalement prédominant. Cette sur-représentation pourrait résulter de la conservation différentielle des grains de pollen. En effet, la nature du sédiment dont est extrait l'échantillon offre des conditions de conservation peu propice au matériel pollinique (limons sableux). Vient ensuite la tillaie (*tilia*), dont le taux élevé (26,5 %) résulte quant à elle plus sûrement de la proximité des alignements de tilleuls des talus et de la plateforme du jardin qui ont perduré du XVIIIe au XIXe. La forêt alluviale (*Alnus-Salix*) est toujours présente avec un modeste taux de 4 %, de même que les essences héliophiles (*Corylus* et *Betula*) qui totalisent un taux similaire de 4 %. Nous observons l'absence du hêtre (*Fagus*), dont la présence était déjà très faible dans l'échantillon pp.4. De la même manière, le spectre du chêne (*Quercus*) qui enregistre un taux de 1,6 %, exclut l'hypothèse de la présence d'une chênaie à proximité du lieu de prélèvement. Les seuls chênes mentionnés par les sources dans le jardin sont ceux de la demi-lune de l'extrémité Est du parterre. Cela ne constitue pas à proprement parler une chênaie, de plus il n'est pas certain qu'ils aient été conservés jusqu'au XIXe siècle.

Les plantes herbacées participent seulement pour 16,3 % du paysage, ce qui est un taux relativement faible. Les mauvaises conditions de conservation offertes par le sédiment dont est extrait l'échantillon, couplées avec la sur-représentation du pin, sont sans doute responsables de ce faible score. Parmi ces herbacées nous distinguons les taxons inféodés aux

milieux humides, avec notamment la présence manifeste des *Cyperaceae* dont le taux s'élève à 6,9 % de la végétation recensée. Leur présence ici est peut-être liée à l'envasement des berges du canal situées à une dizaine de mètres seulement du lieu de prélèvement. Le cortège des plantes rudérales apparaît moins diversifié que dans les échantillons précédents, et surtout moins bien représenté, en totalisant un taux de seulement 6,9 %.

D'une manière générale, le taux élevé du pin masque probablement la réelle représentativité des autres taxons, nuisant ainsi à une restitution précise du paysage.

IV-2-2-3 L'échantillon issu du sol des bosquets XVIIIe

L'échantillon pp.15 est issu d'une terre rapportée à l'époque de Léopold pour constituer le substrat de plantation des bosquets (S.VI, U.S. 195).

L'analyse palynologique de ce sédiment limono-sableux humifère a révélé une somme pollinique ainsi qu'une diversité taxinomique tout juste satisfaisantes de 127 grains de pollen et de spores représentant au total 17 taxons. Du fait qu'il s'agit d'un sédiment rapporté, les pollens observés peuvent tout aussi bien provenir de la végétation de son site de prélèvement, que de celle du jardin.

Le tableau de comptages et de pourcentages (Annexe 11, vol. II, p. 103) montre une très forte représentation du couvert arboré avec un taux qui s'élève à 91,3 % de la végétation recensée. Cette prédominance reflète sans doute la réalité du paysage qui régnait dans cette zone boisée du jardin, mais pas seulement. En effet, le pin (*Pinus*), avec un taux de 66,1 %, est à l'évidence sur-représenté, probablement pour les mêmes raisons que dans l'échantillon précédent. Nous remarquons la présence du sapin (*Abies*), beaucoup plus marquée que dans les échantillons précédents, avec un taux de 7,8 %. Bien que non mentionnée dans les sources, cette essence rentre peut-être dans l'ensemble « autres plants » de la palette végétale utilisée au XVIIIe (Annexe 13, vol. II, p. 105). De même, l'épicéa (*Picea*), attesté dès le début du XVIIIe comme faisant partie du peuplement des bosquets, avec un taux qui reste toutefois assez faible (2,3 %), est mieux représenté que dans les échantillons prélevés dans les zones éloignées de l'emprise des bosquets. La tillaie et la chênaie, avec les taux respectifs de 5,5 % et 3,1 %, sont faiblement représentées. D'après les sources du XVIIIe, ces deux essences n'ont pas été utilisées dans le peuplement des bosquets. Le charme (*Carpinus*) fait son apparition, représentant 3,1 % du paysage. Cette faible représentation, malgré l'utilisation avérée de cette essence pour constituer les hautes palissades de charmilles qui délimitaient les compartiments des bosquets, est peut-être due au fait que les tailles régulières nécessitées par ce type de structure étaient effectuées avant floraison. Etrangement, un seul pollen de noisetier (*Corylus*) a été recensé, alors que cette essence participait pour une large part au peuplement des bosquets. Le bouleau (*Betula*) et le hêtre enregistrent quant à eux un taux négligeable de 0,7 % chacun. Nous notons enfin l'absence conjointe des spectres polliniques de l'aulne et du saule, due probablement à l'éloignement géographique de la forêt alluviale et au fait que les ramures des arbres des bosquets ont entravé le dépôt des pluies polliniques.

Les plantes herbacées sont très faiblement représentées puisque leur taux totalise seulement 7 % de la végétation enregistrée, ce qui est cohérent avec le paysage fermé qui régnait au niveau de la zone des bosquets.

Comme dans l'échantillon pp.38, la sur-représentation de la pinède, liée probablement à une conservation sélective⁴⁴⁴ des grains de pollen, altère la perception du paysage environnant. Mais nous observons cependant une certaine cohérence avec les données historiques.

IV-3 Conclusion

Au terme de cette étude, il s'est avéré qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre l'analyse des échantillons restants. En effet, la majorité d'entre eux sont issus de sédiments limono-sableux rapportés, dont nous avons vu qu'ils étaient assez médiocres en terme de conservation du matériel pollinique et de précision d'analyse.

Concernant l'interprétation des résultats issus de l'analyse des échantillons étudiés, la difficulté majeure a résidé dans le fait qu'il n'était pas possible de déterminer précisément l'origine des pollens observés : pluies polliniques locales (le jardin), pluies polliniques du site de prélèvement des sédiments rapportés, ou pluies polliniques plus ou moins lointaines, transportées par l'air et/ou par l'eau. Malgré les incertitudes qui entourent cette étude, les résultats obtenus offrent une image relativement cohérente du paysage tel qu'il pouvait se présenter au XVIIIe. Ils révèlent la plupart des essences d'arbres composant la palette végétale utilisée au XVIIIe ainsi que leur répartition au sein du jardin et donnent une image relativement fidèle du paysage alentour.

IV-4 Références bibliographiques

ARGANT J., *Premières indications sur la végétation lyonnaise à l'Holocène d'après l'analyse pollinique*, in : Palynosciences, 2, 1993 : p. 57-78.

BARBIER D., BURNOUF J. et VISSET L., *Les diagrammes société/végétation : un outil de dialogue interdisciplinaire pour la compréhension des interactions Homme/Milieu*, in : Quaternaire, 12 (1-2), 2001, p. 103-108.

GAUTHIER E., *Evolution de l'impact de l'homme sur la végétation du massif jurassien au cours des quatre derniers millénaires. Nouvelles données palynologiques*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, 2001.

REILLE M., *Leçon de palynologie et d'analyse pollinique*, CNRS éd., Paris, 1990.

RICHARD H., *La palynologie, La botanique*, Ouvrage collectif sous la direction d'A. Ferrière, Collection « Archéologiques », Ed. Errances, Paris, 1999, p. 9-42.

⁴⁴⁴ Chaque pollen a une capacité de résistance à la corrosion qui lui est propre. Celui du pin fait partie de ceux qui sont les plus résistants.

V- SYNTHÈSE

Les éléments de terrain mis au jour lors de l'intervention archéologique d'octobre-décembre 2009, croisés avec les informations historiques, ont permis de répondre au principal objectif qui nous était fixé, à savoir, confirmer la présence et préciser la localisation des structures paysagères du XVIII^e siècle. Ils ont en outre permis de mieux cerner la chronologie des différentes étapes de constitution du site, du Moyen-Age à nos jours.

1- Le site avant 1620

- Près du château : un jardin clos de plan régulier implanté sur la plateforme de l'ancienne forteresse médiévale (au niveau de l'actuelle esplanade), limité à l'Est par le rempart XII^e et surplombant la Vezouze au Nord.
- Entre l'enceinte XII^e (passant au niveau de l'actuelle rue du Général Leclerc) et l'enceinte XVI^e (passant au niveau de l'actuelle rue des Bosquets) : des jardins privés situés à l'arrière des maisons du faubourg d'Allemagne et des terrains vagues plus ou moins cultivés.
- Au-delà de l'enceinte XVI^e : des terres cultivées situées aux abords de la rivière et des terrains incultes exploités ponctuellement comme sablières ou comme gravières sur le plateau qui s'étire vers l'Est.

2- L'aménagement paysager des abords du château d'Henri II par Hector Parent en 1620

- Création d'un parterre implanté au niveau de l'ancien jardin clos, auquel on accède par un escalier en fer à cheval situé dans l'axe du corps de logis du nouveau château.
- Création d'un potager clos de murs au Sud du château, auquel on accède par un escalier depuis l'aile Sud de la cour d'honneur.
- Création d'une terrasse paysagée (dite « terrasse verte », ou « jardin vert » ou encore « jardin du côté du moulin ») au Nord du château.

3- Le remaniement des structures paysagères existantes par Yves des Hours, jardinier de Léopold, de 1700 à 1702

- Modification de la composition du parterre situé à l'arrière du château : mention de parterres de gazon, d'allées sablées, de quatre bassins dont deux grands bassins octogonaux ornés de naïades en pierre.
- Ouverture du potager (dit « potager de Madame » ou encore « petit jardin de Madame ») sur l'extérieur - celui-ci semble communiquer avec la ville, au Sud, le jardin des Sœurs Grises, à l'Est, et le parterre, au Nord - et ajout d'éléments décoratifs : mention d'un cadran solaire, de pilastres ornés de corbeilles de fleurs en pierre, de treillages en chêne peints en vert, et d'un bassin circulaire.

- Modification de la composition de la « terrasse verte » : mention d'allées sablées et d'un bassin rectangulaire bilobé. En 1707, on cite également un boulingrin, des parterres de gazon et des bordures de buis.

- Création d'un premier canal⁴⁴⁵ alimentant le moulin situé au Nord du château. Sa berge Sud (côté château) est revêtue de pierres de taille et surmontée d'un parapet en briques couronné d'une tablette bicolore en briques et en pierres. Sa berge Nord, côté prairie, sera aménagée à l'identique en 1706.

4- Un projet d'agrandissement du jardin encore tâtonnant de 1706 à 1710

- Construction d'une nouvelle orangerie et d'un nouveau potager sur des terrains situés au-delà de l'enceinte XVI^e, du côté du faubourg d'Allemagne.

- Destruction du tronçon de l'enceinte médiévale limitant l'ancien parterre, nivellement des terrains vagues situés à l'Est de la plateforme du château.

- Remblaiement de la zone du parterre, et création de l'esplanade, surélevée d'environ 1 m 40 par rapport à l'ancien jardin d'agrément, et située de plain-pied avec le rez-de-chaussée du nouveau château. Cet espace autrefois végétalisé et intime, devient un espace de circulation et de représentation entièrement minéral, par lequel on transite pour aller de la cour d'honneur au jardin.

5- Un nouveau plan de jardin dessiné par Jean Richard et mis en œuvre au cours des années 1710, parallèlement à l'agrandissement du château

- Amélioration des abords du site : comblement de l'ancien lit de la Vezouze passant au Nord du château, aménagement d'un nouveau canal⁴⁴⁶ dont nous avons retrouvé le mur de berge en moellons calcaires (peut-être hérité du canal du moulin aménagé au début du XVIII^e) et le corroi d'argile, création d'une avenue plantée de tilleuls partant de l'extrémité Est du nouveau jardin et se prolongeant jusqu'à Hodonvillé (future avenue de Chanteheux), assainissement et embellissement de la prairie située au Nord du canal (plantation d'alignements de peupliers et de tilleuls).

- Agrandissement de l'esplanade, probablement vers l'Est.

- Acquisition de terrains : jardins des maisons du faubourg d'Allemagne, jardin du couvent des Sœurs Grises, terres situées à l'Est du château.

- Formation de la plateforme du jardin à l'aide de remblais constitués des alluvions anciennes du sous-sol géologique local et apport de bonne terre prélevée dans les jardins environnants (jardins de particuliers lunévillois, jardin du couvent des Sœurs Grises, jardins des maisons du faubourg d'Allemagne) pour constituer le substrat du nouveau jardin.

⁴⁴⁵ 185 toises 3 pieds de long, 12 toises 4 pieds 6 pouces de large, et 4 pieds de profondeur

⁴⁴⁶ La branche principale E/O faisait 210 toises de long, 12 toises 4 pieds 6 pouces de large et 4 pieds 7 pouces de profondeur, et la branche N/S réalisant la jonction avec la rivière, 103 toises de long, 18 toises de large et 5 pieds 7 pouces de profondeur.

- Creusement du fossé de clôture oriental (situé hors de l'emprise actuelle du jardin), agrémenté d'un revêtement maçonné (peut-être en briques) et d'un pont en bois situé dans l'axe de la grande avenue plantée de tilleuls menant à Hodonvillé (actuel Croismare).

- Formation de deux terrasses talutées (talus Nord) opérant la transition topographique entre le niveau de la plateforme du jardin et celui du canal. L'emprise au sol du talus haut devait faire autour de 7 m 80 de large. Les limites actuelles de ces talus sont relativement conformes à celles du XVIII^e (Pl. II, vol. III). En revanche, l'alignement d'arbres qui borde la limite inférieure du talus haut est mal positionné.

- Construction de la clôture Est de l'esplanade : une grille supportée par un mur en forme d'accolade interrompue en son centre pour donner accès au jardin (une rampe douce permettait vraisemblablement de passer d'un espace à l'autre).

- Implantation des structures végétales : un parterre central constitué de parterres de broderies et de parterres de gazon bordés de platebandes, trois grands bosquets compartimentés de palissades de charmilles et plantés de divers arbres et arbustes (Annexe 13, vol. II, p. 105), des tapis de gazon longeant la clôture Est du jardin, des talus engazonnés, au Nord, et au Sud, le jardin dépendant de l'hôtel de Craon, clôturé par une palissade de treillage et agrémenté de parterres de gazon, de parterres de broderies, de trois bassins, et d'un berceau de treillage. D'après les données de fouille, les arbres et arbustes des bosquets ainsi que les hautes palissades de charmille entourant les compartiments des bosquets ont été plantés en tranchée. Comme le préconise Dezallier d'Argenville, un espace vide de 2 m a été ménagé à l'arrière des palissades pour faciliter leur entretien et laisser respirer les jeunes plants de charmille.

- Implantation des allées : d'après les sources, toutes les allées du jardin, hormis l'allée du milieu des talus qui faisait 8 m 50 de large et qui était engazonnée, étaient revêtues de sable « rouge » provenant de Chanteheux. Les quelques traces fugaces observées en fouille permettent d'affirmer que la plupart d'entre elles étaient revêtues de sable rouille, et étaient fondées sur une sous-couche de terre battue. Nous avons quelques informations concernant la nature des alignements qui bordaient ces allées. Ainsi, la grande allée E/O passant entre les bosquets n° 1 et n° 2 était plantée de marronniers d'Inde, les deux allées latérales situées de part et d'autre du parterre central étaient plantées de tilleuls et de banquettes de charmille, puis d'ifs, la grande demi-lune de l'extrémité Est du parterre central comportait des chênes, les talus étaient bordés d'alignements de tilleuls, et l'allée basse bordant le canal, qui faisait 14 m de large, était encadrée par des alignements d'orangers en caisses. Bien qu'ayant retrouvé les tranchées de plantation des alignements et banquettes de verdure de l'extrémité Est du jardin, nous ignorons les essences qui ont été utilisées pour leur peuplement.

- Implantation des structures hydrauliques : 19 bassins en tout, la plupart agrémentés de jets d'eau. Les vestiges des trois bassins du bosquet n° 1, du grand bassin circulaire situé au centre du bosquet n° 2, du bassin du Labyrinthe, et du bassin rectangulaire bilobé situé au centre du bosquet n° 3, ont tous été retrouvés aux emplacements figurés sur les plans de la seconde moitié du XVIII^e (Pl. II, vol. III). D'après les données de fouille, il s'agissait de bassins étanchéifiés à l'argile constitués d'un contremur et d'un mur de douve en maçonnerie. Leur profondeur et l'épaisseur de leur corroi ne correspondent pas toujours aux informations fournies par les sources. Il semble que les grands bassins circulaires des bosquets n° 1 et n° 2 et le bassin rectangulaire bilobé du bosquet n° 3, faisant environ 65 cm de profondeur, étaient de véritables miroirs d'eau, alors que les bassins de la salle des Marronniers, de la salle des Tilleuls, dont les profondeurs estimées font au moins 1 m 50, et celui du Labyrinthe, pour

lequel les sources évoquent une profondeur d'environ 1 m, s'apparenteraient plutôt à des réservoirs ou à des viviers, selon la nomenclature de Dezallier d'Argenville. Par ailleurs, le bassin du Labyrinthe, seul bassin à avoir été recoupé de part en part, avait visiblement un diamètre inférieur à celui énoncé par les sources (environ 4 m 70 au lieu de 6 m 50). De manière générale, il semble que les matériaux employés dans la construction de ces bassins étaient : des moellons calcaires liés au mortier de chaux et sable pour le contremur, des dalles de grès rouge pour le fond, des pierres de taille en grès pour le mur de douve, du mortier de tuileau pour les maçonneries immergées et éventuellement pour le revêtement intérieur de certains bassins (bassins de la salle des Marronniers et de la salle des Tilleuls). Nous avons également retrouvé un fragment de margelle galbée en grès pouvant provenir du bassin du Labyrinthe (élément 14, Pl. XXXIV, vol. III). Par ailleurs, la fouille a permis de mettre au jour les vestiges d'un aqueduc maçonné enterré sous les remblais de formation du talus bas, longeant l'allée basse bordant le canal. Celui-ci conduisait l'eau d'une source située dans l'angle rentrant des talus jusqu'aux parties basses du château.

6- Les améliorations esthétiques opérées par Stanislas à partir de 1737

- Construction d'éléments architecturaux fantaisistes censés apporter une touche un peu plus contemporaine à l'ordonnancement d'origine, dont l'aspect très régulier et classique commençait à passer de mode en ce milieu de XVIII^e siècle : le pavillon de la Cascade, le Trèfle, les Chartreuses, et le Kiosque, pavillon « moitié turc moitié chinois » réalisé en bois vernissé. Nous avons retrouvé l'emplacement des fondations maçonnées de ce dernier, ainsi que l'aqueduc alimentant la fontaine située au centre de la galerie adossée au mur de clôture du jardin.

- Construction d'éléments hydrauliques à vocation décorative : la Cascade monumentale et le bassin de l'esplanade, que nous avons pu localiser de façon précise (Pl. II, vol. III). Ce dernier faisait manifestement 65 cm de profondeur et intégrait du calcaire, du grès rouge, du mortier de tuileau, du sable rouille, et peut-être des briques. Sa technique de construction, décrite dans Dezallier d'Argenville, diffère quelque peu de celle employée à l'époque de Léopold.

- Aménagement du jardin du Kiosque à l'emplacement du jardin de l'hôtel de Craon : d'après l'analyse des données historiques, la composition de ce jardin a connu deux états. Un premier état correspondant à ce que figure le plan de Héré et le plan à l'encre et au lavis du milieu du XVIII^e, qui représentent un théâtre de verdure à son extrémité Est (dont l'existence est corroborée par les sources), et un second état correspondant à ce que figure la Carte topographique de Joly réalisée en 1767 et plusieurs autres plans de la seconde moitié du XVIII^e, qui représentent un grand bassin rectangulaire bilobé entouré d'un berceau de treillage à la place de l'ancien théâtre de verdure. 1962 pourrait être la date charnière entre ces deux états. En effet, c'est la date à laquelle Richard Mique⁴⁴⁷ intervient pour construire un nouveau Kiosque à l'emplacement de celui conçu par Héré détruit par le feu. La fouille a permis de retrouver les vestiges du petit bassin carré qui ornait le parterre de l'extrémité Ouest de ce jardin, la tranchée de plantation de la palissade qui bordait le côté Nord du quinconce aménagé à l'Ouest du pavillon du Kiosque, et un trou de plantation attribuable à l'un des arbres de ce quinconce. Les vestiges d'un petit bassin circulaire de dimensions identiques à ceux qui ornent les petits parterres qui entourent le pavillon du Kiosque, ont été observés avec un décalage d'environ 9 m vers l'Ouest par rapport à leurs homologues papier. Manifestement, ce bassin a été détruit avant même l'achèvement du jardin. Il pourrait s'agir

⁴⁴⁷ Futur architecte de Louis XVI et créateur des jardins du petit Trianon de Versailles.

d'un repentir de l'architecte. Le fragment de margelle galbée en calcaire retrouvé hors stratigraphie dans le sondage S.XV pourrait provenir d'un des bassins de ce jardin (élément 15, Pl. XXXIV, vol. III). D'après les données de fouille, la nature de la clôture Nord de ce jardin ne semble pas avoir varié entre l'époque de Léopold et celle de Stanislas. Il s'agissait probablement d'une structure légère de type palissade de treillage.

- Aménagement de la terrasse du Quinconce : les données de fouille ont confirmé la présence d'un bassin carré décentré vers le Sud, et l'existence de parterres de gazon agrémentant le sol du quinconce, tels que les figurent le plan à l'encre et au lavis de la seconde moitié du XVIII^e siècle et la Carte topographique dressée par Joly en 1767.

- Création d'un emmarchement à l'emplacement de l'ancienne clôture Est de l'esplanade : d'après les données de fouille, cet emmarchement était constitué de trois degrés ayant chacun 80 cm de giron. D'après les données historiques, cette clôture était ornée alternativement de statues couchées et debout. Nous avons retrouvé la fondation maçonnée d'un des piédestaux de statue couchée, à cheval sur la limite Est du massif maçonné repéré en fouille.

- Création du Rocher : ce théâtre d'automates figurant des scènes de la vie rurale intégrées dans des enrochements artificiels a été aménagé sur les terrains insalubres où coulait anciennement la Vezouze, laissés vacants par Léopold. D'après les données de fouille, la zone du Rocher a préalablement été remblayée sur 1 m 80 de hauteur. Une maçonnerie de blocs calcaires haute d'environ 1 m, large de 2 m, et fondée sur deux lignes de pilotis en chêne (élément 20, Pl. XXXV, vol. III), a ensuite été établie contre les murs de soutènement de l'esplanade et de la terrasse du Quinconce pour servir de fondation aux enrochements artificiels. D'après l'analyse de la documentation historique, il s'est avéré que la partie Ouest du Rocher, figurée sur les représentations de l'époque comme une galerie architecturée dans laquelle déambulent des personnages, était en fait un trompe l'œil peint sur un mur. En revanche, d'après l'analyse palynologique, il se pourrait que la treille de vigne figurée sur l'entrée d'une des grottes de ce Rocher, était bien réelle. Nous avons également retrouvé certains éléments de la balustrade en grès qui surplombait ce Rocher et couronnait les murs de soutènement de l'esplanade et de la terrasse du quinconce (éléments 1 à 11, Pl. XXXVIII à XXXII, vol. III).

- Aménagement de la croix du canal : contrairement à la branche principale du canal dont les berges étaient maçonnées, cette partie du canal était bordée d'un talus surmonté d'une balustrade en bois peinte en blanc. Les données de fouille ont révélé que cette dernière était fondée sur une ligne de pilotis en chêne datés par dendrochronologie de 1739-1759 (élément 21, Pl. XXXV, vol. III). L'emplacement de cette balustrade, et donc du bord du canal, se situait à 9 m 80 du mur de soutènement de la terrasse du Quinconce. Nous avons retrouvé le corroi d'étanchéité en argile ayant été appliqué sur le fond et le talus de cette partie du canal. D'après les données de fouille, ce dernier était immergé à 50 %, sous une hauteur d'eau d'environ 1 m. Sa partie émergée était vraisemblablement tapissée de végétation semi-aquatique. L'analyse palynologique a démontré qu'il pouvait s'agir de *Caltha palustris* (populage des marais). Nous avons également repéré un reliquat de l'allée qui bordait cette partie du canal. Il s'agissait apparemment d'une allée de sable rouille fondée sur une couche de consolidation en graviers de rivière hétérométriques.

- Création d'un parterre de gazon découpé destiné à ouvrir la perspective derrière le pavillon de la Cascade : l'aménagement de ce parterre a occasionné la destruction d'une partie du bosquet n° 1 et la suppression des alignements de l'extrémité Est du jardin situés dans le

champ de visibilité du pavillon de la Cascade. D'après les plans de la seconde moitié du XVIIIe, ce parterre était orné d'un grand bassin carré quadrilobé, dont la présence était en outre corroborée par la prospection géophysique réalisée en 2008. Les données de fouille ont montré qu'il n'en était rien. Il s'agissait selon toute vraisemblance d'un bassin circulaire, similaire par ses dimensions aux bassins implantés au centre des bosquets n° 1 et n° 2. D'après nos observations, ce bassin était entouré d'un espace de circulation d'environ 6 m de large, soit 3 toises, et la platebande qui cernait le parterre de gazon faisait autour de 1 m 60 de large, soit 5 pieds, ce qui correspond aux préconisations de Dezallier d'Argenville en matière de composition.

7- L'évolution du jardin de 1766 à la Révolution

- Démantèlement des bassins, du Kiosque et du théâtre d'automates : les données de fouille ont confirmé que l'ensemble des matériaux qui composaient ces éléments ont été récupérés en 1766.

- Création d'un quinconce d'arbres et d'un petit jardin privatif à la place du jardin du Kiosque : nous avons retrouvé quelques fosses de plantation en rapport avec l'implantation de ce quinconce. Celui-ci se composait de six rangées d'arbres implantées parallèlement au mur de clôture Sud du jardin et distantes d'environ 5 m les unes des autres. L'extrémité Ouest de l'ancien jardin a quant à elle été isolée du parc par la construction d'un mur implanté dans l'alignement de la terrasse située à l'extrémité de l'aile ducale. Ce petit jardin privatif, destiné aux commandants de Gendarmerie ayant élu domicile dans les anciens appartements ducaux, était alors orné d'un petit bassin circulaire, que nous avons mis au jour et décapé en totalité. Il s'agissait d'un bassin étanchéifié à l'argile d'un diamètre intérieur de 3 m 50 et profond d'au moins 0 m 90, avec un contremur en petits moellons calcaires liés au mortier de chaux et sable, et un mur de douve en pierre de taille de grès rouge. Son fond, encore en place, était agrémenté d'un dallage bicolore réalisé à l'aide de grandes dalles de grès rouge et de calcaire liées au mortier de tuileau.

8- L'évolution du jardin au XIXe siècle

- Nivèlement de la partie centrale du jardin et suppression de l'emmarchement de l'esplanade par le général Clarke en 1800.

- Restauration du jardin par le prince de Hohenlohe en 1817-1818 : d'après les données historiques celui-ci aurait entrepris de modifier le dessin des parterres et des bosquets. Il aurait également fait enlever plusieurs statues qui ornaient encore le parterre central et les pilastres de l'entrée Est. Les données de fouille semblent effectivement confirmer la reprise en main du jardin dès le premier quart du XIXe siècle. D'après nos observations, la plupart des structures végétales, déperissantes ou indésirables, héritées du XVIIIe siècle, ont été arrachées, et le sol des anciens bosquets a été renouvelé pour planter ponctuellement de nouveaux sujets. L'ancien parterre du pavillon de la Cascade a quant à lui été transformé en un grand tapis de gazon. La surface des talus Nord, dont l'état était déclaré comme très dégradé en 1788, a été remaniée. Certains tilleuls d'alignement qui les bordaient ont été supprimés ou remplacés. On a aussi réduit l'allée N/S traversant les bosquets n° 1 et n° 2 au tiers de sa largeur initiale. Les limites actuelles de cette allée et l'implantation des arbres d'alignement qui la bordent, ont manifestement été fixées à cette époque. L'allée de

l'extrémité Est du jardin parallèle à l'ancien fossé de clôture a elle aussi été renouvelée. Ces nouvelles surfaces de circulation ont été revêtues avec du sable jaune-rouille, plus clair que celui utilisé au XVIIIe. La présence d'une conduite en ciment remplaçant l'ancien aqueduc venant de Chanteheux et d'une conduite en fonte passant dans le sous-sol de la terrasse du Quinconce, atteste également d'une reprise en main du réseau hydraulique. Le lit du canal, qui s'était progressivement envasé suite à l'abandon de l'entretien des structures hydrauliques, a été réduit à une largeur de 8 m. Son mur Sud a quant à lui été arasé et remplacé par un talus prolongé d'une berge gazonnée en pente douce. De son côté, la branche Sud de la croix du canal, dont l'envasement était encore plus avancé, a été complètement remblayée. La construction du muret de clôture de l'extrémité Est du jardin pourrait également être attribuée au prince de Hohenlohe.

- Interventions de la ville de Lunéville à partir de 1831 : réfections successives des surfaces de circulation à l'aide de sable rouille dans la tradition du XVIIIe siècle, replantations ponctuelles dans les anciens bosquets, création du Tivoli en 1839, augmenté d'une annexe en bois dans les années 1880, démantèlement progressif des enrochements du Rocher et nivellement de la cour du Rocher, mise en place d'une nouvelle balustrade en ciment de Vassy au sommet du mur de soutènement de l'esplanade en 1852-1853, réaménagement du petit jardin privatif en 1856 avec la création d'une rampe permettant d'accéder à la rue, projet de réaménagement de ce même jardin (non réalisé) en 1863, suivi d'une période d'abandon, implantation d'une écurie (dont nous avons retrouvé un fragment de sol) et de magasins à fourrage dans la cour du Rocher en 1870-1871, création d'un kiosque à musique et d'une cascade de style rustique au début des années 1880, plantation de parterres de gazon délimités par des allées en patte d'oie au niveau de l'esplanade (entre 1866 et 1887).

9- L'évolution du jardin du XXe siècle à nos jours

- Construction du Monument aux Morts précédé d'un parterre en 1927 : les surfaces de circulation de ce parterre ont été réalisées en sable rouille.

- Restauration de la surface du jardin en 1946 : les sources évoquent la suppression des plantations effectuées sur les pelouses du parterre central, la reconstruction des bassins du parterre central, la restauration des statues héritées du XVIIIe siècle (la Nuit, Flore, Diane, Apollon, et Minerve et Hercule), et la réhabilitation de l'esplanade en tant que surface entièrement minérale. D'après les données de fouille, le sol des surfaces plantées du jardin (talus compris) a été complètement renouvelé à l'aide d'une couche de bonne terre très humifère que l'on retrouve dans quasiment tous les sondages. Les surfaces de circulation ont été refaçonnées à l'aide d'un revêtement de petits graviers de rivière plus ou moins homométriques, tranchant de façon radicale avec les revêtements sableux antérieurs. La création du talus gazonné formant actuellement la limite Est de l'esplanade date également de cette période.

- Destruction du Tivoli en 1952 et suppression des surfaces de circulation qui l'entouraient.

- Dans les années 1960-1970 : création d'un parc à daim au niveau de l'ancien bosquet n° 2, comblement du fossé de clôture oriental lors de l'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny, destruction des magasins à fourrage construits dans la cour du Rocher.

- Dans les années 1970-1980 : destruction de l'écurie adossée au mur de soutènement de la terrasse du Quinconce suivie de l'apport d'un épais remblai de terre en prévision de l'aménagement d'un théâtre de verdure.
- Remplacement des piédestaux des statues d'Hercule et de Minerve implantées aux angles S/E et N/E de l'esplanade en 1986.
- Création d'une aire de jeux pour enfants au niveau de l'ancien parterre du pavillon de la Cascade en 1990.
- Restauration du mur de soutènement Nord de la terrasse du Quinconce par T. Algrin (ACMH) en 2001, suivi archéologique des travaux par M. Leroy (SRA).
- Création de deux massifs de pelouse talutés dans la cour du Rocher en 2005 : apport d'un remblai de terre épais de 3 m.
- Suite à une étude phytosanitaire, 11 arbres du jardin ont été abattus en 2007 : deux fosses repérées au niveau de l'ancien bosquet n° 1 sont attribuables à cette intervention.

BIBLIOGRAPHIE

ALGRIN T., *Lunéville. Château. Restauration des lucarnes, du mur de soutènement et des bassins. Etude préalable*, 1997, déposé à la CRMH de Lorraine

BENETIERE M.-H., *Jardin, Vocabulaire typologique et technique* / dir. M. Chatenet, M. Mosser, Editions du Patrimoine, Paris, 2000

BOYE P., *Les châteaux du roi Stanislas en Lorraine*, Paris, 1980

CAILLAULT P.-Y., *Lunéville, Restauration des jardins, parcs et bosquets, Etude préliminaire : analyse des différentes parties du jardin en préparation des sondages archéologiques*, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, février 2008

CHAPOTOT S., *Les jardins du roi Stanislas*, préf. François Pupil. Ed. Serpenoise, Metz, 1999

CHEMIN M., TRILLAUD S., *Etude des jardins du Château de Lunéville : rapport de prospection géophysique*, Géocarta, septembre 2008

DELESPINE, *Relation du voyage de Mesdames Adelaïde et Victoire à Plombières*, Paris : G. Desprez, 1752

DELORME E., *Lunéville et son arrondissement*, 1927

DEZALLIER D'ARGENVILLE A.-J., *La théorie et la pratique du jardinage*, édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003

DOM CALMET, *Notice de la Lorraine*, Ed. Lacour / Rediviva, 1997, Tome 1, col. 669, 1^{ère} édition 1756

DUSSIEUX L. et SOULIE E. (sous le patronage de M. le duc de LUYNES, Albert), *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, Paris : Firmin Didot, 1861, Tome 6

FILLION DE CHARIGNEU, *Journal de ce qui s'est passé à l'arrivée, et pendant le séjour de Mesdames de France, Adelaïde et Victoire, à Lunéville, au château de la Malgrange et à Nancy*, Nancy : Claude Leseure, imprimerie ordinaire du Roy (s. d.)

FRANZ T., « Le cadre de vie de l'aristocratie lorraine au XVIII^e siècle. Architecture intérieure et décoration », sous la direction du professeur Pierre Sesmat, Université NANCY II (en cours de rédaction)

GEORGES-LEROY M., *Lunéville. Château. Mur de soutènement de la terrasse nord. Fouilles avant travaux M.H., mars et septembre 1998*, Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, Service Régional de l'Archéologie, 1999, inédit

GUERRIER, *Essai historique sur la ville de Lunéville dédié à son altesse le prince de Hohenlohe*, Lunéville, Imprimerie Guibal l'aîné, 1817⁴⁴⁸

HERE E., *Recueil des plans, élévations et coupes, tant géométrales qu'en perspective des châteaux jardins et dépendances que le roy de Pologne occupe en Lorraine*, Paris : François, 1752, 2 volumes

JOLY A., *Le château de Lunéville*, Le Livre d'Histoire-Lorisse, Paris, 2003, réédition de l'ouvrage paru en 1859

Journal de Durival l'Aîné, T. V, 1759-1762

Journal de Trévoux, 1752

LACHIVER M., *Dictionnaire du monde rural, Les mots du passé*, Fayard, 1997

LEGUAY J.-P., *Terres urbaines, Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen-Age*, Presses Universitaires de Rennes, 2009

MASQUILIER A., DEFRANOUX L., et GEORGES-LEROY M., « A propos de l'incendie du château de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), Etat de la question archéologique », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, n° 92, 2^e trimestre 2003

MÉNILLET F., avec la collaboration de DURAND M., LE ROUX J., CORDIER S., HANOT F., CHARNET F. (2005) - Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Lunéville (269), 2^e édition. Orléans : BRGM, 67 p. Carte géologique par Ménillet F., Durand M., Le Roux J., Cordier S. (2005)

OSTROWSKI J., « Le Rocher, théâtre d'automates du roi Stanislas à Lunéville », In : *Pays Lorrain*, 1972

PILLET P., « Le château de Lunéville », dans *Les monuments historiques de la France*, Juillet-Septembre 1964, n° 3

SANTINI C., « Les artistes de l'eau : fontainiers à Versailles au Grand Siècle », *Projets de paysages, Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, publié le 23/12/2009 (http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_artistes_de_l_eau)

TRONQUART M., *Aménagement du jardin du château de Lunéville : étude documentaire*, Service Régional de l'Inventaire, inédit, novembre 2005

⁴⁴⁸ Consultable en texte intégral sur : <http://books.google.fr>

INDEX DES FIGURES

fig. 1 :	Localisation du château de Lunéville et de son jardin - Extrait de la carte topographique au 1/25 000 (IGN).....	p. 12
fig. 2 :	Nature géologique du sous-sol lunévillois – Extrait de la carte géologique (BRGM) superposée à la carte topographique au 1/25 000 ^e (IGN).....	p. 12
fig. 3 :	Localisation de la limite théorique entre les alluvions de la basse terrasse de la Vezouze à l'Ouest et les alluvions superposées de la Meurthe et de la Vezouze à l'Est	p. 13
fig. 4 :	Localisation de la zone étudiée dans le tissu urbain du début du XVII ^e siècle – Extrait du plan de la ville de Lunéville en 1638 dressé par A. Joly, architecte, 1865. Lithographie L. Christophe, Nancy (BM Nancy)	p. 15
fig. 5 :	Horizon pédologique humifère surmontant les alluvions naturelles et piégé sous les remblais du XVIII ^e – Coupe stratigraphique N/O-S/E du sondage S.VI.....	p. 17
fig. 6 :	Mention d'un terrain inculte situé à l'Est du jardin – « <i>Carte topographique d'un terrain (...)</i> », AD 54 B 11 295, 1740, détail.....	p. 18
fig. 7 :	Mention de sablières - « <i>Carte du terrain proposé pour la manœuvre de la gendarmerie</i> », encre sur papier, 1773, BM Nancy FG7 LUN 14, détail.....	p. 18
fig. 8 :	Plan de la ville de Lunéville, gravure de Beaulieu : <i>Plans et profilz des principales villes du Duché de Lorraine et de Bar avec la carte générale et les particulières de chacun gouvernement d'icelle...</i> 17 ^e siècle [1668] (BM Nancy).....	p. 19
fig. 9 :	Plan du château bâti en 1612 par Henri II - Plan de la ville de Lunéville en 1638 dressé d'après un ancien plan manuscrit par A. Joly, architecte, 1865. Lithographie L. Christophe, Nancy (BM Nancy), détail.....	p. 20
fig. 10 :	Sédiments très humifères du jardin clos de la plateforme du château – Coupe stratigraphique S-N du sondage S.XIX.....	p. 20
fig. 11 :	Projection du tracé présumé de la ligne de fortification médiévale passant à l'Est du château – Extrait du plan cadastral informatisé de la ville de Lunéville.....	p. 24
fig. 12 :	Plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville par Boffrand, extrait de G. Boffrand, <i>Livre d'Architecture...</i> , Paris : Cavalier, 1745, Pl. XXIV	p. 26
fig. 13 :	« <i>Carte topographique du château et jardins de Lunéville avec la nouvelle enceinte</i> », AD 54 3 F 249, pièce n° 17, s. d., avant 1738.....	p. 27
fig. 14 :	Mention du fossé de clôture oriental du jardin - « <i>Carte topographique des quatre terrains (...)</i> », AD B 11297, 1741, détail	p. 33
fig. 15 :	Mention du mur de terrasse de l'extrémité Est du jardin - « <i>Carte topographique d'un terrain (...)</i> », AD 54 B 11 295, 1740, détail	p. 34
fig. 16 :	Vestiges de l'aqueduc maçonné implanté à l'époque de Léopold à la base des talus Nord - Coupe stratigraphique S-N du sondage S.XXIV.....	p. 35
fig. 17 :	Localisation des éléments cités en 1717 et 1718 et positionnement du sondage S.XX sur la Carte topographique antérieure à 1738 - <i>Carte topographique du château et jardins de Lunéville avec la nouvelle enceinte</i> , AD 54 3 F 249, pièce n° 17, s. d., avant 1738, détail...	p. 37

fig. 18 :	Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville, s. d. (XVIIIe).....	p. 40
fig. 19 :	« <i>Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent</i> », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767.....	p. 41
fig. 20 :	Les tapis de gazon bordés d'alignements d'arbres et de palissades situés à l'extrémité Est du jardin – « <i>Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent</i> », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767, détail.....	p. 42
fig. 21 :	Tranchées de plantation des alignements d'arbres bordant l'un des tapis de gazon de l'extrémité Est du jardin XVIIIe – Coupe stratigraphique O-E du sondage S.IX.....	p. 42
fig. 22 :	Vue actuelle des talus Nord depuis l'Ouest.....	p. 47
fig. 23 :	Cerclage en fer d'un « <i>cor de fontaine</i> » du XVIIIe, retrouvé H.S. dans le sondage S.XI.....	p. 56
fig. 24 :	Vue en plan et en coupe de la construction d'un « bassin de glaise » – Extrait de : A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, <i>La théorie et la pratique du jardinage</i> , édition de 1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003, p. 531.....	p. 57
fig. 25 :	Vestiges du bassin de la salle des Marronniers – Coupe O-E du sondage S.IV.....	p. 61
fig. 26 :	Vestiges du bassin de la salle des Tilleuls – Extrémité Sud du sondage S.VI.....	p. 65
fig. 27 :	Vestiges du bassin bilobé du bosquet n° 3 – Coupe O-E du sondage S.XII.....	p. 69
fig. 28 :	Localisation de l'ancienne ligne de berge du canal du jardin XVIIIe.....	p. 71
fig. 29 :	Fondation du mur Sud du canal XVIIIe (face Sud) repérée dans le sondage S.XXII.....	p. 71
fig. 30 :	Fondation du mur Sud du canal (face Nord) repérée dans le sondage S.XXII.....	p. 72
fig. 31 :	« <i>Machine p^r lelevation des eaux</i> » - « <i>Carte topographique du château et jardins de Lunéville avec la nouvelle enceinte</i> », AD 54 3 F 249, pièce n° 17, s. d., avant 1738, détail.....	p. 74
fig. 32 :	Localisation du théâtre construit en 1733 - Héré E., <i>Recueil des plans, élévations...</i> , Paris : François, 1752, détail du plan du rez-de-chaussée.....	p. 74
fig. 33 :	Localisation des éléments paysagers rajoutés sous le règne de Stanislas à partir de 1737 - Plan du château et jardin royal extrait de E. Héré, <i>Recueil des plans, élévations...</i> , Paris : François, 1752, détail.....	p. 76
fig. 34 :	Elévation du Kiosque, extrait de E. Héré, <i>Recueil des plans, élévations...</i> , Paris : François, 1752.....	p. 77
fig. 35 :	Plan du rez-de-chaussée (idem).....	p. 77
fig. 36 :	Plan du premier étage (idem).....	p. 77
fig. 37 :	Coupe du Kiosque, extrait de E. Héré, <i>Recueil des plans, élévations...</i> , Paris : François, 1752	p. 78
fig. 38 :	Vestiges du Kiosque en 1905 - Ancienne photographie, Musée Historique Lorrain de Nancy, 1905.....	p. 79
fig. 39 :	Tranchée de récupération des fondations du Kiosque – Coupe E-O du sondage S.XIV.....	p. 80
fig. 40 :	Aqueduc souterrain alimentant la fontaine de la galerie du Kiosque au XVIIIe – Fond du sondage S.XIII.....	p. 82

fig. 41 :	Le jardin du Kiosque dessiné par Héré - Plan du château et jardin royal extrait de E. Héré, <i>Recueil des plans, élévations...</i> , Paris : François, 1752, détail.....	p. 83
fig. 42 :	Le jardin du Kiosque au milieu du XVIIIe - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIIIe siècle), détail.....	p. 84
fig. 43 :	Plan du Kiosque et des jardins, anonyme, s. d. (2e moitié du XVIIIe), Musée de Lunéville..	p. 84
fig. 44 :	Le jardin du Kiosque en 1767 - « <i>Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent</i> », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767, détail.....	p. 84
fig. 45 :	Plan-masse du château et des jardins, s. d. (avant 1779), encre et lavis, Bibliothèque Municipale de Nancy, Fonds Piroux, détail.....	p. 84
fig. 46 :	« <i>Plan de l'un des berceaux de l'ancien jardin du Kiosque sous lequel on projette d'établir un hangar pour serrer les outils du jardinier...</i> », encre et lavis, s. d. (après 1779), Bibliothèque Municipale de Nancy, détail.....	p. 85
fig. 47 :	Vestiges d'un petit bassin circulaire repéré dans le jardin du Kiosque – Coupe N-S du sondage S.XV.....	p. 86
fig. 48 :	La terrasse du Quinconce dessinée par Héré - Plan du château et jardin royal extrait de E. Héré, <i>Recueil des plans, élévations...</i> , Paris : François, 1752, détail.....	p. 89
fig. 49 :	La terrasse du Quinconce sur le plan du milieu du XVIIIe siècle - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIIIe siècle), détail.....	p. 89
fig. 50 :	La terrasse du Quinconce en 1767 - « <i>Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent</i> », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767, détail.....	p. 89
fig. 51 :	Le Rocher et le Grand Canal, huile sur toile encadrée, tableau attribué à A. Joly (1706-après 1781), s. d. (XVIIIe), Musée Historique Lorrain, Nancy, détail.....	p. 89
fig. 52 :	Vue d'ensemble du château et des bas bosquets, tableau provenant du château d'Einvill, anonyme, s. d. (2e moitié du XVIIIe), Musée de Lunéville, œuvre détruite, détail.....	p. 90
fig. 53 :	Les berceaux de la terrasse du Quinconce - Le Rocher et le Grand Canal, huile sur toile encadrée, tableau attribué à A. Joly (1706- après 1781), s. d. (XVIIIe), Musée Historique Lorrain, Nancy, détail.....	p. 91
fig. 54 :	Radier et massif de fondation antérieurs à l'aménagement du bassin de la terrasse du Quinconce – Coupe S/O-N/E du sondage S.XX.....	p. 92
fig. 55 :	Fondation du mur de soutènement Ouest de la terrasse du Quinconce – Extrémité Est du sondage S.XXI.....	p. 92
fig. 56 :	Contremur Nord du bassin de la terrasse du Quinconce – Sondage S.XX.....	p. 94
fig. 57 :	L'esplanade Est dessinée par Héré - Plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville extrait de Héré E., <i>Recueil des plans, élévations...</i> , Paris : François, 1752, détail.....	p. 96
fig. 58 :	L'esplanade Est au milieu du XVIIIe siècle - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIIIe siècle) détail.....	p. 96
fig. 59 :	Vestiges du bassin de l'esplanade Est – Coupe S-N du sondage S. XIX.....	p. 97
fig. 60 :	Vue en coupe de la construction d'un bassin de glaise « nouvelle manière » – Extrait de : A.-J. DEZALLIER D'ARGENVILLE, <i>La théorie et la pratique du jardinage</i> , édition de	

	1747, « Thesaurus », Actes Sud / ENSP, 2003, p. 532.....	p. 97
fig. 61 :	« <i>Vue du château de Lunéville du côté des Bosquets</i> » encre et lavis, Charles-François Guibal, s. d., Musée de Lunéville.....	p. 99
fig. 62 :	Vue d'ensemble du château depuis le jardin, gouache anonyme, Musée de Lunéville, s. d. 2 ^e moitié du XVIII ^e siècle.....	p. 99
fig. 63 :	Vestiges de la clôture Est de l'esplanade – Sondage S.XVIII.....	p. 100
fig. 64 :	Le « Rocher », vu depuis le Grand canal, extrait de E. Héré, <i>Recueil des plans, élévations...</i> Paris : François, 1752.....	p. 102
fig. 65 :	Localisation de la barrière en chêne implantée en avant du Rocher - Plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville extrait de Héré E., <i>Recueil des plans, élévations...</i> , Paris : François, 1752, détail.....	p. 103
fig. 66 :	Vestiges de la fondation du Rocher – Coupe E-0 du sondage S.XXI.....	p. 104
fig. 67 :	Vestiges du bras Sud de la croix du canal – Coupe O-E du sondage S.XXI.....	p. 108
fig. 68 :	Le parterre du pavillon de la Cascade d'après Héré - Plan du rez-de-chaussée du château de Lunéville extrait de Héré E., <i>Recueil des plans, élévations...</i> , Paris : François, 1752, détail.....	p. 109
fig. 69 :	Le parterre du pavillon de la Cascade au milieu du XVIII ^e siècle - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIII ^e siècle) détail.....	p. 109
fig. 70 :	Vestiges du bassin du parterre du pavillon de la Cascade – Coupe O-E du sondage S.VII... ..	p. 111
fig. 71 :	Vestiges des aménagements de surface du parterre du pavillon de la Cascade – Coupe O-E du sondage S.VII.....	p. 112
fig. 72 :	Les bassins engazonnés mentionnés en 1767 - « <i>Carte topographique du Château royal et des Bosquets qui en dépendent</i> », dressée par l'architecte de l'hôtel de ville de Lunéville, A. Joly, Musée de Lunéville, 1767, détails.....	p. 115
fig. 73 :	Plan dit « des Gendarmes Rouges », encre et aquarelle, AC Lunéville série M, s. d. (vers 1788).....	p. 115
fig. 74 :	Mur du petit jardin privatif créé à l'extrémité Ouest de l'ancien jardin du Kiosque - « <i>Vue du château de Lunéville du côté des Bosquets</i> » encre et lavis, Charles-François Guibal, s. d., Musée de Lunéville.....	p. 116
fig. 75 :	Vestiges du bassin du petit jardin privatif – D.I.....	p. 118
fig. 76 :	Détail du mur de douve (U.S. 574) – D.I.....	p. 118
fig. 77 :	Détail du dallage bicolore du fond (U.S. 575) – D.I.....	p. 118
fig. 78 :	Plan des Bosquets, s. d. (daté de 1793 dans <i>Lunéville, fastes du Versailles lorrain</i> / dir. J. Charles-Gaffiot. Paris : D. Carpentier, tome 2, 2005), AC Lunéville sans cote, introuvé....	p. 119
fig. 79 :	Plan de la ville de Lunéville réalisé en 1856-1858, Archives Municipales de Lunéville, détail.....	p. 124
fig. 80 :	Plan des Bosquets, dit « de Pinard », encre et aquarelle, AM Lunéville, coté H, non daté (après 1880), détail.....	p. 124
fig. 81 :	Vestiges d'une canalisation en ciment XIX ^e - Sondage S.VIII.....	p. 126

fig. 82 :	Vue de détail de la canalisation en ciment XIXe - Sondage S.VIII.....	p. 126
fig. 83 :	Conduite hydraulique XVIIIe venant de Chanteheux – Plan du château et des Bosquets jusqu’à Chanteheux, encre et aquarelle, s. d. (fin XVIIIe), BM Lunéville.....	p. 127
fig. 84 :	Localisation de la conduite hydraulique venant de Chanteheux sur le Plan dit « des Gendarmes Rouges », encre et aquarelle, AC Lunéville série M, s. d. (vers 1788), détail....	p. 127
fig. 85 :	Plan cadastral de la ville de Lunéville, section H2, 1818, 1/250 ^e	p. 129
fig. 86 :	Le canal et ses berges à la fin du XIXe - Plan des Bosquets, dit « de Pinard », encre et aquarelle, AM Lunéville, coté H, non daté (après 1880), détail.....	p. 129
fig. 87 :	Vue du Rocher et du canal en 1814, dessin de Charles-François Guibal, Bibliothèque Municipale de Nancy Ms (1861) n° 75.....	p. 130
fig. 88 :	Vue de la cour du Rocher entre 1814 et 1827 - « <i>Château de Lunéville</i> », eau-forte sur papier, dessin de Bauch, gravure de Skerlton fils, s. d. (entre 1814 et 1827), Musée Historique Lorrain de Nancy, Cabinet des arts graphiques.....	p. 130
fig. 89 :	Témoins archéologiques de l’évolution de la branche Sud de la croix du canal de 1742 à 1852 – Coupe O-E du sondage S.XXI.....	p. 131
fig. 90 :	Le Tivoli en 1887 - Plan de la ville de Lunéville, AM Lunéville C1 n° 8, 1887, détail.....	p. 133
fig. 91 :	« <i>Chalet le Tivoli</i> », ancienne photographie, MHL Nancy, vers 1890.....	p. 133
fig. 92 :	Le Tivoli après 1880 - Plan des Bosquets, dit « de Pinard », encre et aquarelle, AM Lunéville, coté H, s. d. (après 1880), détail.....	p. 133
fig. 93 :	Vestiges du Tivoli - Sondage S.IX.....	p. 134
fig. 94 :	Aqueduc XIXe (U.S. 278, 279) – Coupe O-E du sondage S.IX.....	p. 135
fig. 95 :	Tuyau en grès de Rambervillers (U.S. 277) retrouvé en place dans le sondage S.IX.....	p. 135
fig. 96 :	Estampille « <i>Produits Céramiques Rambervillers</i> ».....	p. 135
fig. 97 :	Estampille « 75 ».....	p. 135
fig. 98 :	Balustrade actuelle de l’esplanade.....	p. 137
fig. 99 :	Liaison de la balustrade actuelle avec le muret de la terrasse du Quinconce.....	p. 137
fig. 100 :	La limite Nord de l’esplanade au XVIIIe - Plan des Bosquets, encre et lavis, AC Lunéville (non coté), s. d. (XVIIIe siècle), détail.....	p. 137
fig. 101 :	Projet de restauration du château de Lunéville en 1856, « <i>Plan du rez-de-chaussée</i> », Service Historique de l’Armée de Terre, Plans article 8, feuille n° 1, 1856, détail.....	p. 138
fig. 102 :	« <i>Projets pour 1864-1865 – Bâtiments militaires (...) Améliorations au logement du Général de Division</i> », « <i>Etat des lieux : Plan du rez-de-chaussée élevé et plan du rez-de-chaussée voûté</i> », 1863, Service Historique de l’Armée de Terre, Plans article 8, détail de l’état existant.....	p. 138
fig. 103 :	Projet de jardin irrégulier - « <i>Projets pour 1864-1865 – Bâtiments militaires (...) Améliorations au logement du Général de Division</i> », « <i>Plan du rez-de-chaussée élevé</i> », 1863, Service Historique de l’Armée de Terre, Plans article 8, détail.....	p. 139

fig. 104 :	Coupe O-E du jardin des Généraux - « <i>Projets pour 1864-1865 – Bâtiments militaires (...)</i> <i>Améliorations au logement du Général de Division</i> », « <i>Élévation selon abbc</i> », 1863, Service Historique de l'Armée de Terre, Plans article 8, détail.....	p. 139
fig. 105 :	Le jardin des Généraux après 1880 - Plan des Bosquets, dit « de Pinard », encre et aquarelle, AM Lunéville, coté H, non daté (après 1880), détail.....	p. 140
fig. 106 :	Superposition du plan de 1863 avec le plan des sondages.....	p. 140
fig. 107 :	Localisation de l'écurie implantée dans la cour du Rocher en 1870-1871 - Plan de la ville de Lunéville en 1887, Archives Municipales de Lunéville, C 1 n° 8, détail.....	p. 141
fig. 108 :	« <i>La Cascade des Bosquets</i> », Carte postale, avant 1914, Collection particulière CP1.....	p. 142
fig. 109 :	Plan de la ville dressé par Louis Morel, encre et lavis, 1842, AM Lunéville, Plans dit « Morel », Registre 3, détail.....	p. 144
fig. 110 :	« <i>Château de Lunéville</i> », lithographie sur papier de Maugendre, impr. Bry à Paris, éditée par Wiener et fils à Nancy, vers 1866, MHL Nancy, Cabinet des arts graphiques, non coté..	p. 144
fig. 111 :	« <i>Le château côté des Bosquets</i> », vue prise d'avion entre 1911 et 1914, Collection particulière CP1.....	p. 144
fig. 112 :	Le parterre précédant le Monument aux Morts – Plan de la ville dressé en 1936 pour le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, AM Lunéville C1 n° 13.....	p. 145
fig. 113 :	Le jardin vu du château, avant 1946 – Bibliothèque Forney.....	p. 147
fig. 114 :	Le jardin vu du château durant les travaux de restauration de 1946-1947, Collection particulière.....	p. 147
fig. 115 :	Vue d'avion vers 1960 – Collection particulière CP1.....	p. 148
fig. 116 :	La cour du Rocher dans les années 1950-1960 (garage Citroën) – Cliché aérien, documentation Mr Schwender.....	p. 151
fig. 117 :	La cour du Rocher dans les années 1960-1970 (écurie) – Cliché aérien, documentation Mr Schwender.....	p. 151
fig. 118 :	La cour du Rocher dans les années 1970-1980 (remblai de terre) – Cliché aérien, documentation Mr Schwender.....	p. 151
fig. 119 :	Grotte du Rocher agrémentée d'une treille de vigne - Le « Rocher », vu depuis le Grand canal, extrait de E. Héré, <i>Recueil des plans, élévations...</i> Paris : François, 1752, détail.....	p. 159
fig. 120 :	Tapis naturel de <i>Caltha palustris</i>	p. 159